

SUPPLÉMENT

ÉCONOMIE

La crise de confiance des marchés

EMPLOI

TUEUR EN SÉRIE

Louis Poirson, fan de Rambo p. 9

CORSE

L'« avion renifleur » de Daniel Vaillant p. 10

AFGHANISTAN

L'assassinat du vice-président p. 2

DELANOË



Sa méthode pour gagner p. 13

FRUITS ET LÉGUMES

La bataille des prix p. 12

TENNIS

Lleyton et Serena p. 23

Table with 2 columns: International, Marchés, Union européenne, Aujourd'hui, France, Météorologie, Sociétés, Jeux, Régions, Carnet, Horizons, Abonnements, Entreprises, Culture, Communication, Radio-Télévision

## Amnistie, sans les délits politico-financiers

L'ASSEMBLÉE nationale commence, mardi 9 juillet, l'examen du projet de loi d'amnistie. Le texte du gouvernement concerne notamment les contraventions de stationnement et les délits punis d'une peine d'emprisonnement de trois mois ferme ou assortis du sursis avec mise à l'épreuve. Les délits politico-financiers y échappent et le gouvernement a prévenu qu'il n'accepterait aucun amendement en ce sens, comme il le refusera, assure Dominique Perben, ministre de la justice, dans un entretien aux Echos, toute modification de cette nature dans le projet de loi de réforme de la justice. Pris dans une violente polémique sur l'amnistie, le gouvernement, affirme Dominique Perben, est favorable à « un vrai débat sur la modification des règles qui régissent les abus de biens sociaux ». Mais il souhaite que ce sujet soit examiné « dans un climat apaisé et serein, et surtout en toute clarté ».



► Contraventions, délits mineurs : l'amnistie, mardi à l'Assemblée

► Perben s'opposera à tout amendement sur les délits politico-financiers dans le projet justice

► La réforme de l'abus de biens sociaux ne pourrait avoir lieu que « dans un climat apaisé et serein »

Lire pages 6 et 7

## Affaire Enron : comment rétablir la confiance ?

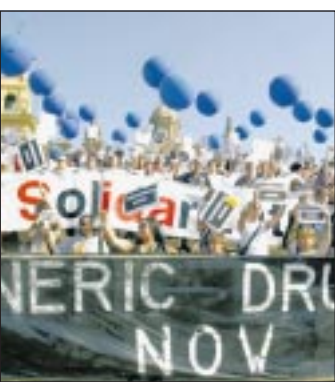
LE SCANDALE Enron prend de plus en plus d'ampleur aux Etats-Unis. Alors que, jusqu'à présent, seuls les dirigeants du groupe énergétique texan et ses cabinets d'audit avaient été mis en cause, un rapport du Sénat, publié dimanche 7 juillet, assure que les membres du conseil d'administration avaient aussi connaissance de « la plupart des fraudes ». Le débat autour du gouvernement d'entreprise est ainsi relancé. George W. Bush doit prononcer, mardi, un important discours sur les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour rétablir la confiance.

En Grande-Bretagne, la ministre du commerce et de l'industrie a annoncé des réformes de la profession d'auditeur. Lors d'un colloque, samedi à Aix-en-Provence, organisé par le Cercle des économistes, le Prix Nobel Jo Stiglitz a, pour sa part, dénoncé « le capitalisme des copains ».

Lire page 17

## Sida : 8 000 morts par jour dans le monde

LA QUATORZIÈME conférence internationale sur le sida s'est ouverte, dimanche 7 juillet, à Barcelone, un an après l'Assemblée générale extraordinaire de l'ONU qui avait décidé la création d'un fonds mondial destiné à apporter des financements internationaux pour lutter contre la pandémie. Kofi Annan espérait réunir 10 milliards de dollars par an. Or les promesses de dons dépassent à peine 2 milliards, et les premiers financements réels représentent à ce jour seulement 616 millions de dollars.



► Onusida dénonce l'inaction des riches

► 95 % des séropositifs vivent dans les pays en développement

► Moins de 4 % ont accès aux traitements

Lire page 4 et notre éditorial page 16

## « Doberman » et les Alliés « soi-disant libérateurs de l'Autriche »

VIENNE

de notre correspondant

Un homme politique autrichien peut-il, impunément, mettre sur un pied d'égalité la barbarie nazie et la présence des troupes alliées en Autriche après la deuxième guerre mondiale ? Ni le chancelier Wolfgang Schüssel ni le président de la République, Thomas Klestil, n'ont jugé nécessaire jusqu'alors de commenter en public le scandale qui secoue leur pays depuis quelques jours, suite à des déclarations provocantes d'un dirigeant du Parti libéral autrichien, le FPÖ. Mais plus encore que ses propos, le silence des plus hautes autorités autrichiennes pose problème aux quatre puissances alliées qui ont jadis libéré l'Autriche de la dictature hitlérienne : la Russie, la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, lesquelles se sont arrangées pour faire savoir plus ou moins discrètement à Vienne leur irritation.

L'auteur de cette comparaison douteuse entre nazis et Alliés est l'un des dirigeants de la droite populiste, Ewald Stadler, jadis chef du

groupe parlementaire, où son style agressif lui avait valu le surnom éloquent de « Doberman ». Il est aujourd'hui médiateur de la République, une fonction qui le rend en principe inamovible. Le 21 juin, à l'occasion d'une « Fête du solstice », cérémonie nocturne inspirée des anciens rites païens germaniques, M. Stadler a déclaré devant des militants d'extrême droite que l'Autriche a été en 1945 « soi-disant libérée du fascisme et de la tyrannie », mais n'a recouvré sa liberté que dix ans plus tard, lors du départ des derniers soldats soviétiques. A la télévision et dans plusieurs journaux, il a ensuite développé sa thèse, trouvant « répugnants les calculs d'épicier pour déterminer quel est le pire ou le meilleur des meurtres de masse » et stigmatisant avant tout les crimes du stalinisme même s'il se défend de relativiser ceux du national-socialisme.

Fort de l'appui de Jörg Haider, M. Stadler ignore superbement les appels à la démission qui se multiplient à son encontre, jusque dans les rangs de son propre parti. Mais l'affaire sus-

cite aussi des remous dans les chancelleries occidentales. L'agence de presse autrichienne APA s'est fait l'écho, samedi 6 juillet, des remarques acerbes d'un « diplomate de haut rang », représentant « une des quatre puissances signataires du traité d'Etat » qui a restauré la pleine indépendance de l'Autriche, en 1955.

Pour les Alliés, en particulier les Etats-Unis, qui ne pardonnent guère à M. Stadler ses professions de foi en faveur de Saddam Hussein, le débat actuel risque d'affecter « négativement » les relations entre l'Autriche et ses principaux partenaires occidentaux, et appelle une mise au point très ferme au sommet de l'Etat. Le diplomate cité par l'APA se demande notamment si « ce monsieur » [Stadler] veut à tout prix « prouver que les sanctions [européennes contre l'Autriche] étaient en fait pleinement justifiées » et rappeler que le FPÖ, présent au gouvernement, « a été créé par d'anciens nazis et des pangermanistes ».

Joëlle Stolz

FOOTBALL

## Claude Simonet contesté



L'ASSEMBLÉE générale de la Fédération française de football a montré la défiance des amateurs envers le président Claude Simonet.

Lire page 24

POINT DE VUE

## Comment repartir du bon pied gauche ?

par Michel Rocard

CE N'EST PAS seulement le Parti socialiste, c'est bien toute la gauche qui est à reconstruire après le drame du 21 avril et le grave revers qui l'a logiquement suivi aux élections législatives.

Je ne crois pas un instant que cette entreprise soit possible si l'on ne se pose pas toutes les questions, et d'abord celles qui font mal. Car le désastreux résultat que nous venons d'enregistrer n'est pas une surprise, mais le produit d'un long tassement, et il traduit une situation stratégiquement inquiétante : le relatif repli du PS conjugué à l'effondrement de ses

partenaires laisse un étiage des voix de gauche de l'ordre de 35 %. C'est bien pire qu'en 1993. Avec une telle base de départ, il n'y a aucune victoire possible avant une bonne décennie, et au prix d'une reconstitution complète.

Le reflux est mondial en pays développés et non propre à la France.

Si l'on compare la France et l'Italie aux autres démocraties développées, on observe que ce qui résiste le mieux, ce sont les grandes forces qui portent leur nom : travaillistes, démocrates, socialistes, sociaux-démocrates. Ce qui s'effondre le

plus, ce sont les coalitions dont la division est telle que leur seule appellation commune possible n'évoque ni programme, ni substance, ni tradition, mais simplement une relation à l'autre. « La gauche » se définit par rapport à « la droite », pas en elle-même.

Lire la suite page 14

MICHEL ROCARD, ancien premier ministre, est président de la commission de la culture au Parlement européen.

FESTIVALS

## Arles fête Josef Koudelka



LE NOUVEAU directeur des Rencontres internationales d'Arles, François Hébel, à la recherche d'un nouveau public, a choisi l'éclectisme consensuel en ouvrant le festival à des styles photographiques aussi éloignés que le noir et blanc dramatisé de Koudelka (photo) et les pratiques amateur ou artisanales. Les festivals, Avignon, Aix-en-Provence...

Lire pages 27 à 30, et un point de vue page 14

Advertisement for Citroën with text: Des reprises exceptionnelles sur la route des vacances. 2800€\* pour l'achat d'une CITROËN récente XM, EVASION, C5 ou XANTIA. 1500€\* pour l'achat d'une CITROËN récente XSARA, XSARA PICASSO ou SAXO. FAIBLE KILOMETRAGE - GARANTIE UN AN PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE - PRIX ATTRACTIF - FINANCEMENT À LA CARTE. CITROËN FÉLIX FAURE fournisseur officiel en bonnes affaires.



Le gouvernement transitoire du président afghan **HAMID KARZAI** a subi une nouvelle épreuve avec l'assassinat, en pleine rue à Kaboul, la capitale, samedi 6 juillet, de Haji Qadir, puissant **VICE-PRÉSIDENT**

et ministre des travaux publics. Ce **CHEF DE GUERRE** réputé pour diriger l'une des provinces les plus productives en opium, celle de **NANGAHAR**, est le deuxième ministre assassiné en cinq mois à Kaboul

alors que la ville est probablement la plus sécurisée du pays. M. Karzai va devoir trouver, pour lui succéder, un autre **DIGNITAIRE PACHTOUNE** acceptable par ses alliés tadjiks. Ce meurtre intervient alors que

**L'ARMÉE NATIONALE** afghane se met difficilement en place sous l'égide de la France et des Etats-Unis dans un pays où les grands **FÉODAUX** entendent conserver leurs troupes et leurs armements.

## Le meurtre de Haji Qadir accroît le risque d'instabilité en Afghanistan

Vice-président du gouvernement transitoire et maître d'une province réputée pour la culture du pavot à opium, ce « seigneur de la guerre » pachtoune a été tué par deux inconnus alors qu'il quittait son ministère des travaux publics. Il est le deuxième ministre assassiné depuis le début de l'année

### ISLAMABAD

de notre envoyée spéciale

Hier tout-puissant gouverneur de la province de Nangahar, vice-président de l'Afghanistan, ministre des travaux publics, Haji Abdul Qadir repose, depuis dimanche 7 juillet, dans le cimetière royal de Jalalabad, sa ville, qu'il avait gouvernée au temps des moudjahidins triomphants – de 1992 à 1996 – et,

### Mea culpa tardif des forces américaines

L'armée américaine a laissé entendre, samedi 6 juillet, qu'elle pourrait être responsable des bombardements meurtriers, le 1<sup>er</sup> juillet, de quatre villages de la province d'Uruzgan. Au cours d'une conférence de presse avec le ministre afghan des affaires étrangères, le Dr Abdullah, le général Dan McNeill, commandant des forces de la coalition en Afghanistan, a affirmé : « *Après l'opération, nous avons vu qu'il y avait des victimes civiles. Nous allons entreprendre une enquête plus approfondie pour déterminer ce qui s'est passé et être sûrs que cela ne se reproduise pas.* » Le rapport des enquêteurs américano-afghans a été remis au président Karzai, mais n'a pas été rendu public. « *La question n'est pas de savoir s'il faut continuer à combattre Al-Qaïda ou pas. Nous devons trouver les moyens pour prévenir de telles tragédies dans la campagne antiterroriste* », a dit le Dr Abdullah.

depuis novembre 2001, après la chute des talibans. Près de 2000 personnes, certaines pleurant sans retenue, ont accompagné sa dépouille, qui avait été ramenée de Kaboul, par un hélicoptère militaire, dimanche en début d'après-midi. Le matin, une cérémonie religieuse en présence du président afghan, Hamid Karzai, de l'un des fils de l'ex-roi Zaher Chah et des dignitaires du pays avait été célébrée à la mosquée Eid-Gah, au cœur de Kaboul.

Le flamboyant parcours d'Haji Qadir, l'un des hommes les plus riches d'Afghanistan, s'est arrêté, samedi, en milieu de journée. Deux hommes, qui ont pu s'échapper, ont criblé de balles la voiture à bord de laquelle il venait de quitter son ministère à Kaboul. Son gendre et chauffeur a lui aussi péri dans cet attentat non revendiqué. Seigneur de guerre pachtoune, maître de la province du Nangahar, frontalière du Pakistan et renommée pour ses champs d'opium, Haji Qadir avait beaucoup d'ennemis. Entre rivalités politiques, vengeance tribale, règlement de comptes entre mafieux de la drogue, il est difficile de privilégier une hypothèse.

Dans un geste visant à casser le pouvoir des « seigneurs de la guerre régionaux », Hamid Karzai avait récemment donné à Haji Qadir l'un des cinq postes de vice-président du pays en lui demandant publiquement de rester doré-



BEAUMHART/REUTERS

Des milliers d'Afghans ont convergé, dimanche 7 juillet, vers Kaboul pour prendre part aux funérailles du vice-président Haji Qadir, assassiné la veille dans l'après-midi, en pleine rue, par deux inconnus qui ont pu s'enfuir. Son chauffeur et gendre a été également tué dans cet attentat non revendiqué.

navant à Kaboul. Parmi les chefs pachtoune, il était l'un des plus importants et, alors qu'il assistait, en novembre 2001, à la conférence de Bonn, chargée de mettre en place un gouvernement intérimaire, il avait quitté la salle pour protester contre la place trop restreinte réservée aux Pachtoune (majoritaires en Afghanistan) dans un gouvernement dominé par les Tadjiks. Son assassinat est un nouveau coup dur pour Hamid Karzai, qui va devoir trouver un Pachtoune assez représentatif et acceptable par les Tadjiks encore très puissants dans les instances du pouvoir, pour rem-

placer Haji Qadir à la fois comme vice-président et comme gouverneur de Nangahar.

### COMMISSION D'ENQUÊTE

Haji Qadir est en outre le deuxième ministre à être assassiné en plein jour et en plein Kaboul, ville considérée comme la plus sûre du pays, en raison de la présence de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF). Le ministre de l'aviation civile, le Dr Abdul Rahman, avait été assassiné, sur l'aéroport de Kaboul, en février. Malgré la commission d'enquête décidée alors par Hamid Karzai et ses pro-

messes d'un châtiment exemplaire pour les assassins – d'importants responsables proches des ministres de la défense et des services de sécurité, dont les noms avaient été cités officiellement –, rien ne s'est produit. Cette fois encore, pour Haji Qadir, M. Karzai a nommé une commission d'enquête, qui est présidée par le vice-président Karim Khalili, tout en décrétant, mardi, un jour de deuil national. Le présent assassinat a été unanimement condamné par la communauté internationale et le président américain George Bush s'est déclaré « plus résolu que jamais à appor-

ter la stabilité à l'Afghanistan pour que le peuple afghan puisse retrouver la paix et l'espoir ».

L'assassinat d'Haji Qadir intervient alors que les Pachtoune viennent de connaître un autre drame avec le bombardement américain de quatre villages de la province d'Uruzgan. Selon le dernier bilan afghan, 48 personnes ont été tuées et 117 autres blessées. Le gouverneur de la province d'Uruzgan, Jan Mohammad Khan, a mis en garde contre la colère de ses administrés qui, a-t-il dit, pourrait très vite se retourner contre les troupes américaines. « *Si les Américains n'arrêtent pas de tuer des civils, il y aura un djihad [guerre sainte] contre eux dans ma province* », a-t-il affirmé dans un entretien à l'agence américaine AP. Au nord de Kandahar, la province d'Uruzgan est particulièrement importante pour les troupes américaines car le chef suprême des talibans, le mollah Mohammed Omar, y a des liens forts et y aurait été vu à plusieurs reprises depuis son départ de Kandahar, le 6 décembre 2001.

Cette succession d'incidents ne peut que renforcer le sentiment qu'ont les Pachtoune d'être toujours pénalisés du fait que les talibans étaient très majoritairement issus de leur communauté, et les éloigner un peu plus d'un gouvernement qu'ils risquent de ressentir comme de plus en plus étranger.

Françoise Chipaux

### PROFIL LE SEIGNEUR DE JALALABAD

Avec sa courte barbe bien taillée, son élégant turban et son éternel sourire, Haji Qadir, toujours entouré d'une flopée de fidèles, avait fière allure lors de la récente Loya Jirga à Kaboul. Ce Pachtoune avait fait ses classes lors du djihad contre l'ex-armée rouge dans les rangs du Hezb-e-Islami, puis avait régné de 1992 à 1996 sur Jalalabad, la grande ville de l'Est afghan, passage obligé vers le Pakistan. Dès la chute des talibans, il avait repris son bien comme gouverneur de la province de Nangahar. Haji Qadir était l'un des chefs pachtoune les plus éminents, en même temps qu'un parfait représentant des « seigneurs de la guerre ».

Son parcours mouvementé mêlait la politique aux affaires. Dans « sa » province – la seconde pour la production d'opium –, Haji Qadir avait été critiqué par la communauté internationale, de 1992 à 1996, pour son inaction à lutter contre la culture du pavot. Récemment, son fils a été accusé par les commerçants du marché de Ghani Kheil d'avoir vendu à son profit l'opium qu'il avait confisqué au nom de la lutte antidrogue du gouvernement. La réputation d'Haji Qadir concernant la drogue l'aurait empêché, après interven-

tion de Washington, d'obtenir le ministère de l'intérieur qu'il convoitait. Haji Qadir était aussi réputé entretenir un fructueux commerce de contrebande entre les Emirats arabes unis et l'Afghanistan. Sur le marché kabouli de l'électronique, les commerçants évoquaient les conteneurs d'Haji Qadir pour expliquer le prix très modéré de certains produits.

Comme gouverneur de Nangahar, Haji Qadir avait, en 1996, accueilli Oussama Ben Laden, que les Soudanais venaient de chasser. Ben Laden était resté dans la province à l'arrivée des talibans alors qu'Haji Qadir fuyait vers l'Allemagne. Plus tard, à son retour en Afghanistan, il avait rejoint l'Alliance du Nord qui luttait contre les talibans.

Dès la chute de ces derniers, il avait repris son indépendance en se faisant avant tout le défenseur des Pachtoune et de lui-même. Son frère aîné, Din Mohammed, pourrait reprendre le flambeau de la famille déjà endeuillée, en octobre 2001, par l'exécution par les talibans d'un autre de ses frères, Abdul Haq, rentré de Dubaï pour rallier les tribus contre le régime du mollah Omar.

Fr. C.

## Washington et Paris forment l'embryon d'une armée nationale

### KABOUL

de notre envoyée spéciale

Sous un soleil de plomb, deux soldats afghans courent s'abriter derrière un arbre. « *A genoux !* », hurle un instructeur français, relayé en d'ar par l'interprète. Le soldat regarde et s'exécute. Non loin de là, une vingtaine de jeunes recrues s'exercent au lancer de grenades sous les ordres d'un adjudant français. Embryon de la future armée nationale, ce groupe de jeunes va recevoir un entraînement militaire de dix semaines. Si l'Afghanistan ne manque ni d'armes ni d'hommes qui en ont, le nouveau gouvernement n'a pour l'instant ni armée ni police nationale capables d'assurer un minimum de sécurité en dehors de Kaboul. « *L'armée qui a défilé le 28 avril pour célébrer la victoire sur les Soviétiques était une armée tadjike, celle du maréchal Mohammed Fahim [le ministre de la défense]* », affirme un observateur. Dans les provinces, ce sont les armées des différents seigneurs de guerre qui font régner leur loi.

Si la création d'une armée nationale est vitale pour le succès du processus de paix, elle menace les pouvoirs de tous ceux qui ont à perdre dans la dissolution de leurs milices privées et, donc, s'opposent plus ou moins au mouvement. « *L'idée d'une armée nationale était d'abord une volonté politique de la communauté internationale, qui veut maintenant obtenir du gouvernement qu'il la prenne en compte* », ajoute cet observateur. La première difficulté concerne le recrutement. Alors que les deux premiers bataillons entraînés par les Etats-Unis et la France auraient dû chacun compter 600

hommes, ils ne dépassent guère ce total à eux deux. « *A Mazar-e-Charif nous devons recevoir 90 hommes*, note le commandant Yvan Gouriou, adjoint au commandant du détachement d'instruction opérationnel, *mais quand l'avion s'est posé, il y en avait 17.* » Certains chefs de guerre rechignent à donner leurs hommes, ce qui a déjà entraîné un retard dans la formation du troisième bataillon, les Etats-Unis refusant de commencer avant d'avoir les 600 hommes.

### PROBLÈMES POLITIQUES

Autres problèmes : à trois semaines de la sortie du premier bataillon, nul ne sait ce qu'il deviendra, où il sera installé, comment il sera équipé, qui le paiera. L'expérience des 600 soldats de la garde nationale entraînés par les Britanniques n'est guère encourageante : le ministre afghan de la défense refuse de prendre en compte ce bataillon multiethnique, qui survit grâce aux salaires versés par le Royaume-Uni. « *Les Etats-Unis envisagent de rénover des casernes à Kaboul pour loger les premiers bataillons* », explique le commandant Gouriou. Il indique toutefois que l'entretien de l'armée, qui devrait compter environ 80 000 hommes dans cinq ans, n'est pour l'instant pas prévu. « *On ne va pas faire venir des armes dans un pays qui sort de vingt-trois ans de guerre et qui en regorge*, affirme le colonel Philippe Segerand, un chasseur alpin qui commande le détachement français d'instruction. *Notre but n'est pas de former une autre entité armée dite nationale qui s'opposerait aux entités existantes. Il faut arriver à faire comprendre à tout le monde la*

*nécessité d'un transfert des armements* », ajoute-t-il. Mais le ministre de la défense en personne n'est pas prêt, dit-on, à remettre à l'Etat les importants stocks d'armes dissimulés de longue date dans la vallée du Panjir. C'est la Roumanie qui a donné 700 kalachnikovs pour l'entraînement des recrues, le ministère de la défense s'étant montré incapable de fournir ces fusils d'assaut, qui figurent pourtant dans la panoplie de tout Afghan.

Ces problèmes politiques n'empêchent pas l'enthousiasme des recrues. « *Ici, les soldats sont des volontaires, et je suis très content que toutes les ethnies viennent pour reconstruire l'armée* », commente leur chef, le colonel Aminullah, officier de carrière, avant d'ajouter : « *Autrefois, dans l'armée du roi Zaher Chah, toutes les ethnies étaient représentées.* » Le « bataillon français » accueille 50 % de Pachtoune, 25 % à 30 % de Tadjiks, le reste étant hazaras, ouzbeks, turkmènes, baloutches et nouristanis.

Les officiers étrangers espèrent que l'investissement à la fois humain et matériel qu'ils consacrent au projet d'armée nationale déblocquera les mentalités et créera une dynamique en faveur de cette armée. « *Si les Etats-Unis lancent un programme comme en Bosnie avec des hommes, des équipements, du matériel, personne ne pourra résister* », affirme un officier français. Reste que la résistance opposée à cette armée nationale par les seigneurs de la guerre aujourd'hui au pouvoir prouve que la route de la paix en Afghanistan risque d'être très longue.

Fr. C.

## D.E.S.S. de contentieux

de l'Université Paris 13

### 3<sup>ème</sup> cycle professionnel

#### axé sur du travail sur dossiers,

dans 18 modules (dont stratégie contentieuse, prévention et anticipation du contentieux dans les écrits ; pénal, social, civil, commercial, international, communautaire, administratif, droits de l'homme, commercial, famille, etc.)

#### 40 intervenants

(magistrats, avocats, universitaires, etc.)

effectif limité à 26 étudiants.

Date limite d'inscription 17 juillet

Faculté de droit et science politique - 99, av. J.B. Clément  
93430 Villetaneuse - 01 49 40 39 98 ou 32 92

## La délicate coopération militaire franco-américaine

Sur le terrain, les forces spéciales des deux pays ont appris à manœuvrer ensemble

LA FRANCE a rencontré des difficultés pour s'entendre avec les Etats-Unis lors de l'opération « Anacanda », en Afghanistan, quand il s'est agi, entre le 2 et le 18 mars, de venir à bout de la résistance talibane près de Gardez. Quatre mois ont passé et l'état-major français des armées le reconnaît : « *On a buté sur quelques problèmes.* »

Ainsi, si les centres français d'opérations aériennes travaillent selon le même mode que celui en vigueur à l'OTAN, il a bien fallu constater, en Afghanistan, que les Etats-Unis usent d'un autre système. De sorte que les aviateurs français ont dû se plier à de nouvelles règles de coopération avec leurs partenaires américains. De même, les forces spéciales américaines, engagées au sol dans des missions de guidage, usent de liaisons radiocryptées avec les

avions chargés des frappes qui ne sont pas celles de l'OTAN. D'où des problèmes de dialogue opérationnel. Enfin, les bateaux de guerre américains ne communiquent pas par messagerie électronique de la même manière que les bâtiments de l'OTAN entre eux.

Les Français ont pu observer, à cette occasion, que les forces américaines ont des moyens de commandement, de contrôle et de communication qui leur permettent de s'affranchir, au besoin, des contraintes imposées aux alliés de l'OTAN.

En revanche, l'opération « Anacanda » a abouti à rapprocher les forces spéciales des deux pays. Des commandos français sont intervenus à Mazar-e-Charif et à Kaboul. Ces détachements, en « périphérie » du dispositif français, selon l'état-major, ont été fournis par les

commandos de marine et par le 1<sup>er</sup> régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa) basé à Bayonne. Ce sont, par exemple, des forces spéciales américaines et françaises qui ont guidé des frappes d'avions Mirage 2000-D après leur envol de la base de Manas, au Kirghizstan. A un détail près cependant : les commandos américains ont leurs propres liaisons radio : « *On ne savait pas toujours ce qu'ils faisaient*, note un responsable militaire français, *puisque on n'entendait pas ce qu'ils se disaient.* »

### 175 MILLIONS D'EUROS

Les Américains ont néanmoins reconnu aux forces spéciales françaises le label de capacité à conduire une coalition internationale de forces spéciales. « *Un label très peu connu*, dit le même chef militaire

français, et apprécié des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. »

La France, qui a réduit son dispositif avec le retour du porte-avions Charles-de-Gaulle à Toulon et qui devrait retirer ses avions Mirage 2000-D début octobre, fait ses comptes. Elle maintient des hommes à Kaboul pour la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) et la formation de l'armée afghane. Selon des évaluations de l'état-major, le coût global prévisible des interventions sur des théâtres extérieurs d'opérations sera de 640 millions d'euros pour l'année 2002. Les dépenses relatives à l'Afghanistan s'élèvent à 175 millions d'euros, soit moins de la moitié des frais engagés dans les Balkans (330 millions d'euros).

Jacques Isnard



## Le gouvernement Berlusconi a réussi à diviser le front syndical italien

Un accord sur la flexibilité du travail a été signé par le patronat et les syndicats, à l'exception de la CGIL

ROME

de notre correspondante

Le gouvernement de Silvio Berlusconi peut crier victoire et, après la signature d'un accord social avec la Confindustria (patronat) et des syndicats, vendredi 5 juillet, il ne se prive pas de le faire.

Dans le style qu'il affectionne, il annonce la naissance d'un « Pacte pour l'Italie ». Pas moins. Et son ministre du travail, Roberto Maroni, triomphe : « Des réformes sans la CGIL » ! Le principal syndicat de gauche, le seul à ne pas avoir signé ce contrat, reste sa bête noire et le ministre a décidé que les négociations se poursuivraient sans lui.

La CSIL (catholique) et l'UIL (modérée), qui représentent quelque six millions d'adhérents, se réjouissent de l'accord par la voix de leurs leaders, Savino Pezzotta et Luigi Angeletti, alors que, pour la CGIL (5,5 millions d'adhérents), « il n'apporte des avantages politiques qu'au seul gouvernement. Il n'aide pas au développement et réduit les droits des travailleurs ». Bref, la division syndicale est consommée.

Le gouvernement voulait faire

passer son projet de réformes et, dans la foulée, ses grandes lignes budgétaires à moyen terme. Il a réussi, et, faisant d'une pierre deux coups, il a isolé sur la scène l'adversaire syndical le plus résolu de sa politique ultra-libérale.

CAVALIER SEUL

Cet accord réforme à terme la flexibilité du marché du travail, la couverture sociale et la fiscalité. En échange, le gouvernement s'est engagé à ce que les dépenses sociales ne soient pas réduites pour le budget 2003, alors que l'imposition des couches sociales les plus défavorisées devrait être diminuée. Il met par écrit quelques autres promesses, comme l'augmentation des indemnités de chômage et le renforcement de la formation professionnelle, ainsi que sa volonté de limiter la portée de son projet – contesté – de modifier l'article 18 du statut des travailleurs (qui protège actuellement les salariés contre tout licenciement abusif).

C'est la défense de ce fameux article 18 qui avait fait descendre dans les rues de Rome, le 23 mars,

trois millions de manifestants, à l'appel de la seule CGIL, et avait déclenché une grève nationale massive, le 16 avril, à l'appel des trois principaux syndicats alors unis, la CGIL, la CSIL et l'UIL.

Depuis, la CGIL fait cavalier seul : « On ne touche pas à l'article 18, pas plus qu'au système de retraites ». Depuis le 20 juin, et jusqu'au 11 juillet, elle organise des grèves tournantes, région par région, mais touchant tous les secteurs. Dimanche 7 juillet, la plupart des quotidiens ne sont pas sortis. Dès la signature du Pacte, Guglielmo Epifani, le vice-secrétaire général de la CGIL, qui en prendra les rênes le 21 septembre, a annoncé une prochaine grève générale nationale pour l'automne.

CAMPAGNE DE SOUTIEN

La CGIL a lancé une campagne de soutien pour recueillir cinq millions de signatures, dans un texte réclamant en particulier un référendum d'initiative populaire en vue de l'abrogation des dispositions du Pacte.

Son leader actuel, le populaire

Sergio Cofferati, qui arrive en fin de mandat, demande une rencontre, au sommet cette fois, de tous les responsables des partis de l'opposition de gauche. La rencontre, prévue pour mercredi 10 juillet, permettra-t-elle d'éclaircir les positions, voire de les réunifier ? Le moment est venu de ce tour de table, précipité par l'avancée victorieuse du gouvernement.

La signature du Pacte pour l'Italie a attisé une fois de plus les divergences internes à la coalition opposante de l'Olivier. Le silence prudent de la majorité centriste contraste avec la contestation de l'aile gauche minoritaire. On retrouve là le cœur du débat qui déchire l'opposition depuis son échec cuisant aux législatives de mai 2001. Les partisans d'un socialisme libéral à la Tony Blair s'opposent aux radicaux partisans d'un Etat garantissant la politique sociale.

Les récents échecs électoraux des socialistes dans plusieurs pays d'Europe conduisent à des interrogations déchirantes.

Danielle Rouard

## Ulster : affrontements lors d'une marche orangiste

PORTADOWN. De violentes échauffourées (photo) ont marqué, dimanche 7 juillet, le traditionnel défilé orangiste entre Portadown et la localité de Drumcree. 2000 protestants ont tenté de forcer un barrage militaire qui leur interdisait l'accès aux quartiers catholiques de Portadown, dans le centre de l'Ulster. Vingt-quatre policiers, bombardés de pierres, de briques et de bouteilles, et une dizaine de manifestants ont été blessés.

Les affrontements ont commencé lorsqu'une centaine d'Orangistes ont renversé une barrière métallique, résolu à poursuivre leur chemin selon l'itinéraire « traditionnel » de leur marche à travers le fief catholique de Garvaghy Road. C'est seulement dans la soirée que la pluie battante a dispersé les quelque 300 manifestants encore présents. Cette marche fait partie d'une série de défilés à travers l'Irlande du Nord, organisés chaque été par les 100 000 membres de l'Ordre d'Orange pour célébrer la victoire, en 1690, du roi protestant Guillaume d'Orange sur les troupes du roi catholique Jacques II. – (AFP, Reuters.)



PAUL MCGILVER/REUTERS

## New York : les secours dépassés par les attaques du 11 septembre

NEW YORK. Un système de télécommunications défaillant, une absence de coordination avec la police et l'incapacité de mettre sur pied une stratégie à l'échelle de la catastrophe ont coûté la vie à des centaines de pompiers lors de l'effondrement du World Trade Center, estime une enquête du *New York Times*. Le quotidien a publié, dimanche 7 juillet, les résultats de plusieurs mois de travail, au cours desquels trois journalistes ont interrogé une centaine de pompiers, policiers et secouristes, étudié plus de mille pages de rapports internes du Fire Department of New York (FDNY), écouté vingt heures d'enregistrements de conversations radio de la police et des pompiers. Il en ressort que la mort d'au moins 121 soldats du feu aurait pu être évitée s'ils avaient pu recevoir, via leur talkie-walkie, l'ordre d'évacuer la tour numéro 1, qui s'est effondrée 29 minutes après la tour numéro 2. Les pompiers ont utilisé le 11 septembre un système radio vieux de quinze ans, qui avait déjà montré de graves défaillances lors de l'attaque au camion piégé contre le World Trade Center en 1993. – (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **PAKISTAN : un décret empêchant les anciens premiers ministres Benazir Bhutto et Nawaz Sharif** de réoccuper cette fonction a été publié, samedi 6 juillet, à trois mois des élections législatives prévues en octobre. Le texte indique que toute personne ayant été premier ministre ou chef d'un gouvernement provincial pendant deux mandats ne pourra occuper de nouveau cette fonction. M<sup>me</sup> Bhutto et M. Sharif (renversé par le coup d'Etat militaire du général-président Pervez Musharraf) ont été chacun à deux reprises premier ministre et vivent aujourd'hui en exil. – (AFP.)

■ **BOSNIE : Miroslav Deronjic, un Serbe bosniaque soupçonné de crimes de guerre**, a été arrêté, dimanche 7 juillet, par la SFOR (Force de stabilisation dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine) et sera bientôt remis au Tribunal de La Haye. Accusé d'avoir participé, en 1992, à la tuerie de Glogova, village situé à proximité de Srebrenica, il serait responsable de la mort de 60 civils musulmans. A l'époque, Miroslav Deronjic aurait dirigé la milice locale contre les habitants de Glogova qui n'avaient opposé aucune résistance. La partie musulmane du village a été complètement rasée. – (AFP, Reuters.)

## Les remaniements dans la Sécurité palestinienne suscitent des contestations

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les services de sécurité palestiniens ont fait une nouvelle fois l'objet de communiqués contradictoires, dimanche 7 juillet. Des responsables palestiniens ont ainsi annoncé le limogeage du chef des renseignements généraux pour la Cisjordanie, Taoufic Tiraoui, avant d'être contredits, quelques heures plus tard, par le responsable des renseignements généraux pour la bande de Gaza, Amin Al Hindi, qui est théoriquement le supérieur de M. Tiraoui.

Ce nouvel imbroglio, après celui qui avait suivi le limogeage – tout d'abord contesté puis finalement accepté – du chef de la sécurité préventive (le contre-terrorisme) pour la Cisjordanie, Jibril Rajoub, est intervenu alors que le responsable des services de sécurité égyptien, Omar Souleiman, se trouvait en mission dans les territoires palestiniens et en Israël.

Le responsable égyptien prend une part active à la refonte des services de sécurité palestiniens exigée par les Etats-Unis et Israël avec le soutien de l'Union européenne. Ces services sont désormais théoriquement placés sous la responsabilité d'un seul homme, le ministre de l'intérieur, Abdel Razek Al Yéhiya. Depuis plu-

sieurs mois, les autorités israéliennes multiplient les attaques publiques contre Taoufic Tiraoui, qui aurait, selon elles, partie liée avec des groupuscules militaires palestiniens. Le gouvernement aurait également convaincu les Etats-Unis de sa responsabilité. Taoufic Tiraoui avait trouvé refuge auprès du chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, lors du long siège de son quartier général, au cours de l'opération « Mur de protection ». A l'époque, le chef de l'Autorité palestinienne avait également consenti, sous la pression extérieure, à placer en détention sous supervision américaine et britannique, à Jéricho, l'un de ses proches conseillers financiers suspecté de trafic d'armes, Fouad Choubaki.

VENT DE FRONDE

Si le départ de Taoufic Tiraoui devait se confirmer, il constituerait le cinquième changement à la tête des services de sécurité palestiniens, après les départs du chef de la police, Ghazi Jabali, et de celui de la défense civile, Mahmoud Abou Marzouk, la démission de chef de la sécurité préventive pour la bande de Gaza, Mohammed Dahlan, et le limogeage de M. Rajoub.

Le remplacement de ce dernier par le gouverneur de Jénine, un poste qui était proposé en échange à M. Rajoub mais qu'il aurait refusé, a suscité, au cours de ces derniers jours, un vent de fronde parmi les cadres de la Sécurité préventive pour la Cisjordanie. Des centaines de membres de ce service ont également exprimé dans la rue, à Hébron, leur fidélité à leur ancien chef, profitant de la levée du couvre-feu imposé par l'armée israélienne sur la quasi-totalité des villes palestiniennes depuis plus de deux semaines.

Gilles Paris

■ **Le ministre français des affaires étrangères, Dominique de Villepin**, a conclu, dimanche 7 juillet, à Amman, une tournée au Proche-Orient (Liban, Syrie et Jordanie) au cours de laquelle il a plaidé pour une action urgente de la communauté internationale en faveur d'une solution politique au conflit israélo-palestinien. Il est parti, lundi, pour Moscou avant de se rendre à Washington. Il s'agit de sa deuxième tournée dans la région, après un premier voyage qui l'avait conduit, fin juin, en Egypte, en Israël, dans les territoires occupés et en Arabie saoudite. – (AFP.)

## Le sommet de Durban enterre l'OUA et jette les bases de l'Union africaine... sans Madagascar

Alors que se termine la crise malgache, les chefs d'Etat du continent, réunis en Afrique du Sud, ont refusé d'accueillir parmi eux M. Ravalomanana

JOHANNESBURG

de notre correspondante

Les sirènes des convois officiels ont résonné tard dans la nuit à travers le centre de Durban. La ville balnéaire de la côte ouest de l'Afrique du Sud, survolée en permanence par des hélicoptères munis d'énormes projecteurs, a été transformée en place forte. Dimanche soir 7 juillet, une trentaine de chefs d'Etat, sur les quarante attendus, étaient arrivés pour le dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui doit disparaître au profit de l'Union africaine (UA).

A l'ouverture du sommet, lundi, au moins un siège devait rester vide : celui de Madagascar. La participation de la Grande Ile a alimenté une partie des débats préparatoires. Dimanche après-midi, le président sénégalais, Abdoulaye Wade, tentait encore d'infléchir la position de ses pairs. Mais rien n'y a fait : l'OUA n'a pas accueilli la présence de Marc Ravalomanana, le nouveau président de Madagascar.

La crise malgache, qui dure depuis décembre 2001, a pourtant trouvé son dénouement avec le départ du président sortant, Didier Ratsiraka. Reclus depuis des mois dans son fief de Toamasina (ex-Tamatave), dans l'est de l'île, l'amiral, qui a dirigé le pays pendant plus de vingt-cinq ans, a capitulé devant l'avancée des troupes de son rival et pris un avion pour les Seychelles. De là, il a gagné la France où il est arrivé dimanche.

Mais l'OUA reste ferme sur le principe adopté en 1999 à Alger : l'Organisation ne reconnaît pas un pouvoir non constitutionnel. Les chefs d'Etat africains reprochent à Marc Ravalomanana de s'être proclamé président avant que la Haute Cour constitutionnelle malgache ne rende un avis définitif sur les résultats. Cette cour s'était prononcée, dans un premier temps, pour la tenue d'un second tour de l'élection présidentielle, tout en accordant une confortable avance au premier tour à M. Ravalomanana, mai-

re d'Antananarivo. Quelques mois plus tard, formée de nouveaux juges plus favorables à l'homme d'affaires, la Cour entérinait la victoire de M. Ravalomanana. Une décision contestée par M. Ratsiraka, qui, en organisant un blocus de la capitale, a résisté, allant jusqu'à proclamer la partition de l'île.

Pendant des mois, Madagascar a eu deux présidents. Au sommet de l'OUA, il n'y en a aucun. La France, qui, après les Etats-Unis, a fini par

entériner la victoire de M. Ravalomanana, plaide pour la réintégration de Madagascar dans le concert des nations africaines mais, « pour ménager les susceptibilités, il faut laisser un peu de temps », explique Pierre-André Wiltzer, ministre de la coopération. Qu'importe si la plupart des chefs d'Etat présents à Durban ne sont guère plus « démocratiquement » élus que Marc Ravalomanana. Ceux qui l'ont été tiennent à ancrer les principes démocratiques

### M. Ratsiraka : des « néonazis » à Tananarive

L'ex-président malgache Didier Ratsiraka, qui est arrivé, dimanche 7 juillet, à Paris, en provenance des Seychelles, a annoncé qu'il entendait bien retourner à Madagascar si la démocratie y était rétablie. « Il doit y avoir un second tour ou un référendum pour que le peuple puisse choisir librement son président », a-t-il dit aux journalistes à son arrivée à l'aéroport de Roissy : « Si la démocratie est rétablie et si nous préparons de nouvelles élections, alors je rentrerai. » « Dans l'état actuel des choses, je ne pense pas qu'aucune élection, quelle qu'elle soit, puisse avoir lieu parce que (...) nous avons des nouveaux nazis, des néonazis, des néofascistes qui mènent une politique de "gleichschaltung" [mise au pas] à Tananarive en particulier, et à Madagascar en général », a-t-il ajouté, utilisant le mot allemand qui décrit la manière dont les nazis s'emparèrent du pouvoir. – (Reuters.)

sur le continent ; les autres regardent avec méfiance l'exemple malgache où un opposant s'empare du pouvoir par la rue.

UN TRAVAIL COLOSSAL

Madagascar va donc manquer le dernier sommet de l'OUA, mais sera peut-être présente au premier sommet de l'Union africaine. Il est en effet probable que ce nouvel organe panafricain ne verra pas le jour à Durban. L'UA, dont l'organisation est calquée sur celle de l'Union européenne, a en effet bien du mal à se mettre en place.

L'idée avait été lancée en 1999 par le leader libyen Mouammar Khadafi et acceptée du bout des lèvres par les chefs d'Etat un an plus tard. L'OUA était devenue une institution lourde, trop politique. L'UA se veut plus pragmatique, plus concrète, et surtout plus contraignante. Elle met à bas l'un des principes de l'OUA, la non-ingérence, et prévoit la création d'un comité de surveillance de « bonne

gouvernance ». Un Etat pourrait être exclu s'il ne respecte pas les principes et décisions de l'Union. Qui décidera des sanctions et comment seront-elles appliquées ? Ces questions sont encore en suspens.

La constitution de cette nouvelle organisation est un travail colossal. Plusieurs organes doivent être mis en place dont le principal, la Commission, organe exécutif, est toujours l'objet de discussions. Les autres institutions, Assemblée, Cour de justice, Conseil économique et social, ainsi qu'un Conseil de sécurité, sont toujours à l'état d'ébauche. Il est probable que le sommet de Durban n'entérinera qu'un changement de nom. Le président sud-africain, Thabo Mbeki, prendra, à l'issue de ce sommet, la tête de l'UA mais, pendant une période de transition d'un an, l'OUA, avec son secrétaire général, l'Ivoirien Essy Amara et toute son administration, restera en place.

Fabienne Pompey

LES PRIX  
SOURIRE  
ACCOR HOTELS

SOFITEL • NOVOTEL • MERCURE • SLITHOTEL • IBIS • ETAP • FORMULE 1

POUR VOS WEEK-ENDS

Mercure  
Paris Bercy

95€

La chambre pour 2 personnes avec petit-déjeuner.  
Offre valable jusqu'au 31/08/02

2000 hôtels Accor  
vous proposent les Prix Sourire  
pour vos étapes et week-ends  
en France et en Europe.

Renseignements & réservations :  
accorhotels.com ou 0825 88 00 00  
(0 194 la centrale)

Accorhotels.com



# Chaque jour, 8 000 personnes meurent du sida dans le monde

Un rapport de l'ONU publié le 2 juillet est venu rappeler l'ampleur de la catastrophe. La conférence de Barcelone sur la pandémie lance un appel à l'action. Sur les promesses faites par le G8, il y a deux ans, lors de la conférence de Durban, seulement 5 % des aides ont été versées

## BARCELONE

de notre envoyé spécial

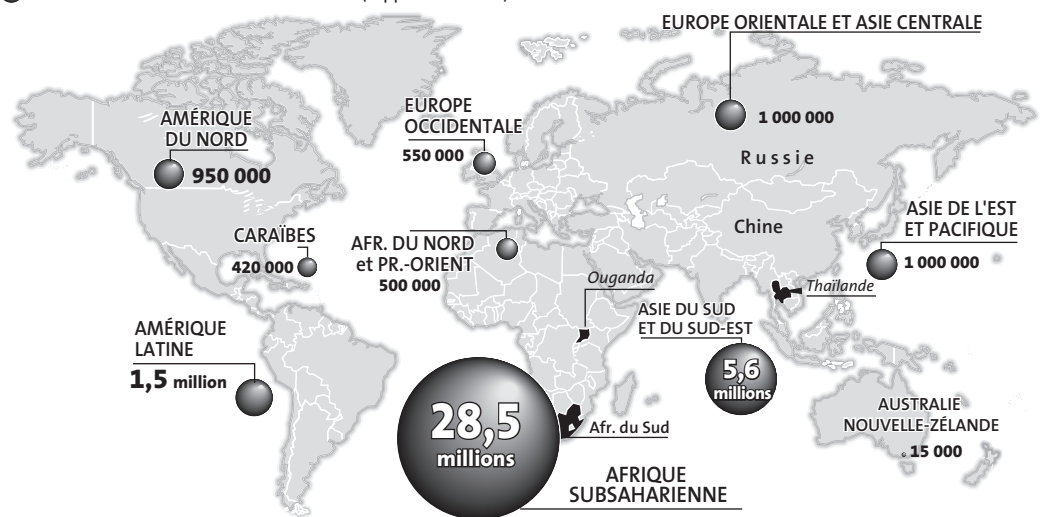
C'est l'heure des bilans. La quatorzième conférence internationale sur le sida, qui s'est ouverte dimanche 7 juillet à Barcelone, ne pourra y échapper. Intitulée « Savoir et s'engager pour l'action », elle prend place deux ans après celle de Durban, qui s'était donné pour tâche de « rompre le silence », et un an après l'Assemblée générale extraordinaire des Nations unies, qui avait décidé la création d'un Fonds global destiné à apporter des financements internationaux pour lutter contre le sida, le paludisme et la tuberculose.

Si la prise de conscience de l'urgence de répondre à la catastrophe sanitaire que représente dans les pays en développement la pandémie de sida a incontestablement progressé depuis Durban, le moins que l'on puisse dire est que le Fonds mondial du mal à décoller. Les études menées par l'université Harvard évaluaient à 10 milliards de dollars par an la somme nécessaire pour lutter efficacement contre la pandémie, l'équivalent de 0,05 % du produit national brut des huit pays les plus riches du monde.

Les promesses de dons dépassent à peine les 2 milliards de dollars. Les premiers financements représentent à ce jour un total de 616 millions de dollars, et la prochaine vague d'attributions interviendra en janvier 2003. Act Up Paris rappelle que les contribu-

## 95 % DES SÉROPOSITIFS VIVENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

● Adultes et enfants vivant avec le sida (rapport fin 2001)



● 5 millions de nouveaux cas en 2001 ● 3 millions de décès en 2001 ● 40 millions de personnes vivant avec le sida

Source : ONUSIDA

tions des pays du G8 « n'atteignent pas 500 millions de dollars par an, soit moins de 5 % des objectifs fixés. Où sont les 10 milliards promis ? »

### COORDONNER LES ACTIONS

Or la publication, le 2 juillet, d'un rapport sur l'état de l'épidémie par l'Onusida, chargé de coordonner l'action des agences des Nations unies contre la maladie, est venue rappeler l'ampleur du désastre causé par une maladie responsable de plus de huit mille

décès par jour dans le monde, 95 % des séropositifs vivant dans les pays en développement.

Selon les projections d'Onusida, « en l'absence d'actions de prévention et de traitement massivement élargies, 68 millions de personnes mourront du sida dans les quarante-cinq pays les plus touchés entre 2000 et 2020, soit une multiplication par cinq des 13 millions de décès dus à l'épidémie au cours des deux premières décennies. » Le détail géographique est impressionnant. En Afrique du

Sud, lorsque l'épidémie aura atteint son niveau maximal, l'Onusida estime que « le nombre des décès parmi les personnes âgées de 15 à 34 ans sera dix-sept fois plus élevé qu'il ne l'aurait été en l'absence du sida. »

### « PLUS JAMAIS ÇA »

Mais, pour être le continent le plus affecté (28,5 millions de personnes infectées par le virus à la fin 2001), l'Afrique n'est pas la région du monde où l'épidémie progresse le plus vite. Ce triste

record est détenu par la Fédération de Russie et l'Europe de l'Est. Dans la Fédération de Russie, « le nombre de nouveaux diagnostics signalés a pratiquement doublé chaque année depuis 1998 », indique le rapport d'Onusida, qui précise qu'« on estime que le nombre de personnes vivant avec le VIH à l'heure actuelle dans la Fédération de Russie est quatre fois plus élevé que les chiffres signalés » (83 000 nouveaux diagnostics en 2001).

En Chine, le nombre de cas d'infection par le VIH notifiés a augmenté de près de 70 % au cours du premier semestre 2001.

Pourtant, selon une étude des experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'Onusida parue dans la revue britannique *The Lancet*, une intervention massive appuyée sur la prévention et les traitements « permettrait d'ici à 2005 de réduire de 29 millions le nombre de nouvelles infections entre 2002 et 2010 ».

On comprend mieux la virulence de l'intervention de Peter Piot, directeur exécutif d'Onusida, lors de la cérémonie d'ouverture de la conférence de Barcelone, qui s'est exclamé : « Le monde n'est pas intervenu lorsque le sida a submergé l'Afrique subsaharienne. Plus jamais ça. Nous ne pouvons nous abstenir d'agir comme des observateurs passifs pendant que l'histoire se répète dans d'autres continents, et nous ne devons pas faire défaut à l'Afrique maintenant

dans ses efforts pour refouler la dévastation que sème l'épidémie. » S'adressant aux pays riches donateurs, Peter Piot a souhaité que les mesures destinées à réduire leurs dépenses publiques de santé ne soient pas prises au détriment d'« un investissement soutenu » contre le sida. Le directeur exécutif n'a pas manqué de souligner qu'il fallait alléger « l'accablant fardeau de la dette de l'Afrique – les 15 milliards de dollars qui disparaissent annuellement dans le gouffre monétaire –, quatre fois plus que ce qui est dépensé pour la santé ou l'éducation ».

Proclamant : « Nous ne sommes pas venus à Barcelone pour renégocier les promesses », Peter Piot a notamment conclu : « Nous devons fournir à la fois la prévention et les traitements à grande échelle, ce n'est pas négociable. Nous devons trouver 10 milliards de dollars, ce n'est pas négociable. » Sur un ton plus amène, l'Italien Stefano Vella, président sortant de la Société internationale du sida, coorganisatrice de la conférence, n'a pas dit autre chose dans son allocution inaugurale : « En vingt ans d'histoire du sida, à quelques exceptions près, les gouvernements n'ont pas joué de rôle moteur dans cette bataille, et ont plutôt suivi le mouvement selon leur ordre du jour politique. Mais nous attendons à présent la traduction des jolies déclarations d'intentions du G8 en pratiques. »

Paul Benkimoun

## MSF : favoriser « l'accès équitable » aux traitements

### BARCELONE

de notre envoyé spécial

Moins de 4 % des personnes atteintes par le virus du sida dans le monde en développement ont accès à un traitement antirétroviral. L'estimation est officielle et figure dans le rapport rendu public le 2 juillet par Onusida. Selon l'agence des Nations unies, à peine 230 000 personnes vivant dans les pays en développement bénéficient des médicaments antisida. La moitié d'entre elles vit au Brésil, précise Médecins sans frontières (MSF) qui organisait, vendredi 5 juillet, avec une autre organisation non gouvernementale, Health Gap, un symposium satellite juste avant l'ouverture de la conférence de Barcelone. Les deux ONG ont mis en cause les nations les plus riches, qui manquent à leur devoir de financer la lutte contre le sida.

Illustrant sa volonté de « transformer le droit au traitement antisida », MSF a rendu publics à cette occasion les résultats d'une étude sur sept programmes pilotes de traitement par une trithérapie (Afrique du Sud, Malawi, Cameroun, Kenya, Cambodge, Thaïlande et Guatemala), qui démontrent les bénéfices concrets pour les malades.

Les données présentées par le docteur Jean-Michel Tassie concernaient 743 patients, chez qui les traitements ont débuté, alors qu'ils étaient déjà à un stade avancé de la maladie. La probabilité d'être en vie six mois après le début du traitement était de 93 %. Au bout de six mois, 95 % des patients continuaient de prendre

correctement leur traitement. Même dans un contexte de pays en développement, il est donc possible et spectaculairement efficace de traiter les personnes souffrant du sida avec une trithérapie.

MSF a mis en cause l'approche de l'industrie pharmaceutique dans son initiative « Accélérer l'accès », pour laquelle Onusida et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aident les pays à mettre au point des plans antisida et facilitent leurs échanges avec les laboratoires. « Les firmes pharmaceutiques définissent les règles et pratiquent des réductions de prix différentes suivant les pays par des discussions séparées », a expliqué Carmen Perez de MSF-Espagne. La manière la plus sûre de faire baisser les prix est de faire jouer la concurrence avec les médicaments génériques qui, à combinaison identique, sont de deux à quatre fois moins chers que les médicaments originaux des laboratoires. C'est ce que MSF appelle l'accès équitable pour ces médicaments essentiels.

Plutôt que de s'en remettre au seul dispositif de prix différenciés – les produits seraient vendus moins chers au Sud qu'au Nord où les laboratoires récupéreraient leurs investissements –, MSF souhaite que les patients comme les gouvernements et les institutions internationales encouragent l'achat des médicaments les moins chers grâce à la compétition et la production locale de médicaments génériques.

P. Be.

## Pékin maintient le silence sur les ravages de l'épidémie

### PÉKIN

de notre correspondant

Avec ses lunettes rondes et son tee-shirt blanc frappé du slogan en anglais « Equal Opportunity », Wan Yanhai pourrait être pris pour un militant hongkongais campant sur Victoria Park, le gazon de tous les happenings de l'ancienne colonie britannique. Mais Wan Yanhai est bien un Chinois du continent. Agé de trente-neuf ans, cet éducateur de santé, natif de l'Anhui et diplômé à Shanghai, est le chef de file de la petite mouvance informelle de défenseurs des droits des séropositifs en Chine.

Après avoir bénéficié dans un premier temps d'une certaine tolérance de la part des autorités – au point d'alimenter l'optimisme de ceux qui parient sur l'émergence d'une société civile en Chine –, son groupe, Aids Action Project (Aizhi Kingdong en chinois), vient de subir une rude déconvenue. L'université privée, située dans

un quartier nord de Pékin, qui lui avait offert un local, a demandé aux animateurs de l'association de quitter les lieux. Le groupe se retrouve ainsi à la rue.

« L'université a subi des pressions du gouvernement », explique Wan Yanhai, qui refuse toutefois d'identifier ladite université afin de ne pas entacher sa réputation, notamment à l'étranger où elle a passé des accords d'échange. Wan Yanhai est malgré tout reconnaissant à ses anciens protecteurs de l'avoir hébergé si longtemps.

Le message est clair : le gouvernement de Pékin cherche à réduire au silence les voix non officielles qui tirent la sonnette d'alarme sur la propagation spectaculaire du sida en Chine. Cette sanction est lourde de symbole. Elle est tombée trois jours après une conférence de presse tenue à Pékin, le 27 juin, par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) rendant public le rapport d'Onusida sur l'épidémie en Chine. Evoquant la perspective d'« une catastrophe » et regrettant l'« insuffisance d'un engagement politique au plus haut niveau » pour lutter contre le fléau, ce rapport a fortement irrité le gouvernement chinois. Les relations entre Pékin et la représentation locale des Nations unies, d'ordinaire empreintes de révérence, ont été durement secouées à cause de cette affaire.

Pour ajouter au courroux officiel, le PNUD envisageait de décerner, lors de cette conférence de presse, un « prix » à Wan Yanhai pour son combat pionnier d'une décennie contre le sida. Une véritable offense pour le gouvernement chinois car ce Wan Yanhai ne cesse de dénoncer l'incertitude du pouvoir central et des gouvernements provinciaux, notamment celui du Henan où le commerce du sang, encouragé au plus haut niveau, aurait provoqué la contamination de près d'un million de paysans ! « Comment croire encore dans les experts et les administrations de la santé en Chine ? » s'interroge ainsi le redresseur de torts dans des textes diffusés sur son site Web.

Cédant à la pression du gouvernement, le PNUD s'est finalement résolu à reporter « à plus tard » la remise du prix à ce si sulfureux militant. L'intéressé préfère en sourire mais lâche tout de même : « Si le PNUD m'avait remis ce prix, je n'aurais certainement pas été expulsé. »

P. Be.

En fait, Wan Yanhai est habitué à ce genre d'ostracisme. Cela fait quelques années déjà qu'il est interdit de mention dans les médias chinois : consigne du département central de la propagande.

« Franchement, je ne comprends pas pourquoi on nous colle cette étiquette de groupe radical, s'indigne-t-il. Nous ne sommes pas radicaux. Depuis 1994, je ne cesse d'envoyer nos rapports au ministère de la santé et même à la police. Tout ce que j'ai voulu, c'est partager l'information sur le sida. Tout ce que j'ai cherché, c'est à aider le gouvernement et mon pays à enrayer le fléau. Je n'ai jamais reçu une seule réponse. Et maintenant, je suis surveillé par la Sécurité d'Etat ! »

## Le commerce du sang, encouragé au plus haut niveau, aurait provoqué la contamination de près d'un million de paysans !

Wan Yanhai n'est pas seul. Il est entouré d'une dizaine de « volontaires » résolus à propager une pédagogie antisida et à fournir une assistance matérielle aux séropositifs, notamment les paysans du Henan qui montent à Pékin se procurer des médicaments. Parmi eux, il y a le journaliste Zhang Jicheng, un des premiers à avoir enquêté sur les villages contaminés du Henan, ce qui lui a valu d'être licencié de son journal de Zhengzhou, la capitale de la province. Indésirable dans sa ville d'origine, il a néanmoins pu retrouver du travail à Pékin, d'où il poursuit ses investigations. Il y a aussi Li Dan, un étudiant en astronomie âgé de 24 ans, qui loue un appartement pour héberger les villageois du Henan de passage à Pékin. Li Dan a été arrêté en janvier. Mais il a été vite relâché après une nuit passée au poste. Il se souvient encore du mot d'un policier : « C'est bien, ce que vous faites, c'est important. » Preuve qu'il ne faut pas désespérer.

Frédéric Bobin

## Krisana Kraintu, « M<sup>me</sup> Médicaments génériques »

Après ses premiers succès en Thaïlande, elle exporte désormais son savoir-faire en Afrique

### BARCELONE

de notre envoyé spécial

Elle n'a peur de rien, et surtout pas des menaces téléphoniques qu'elle a reçues par le passé. Chef de l'Institut de recherche et développement de l'Organisation pharmaceutique gouvernementale (GPO) à Bangkok, Krisana Kraintu a l'enthousiasme communicatif. Curieux mélange de sérénité et d'énergie débordante, cette Thaïlandaise de petite taille, plutôt rondelette et aux yeux malicieux, a fêté cette année ses cinquante ans. Elle a monté à la force du poignet un programme de production de médicaments génériques qui lui a valu une reconnaissance internationale, notamment de la part des organisations non gouvernementales, et quelques solides inimitiés au sein des multinationales pharmaceutiques.

Comme cette professeur de chimie pharmacologique s'ennuyait à enseigner cette discipline à l'université, elle est entrée il y a plus de vingt ans au service de la GPO. Il y a dix ans, faute de trouver auprès de la direction de cette entreprise d'Etat le soutien nécessaire, elle décide de se lancer seule dans la mise au point de médicaments génériques. « Je n'ai jamais

enfreint un brevet », s'empresse-t-elle de préciser, avant d'expliquer sa démarche : « J'avais compris que, à la différence d'autres maladies, le sida était un problème social, qui touchait les femmes, les enfants. Cela me faisait tellement de peine de voir ces enfants malades. Alors, j'ai surtout voulu aider les femmes enceintes, car le prix des traitements était trop élevé pour nous. » A l'époque, indique-t-elle, il en coûtait 600 dollars américains pour traiter une personne pendant un mois.

Krisana choisit deux molécules, l'AZT et la didanosine. Elle trouva un fabricant canadien pour lui fournir les matières premières et parvint à mettre au point des copies identiques à l'original.

« Pendant six ans, GPO s'est abstenue de fabriquer à grande échelle ces médicaments génériques, alors qu'elle disposait des capacités de production », s'agace-t-elle. Sans doute le résultat des pressions et menaces de représailles des Etats-Unis sur les exportations thaïlandaises de bois et de pierres précieuses. La production démarra néanmoins avec la quantité nécessaire au traitement de 5 000 malades quand ce pays de 62 millions d'habitants compte 100 000 cas de

sida et 1,2 million de séropositifs. Aujourd'hui, la capacité de production couvre plus de 50 000 personnes et l'objectif des 100 000 est en vue.

## « Pendant six ans, GPO s'est abstenu de fabriquer à grande échelle ces génériques, alors qu'elle disposait des capacités de production »

Seule au départ mais soutenue par Médecins sans frontières, elle dirige aujourd'hui une équipe de soixante-dix personnes. Le coût d'une trithérapie individuelle vient d'être ramené à 27 dollars par mois. De plus, Krisana a mis au point une formulation originale, le GPO-Vir, association dans un même comprimé de trois médicaments antirétroviraux (3TC, d4T

et névirapine), dont il existe deux dosages différents, ce que les laboratoires concurrents ne peuvent pas faire. Or, moins il y a de comprimés, moins les patients risquent d'en oublier.

Aujourd'hui, son combat, c'est d'exporter son savoir-faire en Afrique. Un accord a déjà été signé avec le Zimbabwe et avec le Ghana pour y démarrer la production de médicaments génériques.

Sitôt la conférence de Barcelone sur le sida terminée (elle s'achève vendredi), Krisana s'envolera pour le Maroc pour une troisième tête de pont, en attendant la quatrième à trouver en Afrique de l'Est.

« Il ne faut pas sous-estimer ces pays, qui ont parfaitement les capacités de faire ce que j'ai fait en Thaïlande pour leur bénéfice et celui de leurs voisins. » Cette militante du générique ne se couche jamais sans avoir écouté de la musique classique. C'est sa grande passion et son rêve serait de devenir chef d'orchestre. Mais Krisana avoue également deux autres faiblesses : la littérature – elle écrit des poèmes – et Rome, une ville où elle aimerait vivre.

P. Be.



## La Commission présente mercredi ses propositions de réforme de la politique agricole commune

Le commissaire Franz Fischler va demander à ses dix-neuf collègues d'approuver un projet visant notamment à ce que les aides accordées aux agriculteurs soient indépendantes de leur production

### BRUXELLES

de notre bureau européen

La bataille agricole est lancée. La Commission doit présenter, mercredi 10 juillet, ses propositions de réforme de la politique agricole commune (PAC), qui absorbe plus de 40 % du budget communautaire. Officiellement, il ne s'agit pas de toilettage la PAC pour la période 2004-2006. En réalité, le commissaire responsable de l'agriculture, Franz Fischler, va demander à ses dix-neuf collègues d'approuver un projet très ambitieux, même s'il se fait à budget quasi constant. « Il y a encore quelques mois, on ne s'attendait pas à une réforme d'une telle ampleur », concède un diplomate.

Le projet est encore susceptible d'amendements, certains commissaires ne le trouvant pas assez ambitieux, comme l'Allemande Michaela Schreyer, d'autres trop, comme le Français Michel Barnier (chargé notamment de la politique régionale), proche du premier ministre, Jean-Pierre Raffarin.

Première révolution, M. Fischler veut que les aides au revenu que touchent les agriculteurs soient indépendantes – « découplées », en jargon bruxellois – de ce qu'ils produisent. Le commissaire autrichien entend achever le processus commencé en 1992 et 1999. A l'époque, pour lutter contre la surproduction, les Européens avaient décidé de baisser le prix garanti auquel les agriculteurs pouvaient vendre leurs produits. En contrepartie, ces derniers ont reçu des aides au revenu dites aides directes : leur poids est devenu considérable, puisqu'en 2001 celles-ci ont représenté 28 milliards d'euros sur un budget agricole de 38 milliards.

A l'avenir, chaque exploitation agricole recevrait une aide au revenu unique, fonction des aides

reçues par le passé. L'exploitant serait ensuite libre de produire ce que bon lui semble, en fonction du marché. Cette politique concernerait notamment la viande bovine et les céréales, mais pourrait être étendue à des secteurs non concernés par la réforme actuelle : sucre, huile d'olive... Le lait reste à part.

Cette proposition a suscité des réticences, vendredi 5 juillet, lors



Favoriser l'émergence d'une agriculture respectueuse de l'environnement  
FRANZ FISCHLER

d'une réunion des cabinets des commissaires, notamment du représentant de M. Barnier. S'il n'y a plus aucun lien entre aide et production, quel critère objectif utilisera-t-on pour faire évoluer les revenus des agriculteurs ? Certains y voient déjà un moyen de faire baisser le budget agricole. La transmission des exploitations agricoles, auxquelles seront attachés ces droits historiques à subvention, risque de tourner au casse-tête et entraîner de la spéculation.

### FILET DE SÉCURITÉ

Logiquement, M. Fischler veut baisser de 5 % le prix d'intervention sur les céréales, qui a déjà été réduit de 15 % depuis 1999, perspective dont Paris ne veut pas entendre parler. De fait, les agriculteurs travailleraient aux conditions de marché, le prix d'intervention servant seulement de « filet de sécurité » en cas de forte baisse des cours. Le deuxième objectif de M. Fischler consiste à favoriser l'émergence d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Il compte donc soumettre le versement des aides au respect « de

normes réglementaires, en matière d'environnement, de sécurité des aliments, de bien-être des animaux ». En cas de non-respect de ces critères dits d'« écoconditionnalité », « les paiements directs devraient être réduits proportionnellement au risque ou au dommage considéré », écrit la Commission.

Pour assurer la mise en œuvre de ces obligations écologiques, la Commission veut mettre en place un audit des exploitations agricoles, qui serait dans un premier temps obligatoire pour les exploitations percevant plus de 5 000 euros par an. Une aide est prévue pour en financer le coût. Certains cabinets, notamment ceux de M. Barnier, de l'Espagnole Loyola de Palacio et de la Luxembourgeoise Viviane Reding, se sont interrogés sur les contraintes bureaucratiques que risquait d'entraîner l'écoconditionnalité.

Une seconde manière de favoriser l'environnement est de réorienter jusqu'à 20 % des aides directes pour financer le développement rural. Ce système dit de « modulation », créé à Berlin en 1999, était jusqu'à présent facultatif. Il deviendrait obligatoire à partir de 2004. Chaque année, les paiements directs seraient réduits de 3 %, jusqu'à ce que le taux maximal de 20 %, prévu par Berlin, soit atteint. Les petites exploitations touchant

moins de 5 000 euros pour deux travailleurs seraient épargnées par cette ponction. Ainsi, estime M. Fischler, les trois quarts des exploitations européennes – qui ne touchent qu'un cinquième des aides directes européennes – ne seront pas touchées par cet écrêtement. En revanche, il est prévu de plafonner le montant maximal d'aides directes par exploitation à 300 000 euros, ce qui gêne Britanniques et Allemands, ceux-ci à cause des grandes exploitations héritées de l'ancienne RDA.

Les sommes ainsi épargnées seront transférées pour le développement rural. Elles ne resteraient plus comme aujourd'hui dans l'escarcelle des Etats membres, mais seraient recentralisées à Bruxelles. La modulation « permettra une redistribution des aides entre les pays de culture céréalière et d'élevage intensifs et les pays plus pauvres, qui pratiquent une agriculture plus extensive ou de montagne, et aura des effets positifs sur l'environnement et la cohésion », écrit la Commission. Cette réallocation, dont certains voudraient qu'elle soit accélérée, n'est pas du goût des Français. « On va priver les Etats membres des aides directes auxquelles ils ont droit », s'inquiète un fonctionnaire européen.

Arnaud Leparmentier

## Les Allemands ont tenté, en vain, de contacter les Suisses avant le crash d'Uberlingen

Selon « Der Spiegel », Skyguide était indisponible

UNE SEMAINE après la collision aérienne au-dessus du lac de Constance, les contrôleurs aériens suisses sont à nouveau mis en cause par de nouvelles révélations rendues publiques ce week-end. Selon l'hebdomadaire *Der Spiegel*, les aiguilleurs allemands de la tour de contrôle « Rhein Radar » à Karlsruhe auraient tenté d'avertir leurs collègues suisses sur l'imminence d'une catastrophe 90 secondes avant l'accident entre le Tupolev 154 et le Boeing 757 Cargo.

Les aiguilleurs allemands auraient obtenu, 132 secondes avant l'accident, un signal d'avertissement de leur système radar (Short Term Conflict Alert). Selon l'hebdomadaire, ils tentèrent de téléphoner au poste de contrôle suisse, « environ une minute trente avant la catastrophe, sans y parvenir ». La ligne principale de Skyguide – l'instance chargée du contrôle aérien helvétique – n'était pas disponible en raison d'opérations de maintenance. Les aiguilleurs suisses ne disposaient que d'une ligne d'appoint et celle-ci était occupée, affirme l'hebdomadaire.

Samedi, les journaux suisses estimaient que l'aiguilleur resté seul à son poste – son collègue étant en pause – pouvait avoir été débordé par d'autres tâches. D'après le *Tagesspiegel*, « il surveillait seul l'ensemble de l'espace aérien et devait

à la fois faire attention à deux fréquences radio, regarder deux écrans radars et en plus téléphoner à Friedrichshafen (Allemagne) pour coordonner un atterrissage ».

Carlo Bernasconi, chef des opérations du contrôleur aérien suisse Skyguide, a déclaré, dimanche 7 juillet, au quotidien suisse *Le Matin* que « ce genre d'accident extrêmement rare est dû à un enchaînement tellement incroyable qu'il en paraît invraisemblable ». M. Bernasconi a rappelé que l'accident s'était produit à un moment où le second contrôleur s'était brièvement absenté. A propos de la ligne téléphonique débranchée, il a déclaré : « Si une part de responsabilité devait nous être attribuée, nous l'assumerions ».

George Blau, porte-parole des enquêteurs allemands, a indiqué que les premiers résultats de décodage des boîtes noires seraient « disponibles au milieu de semaine ».

Les secouristes allemands ont retrouvé, dimanche, les deux derniers corps des 71 morts provoqués par la catastrophe. Lundi à l'aube, un Iliouchine-76 russe ayant à son bord 33 corps a atterri à Oufra (Oural) d'où étaient originaires les victimes.

Nicolas Bourcier (avec AFP, Reuters)

## Dans le conflit qui s'annonce, Paris risque d'être isolé

### BRUXELLES

de notre bureau européen

Paris ne voulait pas d'une réforme en profondeur de la politique agricole commune (PAC), dont la France est la première bénéficiaire. Le commissaire européen, Franz Fischler, s'il est suivi mercredi par ses pairs, va en proposer une d'envergure. Le conflit s'annonce entre Paris et ses partenaires, en particulier l'Allemagne, lasse de payer pour les agriculteurs français.

Cette réforme aurait pu être l'objet d'un simple toilettage technique si l'Europe n'avait pas été soumise à des contraintes fortes. D'abord, la crise de la vache folle, l'épizootie de fièvre aphteuse, la pollution des nappes phréatiques en Bretagne, etc., ont fait évoluer la demande des citoyens européens : las de la course au productivisme, ils veulent une agriculture sûre et respectueuse de l'environnement, ce qui conforte M. Fischler dans sa volonté d'orienter sa réforme vers la ruralité et l'écologie.

### AVANT L'ÉLARGISSEMENT

La deuxième contrainte est celle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), après le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales à Doha, fin 2001. Pour ne pas se retrouver en position d'accusée, l'Europe a tout intérêt à bannir les aides à la production, qui faussent les échanges, et à octroyer à ses agriculteurs, promus jardiniers de l'Europe, des aides, autorisées, au développement rural. C'est ce qui explique que le Français Pascal Lamy, commissaire responsable du commerce international, soit favorable à la réforme Fischler.

La troisième contrainte est celle de l'élargissement. Avec l'arrivée de dix nouveaux pays membres, dont la Pologne, la PAC risque de devenir ruineuse. Officiellement, PAC et élargissement sont déconnectés, et il n'est pas question de faire de la réforme de la première un préalable au second. En réalité, les deux dossiers sont en

passage de se télescoper. Le chancelier Gerhard Schröder, qui ne veut pas payer davantage pour l'Europe, a annoncé qu'il ne souhaitait pas prendre position sur les offres agricoles faites aux pays candidats avant de connaître les propositions de M. Fischler. Il a dans son camp le Royaume-Uni, la Suède et les Pays-Bas, las de payer pour la PAC.

« Si les Allemands croient que l'élargissement se fera à coût nul pour eux, ils se mettent le doigt dans l'œil », prévient un diplomate français. Mais, rétorque un fonctionnaire de la Commission, « la PAC ne compte en Europe que très peu d'amis ». Chaque pays anticipe qu'avec l'élargissement il va devoir passer à la caisse. La France est menacée d'isolement. Certes, elle a plutôt le soutien des pays du sud et de l'Irlande. « Mais ces pays peuvent être "achetés" en prenant des mesures spécifiques », persifle un diplomate. Ce n'est pas le cas de Paris, qui jouit d'une rente considérable.

Cette fois-ci, Jacques Chirac n'est pas sûr de pouvoir passer en force pour défendre les privilèges français, comme il l'a fait à Berlin en 1999, en humiliant M. Schröder : les propositions de M. Fischler se font sans modification du cadre financier européen. Ce ne sont donc pas les chefs d'Etat et de gouvernement qui doivent trancher le dossier, à l'unanimité, mais les ministres de l'agriculture, qui votent à la majorité qualifiée. « La politique agricole commune ne sera sauvée que si elle évolue », estime un fonctionnaire de la Commission. « Entrer dans les négociations dans une posture défensive ne serait pas seulement politiquement coûteux, comme cela fut le cas lors des négociations de Berlin en 1999. Ce serait prendre le risque d'une défaite en rase campagne », prévenaient, en janvier 2002, Pascal Lamy et l'économiste Jean Pisani-Ferry dans « L'Europe de nos volontés » (éd. Plon, 2002).

Ar. Le.

## Réfléchissez.

2 000 € d'économie sur Scénic Air 1.9 dCi.

Soit une semaine en voilier dans les criques désertes.

DU 1<sup>ER</sup> AU 15 JUILLET DANS LE RÉSEAU RENAULT

CONCESSIONNAIRES ET AGENTS PARTICIPANTS



# FRANCE

## LE PARLEMENT

Mardi 9 juillet, à l'Assemblée nationale, débute l'examen en première lecture du **PROJET DE LOI D'AMNISTIE**. Le rapporteur du projet, Michel Hunault (UMP-RPR), en affirmant, le 6 juillet, dans un entre-

tien au *Monde*, que l'on « n'échappera pas un jour au débat sur le délai de prescription de l'abus de biens sociaux », a relancé la polémique autour d'un éventuel « **COUP D'ÉPONGE** » sur les affaires politico-

financières. Lundi 8 juillet, dans un entretien accordé aux *Echos*, le ministre de la justice, **DOMINIQUE PERBEN**, affirme qu'« aucun projet d'amnistie pour les délits politico-financiers n'est prévu » dans la loi-pro-

gramme sur la justice présentée au conseil des ministres le 17 juillet. Depuis quinze ans, **À DROITE COMME À GAUCHE**, les tentatives se sont multipliées pour tenter de mettre un terme aux affaires.

## Polémique autour de la réforme de l'abus de biens sociaux

Mardi 9 juillet, à l'Assemblée nationale, débute l'examen en première lecture du projet de loi d'amnistie. Dominique Perben affirme que, dans la loi sur la justice qui sera présentée le 17 juillet en conseil des ministres, « aucun projet d'amnistie » n'est prévu pour les délits politico-financiers

**DOUTE**, malaise et ambiguïté : la session extraordinaire de juillet s'ouvre dans un étrange climat pour la droite, désormais soupçonnée de vouloir solder un certain nombre d'affaires en réformant la prescription d'abus de biens sociaux. Il semble désormais clair que le « coup d'éponge » ne sera pas donné lors du débat sur le projet de loi d'amnistie, dont l'examen en première lecture démarre, mardi 9 juillet, à l'Assemblée nationale. Le tout premier texte de la douzième législature se veut exemplaire : jamais la liste des délits amnistiables n'a été aussi réduite et, comme le précise le rapport du projet de loi, rédigé par le rapporteur, Michel Hunault (UMP-RPR, Loire-Atlantique), « le gouvernement a expressément exclu toute amnistie des délits économiques et financiers ou en relation avec le financement des campagnes électorales et des partis politiques ». Les socialistes ont brandi régulièrement la menace d'une amnistie politico-financière, mais rien n'est venu.

En revanche, les dirigeants de l'UMP se montrent plus fous sur l'avenir. Si le garde des sceaux, Dominique Perben affirme, dans un entretien au quotidien *Les Echos*, lundi 8 juillet, qu'il n'y aura « aucun projet d'amnistie pour les délits politico-financiers » dans la loi-programme sur la justice, présentée le 17 juillet au conseil des ministres, – ajoutant même qu'il s'opposera personnellement « à

tout amendement » dans ce sens qui pourrait être déposé par les députés –, il reconnaît cependant qu'il « faudra un vrai débat sur la modification des règles qui régissent les abus de biens sociaux », en souhaitant que ce sujet soit examiné un jour « dans un climat apaisé et serein et surtout en toute clarté ».

C'est M. Hunault qui avait sonné l'alerte en déclarant, dans un entretien au *Monde* (daté du 6 juillet), que l'« on n'échappera pas, un jour, au débat sur le délai de prescription de l'abus de biens sociaux », avant de préciser qu'une telle discussion pourrait s'ouvrir lors de l'examen du projet de loi de programmation sur la justice, qui débutera au Sénat, après son adoption en conseil des ministres, mercredi 17 juillet. Vendredi matin, 5 juillet, le député de Loire-Atlantique avait également évoqué, au micro de France Inter, un « toilettage » du régime des délits politico-financiers pour « faire cesser l'incertitude juridique ».

### RISQUE POLITIQUE

Jusqu'à présent, le président du groupe UMP de l'Assemblée, Jacques Barrot (UMP-UDF), a été le plus explicite : « J'atteste formellement qu'il n'en a jamais été question au sein de notre groupe », a-t-il déclaré dans un entretien au *Parisien* du 7 juillet, avant de dénoncer la « désinformation » et l'« orchestration » de la polémique. « Le propos de Michel Hunault tient en une seule et petite phrase qui exprime



Michel Hunault, en avril 2001, à l'Assemblée nationale. En affirmant, le 5 juillet, dans un entretien au *Monde*, que l'« on n'échappera pas, un jour, au débat sur le délai de prescription de l'abus de biens sociaux », le député de la Loire-Atlantique a déclenché une polémique qui met la droite dans l'embaras.

inopportunistement une interrogation », a-t-il ajouté.

La droite est face à un dilemme. D'un côté, elle semble « condamnée » à réformer le régime de l'abus de biens sociaux, qui est au centre de la mise en examen d'Alain Juppé dans les affaires visant la gestion de la mairie de Paris, quand Jacques Chirac en était le maire. Par ailleurs, le patronat attend aussi beaucoup de ce « toilettage ». De l'autre, la droite sait qu'elle court là un gros risque politique. Qu'en penseraient les électeurs ? Et comment réagiraient les nouveaux députés de l'UMP, issus de la « génération terrain »,

qui ne souhaitent pas faire les frais des errements de leurs aînés. A moins que le gouvernement n'arrive à convaincre l'opinion qu'il faut solder les comptes et en finir avec les « affaires ». L'été 2002 semble être le moment le plus opportun, dans cette période d'état de grâce dont bénéficie tout nouveau gouvernement. Attendre un an ou deux pourrait s'avérer périlleux, à la veille des échéances électorales de 2004 – européennes, régionales, cantonales.

Certains considèrent les propos de M. Hunault comme une « malheureuse bourde ». D'autres sont convaincus que le jeune député

agit en service commandé – et en fusible – de l'Elysée : n'a-t-il pas pris la défense de Jacques Chirac, dans une tribune publiée dans *Le Monde* (daté du 9 novembre 2000), en réponse à Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire) qui voulait envoyer le président de la République devant la Haute Cour de justice ? A l'époque, M. Hunault avait même suggéré de voter une proposition de loi visant à permettre au chef de l'Etat de « défendre son honneur ». Sans se déjuger, M. Hunault a mis un bémol à ses déclarations, samedi 6 juillet, dans un entretien au *Figaro* : s'il « persiste » à considérer que l'« imprescrip-

tabilité » de l'abus de biens sociaux et la « durée interminable » des instructions posent problème, il ajoute que le « climat » politique lors de l'examen du projet de programmation de la justice « ne garantira pas la sérénité indispensable à ce type de débat ». Mais le rapporteur n'entend pas se laisser démonter. « Si on me cherche, j'ai préparé une véritable riposte », prévient-il.

Aux socialistes, il rappellera qu'« en 2001 sur les 100 000 condamnations annuelles de peines d'emprisonnement, 37 000 n'ont pas été exécutées ». Il n'oubliera pas son voisin de Loire-Atlantique, et rival, le président du groupe PS de l'Assemblée et maire de Nantes : « A Jean-Marc Ayrault, je dirai que, moi, je n'ai pas été condamné par le tribunal correctionnel pour délit de favoritisme [en octobre 1997, à propos de l'attribution d'un marché pour la fabrication du journal municipal *Nantes Passion*]. » Le ton monte entre les deux camps.

Le 9 juillet, les socialistes défendront trois motions de procédure visant à rejeter le texte. Il se pourrait, toutefois, qu'ils en rétrocedent une à Martine Billard (Verts, Paris). Les Verts, qui se présentent toujours comme les champions de l'éthique et de la transparence, ont décidé de « pousser un coup de gueule », selon l'expression de Noël Mamère (Verts, Gironde), qui devrait être très présent dans les couloirs du Palais-Bourbon.

Clarisse Fabre

## L'« ABS », arme des juges contre la corruption

451 condamnations ont été prononcées de ce chef en 2001

**MÊME** son acronyme est en passe d'être intégré dans le langage courant. Le délit d'« abus de biens sociaux » (dit « ABS » dans le jargon judiciaire), suscite d'autant plus de polémiques qu'il est considéré par les juges comme l'une des armes les plus efficaces pour lutter contre la corruption. Ayant donné lieu à 451 condamnations en 2001, ce délit est en effet plus aisé à qualifier juridiquement que les infractions de corruption ou de trafic d'influence. Il bénéficie d'un régime dérogatoire de prescription, qui facilite sa répression et permet à la justice de poursuivre des faits commis parfois plusieurs années auparavant. Mais alors que le régime de l'ABS résiste aux différentes tentatives de réforme, il est aujourd'hui menacé de l'intérieur, depuis que la Cour de cassation a rendu une série de décisions affaiblissant sa répression.

Créé par un décret-loi de 1935, puis redéfini par la loi de 1966 sur les sociétés, l'abus de biens sociaux punit d'une peine de cinq d'emprisonnement et de 375 000 euros l'entrepreneur qui utilise les biens de sa société pour un usage contraire à son intérêt social. Un dirigeant qui fait payer par son entreprise des travaux effectués à son domicile s'expose ainsi à des poursuites, comme s'il fait financer par sa société le journal d'un parti politique. Le délit d'abus de biens sociaux est ain-

si fréquemment utilisé dans les affaires politico-financières : le « corrupteur » (une entreprise qui veut obtenir un marché, par exemple) est alors poursuivi pour « abus de biens sociaux », tandis que le « corrompu » (une personnalité ou un parti politique recevant un pot-de-vin), est poursuivi pour « recel d'abus de biens sociaux ».

Les juges recourent fréquemment à l'ABS pour qualifier des faits qui relèvent de la corruption ou du trafic d'influence, parce que ces deux délits sont plus difficiles à prouver : dans le cas de la corruption, il faut établir qu'un « pacte » a été conclu entre le corrupteur et le corrompu. L'ABS bénéficie, lui, d'un avantage considérable : alors que la règle de la prescription empêche que les délits soient poursuivis trois ans après avoir été commis ce délai ne commence à courir, dans le cas de l'ABS, qu'à la date de la découverte des faits.

Le régime dérogatoire de prescription de l'ABS est appliqué depuis un arrêt de la Cour de cassation du 7 décembre 1967, qui a fixé son point de départ « au jour où le délit est apparu et a pu être constaté dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique ». Cette règle, qui s'applique également aux abus de confiance, s'est imposée par la nature occulte des infractions. Contrairement à ce qu'affirment les milieux patronaux qui éta-

blissent souvent un parallèle avec les crimes contre l'humanité, l'abus de biens sociaux n'est donc en rien « imprescriptible ». Des fausses factures commises en 1996 par une entreprise ne peuvent ainsi être poursuivies que jusqu'à la fin 2002 si elles sont découvertes en 1999.

Depuis l'émergence des « affaires », la bataille politique menée au grand jour pour limiter la répression de l'ABS a, pour l'heure, toujours échoué. Mais dans les couloirs judiciaires se joue une partie aussi discrète que décisive. Une série de décisions de la Cour de cassation a affecté le périmètre des investigations des juges en la matière. Le 13 décembre 2000, la haute juridiction a ainsi réduit la possibilité pour les actionnaires ou les associés d'une société de se constituer partie civile – ce qui pourrait réduire le nombre de plaintes dénonçant ce type d'infractions. Enfin, la Cour de cassation a affirmé, les 13 octobre 1999 et 27 juin 2001, que la prescription triennale devait courir, si les faits n'ont pas été dissimulés, à compter de la présentation des comptes annuels. Pour certains juristes, cette précision permettra à un entrepreneur malveillant de rendre prescrits certains délits, en mentionnant discrètement un ABS au détour d'un volumineux document comptable.

Cécile Prieur

## Quinze ans de tentatives répétées pour en finir avec les « affaires »

**DEPUIS** quinze ans, l'amnistie, ouverte ou déguisée, des infractions commises dans le cadre du financement de la vie politique hante les rangs des politiques, de droite comme de gauche. Le 16 novembre 1987, alors que le Parti socialiste est pris dans la tourmente de l'affaire Lucaire – du nom d'une entreprise soupçonnée de ventes d'armes frauduleuses à l'Iran –, François Mitterrand demande au gouvernement de préparer une loi sur le financement des campagnes électorales et des partis. Jacques Chirac, alors premier ministre, s'exécute. Le 20 juillet 1988, après la réélection de François Mitterrand, le Parlement vote une loi d'amnistie qui porte, entre autres, sur les délits qui sont « en relation avec le financement direct ou indirect de campagnes électorales ou de partis politiques ».

Au début de 1989, les enquêtes sur le financement du PS menacent directement son trésorier, Henri Emmanuelli. Pierre Mauroy, alors premier secrétaire, sonne l'alarme à l'Elysée. Le principe d'une amnistie rapide est décidé. Il faut cependant « préparer » l'opinion. Le 14 mai, M. Mitterrand annonce une nouvelle loi sur la moralisation de la vie publique. L'amnistie figure à l'article 18 de l'un des projets de loi préparés par le gouvernement de Michel Rocard. Pour qu'elle soit votée, les socialistes doivent obtenir l'assentiment d'une partie de la droite. Ils l'obtiennent en seconde lecture : le 7 décembre, l'amnistie est adoptée grâce à l'abstention d'une partie des députés de droite.

Quatre mois plus tard, le 4 avril 1990, la commission d'instruction de la Haute Cour de justice constate qu'une partie des faits reprochés à l'ancien ministre socialiste Christian Nucci, dans l'affaire du Carrefour du développement, sont amnistiés, l'autre faisant l'objet d'un non-lieu. Fait exceptionnel, les magistrats critiquent publiquement l'amnistie. L'effet est désastreux dans l'opinion.

La rentrée du gouvernement d'Edouard Balladur, à l'automne 1994, est catastrophique. En juillet, Alain Carignon, menacé de mise en examen, a démissionné de son poste de ministre de la communica-

tion. Le 30 septembre, le procureur de la République ordonne l'ouverture d'une information judiciaire contre un autre ministre, Gérard Longuet, dans l'enquête sur le financement du Parti républicain. M. Longuet est lui aussi contraint à la démission, juste avant Michel Roussin, ministre de la coopération. Le 2 octobre, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, invite tous les groupes parlementaires à se mettre d'accord pour élaborer une nouvelle loi sur les relations entre la politique et l'argent. Les lois de janvier 1995 interdisent

l'ouverture d'une information judiciaire contre un autre ministre, Gérard Longuet, dans l'enquête sur le financement du Parti républicain. M. Longuet est lui aussi contraint à la démission, juste avant Michel Roussin, ministre de la coopération. Le 2 octobre, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, invite tous les groupes parlementaires à se mettre d'accord pour élaborer une nouvelle loi sur les relations entre la politique et l'argent. Les lois de janvier 1995 interdisent

l'ouverture d'une information judiciaire contre un autre ministre, Gérard Longuet, dans l'enquête sur le financement du Parti républicain. M. Longuet est lui aussi contraint à la démission, juste avant Michel Roussin, ministre de la coopération. Le 2 octobre, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, invite tous les groupes parlementaires à se mettre d'accord pour élaborer une nouvelle loi sur les relations entre la politique et l'argent. Les lois de janvier 1995 interdisent

### En 1989, une amnistie en catimini

Le 5 juin 1989, à l'intérieur d'un projet de loi d'amnistie concernant les indépendantistes guadeloupéens, le gouvernement Rocard avait glissé en catimini un amendement destiné à effacer les délits politico-financiers, alors que l'enquête sur les fausses factures de l'entreprise SAE menaçait le bureau d'études du PS, Urba-Gracco. Seul le député (app. PS) Jean-Pierre Michel, ancien magistrat, accepta d'en être le signataire. Au fil des lectures au Parlement, l'amnistie finit par couvrir non seulement les délits, mais toutes les infractions – y compris le « détournement de fonds publics », alors qualifié de crime par le code pénal. L'amendement de M. Michel – qui avait été le rapporteur des lois d'amnistie depuis 1981 – excluait toutefois les parlementaires. Il fut adopté grâce à l'abstention d'une partie de l'opposition et au vote favorable de certains de ses élus : Eric Raoult (RPR), Gérard Longuet (UDF-PR), Raymond Barre (UDF). Le texte fut promulgué le 15 janvier 1990, et bénéficia, quelques mois plus tard, à l'ancien ministre de la coopération, Christian Nucci, poursuivi dans l'affaire Carrefour du développement.

tout financement d'un parti politique par une entreprise.

Sous le gouvernement d'Alain Juppé, la majorité tente à plusieurs reprises de limiter la portée du délit d'abus de biens sociaux. Pierre Mazeaud, alors président de la commission des lois de l'Assemblée nationale et aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel, dépose, en octobre 1995, une proposition de loi en ce sens.

### TOLLÉ GÉNÉRAL

Devant le tollé qu'elle déclenche, le gouvernement lâche M. Mazeaud en n'inscrivant pas le texte à l'ordre du jour. Xavier de Roux, député (UDF-Rad.) de Charente-Maritime, dans une nouvelle proposition de loi, et surtout Philippe Marini, sénateur (RPR) de l'Oise, dans un rapport sur la réforme du droit des sociétés, tentent, l'année suivante, de reprendre le flambeau. « S'il est vrai qu'une évo-

posé en janvier 2001 une proposition de loi « réformant la prescription en matière pénale », assure qu'une réforme est nécessaire « à condition qu'elle ne s'applique pas aux enquêtes en cours ».

Dans un tout autre domaine, des responsables politiques ont aussi tenté de contenir les retombées des affaires politico-financières. A l'occasion d'un projet de loi portant réforme de la procédure pénale, en 1994, Alain Marsaud, député (RPR) de la Haute-Vienne, et Philippe Houillon, député (UDF) du Val-d'Oise, avaient fait adopter en commission un amendement faisant « défense de publier le nom de personnes mises en cause dans des procédures judiciaires avant tout débat public devant une juridiction ». Ce texte, baptisé « amendement Marsaud », fut finalement rejeté par le Sénat.

Service France

## EMPLOI

REPRODUCTION INTERDITE

OFFRES

Offre individuelle de compétences

**Cadre dirigeant 20 ans d'expérience**  
**BUSINESS PME MARKETING**  
**OPÉRATIONNEL MANAGEMENT DE PROJETS**  
**Gestion - Informatique - NTIC**  
**(disponibilité juillet - mobilité Francophone)**  
**CV détaillé sur : <http://site.voila.fr/ricazoulay>**  
**Gsm : 06.07.06.54.58**

Nous avons besoin  
vendeur/commissionnaire,  
pour usine  
avec grandes productions  
de chaussettes,  
très bien introduit  
dans grands importateurs  
et grandes chaînes  
de magasins.  
Fax : 351-22-9722318.

Graphiste-maquettiste free lance, 15 ans d'expérience, assistée de collaborateurs, recherche tout type de publication (presse, publicité, édition) en PAO (XPress, Photoshop, Illustrator, Excel), peut assurer mise au point rédactionnelle, suivi de fabrication, iconographie (important fonds photos).  
Tél. : 01-45-66-65-82.  
Fax : 01-45-66-55-12.  
e-mail : agnes.chantarel@waika9.com





## Le projet d'amnistie pourra notamment bénéficier aux médecins qui ont manifesté pour leurs honoraires

L'AMNISTIE efface les conséquences juridiques de la violation de la loi. Entre amnésie et amnistie, elle a pour but, « dans un esprit de réconciliation, d'accorder à ses bénéficiaires l'oubli des fautes du passé pour mieux se tourner vers l'avenir », indique l'« exposé des motifs » du projet de loi présenté par la chancellerie. Dans le contexte d'une lutte prioritaire contre l'insécurité, la liste des infractions qui, par leur nature ou en fonction de la peine prononcée, échappent à l'amnistie, a été sensiblement étendue par rapport à la loi précédente de 1995. Les infractions terroristes, le trafic de stupé-

mentation, atteinte à la vie privée – et les infractions au code du service national – notamment les désertions – sont aussi amnistiables.

### « EFFET MONDIAL 1998 »

« Par mesure d'apaisement », indique le texte, certains délits, non amnistiables par nature, peuvent également bénéficier de la clémence quand ils sont commis dans des circonstances particulières. Il s'agit de délits commis à l'occasion de conflits du travail ou d'activités syndicales, de conflits de caractère industriel, agricole, rural, artisanal ou commercial, y compris au cours de

includ, en revanche, les autres délits « en relation avec des élections de toute nature ». Le ministère de la justice assure néanmoins que cet article ne peut s'appliquer aux personnes poursuivies dans l'enquête sur les faux électeurs des 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements de Paris : les faits visés, expliquent les services de la Place Vendôme, font partie des infractions au code électoral, exclues de l'amnistie par l'article 13.

Les amnisties accordées en fonction de la peine prononcée concernent les délits punis d'une peine d'emprisonnement de trois mois fermes ou assortis du sursis avec mise à l'épreuve, ainsi que les amendes (sous réserve du paiement de celles-ci lorsqu'elles sont supérieures à 750 euros). Le seuil au-dessus duquel les condamnations à une peine de prison avec sursis simple ne sont pas amnistiables, a lui, été abaissé par rapport à 1995 : il passe de 9 à 6 mois.

Le président de la République garde la possibilité d'accorder des amnisties individuelles, hors le champ d'application de la loi. Cette possibilité concerne les personnes âgées de moins de 21 ans au moment des faits et celles qui auraient servi l'intérêt général à divers titres. Traditionnellement vouée aux anciens combattants, aux scientifiques et aux artistes, elle est désormais étendue aux sportifs. Selon la chancellerie, cette mesure ne vise personne en particulier et constituerait une forme de reconnaissance. Cet « effet Mondial 1998 à retardement », indique-t-on, contrebalancerait le fait que le dopage soit exclu de l'amnistie, par souci de « préserver l'éthique sportive ».

Frédéric Chambon et Soren Seelow

## Le droit de grâce du président

L'article 17 de la Constitution de 1958 dispose que « Le président de la République a le droit de faire grâce ». Le droit de grâce permet au chef de l'Etat de dispenser tel ou tel condamné de tout ou partie de l'exécution d'une peine pénale. Il se distingue de l'amnistie en ceci qu'il n'a que des effets futurs et n'efface pas la condamnation prononcée, qui reste inscrite au casier judiciaire.

La grâce, en pratique, prend la forme d'un décret du président de la République contresigné par le premier ministre et le ministre de la justice. Depuis 1981 et l'abolition de la peine de mort, ce droit, issu de la monarchie, a changé de nature : le chef de l'Etat ne prend plus une décision ultime, il s'agit d'avantage de redresser des situations individuelles inéquitables.

fians, l'association de malfaiteurs ou le proxénétisme, les infractions de nature sexuelle ou liées à la détention d'armes sont ainsi exclues.

En matière de sécurité routière, le projet marque une sévérité particulière : tous les délits et la plupart des contraventions au code de la route échappent au pardon du législateur. Les stationnements impayés, abusifs ou gênants restent amnistiables (sauf sur les emplacements réservés aux handicapés), de même que les amendes pour non présentation des papiers d'identité ou du véhicule. Les délits de presse – diffu-

manifestations sur la voie publique ou dans les lieux publics (à l'exception de ceux ayant entraîné une peine de dix ans d'emprisonnement). Cette disposition « pourra s'appliquer » aux médecins qui ont manifesté pour la revalorisation de leurs honoraires, a indiqué la chancellerie ; à Bayonne, le 30 mai, des affrontements les avaient opposés aux CRS, qui avaient fait plusieurs blessés.

Le projet prévoit encore l'effacement du casier judiciaire de courtes peines déjà exécutées. Si le projet exclut formellement les infractions liées au financement des partis, il

## La Confédération paysanne interpelle les députés

Elle demande que José Bové puisse bénéficier de l'amnistie

LA CONFÉDÉRATION paysanne fait le forcing auprès des députés sur le cas José Bové. Ce dernier purge, depuis le 19 juin, à Villeneuve-Maguelonne, un reliquat d'une quarantaine de jours de prison pour le « démontage », en août 1999, du chantier du McDonald's de Millau (Aveyron). Et le syndicat paysan – épaulé techniquement par le Syndicat de la magistrature – n'a pas renoncé à lui obtenir le bénéfice de l'amnistie dont il est aujourd'hui exclu. « C'est symbolique. L'amnistie des activités syndicales ayant donné lieu à des condamnations est une constante depuis le début de la V<sup>e</sup> République », explique-t-on à la « Conf ». Dès vendredi, ses militants ont donc expédié une lettre argumentée à chacun des parlementaires qui vont examiner, mardi 9 juillet, le projet de loi d'amnistie, n'hésitant pas à se rendre au domicile de ceux d'entre eux qui n'étaient pas joignables.

« Ils ont fait du sur-mesure pour nous exclure », s'indigne François Dufour, l'un des principaux animateurs du syndicat paysan et vice-président d'Attac. Car si, dans son article 3, le projet propose une amnistie pour les infractions commises « à l'occasion des conflits du travail ou d'activités syndicales » et pour les « délits commis en relation

avec des conflits de caractère industriel, agricole ou artisanal », son article 13 exclut « les délits de destruction, de dégradations, de détériorations » et ceux de « violence, d'outrages, de diffamation et d'injures commis en réunion ». Or, s'insurge la Confédération paysanne, « ces deux catégories de délits recouvrent la totalité des actes syndicaux qui, commis en manifestation, peuvent faire l'objet de poursuites pénales ». Selon cette organisation, ces restrictions vident donc de tout contenu l'article 3. « C'est de l'hypocrisie totale », explique-t-elle. Soulignant encore que les cas de récidive font tomber l'article 3, elle ajoute : « Cela revient à considérer que l'exercice du droit syndical devrait s'interrompre à la première action commise ».

### SENTIMENT DE FLOTTEMENT

Pour M. Dufour, « il y a quand même matière à interrogation. On nous inflige de la prison ferme et on nous exclut de l'amnistie, pour des actions qui expriment des revendications très largement reprises par la majorité de l'opinion publique, alors que le gouvernement vient de débloquent des fonds pour dédommager les dégâts commis par un commando FDSEA sur des entrepôts Vivendus à Fougères. »

Les responsables de la confédéra-

tion paysanne souhaitent d'autant plus que M. Bové ne soit pas exclu de l'amnistie qu'ils soupçonnent une volonté de « coup » du président de la République, sous la forme d'une grâce au 14 juillet. « Personne ne cracherait dessus. Ce serait bien pour José et sa famille, mais cela ne résoudrait rien quant aux restrictions à l'action collective », indiquent-ils. En mettant la pression sur les députés, la « Conf » entend aussi dissiper le sentiment de flottement qu'elle a donné, s'agissant des mobilisations de rue, après l'incarcération de son leader. Certes des piquets et des rassemblements de témoignage sont organisés tous les jours devant la prison. Certes, un grand meeting de soutien est prévu mercredi 10 juillet à la Bourse du travail de Paris, mais l'hypothèse d'une manifestation nationale a été très vite abandonnée.

« Beaucoup de gens sont épuisés par plusieurs mois de luttes », explique M. Dufour. En réalité, certains responsables du syndicat paysan estiment qu'il vaut désormais mieux être discret pour ne pas braquer les tribunaux alors que d'autres échéances judiciaires attendent encore M. Bové. Bref, la « Conf » hésite. Et s'en remet, pour le moment, à l'Assemblée.

Caroline Monnot

## Poursuivi depuis 1998, M. Juppé risque toujours une condamnation

Il est mis en examen dans l'enquête sur le financement du RPR

QUATRE ANS après sa mise en examen dans l'enquête judiciaire sur le financement du RPR, l'horizon politique d'Alain Juppé reste obscurci par la perspective d'un procès pénal – voire d'une condamnation – pour « prise illégale d'intérêts » et « recel d'abus de biens sociaux ». Secrétaire général du parti gaulliste de 1988 à 1995, celui-ci reste soupçonné d'avoir toléré, sinon organisé, un vaste système par lequel la prise en charge de permanents du RPR était assurée par la Ville de Paris – dont il était alors l'adjoint aux finances – et par des entreprises privées. Les investigations du juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine), Patrick Desmure, ont, certes, abouti à la mise en cause directe de Jacques Chirac, mais l'immunité du président de la République a placé en première ligne son ancien premier ministre, dont le procès pourrait se tenir d'ici deux ans.

Depuis lors, l'empressement de M. Chirac à l'égard de celui qu'il considère de longue date comme « le meilleur » de ses lieutenants s'est traduit par une prévenance permanente et un soutien inconditionnel de l'Elysée dans l'épreuve judiciaire imposée à M. Juppé. Dès avant la découverte, au printemps 1999, de documents impliquant le chef de l'Etat, c'est en concertation étroite avec les conseillers de M. Chirac qu'une stratégie de défense avait été définie. Cette « cellule de crise », constituée autour de Dominique de Villepin, alors secrétaire général de l'Elysée, s'était notamment efforcée de convaincre les trésoriers successifs du RPR – Robert Galley, Jacques Boyon et Jacques Oudin – de prendre sur eux la responsabilité du financement illégal. Mais aucun d'entre eux n'y avait consenti, renvoyant au contraire la responsabi-

té des pratiques mises en place vers « la direction » du parti (*Le Monde* du 28 mai 1998).

Le 25 août 1998, après l'annonce de sa mise en examen, M. Juppé se déclarait prêt, sur TF1, à « assumer [ses] responsabilités », ajoutant : « C'est dans cet esprit que je suis prêt à répondre à toutes les questions devant le juge. » Il assurait alors avoir constaté des irrégularités dans la prise en charge des rémunérations de cadres et de secrétaires du RPR et avoir « donné pour instructions précises à ceux qui avaient la charge de gérer au quotidien le RPR de se mettre en conformité avec la loi ».

En réalité, la deuxième phase de

## Une réforme de l'abus de biens sociaux ne suffirait pas à le mettre à l'abri

sa stratégie de défense était mise en place. Convoqué par le juge le 21 octobre, il invoquait le fait que sa mise en examen ne lui avait pas été précisément notifiée pour refuser de répondre à ses questions ; 24 heures après, son avocat, M<sup>re</sup> Francis Szpiner – conseiller officieux de M. Chirac sur les « affaires » – demandait l'annulation de la procédure.

Cette tentative a échoué. Si la cour d'appel a annulé la qualification de « détournement de fonds publics » initialement retenue, elle a validé, le 26 janvier 1999, l'essentiel du dossier, suivie le 30 juin suivant, par la Cour de cassation. Contraint de revenir enfin devant le juge, le 10 novembre 1999, M. Juppé a finalement contesté l'ex-

istence d'« emplois fictifs » au RPR et assuré qu'il « ignorait ces pratiques » parce qu'il ne s'était « pas investi dans la gestion quotidienne du mouvement » (*Le Monde* du 26 novembre 1999).

L'enquête a pourtant mis en évidence que plusieurs dizaines de permanents du RPR ont été salariés, parfois durant des années, par des entités – publiques ou privées – étrangères au parti. Dans un rapport d'étape daté du 25 mars 1999, la police judiciaire avait ainsi estimé à 20 millions de francs (3,1 millions d'euros) le coût indûment supporté par la Ville de Paris, précisant à propos de M. Chirac et de M. Juppé : « Des agents de cette ville, occupant au RPR des fonctions les plaçant en rapport étroit avec le président et le secrétaire général étaient aussi des collaborateurs directs du maire et de son adjoint chargé des finances. »

Trois ans plus tard, ce rapprochement policier continue de nourrir le soupçon de « prise illégale d'intérêts » qui pèse sur M. Juppé. De sorte qu'une réforme de la prescription de l'abus de biens sociaux, si elle devait être initiée par la nouvelle majorité, ne suffirait pas à le mettre à l'abri. Aussi la perspective d'une condamnation demeure-t-elle, qui plus est assortie d'un double risque – financier et politique : d'une part, la chambre régionale des comptes, dans un jugement provisoire rendu en 1999 l'a estimé « comptable de fait » des sommes visées et lui en demande le remboursement ; d'autre part, son éventuelle condamnation pourrait entraîner son inéligibilité temporaire, le maintenant alors éloigné du pouvoir pour quelques années supplémentaires.

Hervé Gattegno

Du 8 juillet au 12 août

# E L L E

En cadeau chaque semaine, une nouvelle à vous couper le souffle !



Plongez dans le frisson avec les plus grands noms du suspense



Dominique Voynet, secrétaire nationale des Verts

## « Je ne suis pas preneuse d'une tâche sans espoir. Je me positionnerai en fonction du fond »

**Souhaitez-vous rester secrétaire nationale des Verts ?**

J'observe d'abord que tout le monde s'exprime à ma place, ce qui ne me paraît pas être une bonne méthode. Je n'ai pris aucune décision « irrévocable », comme je l'ai dit à mes amis et à ceux de Noël Mamère, lorsque nous nous sommes réunis ce week-end à Bègles. Pour certains, le débat était : « Que va faire Dominique Voynet ? ». Ce n'est pas comme cela que la question se pose. J'ai besoin de savoir sur quel projet et avec quels modes de fonctionnement les Verts veulent envisager leur avenir. Après cela, on voit avec quelle équipe, mais on ne prend pas les problèmes à l'envers.

Il est certain que je ne suis pas preneuse d'une tâche sans espoir, qui consiste à diriger les Verts avec un collège exécutif pléthorique, désigné à la proportionnelle des courants du parti, comme nous le faisons actuellement. Nos insupportables règles d'interdiction de cumul font que les personnalités du mouvement sont exclues de l'exécutif du parti, tandis que d'autres y participent, tout en étant aigries et frustrées de ne pas être vraiment en situation de diriger. Si, à l'occasion de l'audit du parti que nous avons fait réaliser, nous parvenons à mettre en place de nouvelles règles, j'en tiendrai compte pour prendre ma décision.

**Qu'attendiez-vous de ce séminaire de Bègles ?**

Aller à Bègles ne signifiait pas la reconduction d'un accord de majorité tel que nous l'avions conclu au congrès de Toulouse, mais la reconnaissance et l'affirmation d'une volonté politique de tra-



Dominique Voynet et Noël Mamère lors du huis-clos des Verts, dimanche 7 juillet, à Bègles. L'objet de la réunion était de savoir si les Verts « sont capables de produire un projet lisible et compréhensible pour l'ensemble de la société et de sortir d'une certaine forme d'autisme ».

vailler ensemble. Nous avons trois objectifs : tirer le bilan de la période écoulée, réfléchir à la place des Verts dans le champ politique et dans la société au lendemain des élections, adapter leur mode de fonctionnement à leurs ambitions politiques. Le bilan de la période commence en 1997. Je rappelle que c'est après le début de la législature et après l'entrée des Verts au gouvernement que Noël Mamère et ses amis nous ont rejoints. La majorité que nous incarnons aujourd'hui doit considérer toute la période.

Aujourd'hui les Verts sont-ils plus visibles et plus légitimes qu'en 1997 ? La réponse est oui. Y avait-il une autre stratégie que celle de l'Alliance avec le Parti socialiste ? Je ne le crois pas. Il n'y avait pas d'autre alternative, y compris lorsque je me suis moi-même posé la question de quitter le gouvernement.

Pour l'avenir, il ne faut pas confondre le positionnement des Verts et leur crédibilité dans la société avec la posture tactique que certains pourraient être tentés d'adopter en vue du congrès. Nous sommes désormais dans l'opposition, et jouer à « plus à gauche que moi tu meurs » n'est pas ce que je propose pour les Verts. Je veux poursuivre le travail avec les amis de Noël Mamère, je trouve que cela a plutôt bien fonctionné pour la présidentielle et les législatives. Mais c'est avec tous les Verts que je veux travailler.

**Près de 3 000 nouveaux adhérents viennent de rejoindre les Verts. Qu'avez-vous à leur proposer ?**

Surtout pas de rejoindre telle ou telle écurie ! C'est précisément sur un projet, redéfini, que nous devons garder et former ces nouveaux militants, en dépassant les questions de personnes. Mon cas

personnel n'est ni une condition ni un préalable pour l'avenir des Verts. Je me positionnerai en fonction des choix de fond. Nous avons mis en place un groupe de travail pour approfondir nos débats et arriver avec un texte commun aux Journées d'été du mois d'août. Globalement, nous n'avons pas de désaccord de fond. Mais il faut prendre en compte l'ensemble des contributions, pas seulement celle de Noël Mamère. Nous avons aussi entendu ce week-end d'excellentes interventions, dont celle de Marie-Hélène Aubert. Elle fait bien le lien entre la pratique parlementaire et le militantisme de terrain. C'est quelqu'un qui a, jusqu'à présent, assez peu participé à la vie interne du parti. C'est très bien qu'elle veuille y contribuer davantage.

**Propos recueillis par Béatrice Gurry**

## Le Parti progressiste martiniquais prend les allures d'un bateau ivre

**FORT-DE-FRANCE**

de notre correspondant

Avec la défaite de son député Camille Darsières, le Parti progressiste martiniquais, la formation fondée en 1958 par Aimé Césaire, vient de subir un sérieux revers. « Réquisitionné » en 1993 pour succéder à celui qui avait représenté Fort-de-France à l'Assemblée nationale sans discontinuer depuis 1945 — et qui a dirigé la ville jusqu'en mars 2001, M. Darsières, secrétaire général du PPM de 1970 à 1999, a été sèchement battu par Pierre Samot. Le maire du Lamentin, qui rêve d'ériger sa ville en capitale économique de la Martinique, tient là sa revanche. Cet artisan maçon, fier de ses origines modestes, s'est éloigné du Parti communiste martiniquais en 1997 pour lancer un mouvement à la frontière des mouvances autonomiste et indépendantiste, Bâtir le pays Martinique.

La défaite du député du PPM, un des quatre

représentants de la Martinique à l'Assemblée, illustre une crise à double détente. D'abord, une série de revers électoraux, depuis une dizaine d'années, à peine compensée par quelques victoires. Ensuite, la lutte de succession que se livrent les représentants les plus en vue des deux grandes tendances du parti et l'apparition de sérieuses inimitiés personnelles.

**ÉROSION ÉLECTORALE**

Depuis qu'en 1992 il a perdu le conseil régional, que présidait M. Darsières, le PPM ne cesse de perdre du terrain et ne compte plus que 7 élus sur 41. Un revers masqué par la brillante élection de M. Darsières au Palais-Bourbon un an plus tard. L'érosion s'est accentuée en 2001, à l'occasion des cantonales et des municipales, avec un bilan négatif : une petite commune, Carbet, reconquise ; la ville de Robert perdue ; deux sièges de conseillers généraux sur dix perdus. Et l'éloignement de ses deux sénateurs :

Claude Lise a lancé, en janvier 2002, un « espace d'action démocratique ». Ce qui lui vaut les foudres de M. Darsières, qui, par ailleurs, a accordé sa mansuétude à Rodolphe Désiré, pourtant très critiqué sur la ligne du parti et dont la démission annoncée n'a jamais été officialisée. M. Désiré et M. Darsières, tous deux piliers du courant nationaliste du PPM, sont restés proches. Au contraire de M. Lise, plus attiré par le PS.

Avec des dirigeants qui profèrent tout haut des menaces d'exclusions, les militants ne savent plus à quels saints se vouer. Aucun congrès extraordinaire n'est envisagé dans l'immédiat et le PPM, fidèle à ses habitudes par gros temps, devrait se replier sur lui-même. Avant de demander au nouveau maire de Fort-de-France, Serge Letchimy, de prendre la barre d'un bateau ivre ?

**Jean-Marc Party**

## Crise politique ouverte à la mairie de Nice

Jacques Peyrat (UMP-RPR) retire ses pouvoirs à son premier adjoint, Gilbert Stellardo (div. d.)

**NICE**

de notre correspondant

Premier adjoint de la cinquième ville de France et privé de tout pouvoir, Gilbert Stellardo (div. d.) se trouve désormais dans une situation inconfortable. Vendredi 5 juillet, le maire de Nice, Jacques Peyrat (UMP-RPR), lui a retiré toutes ses délégations, y compris celle des finances. Cette décision entérine le divorce politique entre les

deux hommes au terme d'une crise qui a commencé en mars 2001. Peu de temps après les élections municipales, M. Stellardo avait annoncé son intention de briguer le fauteuil de maire en 2007. Aussi M. Peyrat justifie-t-il aujourd'hui sa décision par une perte de confiance : « L'annonce de sa candidature, il y a plus d'un an, m'avait choqué. En se positionnant ainsi, Gilbert Stellardo a ouvert un fossé. On ne peut diriger

une équipe municipale sans la confiance réciproque entre les principaux adjoints et le maire. »

De son côté, non seulement M. Stellardo n'a pas l'intention de démissionner, indiquant qu'il restera jusqu'à la fin de la mandature premier adjoint, mais il confirme sa candidature en 2007 : « Jacques Peyrat ne dit pas la vérité. Ce n'est pas un problème de confiance, mais de concurrence. Lorsqu'il a été élu en 2001, il m'avait dit que ce serait son dernier mandat. Il s'était engagé sur ce point. Après la courte victoire de mars 2001 [Jacques Peyrat n'avait obtenu que 3 000 voix d'avance sur la liste de gauche plurielle conduite par le socialiste Patrick Mottard], il est revenu sur sa décision. »

**UNE GESTION ASSAINIE**

La crise entre les deux hommes s'est avivée à l'occasion des législatives. M. Peyrat, qui dit avoir d'abord soutenu la candidature de M. Stellardo dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Nice, précise aujourd'hui : « La majorité présidentielle a désigné un autre candidat. Dès lors, la logique voulait qu'il se désiste en faveur du candidat de sa propre famille. Il ne l'a pas fait, malgré mes demandes. C'est une faute politique. Le résultat lui a été très largement défavorable. »

M. Stellardo,

n'ayant recueilli que 12,11 % des suffrages, avait été privé de second tour. Jérôme Rivière (UMP) avait été élu, avec 58, 14 % des voix, face à Patrick Allemand (PS). Pour M. Stellardo, l'épisode ne suffit pas à justifier la crise municipale : « Il y a un problème d'ego chez Jacques Peyrat, qui est plus mégaloman qu'extrémiste. C'est avant tout un homme qui veut le pouvoir pour lui tout seul, et qui est incapable de travailler en équipe », affirme-t-il. Tandis que le maire qualifie son premier adjoint d'« incompetent en matière politique ».

La situation risque de devenir intenable. M. Stellardo, restant premier adjoint sans mission, n'exclut pas de faire valoir en séance du conseil municipal son droit de s'exprimer. Il peut légitimement s'appuyer sur l'assainissement réussi de la gestion de la ville. Adjoint aux finances, il a contribué, avec l'accord de M. Peyrat, à réduire de moitié la dette par habitant, lourd héritage des années Médécin. En outre, les impôts locaux n'ont pas augmenté. « Il lui reste le pouvoir de nuisance », assène un proche de Jacques Peyrat. A Nice, la bataille des municipales de 2007 est déjà engagée.

**Paul Barelli**

## Les jospinistes de « Banjo » se retrouvent « sans les huiles » pour un pique-nique amical

Une association réunit les anciens de Matignon

**UNE CINQUANTAINÉ** de personnes ont participé, dimanche 7 juillet à Garches (Hauts-de-Seine), à un pique-nique. Un événement parfaitement anodin, sauf que le maître de maison, Olivier Coste, aujourd'hui chez Alcatel, est un ancien conseiller chargé de l'industrie de Lionel Jospin et que ses invités étaient d'autres membres du cabinet de l'ex-premier ministre.

Cette réunion amicale était la première activité de l'association « Banjo », Banjo comme... « bande à Jospin ». C'est le vendredi 3 mai à 10 heures, deux jours avant le second tour de l'élection présidentielle et juste avant un ultime déjeuner avec M. Jospin, que l'association s'est constituée. « On ne pouvait pas se quitter comme ça, raconte une ancienne conseillère. L'idée n'était pas de créer une amicale de placement mais de réunir, sans aucun objet politique, une bande de copains. »

L'association loi 1901 s'est dotée de statuts mais ils n'ont pas encore été déposés. Son but est de « réunir autour d'activités communes les anciens membres des cabinets civil et militaire et assimilés du premier ministre Lionel Jospin ». Un bureau a été aussitôt élu avec, comme présidente, Danièle Frager, ancienne chef adjointe de cabinet. Pierre Guelman, ancien conseiller parlementaire, et Bettina Laville, ancienne conseillère pour l'aménagement du territoire et l'environnement, sont vice-présidents. Le préfet Alain Christnacht, ancien conseiller pour les affaires intérieures et l'outre-mer, notamment chargé de la Corse, est secrétaire général. Henry Pradeaux, ancien chef de cabinet, est trésorier. La cotisation annuelle devrait être de 100 euros. L'association compte environ 80 membres et un seul membre d'honneur, pour « services signalés », en la personne de... M. Jospin.

Dimanche, M. Jospin, qui a trouvé « marrante » la fondation de cette association par des membres du cabinet qui affichaient pourtant un « moral en berne », n'est pas venu à Garches. L'ancien candidat à l'élection présidentielle est parti dans sa maison de l'île de Ré. Comme ancien premier ministre, il avait refusé l'affectation de bureaux à Paris, devenue inutile avec sa décision de se retirer de la

vie politique. Mais il a conservé une assistante, Victoria Perez, qui dispose d'un bureau au siège du Parti socialiste, rue de Solferino, et deux gardes du corps, José et Thierry, qui ont la particularité d'être tous les deux sympathisants socialistes. Ni Olivier Schrameck, ancien directeur du cabinet, ni ceux qui se sont succédé au poste de directeur adjoint — Jean-Pierre Jouyet et Dominique Marcel —, ni Manuel Valls, ancien conseiller pour la communication et seul ex du cabinet à avoir été élu député, n'étaient présents au pique-nique. « Les huiles n'étaient pas là », a expliqué un participant, mais elles sont toutes membres de « Banjo ».

**AVEC CONJOINTS ET ENFANTS**

Les anciens du cabinet qui, le 6 mai, jour du départ de Matignon de M. Jospin, s'étaient retrouvés spontanément dans un café de la rue de Varenne pour « se reconforter moralement », ont prévu une activité trimestrielle et une assemblée générale annuelle, un peu sur le modèle de « Cabaroc », association des anciens membres des cabinets de Michel Rocard. Dimanche, la petite quarantaine de conseillers présents sont venus accompagnés de leurs conjoints et, pour certains, de leurs enfants. Chacun a apporté un plat ou une boisson pour une réunion décrite comme « chaleureuse et conviviale ». « Ce n'est pas une amicale du ressentiment ou de la rancœur, raconte M. Guelman. Elle n'a pas d'autre finalité que de se retrouver. La brutalité du 21 avril a renforcé l'envie de continuer à se voir. »

Autour de salades et de gâteaux, et entre deux parties de ping-pong, les participants ont échangé des nouvelles, évoqué leurs reclassements ou leurs recherches d'emplois, parlé vacances. Tous insistent sur le caractère non politique de « Banjo », qui n'a pas vocation à intervenir en tant que telle sur la reconstruction du PS. Mais ils ont « un peu » parlé de M. Jospin, joué au jeu « qui a des nouvelles du PM », voire spéculé sur son hypothétique retour. « Personne ne lui dictera ses rythmes et ses envies », assure un membre de « Banjo » en utilisant une formule résolument jospinienne.

**Michel Noblecourt**

## Budget : vers un déficit 2002 de 47 milliards d'euros

**LA BAISSÉ DE L'IMPÔT** sur le revenu (IR) de 5 %, promise par Jacques Chirac, sera la principale mesure du collectif budgétaire qui sera présenté, mercredi 10 juillet, en conseil des ministres et ne devrait pas comporter de mesures d'économies immédiates. En retenant l'hypothèse la plus pessimiste d'augmentation du déficit arrêtée fin juin par l'audit des finances publiques, le collectif prévoirait pour 2002 un déficit de l'Etat de 44,6 milliards d'euros (contre 30,4 milliards d'euros inscrits dans la loi de finances initiale). Selon des sources concordantes, ce chiffre serait alourdi du coût de la baisse de l'IR (2,5 milliards d'euros), ce qui donnerait au total un déficit d'environ 47 milliards d'euros. Le collectif prévoit aussi 2,5 milliards d'euros d'ouverture de crédits pour « rembourser des dettes qui n'ont pas été honorées et financer les dépenses sociales de l'année », selon Bercy. Mais ces crédits sont déjà compris dans le nouveau calcul révélé par l'audit, ce qui n'alourdira pas le déficit.

**DÉPÊCHES**

■ **SERVICES PUBLICS** : Jean-Christophe Cambadélis, député (PS) de Paris, s'en est pris, dimanche 7 juillet lors du Forum de Radio J, au « service garanti » dans les services publics. « Il s'agit d'une espèce de vengeance posthume par rapport à 1995, une manière de punir les fonctionnaires descendus dans la rue contre M. Juppé », a estimé M. Cambadélis à propos de cette mesure annoncée, mercredi 3 juillet, par le premier ministre.


■ **SOCIAL** : un saisonnier du tourisme sur quatre travaille, totalement ou en partie, au noir, selon une enquête réalisée par la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) en partenariat avec l'université Paris X-Nanterre diffusée samedi 6 juillet. Ainsi, 19 % ont déclaré travailler entièrement au noir et 6 % partiellement (heures supplémentaires non déclarées, primes payées en espèces, etc.).

## Une élection cantonale partielle

**ARDÈCHE**

Canton de Saint-Agrève (2<sup>e</sup> tour)  
L., 3 512 ; V., 2 182 ; E., 2 103 ; A., 37,8 %  
Maurice Weiss, DVG, 1 160 voix (55,16 %), ELU. Henry Jouve, UMP, 943 voix (44,84 %).

[Maurice Weiss arrive en tête de cette élection partielle provoquée par le décès de Jacques Dondoux, importante figure politique ardéchoise et ancien secrétaire d'Etat au commerce extérieur de Lionel Jospin. Le nouvel élu, directeur du SIVU des inforonctes de l'Ardeche, est un fidèle de Jacques Dondoux. Avec cette élection, la gauche devrait donc conserver sa courte majorité d'un siège dans l'assemblée départementale et Michel Teston (PS) rester à la tête du département.]



**MEDECINE - PHARMACIE**  
Prépa. annuelle aux concours de 1ère année

**PARAMÉDICAL**  
**CARRIERES SOCIALES**  
Prépa. annuelle aux concours

**DROIT - SCIENCES PO.**  
Prépa. annuelle et d'été aux concours

**BTS OPTICIEN LUNETIER**  
Prépa. à l'examen national

**PROFESSEUR DES ECOLES**  
Prépa. au concours du CRPE

Direction : Docteur JF PONCET

Etablissement d'enseignement supérieur privé déclaré auprès des Recorats régi par la loi du 12 juillet 1875.

**COURS GALIEN - Site internet : www.cours-galien.fr**  
Paris : 92 rue de Rennes 75006 Tél. 01 53 63 00 22  
Lyon : 10 rue Antoine Lumière 69008 Tél. 04 78 00 06 20  
Dijon : 32 rue Chabot Charny 21000 Tél. 03 80 66 26 00  
St Etienne : 31 rue du 11 novembre 42100 Tél. 04 77 43 95 00  
Montpellier : Pitot Bât. E - Place Mirouze 34000 Tél. 04 67 61 95 42  
Grenoble : 18 rue Aimon de Chissé 38000 Tél. 04 76 03 15 99  
Clit Ferrand : 4 avenue Marx Dormoy 63000 Tél. 04 73 29 32 32  
Strasbourg : Ouverture mi juin 2002 - Tél. 04 78 00 06 20



# SOCIÉTÉ

## CRIMINALITÉ

Louis Poirson, 39 ans, doit comparaître en septembre devant la cour d'assises de l'Eure pour **LE MEURTRE DE DEUX FEMMES** de 44 et 67 ans, étouffées dans un cimetière pour chiens. Il doit ensuite être renvoyé

devant la cour d'assises des Yvelines pour **LE MEURTRE DE DEUX PERSONNES ÂGÉES** qui se promenaient sur la route en 1999, et pour le viol d'une jeune femme l'année précédente. Il a déjà été

condamné en 1996 pour l'enlèvement de **TROIS JEUNES FEMMES PRISES EN AUTO-STOP** et a passé près de dix années en prison pour des viols à Strasbourg. Louis Poirson, doté d'une impressionnante force

physique, est un **FANATIQUE DE RAMBO** et a, selon les psychiatres, un « rapport de haine » vis-à-vis des femmes. Son parcours pose une nouvelle fois la question du suivi psychiatrique des criminels.

## Louis Poirson, tueur en série sans mobile quand il est « énervé »

Le tailleur de pierre, admirateur de Rambo et doté d'une force peu commune, est renvoyé en septembre devant les assises de l'Eure pour le meurtre de deux femmes en 1995, puis devant celles des Yvelines pour avoir violé une jeune femme en 1998 et tué deux personnes âgées en 1999

QUAND il évoque le meurtre de Jeanine et Monique Villain devant les gendarmes ou le juge d'instruction, Louis Poirson affirme qu'il ne « voulait pas en arriver là » et se dit « désolé de cette histoire ». Le 30 août 1995, ce tailleur de pierre amateur de Rambo entamait, à 33 ans, son parcours de tueur en série en étouffant Monique, 44 ans, à l'aide d'un sac en plastique, et en étranglant la mère de cette dernière, âgée de 67 ans. Il doit comparaître, pour ces deux premiers meurtres, devant la cour d'assises de l'Eure, à Evreux, en septembre. « J'ai mis la main droite autour du cou et j'ai serré, serré », relate Louis Poirson, avec froideur et précision. Pour Monique, le rapport d'autopsie décrit une « asphyxie avec une lente agonie par strangulation ».

Environ un an après sa sortie de prison – où il a passé presque dix années pour des viols commis au début des années 1980 à Strasbourg –, le chemin de Louis Poirson a croisé celui des deux femmes au cimetière pour animaux de Douains (Eure), où leur chienne était enterrée. Louis Poirson, qui travaillait à quelques kilomètres de là, était venu casser quelques tomates pour se passer les nerfs. Un peu plus tôt, il avait pris un verre dans un café où un chien l'avait apparemment agacé en aboyant. « Ça l'énervait, il trouvait horripilant de gaspiller de l'argent en enterrant des chiens dans un cimetière », explique son avocate, M<sup>e</sup> Guylène Grimault.

Jeanine et Monique Villain ont surpris l'étrange vandale. D'après lui, elles menaçaient d'appeler la police. Le rôdeur a pris peur, s'est énervé, les a menacées avec un couteau, les a ligotées puis mises dans le coffre de leur voiture avant de les

faire sortir et de les tuer. Il a dissimulé leurs corps dans un champ, près du village de Neuilly. Quand il est revenu sur les lieux pour mettre le feu aux corps en les aspergeant d'essence, l'un d'eux lui a semblé pris de soubresauts. Le meurtrier a serré alors « bien fort » le cou de Jeanine et, par « acquit de conscience », a donné un coup de couteau à Monique, au niveau du cœur. « C'est une histoire qui a commencé bêtement et qui aurait pu bien se terminer. Mais elle s'est mal terminée, du fait de la bêtise humaine, la mienne », a constaté le meurtrier, laconique et glacial.

Cinq ans plus tard seulement après son arrestation, le 19 mai 2000, pour l'enlèvement et la séquestration d'une auto-stoppeuse, Louis Poirson a avoué le double meurtre de Jeanine et Monique Villain. Entre-temps, Michel Villain, le fils de Jeanine, avait purgé trois ans de détention provisoire, injustement soupçonné d'avoir tué sa mère et sa demi-sœur.

Pendant ce temps, Louis Poirson, lui, a commis deux autres meurtres, qu'il a également avoués après son arrestation, ceux de deux personnes âgées qui se promenaient au bord de la route : Lucie Phan, 73 ans, pensionnaire d'une maison de retraite à Mantes-la-Jolie (Yvelines), tuée le 28 avril 1999, et Charlotte Berson, 79 ans, qui avait disparu de Pacy-sur-Eure (Eure) le 4 septembre 1999. Pour ces deux affaires, l'instruction menée au tribunal de Versailles touche à sa fin, et Louis Poirson devrait être renvoyé, les 23 et 24 septembre, devant la cour d'assises des Yvelines, pour un deuxième procès. Il devra aussi répondre du viol d'une jeune femme de 20 ans, à Douains, le



En août 1999, un mois avant de tuer Charlotte Berson, 79 ans, sur le bord d'une route, Louis Poirson passait ses vacances en Alsace, comme en témoigne cette photo retrouvée par « Paris Match » et publiée le 28 février 2000. Les experts psychiatres qui l'ont examiné évoquent des troubles de la personnalité, mais estiment le criminel responsable de ses actes. L'intéressé a d'ailleurs toujours mené une vie normale.

28 juillet 1998, quinze jours après sa sortie de prison.

Il était retombé entre les mains de la justice et avait été condamné, le 21 novembre 1996, à trois ans d'emprisonnement pour l'enlèvement avec arme, en juin de la même année, de trois jeunes femmes qu'il avait prises en auto-stop. Après deux ans de détention, Louis Poirson avait été libéré le 13 juillet 1998, poursuivant son itinéraire meurtrier entre les départements de l'Eure et des Yvelines, sans qu'aucun suivi psychomédicologique lui soit imposé, malgré des antécédents judiciaires sérieux et

sans que les enquêteurs établissent de lien avec les meurtres qu'il avait déjà commis.

« On ne lui a pas posé la question, il n'a pas répondu », remarque M<sup>e</sup> Grimault. Il faut se rappeler que les faits ont été commis sur deux départements, dans le ressort de deux tribunaux et de deux brigades de gendarmerie différents. »

M<sup>e</sup> Sophie Gourmelon, conseil de Louis Poirson pour les dossiers instruits à Versailles, souligne, elle aussi, le poids des dysfonctionnements policiers et judiciaires dans cette affaire. « S'il avait pu se confier à quelqu'un, s'ouvrir un peu, il aurait

peut-être appris à mieux se contrôler », suggère l'avocate, commise d'office, comme d'ailleurs sa consœur de l'Eure.

M<sup>e</sup> Emmanuel Daoud, avocat de la famille de Charlotte Berson, juge, lui, « invraisemblable » le parcours judiciaire du meurtrier. « C'est scandaleux qu'un homme avec ce pedigree pénal soit remis en circulation sans qu'il soit soigné ou contrôlé, s'indigne M<sup>e</sup> Daoud. Faute d'établissements psychiatriques adaptés, on met ce genre d'individus en prison, mais, quand ils sont dehors, votre vie peut basculer en les croisant. »

Les experts psychiatres qui ont examiné Louis Poirson évoquent des troubles de la personnalité, mais ils l'estiment responsable de ses actes. L'intéressé a d'ailleurs toujours mené une vie normale en apparence. Après sa libération en juillet 1998, le tueur en série était retourné chez sa compagne, avec qui il avait emménagé à Pacy-sur-Eure, puis à Mantes-la-Jolie, peu après sa première sortie de prison, en 1994. A ses yeux, il était « le plus attentionné des hommes ». Louis Poirson avait été également repris par son employeur, une entreprise de rénovation de maisons anciennes installée dans une ancienne ferme, à Villeneuve-en-Chevrie, au bord de l'autoroute A13, à la limite des Yvelines et de l'Eure. Le tueur en série a utilisé l'endroit pour faire transiter ou enterrer ses victimes, mais il y a toujours fait figure de salarié modèle.

« Il n'y a aucune rupture dans sa vie, aucun élément déclencheur qui explique son basculement », souligne M<sup>e</sup> Gourmelon. Selon son autre avocate, M<sup>e</sup> Grimault, les raisons profondes du comportement crimi-

nel de Louis Poirson se situent dans son histoire familiale. « Ce n'est pas un hasard si les victimes des meurtres sont toutes des femmes qui ont approximativement l'âge de sa mère, estime M<sup>e</sup> Grimault. Il y a une espèce de plaquage dans le passage à l'acte, qui est entrevu comme la seule solution par rapport à ses frustrations. »

Le tueur en série, lui, décrit toujours le même scénario : il dit aborder les vieilles dames sans l'intention de les tuer, mais, d'après lui, elles prennent peur ou s'énervent, déclenchant un engrenage qui aboutit au meurtre. « Rien n'était prévu, il s'agit d'une coïncidence,

### Le mode opératoire, toujours identique, semble démentir l'hypothèse d'un accès de folie

explique-t-il au juge d'instruction à propos du meurtre de M<sup>me</sup> Berson. Il y a eu de l'énervement, mais aucun mobile au départ. »

Le mode opératoire – toujours identique – semble démentir l'hypothèse d'un accès de folie ou d'un basculement incontrôlable. Le fait que le meurtrier tue ses victimes après plusieurs étapes, ses efforts pour dissimuler les traces en brûlant les corps et en les cachant, tout donne l'impression d'un individu calme, méthodique et déterminé. Ce sentiment est renforcé par le peu d'émotions et de regrets manifestés. « Il est froid, il n'a pas de mobile, et le remords, c'est pas son truc », constate un enquêteur.

Le 4 décembre 1985, Louis Poirson, âgé de 23 ans, avait comparu devant la cour d'assises du Bas-Rhin, à Strasbourg, pour quatre viols commis sous la menace d'une arme, accompagnés de vols et d'attempts à la pudeur. Vêtu d'un débardeur et portant des lunettes de soleil, il s'était montré provocateur et désinvolte, s'identifiant à Rambo, son idole de l'époque. Interrogé sur une photo retrouvée dans ses affaires, l'accusé avait affirmé l'avoir subtilisée à un ami. Le cliché montrait une femme d'une cinquantaine d'années entièrement dévêtue et apeurée. En aparté, Louis Poirson avait déclaré à son avocat : « S'ils savaient, ces cons-là, ce que je lui ai fait... » Plus de quinze ans après, à la suite des aveux du tueur en série pour les meurtres commis de 1995 à 1999, les gendarmes de Versailles ont relancé les recherches pour identifier la femme sur la photo et savoir ce qui a pu lui arriver. En vain, pour l'instant.

Fr. Ch.

Frédéric Chambon

## Un parachutiste raté, à « la tonalité paranoïaque », qui se prend pour Rambo

JR, « comme John Rambo ». C'est l'explication qu'a donnée Louis Poirson quand les gendarmes de Versailles lui ont demandé la signification des initiales qu'il avait inscrites sous sa signature, dans tous ses procès-ver-

### ■ PORTRAIT

### Les psychiatres signalent chez lui un « autisme morose », un certain « narcissisme »

baux. Bras tatoués, débit sec et cassant, le tueur en série, qui aura 40 ans en septembre, lors de son procès devant les assises de l'Eure, est un admirateur du héros de cinéma interprété par Sylvester Stallone dans les années 1980. « A l'époque, j'étais un fan », confie-t-il aux gendarmes.

Louis Poirson a une taille moyenne, un physique qui n'a rien d'impressionnant, bien qu'il se soit sculpté le corps à force de

musculature. « Il est très courtois, mais il a le visage très dur, et c'est une force de la nature », affirme un enquêteur.

A la fin de sa première garde à vue, les gendarmes lui ont naturellement demandé de signer le procès-verbal, oubliant qu'il était menotté au cône de signalisation rempli de ciment qui sert à empêcher les personnes interpellées de s'enfuir, et qu'il est théoriquement impossible de faire bouger. Impassable, Poirson a pris le stylo et signé le document, en soulevant le cône de ciment, sous le regard médusé des gendarmes. « On s'est dit qu'il allait nous le jeter à la figure », raconte un enquêteur inquiet.

Pour les psychiatres qui l'ont examiné, l'itinéraire meurtrier de Louis Poirson, violeur puis tueur de vieilles femmes, est en rapport avec une « animosité latente vis-à-vis du sexe opposé ». Les meurtres ne semblent pas avoir de dimension sexuelle, mais les experts évoquent une « inhibition dans le rapport aux femmes, avec, en arrière-plan, une dimension de haine et de rage à leur rencontre ». Ils relèvent aussi des « images parentales très négatives ensuite rejetées dans la réalité de manière agressive ». Lui-même

parle de ses parents comme d'« abrutis ». A propos du meurtre de Charlotte Berson, Louis Poirson évoque sa mère : « Plus je la voyais s'énervé et plus je voyais ma mère en face de moi. »

Louis Poirson a grandi en Alsace, où il a obtenu un CAP de navigation fluviale avant de devenir marinier sur le Rhin, emploi qu'il perdit au moment d'effectuer son service militaire. A cela s'ajoute la frustration causée par l'impossibilité d'effectuer une carrière dans les parachutistes, à cause d'un accident de la route.

### PERSONNALITÉ « BORDER LINE »

Les psychiatres signalent chez lui un « autisme morose », une « tonalité paranoïaque » et un certain « narcissisme ». Tous identifient de forts troubles de la personnalité, l'un d'entre eux estimant qu'ils constituent « un facteur d'entrave au contrôle de ses actes ». Aucun médecin n'établit de maladie mentale aliénante qui le rendrait pénalement non responsable de ses actes. Autrement dit, Louis Poirson est un déséquilibré, mais pas un fou. Un psychiatre évoque une personnalité « border line, dit état limite ».

Les experts écartent tout traitement psychiatrique, mais ils sont divisés sur un suivi d'ordre psychologique. Dans le cas du meurtre de Jeanine et Monique Villain, l'un des psychiatres juge l'intéressé « peu accessible » à cette démarche et estime qu'« une injonction de soins serait totalement illusoire ». Dans le dossier Berson, un autre expert préconise au contraire une « prise en charge médico-psychologique », soutenu par un confrère qui juge « indispensable » une injonction de soins. A propos des viols commis à Strasbourg dans les années 1980, l'expert de l'époque avait décrit un individu « stimulé par la peur qu'il lisait dans le regard de ses victimes » et pour lequel « il n'existe pas, en l'état actuel de la thérapeutique, de traitement susceptible d'entraîner sa guérison ».

Les familles des victimes, elles, retiennent surtout un détachement qui confine parfois au cynisme, comme le montre l'humour macabre du meurtrier lors de l'une des reconstitutions. Interrogé sur le fait qu'il quitte les lieux du crime avant d'y revenir pour tenter de brûler le corps, Louis Poirson rétorque : « De toute façon, elle allait pas se barrer. »

Fr. Ch.

Frédéric Chambon

## Des dossiers aux confins du médical et du judiciaire

La question du traitement des personnalités déséquilibrées est posée de manière récurrente aux juges et aux psychiatres

ENTRE le malade psychotique agissant dans un délire, pénalement irresponsable, et le mari jaloux succombant à une pulsion passionnelle, large est l'éventail des états psychiques qui peuvent conduire à un acte criminel. Confrontés à l'obligation de tirer des conclusions médico-légales, les psychiatres rappellent souvent aux jurés les limites fragiles de l'exercice qui consiste à « catégoriser » chacun de ces états.

Pour prendre en compte cette diversité, le code pénal, depuis 1994, permet de distinguer la situation des aliénés privés de tout discernement (relevant de soins psychiatriques) des personnes atteintes d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant seulement « altéré » celui-ci, sans pour autant avoir totalement supprimé leur libre arbitre.

Cependant, cette manière de voir demeure encore restrictive et laisse

de côté l'importante mosaïque des troubles de la personnalité ne relevant d'aucune de ces deux catégories : personnalités narcissiques, psychopathiques, avec aménagement de type pervers ou parfois regroupées, comme pour Louis Poirson, violeur et tueur en série, sous le terme générique de « border line », d'« état limite ».

### ANGOISSE D'EFFONDREMENT

Inévitablement, s'agissant de personnes pour qui, souvent, le passage à l'acte, sous forme de pulsions, constitue la seule réponse à une angoisse d'effondrement, se pose, lors de l'audience d'assises, la question de la dangerosité et de la récidive. « Alors, d'un diagnostic, nous sommes fréquemment invités à formuler un pronostic », relève le docteur Daniel Zagury, expert près la cour d'appel de Paris, qui s'inquiète des

dérapages vers un contrôle social par la psychiatrie. Dans la pratique, rares sont les cas qui ne débouchent pas sur un alourdissement des peines, les spécialistes restant réservés sur les possibilités de soins.

Récurrente, la question du « traitement » de ces personnalités au comportement « pathologique » a souvent conduit le législateur à s'interroger sur l'articulation à trouver entre les fonctions médicales et répressives. Dans les années 1950, certains allaient jusqu'à préconiser la création d'une mesure de « détention de défense sociale » comportant « l'application d'un traitement médico-répressif » tendant à « l'amélioration de l'état mental [du condamné], à sa rééducation morale et à sa réadaptation sociale ». En 1978, un avant-projet de loi envisageait que l'emprisonnement puisse être exécuté sous un régime « médico-psychologique »

dans un établissement pénitentiaire spécialisé. La solution a été abandonnée par crainte qu'un tel système ne rigidifie la situation pénale d'un condamné dont l'état mental peut évoluer au cours de son incarcération.

Centrée sur la seule thématique de la délinquance et de la criminalité sexuelle, la loi du 17 juin 1998 a ouvert une brèche en la matière en instaurant un « suivi socio-judiciaire », une mesure de sûreté destinée à prévenir les risques de récidive, dont le mécanisme complexe permet une prise en charge sociale et thérapeutique des délinquants sexuels à la sortie de prison (en 1998, une étude a montré que 2,5 % des violeurs récidivaient dans les dix ans qui suivaient leur sortie). Entre-temps, en prison, les juges d'application des peines ont obligation de proposer au détenu une thérapie tous les six mois.

Encore au stade des balbutiements, cette mesure a accompagné, en 2000, 36 des 1 074 condamnations pour viol prononcées en France. Sa mise en œuvre se heurte cependant, comme dans le cas des injonctions de soins décrétées dans le cadre de peines de prison assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve (pour des délits qui n'entraînent pas plus de cinq ans de prison), aux réticences des spécialistes à imposer un traitement non consenti.

### INJONCTIONS DE SOINS

Les avis sont partagés. Impliqué depuis plusieurs années dans la prise en charge des auteurs d'agressions sexuelles, le docteur Roland Coutanceau estime qu'avec le « suivi socio-judiciaire » naissent des automatismes entre des institutions qui, jadis, s'ignoraient. Des techniques nouvelles de thérapies sont

mises en œuvre. « Mais pourquoi se restreindre aux seules infractions sexuelles ? La question est de savoir quels sont les moyens que se donne une société pour tenter de désamorcer des gens qui ont fait la preuve d'actes graves. »

Remarque que « le traitement de ces cas a été longtemps laissé en jachère », il plaide pour le bien-fondé des injonctions de soins envers des sujets « incapables de s'occuper d'eux-mêmes dans leur intérêt » et pour une approche pluridisciplinaire de leur traitement : à la fois psychologique, éducatif et social. Cependant, le médecin tempère l'enthousiasme. « Il y aura toujours des cas extrêmes, difficilement réadaptables. Comme il y a des gens qui se réalisent humainement dans la créativité, il y en a qui le font dans la destructivité. »

Jean-Michel Dumay



# LE MONDE

## diplomatique

### DOSSIER

#### ALGÉRIE

● Et la violence vint...

● Flirt contrarié entre Washington et Alger

● Maturité désenchantée pour une Algérie quadragénaire

● Ce mortel ennui du jeudi soir

● De Jules Ferry à Massu et C<sup>ie</sup>

Par Mohammed Harbi, William B. Quandt, Ghania Mouffok, Krim Mokhtar et Maurice T. Maschino

Brutalités sexistes dans le huis clos familial  
Le « véritable visage » de M. Ehoud Barak  
Transferts de pauvreté au Portugal  
Une Convention européenne conventionnelle

**BLACKS, BLANCS, BEURS**  
Malaise à la Grande-Borne  
Ecran noir, images blanches

L'Allemagne s'active au Proche-Orient  
Les apprentis sorciers du climat  
Controverse autour du bilan du nassérisme  
L'Inde à la recherche de la puissance

**AFRIQUE**  
Difficile gestation de l'Union africaine

Le continent noir face aux pièges du libéralisme

La fronde des films étrangers en France  
L'OMS épouse la cause des firmes pharmaceutiques  
Washington démantèle l'architecture internationale de sécurité  
Quand la gauche n'est « pas socialiste »...

NUMÉRO DE JUILLET 2002

En vente chez  
votre marchand de journaux

3,80 €

## Les « avions renifleurs » corses de Daniel Vaillant pour retrouver Yvan Colonna

La gendarmerie avait saisi l'ancien ministre de l'intérieur socialiste d'un procédé de « bi-détection thermique » pour retrouver le fugitif. Le dispositif fait sourire les spécialistes militaires

S'AGIT-IL d'une véritable affaire secret-défense ou d'une rocambolesque histoire d'« avions renifleurs » à la mode corse ? La gendarmerie a proposé, au début de l'année, à Daniel Vaillant, le ministre socialiste de l'intérieur, un dispositif de recherches inédit et génial pour retrouver Yvan Colonna, le tueur présumé du préfet Erignac. Le plan semble malheureusement avoir fait long feu, comme ces avions censés repérer des nappes de pétrole qu'un escroc, à la fin des années 1970, avait « vendus » 1 milliard de francs de l'époque à Elf-Erap.

Le plan de bataille proposé par la gendarmerie, avec l'appui logistique du ministère de la défense, a en tout cas été examiné par Lionel Jospin avant l'élection présidentielle, et suffisamment pris au sérieux pour avoir occupé de longues minutes de l'entretien de Daniel Vaillant avec son successeur, Nicolas Sarkozy, qui s'est tenu place Beauvau, le 8 mai, lors de la passation de pouvoirs.

L'affaire commence au début de l'année 2002. Daniel Vaillant est saisi par le directeur de la gendarmerie, Pierre Steinmetz, d'une nouvelle piste pour retrouver Yvan Colonna : il y aurait aujourd'hui une possibilité d'expérimenter en Corse, avec l'aide de l'armée de l'air et de la marine, une nouvelle méthode de « bi-détection thermique » d'êtres humains, grâce à « des avions et un relais-bateau ». Sans apparemment entrer dans les détails, on lui raconte qu'il serait peut-être possible de « loger » Yvan Colonna par des systèmes de détection infrarouges qui permettent de localiser de faibles sources thermiques, et donc, peut-être, un berger dans une bergerie reculée d'une pieve, une vallée corse.

Daniel Vaillant raconte l'affaire à Lionel Jospin et à son directeur de cabinet, Olivier Schrameck, qui suggèrent d'en informer le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière, mais les gendarmes s'y opposent absolument. Un mois



L'ancien ministre socialiste de l'intérieur, Daniel Vaillant, et son successeur, Nicolas Sarkozy, lors de la passation des pouvoirs le 8 mai. « J'ai informé M. Sarkozy de plusieurs pistes en œuvre dans la traque d'Yvan Colonna », avait fait savoir M. Vaillant, avant de quitter la Place Beauvau.

environ avant le premier tour de l'élection présidentielle, la gendarmerie fait savoir que, pour des « raisons techniques », l'opération n'est pas envisageable. Les explications varient : selon un collaborateur de M. Jospin, elle argue que les moyens terrestres permettant, en cas de détection, d'arrêter Yvan Colonna ne sont pas suffisants. Selon un proche de M. Vaillant, la population en Corse serait trop importante l'été, il faudrait attendre l'automne. Selon une troisième source, la technique, « après essai », ne permettrait pas de distinguer un homme d'un lapin.

#### « RIDICULE »

Autant d'explications un peu floues, qui ne semblent pas poser question au ministre de l'intérieur ou à Matignon. « Une localisation thermique ? Ridicule, s'esclaffe aujourd'hui un des enquêteurs de la gendarmerie en Corse. La chair humaine comprend 90 % d'eau et 10 % de viande. Il est impossible de différencier des êtres humains par rayonnements infrarouges. » Un expert du ministère de la défense n'est pas moins catégorique. « Si les Américains eux-mêmes dispo-

saient de techniques de ce genre, ils l'utiliseraient pour rechercher Ben Laden. Ni les lasers ni les intensificateurs de lumière ne permettent d'isoler un individu. Au Kosovo, les vols de nuit sous jumelles à intensificateurs de lumière des forces spéciales n'ont jamais pu repérer les colonnes de réfugiés avant qu'elles arrivent en Macédoine. »

Le 8 mai, pourtant, trois jours après que Jacques Chirac a remporté l'élection présidentielle, l'affaire est évoquée à huis clos par MM. Vaillant et Sarkozy. « J'ai informé Nicolas Sarkozy de plusieurs pistes en œuvre dans la traque d'Yvan Colonna », indique mystérieusement à la presse Daniel Vaillant avant de quitter la Place Beauvau, comme s'il se méfiait de mauvais coups qui pourraient le rattraper. C'est que, deux jours plus tôt, Pierre Steinmetz, directeur de la gendarmerie, est devenu directeur du cabinet de Jean-Pierre Raffarin. Cette promotion agace M. Vaillant, pour qui M. Steinmetz est l'homme qui a jugé impossible le plan de traque air-mer d'Yvan Colonna.

Interrogé sur le dispositif, M. Steinmetz rétorque sèchement de son bureau de Matignon : « Je

n'infirme ni ne confirme. Je sais seulement que je n'ai jamais empêché de rechercher Yvan Colonna. » Le ministre de la défense d'alors, Alain Richard, répond vivement qu'il ne s'en « souvient [t] pas », ou « ne veut [x] pas s'en souvenir ». M. Vaillant, lui, a toujours en tête aujourd'hui ses avions et ses bateaux.

Lorsque la veuve du préfet, Dominique Erignac, fait savoir, après un entretien avec M. Sarkozy, qu'il lui a promis « des moyens humains et techniques nouveaux » et que le nouveau ministre assure, en pleine campagne législative, que « tout n'avait pas été fait pour retrouver Yvan Colonna », Daniel Vaillant convoque une conférence de presse. « C'est un dossier tellement sensible que je ne veux pas contribuer à en faire un débat public, réplique, furieux, l'ancien ministre de l'intérieur le 29 mai. Mais je puis vous assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre dans la recherche d'Yvan Colonna. » Et le ministre ne met toujours pas en doute le sérieux du plan de détection « bi-thermique ».

Ariane Chemin

## Le HCR propose son aide pour régler le sort des réfugiés du centre de Sangatte

LE HAUT COMMISSARIAT des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a offert son aide pour régler le différend qui oppose la Grande-Bretagne et la France, à propos du centre de Sangatte (Pas-de-Calais). Dans un entretien accordé au quotidien britannique *The Guardian* et publié samedi 6 juillet, Ruud Lubbers, le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a proposé de contrôler les quelque 1 500 étrangers que la Croix-Rouge a recueillis dans un hangar à proximité de Calais, pour déterminer « qui est réfugié et qui ne l'est pas ».

Le responsable du HCR a également recommandé que les personnes pouvant prétendre à l'asile politique soient réparties entre la France et la Grande-Bretagne. D'après M. Lubbers, « il n'y a qu'une proportion limitée » d'étrangers à Sangatte qui sont éligibles au statut de réfugié politique : « quelques centaines », tout au plus. Les autres pourraient recevoir une aide financière du HCR de manière à rentrer dans leur pays d'origine.

Le responsable du HCR avait émis cette proposition au cours d'une rencontre avec le ministre de l'intérieur britannique, David Blunkett, le 4 juillet. Selon *The Guardian*, un porte-parole de M. Blunkett s'est réjoui de l'offre de M. Lubbers, qui place la Grande-Bretagne dans un rôle de « partenaire » et non plus de « groupe de pression ». Cependant, les « détails de l'accord » entre les deux pays seraient de la compétence des gouvernements, a-t-il précisé.

#### « UN OBJECTIF, PAS UN PRÉALABLE »

Lundi, en début de matinée, le ministère des affaires étrangères français n'avait toujours pas réagi officiellement aux propos du haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Nicolas Sarkozy, le ministre de l'intérieur français, doit rencontrer M. Blunkett vendredi 12 juillet, à propos du centre de Sangatte.

Depuis des mois, ce lieu d'accueil empoisonne les relations franco-britanniques. Outre-

Manche, on estime qu'il sert de base de départ pour les immigrés souhaitant pénétrer illégalement en Angleterre. Le 23 mai, lors d'une visite sur les lieux, M. Sarkozy avait déclaré que la fermeture du centre était « un objectif et non un préalable ».

A l'issue d'une enquête de six mois menée à la demande de la Croix-Rouge, le sociologue Smaïn Laacher a montré que les étrangers hébergés à Sangatte étaient, en grande majorité, des Kurdes d'Irak ou des Pachtounes et des Tadjiks d'Afghanistan (*Le Monde* du 14 juin). Contrairement à ce qu'affirme l'analyse du Haut Commissariat pour les réfugiés, la plupart d'entre eux ont accompli le voyage pour des raisons politiques, a estimé M. Laacher : la majorité des 284 personnes interrogées – « des gens ordinaires, socialement insérés » – ont fait état, pour expliquer leur départ, « d'insécurité quotidienne et d'absence de maîtrise de l'ordre du monde ».

## Les sans-papiers de Lyon occupent le Musée de la Résistance

Ils avaient évacué jeudi l'église Saint-Nizier sans obtenir de « vraies négociations » avec la préfecture

#### LYON

de notre correspondante

Deux jours après avoir évacué l'église Saint-Nizier, une cinquantaine de sans-papiers de Lyon ont investi samedi 6 juillet le Centre d'histoire de la Résistance et de la déportation (CHRD), dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de la ville.

Par petits groupes, les occupants sont arrivés vers 14 heures dans le musée, qui était alors ouvert au public. « Nous occupons ce lieu symbolique pour résister face à la violence du préfet aux ordres du gouvernement Raffarin-Sarkozy qui nous a expulsés de tous les refuges que nous avions trouvés depuis un an », ont expliqué les porte-parole, qui disent représenter 209 familles.

Dans la journée, l'adjoint d'astreinte à la mairie de Lyon, Henri Jacquot, accompagné du directeur de cabinet du maire, Bertrand Prades, s'est rendu sur place pour tenter une médiation. En liaison avec la préfecture du Rhône, ils ont pro-

posé aux sans-papiers un rendez-vous avec le secrétaire général de la préfecture, Gilbert Payet, et leur ont offert, en échange de leur départ du musée de la Résistance, la mise à disposition d'un gymnase de la ville. Le collectif de ces demandeurs d'asile en provenance d'Algérie et des pays de l'Est a rejeté immédiatement cette solution, trop semblable selon lui au scénario de l'évacuation de l'église Saint-Nizier. A la condition de leur sortie pacifique de l'église, les sans-papiers avaient obtenu, via les représentants de la paroisse, une entrevue avec la préfecture.

Mais alors qu'ils pensaient avoir reçu l'assurance d'une négociation sur leurs dossiers, Gilbert Payet leur avait seulement annoncé qu'ils seraient convoqués sous un délai d'un mois. Les 200 sans-papiers lyonnais s'étaient alors retrouvés à la rue. S'estimant « trahis » par l'Eglise et la préfecture, les sans-papiers se disent désormais déterminés à « résister » jus-

qu'à l'ouverture de « vraies négociations ». Depuis un an, ces demandeurs d'asile politique et territorial errent d'occupations en expulsions. Après avoir campé plusieurs semaines sur les quais du Rhône devant les services de régularisation de la préfecture, ils ont occupé successivement un hôtel désaffecté et insalubre, des bureaux, des églises, un ancien foyer de la SNCF.

#### RENDEZ-VOUS POUR 2003

Leur convocation en préfecture pour instruire leurs dossiers est, pour la plupart, renvoyée à l'année 2003. D'ici là, pour se loger et se nourrir, les demandeurs d'asile politique reçoivent une allocation, mais les demandeurs d'asile territorial – la grande majorité de ces réfugiés – sont dénués de ressources et privés du droit de travailler.

La préfecture du Rhône, totalement saturée, a offert un hébergement aux seules familles avec enfants. Les célibataires sont res-

tés à la rue. Il y a quelques jours, juste après leur expulsion du foyer Lalande qu'ils occupaient depuis six mois, les sans-papiers se sont vu proposer des solutions d'hébergement dans des foyers Sonacotra, disséminés sur plusieurs départements de la région Rhône-Alpes. La plupart en sont revenus, ne disposant plus sur place des relais qui leur permettaient jusque-là de subvenir à leurs besoins. Lors de la rencontre avec les représentants de la mairie, samedi, au CHRD, l'association Habitat et humanisme, fondée par le père Devert, a témoigné des conditions d'hébergement proposées : des appartements insalubres, sans fenêtres, accessibles par des caves, « indignes » selon l'association.

Au musée de la Résistance de Lyon, les sans-papiers vivent toujours dans des conditions précaires. Mais sous l'effigie de Jean Moulin.

Sophie Landrin



## Trois associations de défense des libertés dénoncent l'attitude de la police envers les jeunes

Des contrôles d'identité dégénèrent en émeutes

**CONTRÔLES D'IDENTITÉ** abusifs, interpellations musclées, injures racistes, placements en garde à vue non motivés... Trois associations de défense des libertés publiques ont publié, lundi 8 juillet, un rapport accablant pour les forces de l'ordre. Elles estiment que, dans certains quartiers, « on fait naître des émeutes là où il ne se passait rien » et s'inquiétant « des risques d'escalade ».

Cette analyse résulte d'une enquête menée en commun par la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Syndicat des avocats de France (SAF) et le Syndicat de la magistrature (SM). Les trois organisations ont examiné « le comportement des policiers à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), Poissy (Yvelines) et Paris 20<sup>e</sup> » entre novembre et décembre 2001, sous la houlette d'Aïda Chouk (magistrat), Laurence Gillet (avocate), Antoine Spire, (journaliste) et Emmanuel Terray (professeur à l'École des hautes études en sciences sociales).

Le samedi 17 novembre 2001, dans le quartier de la Coudraie, à Poissy, les forces de l'ordre interpellent S., 22 ans, à l'entrée de son immeuble, constatent les militants. Selon un témoin, « un policier le saisit par le col de la veste, puis le jette à terre, le menotte et le roue de coups ». Rapidement, les jeunes de la cité interviennent. Ils exigent que S. soit relâché. Des injures fusent, suivies d'une bousculade. Les policiers menacent : « Lundi, on vient tous vous chercher ! ». S. est emmené au commissariat, où il est placé en garde à vue pendant quarante-huit heures, avant d'être relâché. Le lundi, les gardiens de la paix reviennent. De nouveau, des injures, des coups et puis, finalement, l'arrestation de trois jeunes, incarcérés, puis jugés en comparution immédiate le 21 novembre pour « rébellion en réunion ». L'un écope d'un an de prison, dont six mois ferme ; les deux autres de six mois de prison, dont deux avec sursis.

Quelques jours plus tard, le 13 décembre, des événements simi-

laires se produisent à Châtenay-Malabry (Le Monde du 20 mars), puis dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le 27 décembre. Chaque fois, un contrôle d'identité qui dégénère, des interpellations pour « rébellion en réunion » et des condamnations : deux à trois mois de prison avec sursis à Châtenay-Malabry et 180 heures de travaux d'intérêt général à Paris. Chaque fois aussi, des coups, des fouilles – « illégales » dans le cadre d'un contrôle d'identité préventif, selon les auteurs du rapport – et des injures.

### « TENSION EXTRÊME »

L'enquête fait état d'un « climat explosif » compte tenu du caractère répété des contrôles d'identité. A Châtenay-Malabry, un témoin raconte qu'« un jour sur deux la police pratique des contrôles sur toute personne entrant dans la cité ou en sortant ». Des contrôles qui « ne sont pas motivés par la volonté d'identifier des délinquants, mais par celle d'instituer un rapport de force entre les institutions et certains individus », selon les enquêteurs de la LDH. Aïda Chouk et Emmanuel Terray, témoins d'un contrôle de police à Poissy, confient avoir été « frappés par la tension extrême de la situation et la nervosité des fonctionnaires de police ». Les enquêteurs notent la « stigmatisation » dont sont victimes les jeunes de certains quartiers, qui vivent ces contrôles à répétition « comme une injure », une « humiliation », voire « une provocation », qui entraîne souvent des réactions, « des violences et les rituelles accusations d'outrages et de rébellions ».

L'action des forces de l'ordre serait donc totalement contre-productive, selon les enquêteurs, qui remarquent à quel point « il est frappant de constater combien l'action menée sur le terrain entraîne une aggravation des tensions plutôt que l'inverse », car « ces pratiques, loin de résorber la délinquance, l'augmentent ».

Anne-Françoise Hivert

## Des cambrioleurs au grossiste, toute une filière de vols d'objets d'art est jugée dans la Loire

Le réseau, démantelé en novembre 2000, pillait les châteaux et les maisons bourgeoises d'Ile-de-France pour le compte d'un antiquaire en Belgique

**LES PROPRIÉTAIRES** de châteaux et de maisons bourgeoises, qui vivent entourés de bronzes, d'orfèvrerie ou de tableaux, respirent mieux depuis le 15 novembre 2000. Ce jour-là, Mario Cipoletti était arrêté et descendait pour de bon de son camion, lui qui faisait la navette entre la région de Saint-Etienne et les Pays-Bas avec des objets d'art volés. Les policiers découvraient à bord des meubles, des tapisseries, des horloges et des bronzes pour une valeur de plus de 1,5 million de francs. Un joli succès pour l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC). Mais c'est le lendemain que le coup décisif au réseau international sévissant depuis 1998 était porté. Cornelius Martens, antiquaire de profession et receleur de la filière, était arrêté à son tour chez lui à Retie, en Belgique.

Le procès de cette filière qui doit s'ouvrir lundi 8 juillet devant le tribunal correctionnel de Montbrison (Loire), où seize prévenus vont être jugés jusqu'à mercredi, est une grande première. Pour une fois, la justice pourra examiner tous les maillons de la chaîne et

entendre les petites mains voleuses, les convoyeurs de marchandises et surtout le grossiste à la tête du réseau. Un réseau de grande ampleur : en 2001, l'année suivant l'arrestation de Cornelius Martens, l'OCBC a enregistré 382 vols d'objets d'art en France. Seulement 382, si l'on ose dire, puisque leur nombre s'élevait à 641 l'année précédente et avait grimpé jusqu'à 1 266 en 1998 !

L'organisation de la filière était simple. Les voleurs, qui sévissaient essentiellement dans les châteaux et les maisons bourgeoises d'Ile-de-France, étaient des gens du voyage. Ils agissaient vite, entrant par effraction et s'emparant de tous les objets d'art décoratifs. Régulièrement, Cornelius Martens chargeait un chauffeur de louer un camion et de descendre de Belgique vers Saint-Etienne. Là, le chauffeur laissait le camion aux pilliers, à charge pour eux de le remplir et de le restituer. Une fois sortis de France, les objets étaient proposés par le grossiste à quelques antiquaires complices et envoyés à des clients fortunés, aux Etats-Unis, en Suisse ou ailleurs.

La France et l'Italie sont les deux

pays européens les plus touchés par le pillage de biens culturels, en raison de la richesse de leur patrimoine. Depuis près de dix ans, l'OCBC et la gendarmerie, avec leurs homologues étrangers, s'efforcent de démanteler les réseaux qui prennent source généralement dans la région du Limbourg, s'étendant sur l'est de la Belgique et des Pays-Bas. Une raison à cela : la réglementation de la profession d'antiquaire y est beaucoup plus laxiste qu'en France, où l'on exige la tenue d'un registre de police indiquant la provenance et la destination des objets d'art.

### PRIX DE RACHAT DÉRISOIRE

Dans une majorité de cas, les vols sont commis en France par des gens du voyage. « Les repérages s'effectuent soit par des marchands ambulants soit par des membres de la communauté, lors de visites, notamment dans les musées et châteaux ouverts au public », explique-t-on à l'OCBC. Les butins sont ensuite entreposés dans des boxes ou des garages loués en périphérie des villes, loin des lieux de vols, afin de sortir du périmètre d'investigation des gendarmes territoriale-

ment compétentes. Les grossistes rachètent ces marchandises à des prix dérisoires, « généralement inférieurs à 10 % de leur valeur réelle », selon l'OCBC. Cornelius Martens, par exemple, payait le contenu d'un camion 300 000 francs environ (45 700 euros).

Il y a cinq ans, une première filière d'écoulement d'objets d'art volés en France, dont le cerveau se trouvait aux Pays-Bas, avait été démantelée. Entre octobre 1995 et avril 1996, six vols avaient été commis en Ile-de-France, notamment au Palais national de Fontainebleau (Seine-et-Marne) et au Musée national de la Renaissance à Ecouen (Oise), pour un butin total estimé à 40 millions de francs (6,1 millions d'euros). Le 12 avril 1996, l'OCBC et les policiers néerlandais découvraient à Earsel (Pays-Bas), au domicile du cerveau du trafic, Petrus Schoofs, l'intégralité des pièces volées à Ecouen. L'enquête révéla que Petrus Schoofs, qui se disait antiquaire, était surtout connu des services de police de son pays pour sa participation à un trafic d'ecstasy.

Piotr Smolar

## Un père de six enfants menacé d'une double peine

**CHÉRIF BOUCHELEALEG**, un Algérien marié et père de six enfants français qui vit depuis plus de vingt ans en France, risque d'être expulsé vers son pays, comme l'a révélé *Libération* daté du 6 et 7 juillet. Placé au centre de rétention de l'aéroport Saint-Exupéry de Lyon, depuis le 2 juillet, ce menuisier de 32 ans, arrivé en France à 11 ans, a été condamné à de courtes peines, notamment à la suite de bagarres, alors qu'il souffrait d'une dépression consécutive à la mort de son frère. Les magistrats n'ont jamais prononcé d'interdiction du territoire à son encontre, mais ils l'ont soumis à une obligation de soins psychiatriques. Le préfet de Haute-Savoie a transmis son dossier au ministère de l'intérieur pour demander une expulsion administrative. En dépit de l'avis défavorable à son expulsion rendu par la commission d'expulsion d'Annecy, les policiers sont venus l'interpeller sur son lieu de travail, le 2 juillet. L'avocat de M. Bouchelaleg, M<sup>e</sup> Jacques Debray, a déposé un recours en urgence devant la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'une demande d'annulation de l'expulsion devant le tribunal administratif de Grenoble.

## Sang contaminé : un collectif reçu mardi par M. Perben

**LE GARDE DES SCEAUX**, Dominique Perben, recevra mardi 9 juillet un collectif de victimes du sang contaminé pour évoquer le non-lieu général rendu le 4 juillet par la cour d'appel de Paris dans le volet non ministériel du dossier. Qualifiant de « monstrueux » l'arrêt de la chambre de l'instruction, ce collectif représentant une dizaine de familles avait demandé à être reçu au lendemain de la décision. Depuis, un autre collectif, regroupant neuf associations parmi lesquelles l'Association française des hémophiles (AFH) et l'Association française des transfusés (AFT), a aussi demandé à être reçu par M. Perben. Toutes réclament un pourvoi en cassation, sans lequel « les faits seraient ensuite niés, par effet dominos, dans l'ensemble des scandales sanitaires et alimentaires ». Le parquet général dispose de cinq jours après la décision pour former ce recours. Dans ses motivations, la chambre de l'instruction avait estimé qu'aucune infraction n'avait été commise (Le Monde daté 7-8 juillet).

### DÉPÊCHES

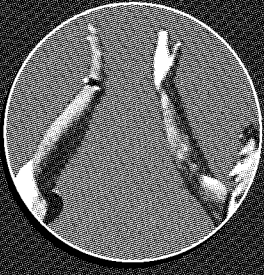
■ **VANDALISME** : une femme a été interpellée, dimanche 7 juillet, pour avoir maculé de peinture blanche les panneaux d'une exposition sur la déportation des enfants juifs organisée dans le hall de la gare Saint-Lazare à Paris (Le Monde du 4 juillet). L'Association des fils et filles de déportés juifs de France a déposé une plainte.

■ **ÉDUCATION** : le ministre de l'éducation nationale, Luc Ferry, a décidé de transférer à l'administration centrale et aux recteurs les responsabilités exercées par le Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire (Cnirs), selon une annonce effectuée vendredi 5 juillet au sein du ministère. M. Ferry n'a pas décidé quel serait le devenir de cette instance créée en octobre 2000 par Jack Lang pour identifier et soutenir les pratiques pédagogiques innovantes.

Dell™ | offres exceptionnelles

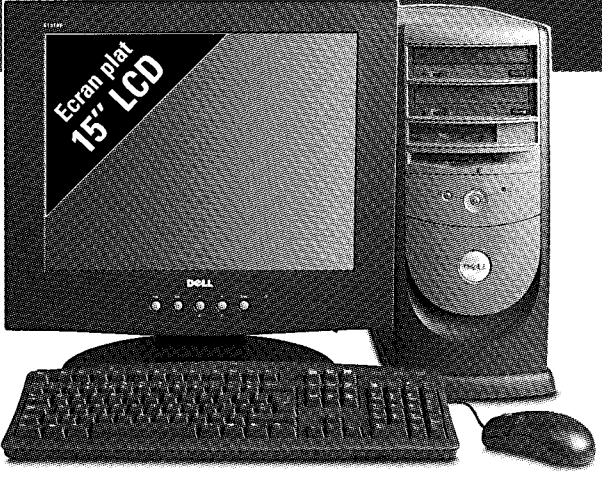
**Les Deals Dell de l'été**

**On a toujours une raison de choisir un Dell™.**



**Raison n°34 : la performance**

Disposez d'une puissance exceptionnelle sur le Dell™ Dimension™ 4500 équipé du Processeur Intel® Pentium® 4.




**OFFRE SPÉCIALE !**

**5% de réduction**

sur tous les ordinateurs de bureau Dell™ Dimension™ et les portables Dell™ Inspiron™ jusqu'au 24 juillet 2002


L'association du Dell™ Dimension™ 4500 et du processeur Intel® Pentium® 4 vous offre toutes les performances et la fiabilité nécessaires à votre activité.

Les PC Dell utilisent une version originale de Microsoft® Windows®  
www.microsoft.com/piracy/howtotell



Jusqu'à -100 €<sup>HT(b)</sup> sur [www.dell.fr](http://www.dell.fr)

**ÉCONOMISEZ EN LIGNE**



Téléphonez du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

**0 825 387 224**

N° INDIGO : 0.150 € TTC / MN

Configurez et achetez directement sur le site :

**www.dell.fr**

\* Deals Dell : les offres Dell. Offres valables jusqu'au 31/07/2002, dans la limite des composants et des pièces disponibles. Photos non contractuelles. Frais d'expédition en sus. Les prix, taxes et caractéristiques des produits peuvent être modifiés sans avis préalable, du fait de l'évolution technique notamment. Offres soumises aux conditions générales de vente et de services de Dell. (a) Accès Internet : AOL : votre offre comprend 50 heures d'essai (accès Internet + télécommunications inclus) à utiliser dans les 30 jours qui suivent votre première connexion. Pour profiter de l'offre AOL, vous devez avoir plus de 18 ans, disposer d'une carte bancaire et d'un compte bancaire. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle, réservée à un essai par foyer et à la France métropolitaine. Voir conditions de l'offre sur la brochure AOL insérée dans l'emballage de l'ordinateur DELL. Informations exactes au 26/11/2001. (b) Jusqu'à 100 € HT de réduction (soit 119,90 € TTC) sur certaines configurations Dell Dimension et Inspiron. Voir [www.dell.fr](http://www.dell.fr) pour le détail de ces offres. Dell se réserve le droit de mettre fin à ces offres sans avis préalable. RCS Montpellier n° 351 528 229.



# Fruits et légumes : la bataille des prix continue

Soumis aux aléas du climat, à la concurrence étrangère, aux plaintes des consommateurs, ce secteur agricole souvent menacé de surproduction cherche des solutions pour sortir des crises à répétition. Les relations avec la grande distribution restent difficiles

**LA SAISON** des pêches et des abricots est aussi celle des manifestations d'agriculteurs. Dès la mi-juin, des producteurs de pêches touchés par la chute des cours ont envahi plusieurs supermarchés, accusés de préférer les fruits espagnols. Après une accalmie, la colère est remontée avec les premiers jours de juillet : le kilo de pêche se négocie entre 0,5 et 0,9 €, selon les calibres, alors que le coût de production est évalué à un euro, selon la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF), affiliée à la FNSEA.

La filière des fruits et légumes connaît des crises à répétition. Le secteur est soumis aux lois du marché, depuis que les protections dont bénéficient d'autres productions ont été quasi abandonnées, en 1997, car jugées trop coûteuses. Les principaux concurrents de la France sont la Belgique, les Pays-Bas, mais surtout l'Italie et l'Espagne, producteurs de 65 % des fruits européens. Ces pays bénéficient

d'un climat favorable et de coûts de production inférieurs, grâce à une main-d'œuvre moins onéreuse, qui absorbe entre 30 % et 60 % du prix de revient d'un produit. « Notre problème de compétitivité est encore alourdi par l'effet 35 heures. Très tôt dans la saison, nous avons senti une forte pression sur les prix. En plus, leurs pêches sont de bonne qualité », reconnaît Bruno Darnaud, producteur drômois.

Le président de la FNPF, Pierre Banc, parle de « dumping commercial » des Espagnols. « Alors que nous sommes engagés dans un plan de réduction des surfaces et de modernisation du verger, les Espagnols développent leur production et allongent le calendrier avec de nouvelles variétés », explique-t-il. « Nous ne demandons pas l'exclusivité, mais la préférence nationale dans les magasins », poursuit-il. Les concurrents peuvent aussi occuper les débouchés de la France à l'exportation.

Autre facteur d'instabilité des

prix : le climat. Un grand soleil hâte la maturation des fruits d'été. Mais, si la pluie lui succède, ils ne trouvent plus d'acheteurs.

Selon plusieurs observateurs, ces aléas n'expliquent pas tout. Pour François Lafitte, président de l'Association interprofessionnelle des fruits et légumes frais (Interfel), « nous sommes sans cesse à la limite de la rupture de marché. Le nombre d'hectares cultivés reste lié à l'équilibre artificiel qui existait avant l'abandon des aides ». La Confédération paysanne parle de « surproduction chronique », tandis que la consommation décroît lentement. Le syndicat paysan souhaite une maîtrise européenne de la production, fondée sur un cadastre et la répartition de droits à produire, comme dans le secteur laitier avec le système des quotas en vigueur en Europe depuis 1984.

« Les crises apparaissent dès que la production est voisine de la normale ou légèrement supérieure. Si nous ne maîtrisons pas les volumes, nous

serons toujours à la merci de l'aval de la filière : grossistes, transports, distribution... », résume Pierre Veyrat, arboriculteur drômois responsable des fruits et légumes à la Confédération paysanne. Selon le syndicat, la restructuration du verger de pommiers et de pêcheurs engagée depuis deux ans ne suffira pas (les surfaces ont diminué de 8 %) et la régulation ne peut exister qu'au niveau de l'UE.

## « VIOLENCE ÉCONOMIQUE »

A chaque soubresaut du marché, la grande distribution est accusée de « casser le marché » en privilégiant le plus bas prix. Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA, a évoqué une « violence économique » à l'encontre des producteurs, lors d'une rencontre avec les distributeurs, le 19 juin. La Confédération parle, elle, de « pratiques commerciales abusives ».

« Nous ne privilégions pas les produits étrangers. La mise en place des produits français en magasin est

automatique, même s'il faut compter avec des délais techniques, répond Jérôme Bédier, président de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD). La vraie question, c'est la perte considérable de compétitivité des fruits et légumes français. »

L'organisation de la filière est aussi en cause, selon M. Bédier. Bien qu'encouragées par l'Europe, les organisations de producteurs ne regroupent que 50 % de quelque 100 000 exploitations, face à une distribution, elle, très concentrée. « Beaucoup de francs-tireurs vont se retrouver avec leur marchandise sur les bras. Quand on travaille avec la grande distribution, on subit la pression, mais on arrive à vendre, ce qui n'est plus le cas de tout le monde », explique M. Darnaud.

L'amont et l'aval de la filière ont signé, le 25 juin, un accord pour assurer la promotion des fruits français par affichettes, à la radio et dans la presse quotidienne régionale, afin d'écouler les stocks. La loi

sur les nouvelles réglementations économiques du 16 mai 2001 avait interdit cette forme de promotion, hors accord interprofessionnel.

Selon M. Lafitte, cette disposition a eu l'effet pervers de faire monter les prix au détail, faute de concurrence entre enseignes. Cet accord, prévu pour durer quelques mois, ne suffit pas aux producteurs. La FNPF a demandé, mercredi 3 juillet, l'instauration du prix minimum, prévu par la loi NRE en cas de crise. M. Banc sait que le risque est de voir les commerçants s'approvisionner dans les pays étrangers. M. Bédier ne se dit « pas opposé à ce que l'Etat suspende le fonctionnement du marché pour répondre à des contraintes sociales. Mais cela ne relève pas des opérateurs économiques ». Selon M. Bédier, « on ne sait pas et on ne peut pas faire le prix minimum. C'est impossible juridiquement et irréalisable techniquement ».

Gaëlle Dupont

## Dans le val de Loire, les maraîchers remplacent les pesticides par des insectes prédateurs de parasites

TOURS

de notre envoyé spécial

Dans les années 1970, aux temps fastes de l'aménagement du territoire, les spécialistes avaient

### REPORTAGE

## Des légumes cultivés sans insecticide et avec le souci de l'environnement

surnommé le val de Loire, d'Orléans à Angers, la « métropole jardin ». Les agriculteurs d'aujourd'hui ne les démentiraient pas. Se succèdent en effet le long du fleuve royal des espaces privilégiés – mais très convoités à cause de la pression urbaine – pour des exploitations maraîchères, horticoles et fruitières. C'est là aussi qu'on trouve en nombre les pionniers de l'agriculture biologique et les tenants de sa cousine (qui prend de plus en plus d'ampleur), l'agriculture raisonnée.

Elue récemment présidente de la Fédération nationale des producteurs de légumes, Angélique Delahaye est à la tête de deux exploitations maraîchères, 80 hectares au total près de Tours et de Blois. Salades, céleris branches, concombres, choux-fleurs sont ses productions courantes, sous serre, en plein champ et hors sol, c'est-à-dire dans des bacs remplis de solutions nutritives pour les endives. « Pour moi, l'agriculture raisonnée est une seconde nature, il n'y a pas d'alternative, car si l'on veut nourrir les gens il faut d'abord préserver la terre. »

Dans les champs de laitues se

### LE VAL DE LOIRE



déplace une grosse machine robotisée qui stérilise la terre sur 30 cm en la désinfectant avec de la vapeur d'eau. Pas de produit phytosanitaire, pas de désherbant, donc. A l'intérieur des serres, où règne une chaleur tropicale, les concombres pendent alimentés au goutte-à-goutte. Les racines, serrees dans un godet, plongent dans de la laine de verre.

### RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE

Plutôt que de pulvériser un insecticide ou un fongicide sur les concombres, de microscopiques insectes, « prédateurs gentils » regroupés dans des sachets accrochés aux serres, se chargent de tuer les parasites. « Pas de problème si vous mangez les concombres sans les éplucher, c'est d'ailleurs dans la peau que se niche une substance facilitant la digestion », assure M<sup>me</sup> Delahaye, qui parle de « culture par lutte biologique ».

Pourtant, l'utilisation de produits phytosanitaires à un moment donné « est une nécessité », remarque le professeur Alain Périquet, spécialiste des pesticides à l'Agence de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). « A condition que la dose journalière admissible (la DJA) qu'un homme peut ingérer chaque jour pendant toute sa vie sans dommage pour sa santé ne soit pas transgressée », ajoute-t-il.

Comme tous les agriculteurs, M<sup>me</sup> Delahaye y a donc recours, mais, assure-t-elle, avec le plus de mesure possible. De toute façon, les 150 inspecteurs spécialisés de la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) et les agents des huit laboratoires veillent à ce que les produits non homologués, ou l'utilisation de mélanges, soient proscrits. « Mais notre travail est rendu difficile avec l'importance des importations », explique Philippe Martineau, du bureau des produits d'origine végétale à la DGCCRF. « La législation espagnole, par exemple, autorise l'utilisation de 200 molécules de substances pesticides de plus que la réglementation française. »

En 2003, selon la réglementation communautaire, les qualités et la toxicité des quelque 1 000 molécules utilisées en Europe devront avoir été réexaminées et revalidées. Dans ce domaine aussi, l'harmonisation européenne est une tâche de longue haleine.

François Grosrichard

## A Marseille, un congrès pour développer les échanges technologiques entre pays méditerranéens

MARSEILLE

de notre correspondant régional France Technopôles Entreprises Innovation (FTEI), qui regroupe 80 membres spécialisés dans l'innovation technique et industrielle, a réuni son congrès à Marseille, le jeudi 4 et vendredi 5 juillet, sur le technopôle de Château-Gombert. Les congressistes cherchent à poursuivre leur travail sans étouffer les initiatives locales qui ont fait le succès de leur réseau, présidé par Jean-François Balducci.

François Kourilsky, président de Méditerranée Technologie (MT), émanation du conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, a ainsi développé l'idée que, après les parcs d'innovation comme Sophia Antipolis, modèle impeccable et dépassé, il fallait désormais penser en termes de « toile technopolitaine ». C'est-à-dire tisser des réseaux entre les pôles d'excellence de la recherche universitaire ou industrielle.

Mais la nouveauté de la rencontre résidait surtout dans la présence de délégations venues de tout le pourtour méditerranéen pour évoquer les « échanges euro-méditerranéens » dans ces domaines. Eu égard à la situation au Proche-Orient, il fallait d'abord que les délégués des dix pays rive-

## En bout de chaîne, l'insatisfaction de la clientèle

**PENDANT** que certains producteurs subissent la chute des cours, les consommateurs ont le sentiment de payer trop cher des produits insipides. Les Français consomment en moyenne 257 kilos de fruits et légumes par habitant et par an (contre 437 en Grèce et 359 en Espagne).

Selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credec), « les consommateurs de fruits et légumes frais sont plutôt âgés et issus de milieux socio-économiques aisés. Les jeunes n'ont pas le temps de faire la cuisine. Ils préfèrent les aliments préparés : compotes, yaourts, jus de fruits ». De plus, selon le Credec, les consommateurs ont le sentiment que les fruits sont l'aliment dont le goût s'est le plus détérioré ces dernières années. « Ils n'arrivent pas à maturité. Une fois cueillis, ils ne mûrissent plus, mais pourrissent », confirme Marie-José Nicolli, présidente de l'UFC-Que Choisir.

L'amont et l'aval de la filière se renvoient la responsabilité de la cueillette précoce. Selon Pierre Banc, président de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF), « une palette de fruits mûrs est toujours renvoyée au producteur ». Au contraire, selon Jérôme Bédier, président de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), « nous savons vendre rapidement des fruits mûrs. Les agriculteurs passent moins souvent dans les vergers, à cause du coût de la main-d'œuvre ». Certains producteurs reconnaissent qu'une année de prix bas ne favorise pas la qualité.

### « MARGE ABUSIVE »

La FCD refuse d'endosser la responsabilité de l'uniformisation de la production. « Nous ne sommes pas responsables des choix agronomiques faits il y a vingt ans », souligne M. Bédier. Le règlement communautaire de 1972 a instauré des normes fondées sur l'aspect extérieur des produits, privilégié à l'époque par les consommateurs. La « désaisonnalisation » des productions, grâce à la culture sous serre, favorise encore l'impression d'uniformisation.

Face aux évolutions des goûts, l'interprofession tente de faire progresser la « segmentation stratégi-

que », c'est-à-dire la différenciation des produits en fonction des variétés et des régions. M<sup>me</sup> Nicolli reconnaît le travail accompli sur certaines variétés de fraises, de pommes et de tomates.

Autre reproche des consommateurs : le prix trop élevé. Etant donné la volatilité du marché, tout dépend des années et des productions. Les faibles volumes de production de 2001 avaient tiré les prix vers le haut. Excellente pour les producteurs, l'année le fut moins pour le porte-monnaie des consommateurs. Selon l'interprofession, cette hausse de 2001 favorise le sentiment que les prix ont flambé, alors que leurs chiffres montrent une faible augmentation, en moyenne, depuis 1997.

Reste le rôle, très controversé, des marges pratiquées par l'aval de la filière. La grande distribution commercialise 62 % des fruits et légumes achetés en France, le détail 24 %, la restauration hors domicile 14 %. « Nous n'aimons pas faire évoluer les prix, qui risquent de faire du yo-yo, c'est très perturbant pour le consommateur », explique M. Bédier, mais, globalement, les courbes des prix à la production et au détail sont liées, se suivent. Le président de la FCD admet l'existence d'abus, limités, selon lui, à des cas ponctuels, et ne sous-estime pas le « problème » posé par les « marges arrière » (frais facturés par les grandes surfaces aux producteurs).

Les marges pratiquées varient en fonction du circuit de distribution, du type de commerce et de sa localisation. Si certains producteurs livrent directement aux grandes surfaces ou aux marchés de leur région, les produits peuvent transiter par trois ou quatre intermédiaires – coopératives, grossistes, centrales d'achat, transporteurs – avant de se retrouver en magasin. Le kilo de cerise summit était en vente, début juillet, 6,75 € le kilo dans une supérette de centre-ville. « Le kilo se négocie autour entre 2 et 2,5 € le kilo à l'expédition. Dans ce cas, on peut parler de marge abusive », constate Bruno Darnaud, producteur de la Drôme.

Ga. D.

### DÉPÊCHES

■ **ALSACE** : le lancement du TGV Est devrait être reporté en 2007 au lieu de 2006, en raison de plusieurs retards, et du coût plus élevé que prévu, selon le quotidien L'Alsace du vendredi 5 juillet.

■ **NORD** : le port de Dunkerque a inauguré, vendredi 5 juillet, un nouveau portique à conteneurs, le plus grand d'Europe, d'une hauteur totale de 135 mètres.

■ **SAVOIE** : la situation est redevenue saine dans les 350 exploitations agricoles touchées par la crise de la dioxine du bassin d'Alberville, depuis la fermeture du four d'incinération de Gilly-sur-Isère, le 25 octobre 2001, selon la préfecture. Tous les élevages ont été autorisés à reprendre leur activité, après de nouveaux contrôles sur le lait et la viande. Les prélèvements d'herbe et de terre réalisés fin avril dans la zone contaminée ont montré des résultats cinquante fois inférieurs à la norme, ce qui permet le pâturage et la récolte de foin sans restriction. Cette crise s'est traduite par la destruction de 2 230 tonnes de lait, 17 tonnes de fromage et 7 050 animaux abattus, dont 3 040 bovins. – (Corresp.)

■ **VIENNE** : environ 200 personnes ont manifesté, samedi 6 juillet, aux abords de la rocade de Poitiers, ralentissant la circulation, pour protester contre plusieurs projets d'extension de porcherie industrielles dans le sud du département.

Michel Samson

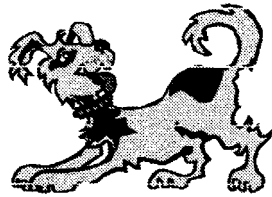
## Association Risoise de Protection des Animaux (A.R.P.A.)

A besoin de vous

Nous entrons maintenant dans la période des vacances, synonyme d'abandons massifs. Notre refuge est déjà en surcapacité, il est donc urgent que nos chiens trouvent de bons maîtres. A l'A.R.P.A. nous n'euthanasions pas les chiens quelque soit leur âge et pour pouvoir continuer à aider de nouveaux abandonnés, il faut que nos pensionnaires aient été adoptés. Vous pouvez aussi nous aider en parrainant un de nos chiens.

Contacts : Madame Irène BOUDSOCQ - Tél. : 01.60.16.05.68  
Madame Josette CATINAT - Tél. : 01.64.54.81.44

L'A.R.P.A. a son site internet, une fenêtre ouverte sur l'extérieur, une autre façon de visiter le refuge.  
Site : <http://refuge.arpa.free.fr>  
E-mail : [virwish@aol.com](mailto:virwish@aol.com)





## LA MÉTHODE

**L**E rendez-vous est rituel. Avant chaque séance mensuelle du Conseil de Paris, dans le bien nommé salon Bertrand, qui sert, depuis un quart de siècle, de salle à manger au maire de la capitale, Bertrand Delanoë reçoit la presse accréditée pour un déjeuner informel. Il a fait supprimer le fromage et imposé le vin unique, parce qu'il est un homme pressé. Il faut bien, aussi, prouver aux invités que la « réduction du train de vie de l'Hôtel de Ville » n'est pas une formule en l'air. En maître de maison attentif, M. Delanoë s'agace, régulièrement, du décorum, de la table trop longue, « pas assez conviviale », du service trop lent, envoie, à l'occasion, un membre de son cabinet réveiller les maîtres d'hôtel à l'office, « parce que la séance reprend dans une heure ». Il s'attelle ensuite, avec un plaisir non dissimulé, à son exercice préféré : l'exposé argumenté de son « état d'esprit personnel » sur la vie politique, ses motifs d'impatience et d'agacement sur la marche de l'Hôtel de ville.

Ce 24 juin, moins d'une semaine après le deuxième tour des élections législatives, qui ont vu trois nouvelles circonscriptions parisiennes passer à gauche, l'occasion est propice ; c'est un festival ! Un parfait condensé du style Delanoë, mélange d'autorité et de pragmatisme, de doute sincère et de modestie feinte, d'habileté politique et de spontanéité. Le projet modifié de la ZAC Paris Rive gauche, testament urbanistique de l'ancienne majorité, vient d'être voté à l'unanimité par l'assemblée municipale. Mais la conversation glisse très vite sur le sujet du jour : la bonne tenue de la gauche parisienne aux législatives.

C'est un sujet d'étonnement pour les observateurs, qui y voient la preuve d'un « effet Delanoë », un motif d'espoir pour une gauche orpheline et déboussolée, et un objet de rancœur pour la droite parisienne, laquelle, au lendemain du deuxième tour, a invoqué, à l'instar du député UMP Pierre Lellouche, un vote « bourgeois-bohème » en faveur « d'une gauche qui a perdu le peuple ».

Le maire de Paris s'est dépensé sans compter durant la campagne. Il a le triomphe modeste : « Chaque étape est importante, dit-il, et doit être prise pour ce qu'elle est. » Son « état d'esprit personnel » n'est pas « à l'auto-contemplation des résultats électoraux », et qu'on n'attende pas de lui « l'énième analyse fumeuse ». Son « boulot » de maire de Paris, c'est « d'améliorer encore la démocratie locale » et de poursuivre sa lune de miel avec les Parisiens. Quant à savoir de quelle manière il entend peser sur la reconstruction du PS, il est, « évidemment, un de ceux qui ont des idées sur la famille, mais qui participent aux discussions sans objectif personnel ».

Ravi de son effet, il en rajoute. « Imaginez, dit-il, quelqu'un d'autre à ma place, avec ces résultats aux législatives... Moi, je suis un petit gars simple, ose-t-il, je ne cherche pas à peser. (...) Sérieusement, pour le moment, les Parisiens sont dans une relation de confiance exigeante avec la majorité municipale. Mais le vent peut tourner. »

Le « petit gars simple », qui a successivement triomphé de deux « éléphants » socialistes – Dominique Strauss-Kahn et Jack Lang – et d'une personnalité importée par le RPR – Philippe Séguin –, trace sa route avec application. L'ancien attaché du PS, entré au comité directeur du parti en 1979, a su imposer son style. Alors qu'il est né à la politique en 1973, par la grâce de François Mitterrand qui l'avait distingué, et qu'il a grandi dans l'ombre de Lionel Jospin, il a réussi, en quinze mois de mandat, à apparaître comme un homme neuf. Conseiller de Paris depuis 1977, il connaît comme sa poche la vieille maison dont il a longtemps présidé le groupe socialiste. Il n'empêche. Les Parisiens le lui ont dit et redit, sur les marchés, durant la campagne des législatives. Ils apprécient la « simplicité » de ce maire ami des stars. Ils aiment son côté « élu local » et la manière dont il a animé ses premiers « comptes rendus de mandat » dans les arrondissements, en répondant sur tout : le logement, les crèches, le manque de gymnases ou les crottes de chien.

En quinze mois, à Paris, la gauche a ouvert des chantiers ambitieux, notamment en matière d'aménagement urbain. Mais comme il faut du temps pour que les changements soient visibles – ce qui désespère le maire – elle a, aussi, joué à fond du registre symbolique. La décision du maire de transformer ses appartements privés en crèche ou celle de faire acquérir, par la Ville, des immeubles cossus pour en faire des logements sociaux, sont deux exemples parmi d'autres. Pour faire patienter l'électeur – et afin que le souvenir de ses prédécesseurs ne s'efface pas trop vite –, M. Delanoë s'est aussi appliqué à vider les tiroirs de la Mairie de Paris. Expert en communication, son métier d'origine, il a ainsi distillé, au fil des mois, mini-scandales et grosses affaires sur la gestion passée de Jacques Chirac et Jean Tiberi...

Ses amis, comme ses adversaires de droite, reconnaissent qu'ils sont bluffés. Bluffés par sa manière très personnelle, dit l'un, « de partir des préoccupations des gens, sans jamais théoriser ». Par sa façon, dit un autre,

« d'être en phase avec la culture urbaine qui est sa culture, ce qui n'était le cas ni de Tiberi ni de Chirac ».

« Delanoë personnalise à mort sa fonction et il s'appuie en permanence sur l'opinion, analyse un député socialiste. C'est sa force. C'est un redoutable homme d'appareil qui n'en laisse rien paraître. Dans sa stratégie, les jeux internes viennent en appui d'un projet ou d'une idée qu'il veut défendre. Cette manière de faire est très déstabilisante pour les barons locaux du PS. »

La réussite du nouveau maire de Paris est tissée de paradoxes. Il a fait gagner la gauche à Paris, aux municipales de mars 2001, alors que la gauche, partout ailleurs – sauf à Lyon – perdait des points. Aux législatives, il a confirmé l'exception parisienne dans un contexte d'échec général à gauche. Enfin, il

« Moi, je suis un petit gars simple, je ne cherche pas à peser »

a fait gagner la gauche plurielle à Paris en offrant deux circonscriptions aux Verts, alors qu'un mois plus tôt l'éclatement de cette même gauche plurielle avait causé la perte de Lionel Jospin.

Cette réussite est aussi le fruit de la construction minutieuse d'un dispositif sur lequel il s'est assuré une entière maîtrise. Sous l'apparence de décontraction, la main est de fer. Depuis son élection, il y a quinze mois, Bertrand Delanoë a une obsession : sanctuariser sa majorité municipale composite, qu'il sait fragile, en neutralisant les barons caciques locaux, Verts et socialistes qu'il a, directement ou par vassaux interposés, intégrés à son exécutif. Car l'ancien élu de base du 18<sup>e</sup> n'a pas oublié le procès en légitimité que lui ont intenté les responsables du PS parisiens, lors de la primaire

contre Jack Lang. Ils pourraient se réveiller à l'occasion des grandes manœuvres préparatoires au congrès de 2003. Il sait, aussi, que sa majorité dépend d'un compagnonnage serein avec les Verts. Il veut donc, à tout prix, apparaître comme celui qui fédère les différentes sensibilités de la gauche. A la Mairie de Paris comme au PS, puis qu'on l'a vu récemment jouer un rôle non négligeable, aux côtés de François Hollande, dans le dénouement de la crise concernant la place de Laurent Fabius dans la hiérarchie du parti.

L'un des expressions de prédilection du maire de Paris, c'est la « logique collective ». Il l'utilise à tout propos. Mais sa méfiance persistante le pousse à occuper, toujours, le devant de la scène. Derrière ce maire surexposé, le dispositif est parfaitement verrouillé. Sur son cabinet, resserré – 33 personnes au lieu d'une centaine pour Jean Tiberi –, plane un personnage atypique, Laurent Fary, 37 ans et des allures de tout jeune homme, divorcé du PS depuis le congrès de Rennes. « Laurent » est la plume et la voix du maire. A l'inverse, l'ancien préfet du Lot, Pierre Guinot Deléry, est strictement cantonné dans ses fonctions de secrétaire général de la Ville, et le directeur de cabinet, Bernard Gaudillère, fuit micros et caméras – sur lesquels règne la directrice de la communication, Anne-Sylvie Schneider.

Mais le nerf de la guerre, c'est l'exécutif municipal. Le symbole est important pour le maire : l'exécutif est partitaire et c'est une femme, Anne Hidalgo, proche de François Hollande, qui y tient le rôle de première adjointe. Mais elle n'est personnellement chargée que du « bureau des temps » et de « l'égalité homme-femme »... Le véritable premier adjoint, c'est Christophe Caresche. Député de Paris, ancien assistant parlementaire de M. Delanoë et ancien premier adjoint de Daniel Vaillant à la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement, M. Caresche est chargé du thème, très politique, de la sécurité, et veille aussi à l'organisation politique des débats du Conseil de Paris.

Pour le reste, le mélange est dosé selon une règle : limiter le plus possible les risques de fronde interne. Chaque opposant historique au maire de Paris a ainsi son « correspondant » au sein de l'exécutif. François Dagnaud, le premier adjoint à la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement tenue par Roger Madec (PS), a hérité de l'administration générale et des ressources humaines – en clair de la gestion des 40 000 agents de la Ville. L'ancien leader du mouvement étudiant de 1986, David Assouline, proche de Michel Charzat, maire du 20<sup>e</sup>, s'occupe de la vie étudiante. Marie-Pierre de la Gontrie, proche de l'ancien patron de la Fédération de Paris, Jean-Marie Le Guen, député du 13<sup>e</sup> dont les réseaux ne demandent qu'à être réactivés, s'est vu confier la démocratie locale.

**E**VIDEMMENT, les Verts n'ont pas été oubliés. Les quatre adjoints Verts sont même, grincant certains socialistes, les « chouchous » du maire. Leur arrivée, à bicyclette, au premier conseil de la nouvelle mandature, le 25 mars 2001, avait fait forte impression. Depuis, le maire de Paris les a pris en main. La première étape a été de « baronniser » le voyetiste Denis Baupin en le chargeant du dossier convoité de la circulation et des transports. Le très politique Yves Contassot, tête de liste des Verts aux municipales, a, pour sa part, en tant qu'adjoint chargé de l'environnement, été sommé d'« obtenir des résultats » en matière de propreté. Tous deux, avec Pénélope Komitès, chargée des handicapés, et Christophe Girard, adjoint à la culture, jouent les bons élèves au Conseil de Paris.

Mais les Verts, à Paris comme ailleurs, sont profondément divisés. Et la manière dont leurs quatre adjoints ont été digérés par la machine Delanoë leur donne des fourmis dans les jambes. Comme il avait imposé l'élection d'un maire Vert, Jacques Boutault, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, Bertrand Delanoë a donc pesé pour que le PS laisse trois circonscriptions aux Verts aux législatives.

Deux ont été gagnées, celle du centre par Martine Billard, celle du 14<sup>e</sup> par Yves Cochet. Résultat : s'ils ne sont pas rentrés dans le rang, les élus les moins disciplinés du groupe Vert qui multiplient les amendements au Conseil de Paris – Alain Riou, Jean-François Blet, Sylvain Garrel, notamment – sont relativement marginalisés. Le dernier « coup » de Bertrand Delanoë a été, au nom de « l'efficacité », de faire démettre M. Blet de la présidence de la Siemp par le conseil d'administration de cette société d'économie mixte (SEM) chargée de la résorption de l'habitat insalubre. Motif : une politique salariale « irresponsable » et des soupçons d'irrégularité dans la gestion. Les Verts ont protesté, mollement, avant de se désolidariser de l'élu en cause. Bertrand Delanoë les a assurés qu'« évidemment » un autre Vert remplacerait M. Blet à la tête de la Siemp...

Même si sa qualité de socialiste gagnant, dans une période où ils ne sont pas légion, lui a donné au sein de son propre parti une aura indiscutable, Bertrand Delanoë sait que sa position est, malgré tout, fragile. Qu'elle tient, pour une large part, au désamour des Parisiens avec une droite locale, certes usée, minée par les querelles de pouvoir, mais qui est toujours majoritaire en voix.

Le maire de Paris craint par-dessus tout le délitement de sa majorité qui pourrait, comme à Lionel Jospin, lui être fatal. Il sait, en revanche, qu'il dispose, avec son fauteuil de maire de Paris, d'une des plus belles vitrines pour faire entendre sa musique personnelle au sein du parti. En vrai pragmatique – un autre mot qu'il affectionne – il peaufine son image et met de l'huile dans les rouages de sa machine compliquée. Les yeux rivés sur sa réélection, en 2007, qui sera, quoi qu'il advienne, le point de passage obligé pour les aventures extra-municipales auxquelles, il l'assure, il s'interdit de penser. Pour le moment.



21 mai, à Paris. Bertrand Delanoë assiste à la conférence de presse de présentation des candidats socialistes et radicaux de gauche aux élections législatives.



# Le « in » d'Avignon : Vilar réinventé

par Emmanuel Pedler

**Q**UOI de plus commode que d'opposer l'« institution » à ses contestataires ? Le schéma éculé qui voit dans la mise en place régulée d'un dispositif officiel l'emblème du contrôle, de la légitimation et de la « routinisation » d'une offre culturelle et, à l'inverse, dans l'offre foisonnante, réticulaire et improvisée le terreau d'un renouvellement culturel radical trouve très facilement preneur car il est dans toutes les têtes.

Il est donc commode d'opposer mécaniquement le « in » et le « off » du Festival d'Avignon et de chanter les louanges des « marges » innovantes comme le fait Paul Rasse dans la page Débats du Monde (4 juillet). La situation avignonnaise est pourtant irréductible à cette vision schématique et, pour en rendre compte, il faut se déprendre de tout esprit de système.

D'abord pour affirmer que le dispositif du « in » en son développement historique de ces cinquante dernières années n'est en rien une machine à déceler et que les débats qui tournent autour de la « démocratisation » de la culture sont décidément bien mal posés.

Ensuite pour relativiser l'enthousiasme adolescent qui ne voit dans les marges qu'un espace de

libertés et de ressourcements. L'observation du Festival « in » suppose certes la connaissance de la situation avignonnaise, sa fréquentation assidue, mais elle impose d'abord de pouvoir rendre compte de l'interaction entre les « organisateurs » et les festivaliers.

Dans un premier temps, l'image qui s'impose est bien sûr celle d'une étonnante adéquation entre les attentes et les propositions. La prophétie auto-réalisatrice des organisateurs qui réussissent à remplir les salles dans les proportions voulues semble être la preuve du conformisme écrasant des festivaliers « légitimistes » qui se sont déplacés et de la puissance de la capacité des organisateurs à légitimer un répertoire, à imposer des hiérarchies et des exclusions, à naturaliser leur vision du théâtre contemporain.

Pourtant, seule une lecture pressée permet un tel constat. Les spectateurs ne forment pas une masse inerte et amorphe qui entre tête baissée et chapeau bas dans le temple estival du théâtre contemporain. C'est ainsi que, si l'on peut décrire le comportement a priori conformiste des spectateurs du Festival d'Avignon, il faut immédiatement approfondir l'analyse pour se demander quelles expériences font les festivaliers, de quelle façon ces dernières innervent leurs pratiques culturelles ordinaires. Or

les résultats que nous obtenons à partir d'enquêtes sociologiques (quantitatives et qualitatives) réitérées depuis plusieurs années montrent que si, sur quatre ans, la demande (collective ou des différents groupes découpés par l'enquête) se conforme aux jauges hiérarchisées réservées par les organisateurs (de 15 000 places à 200), les trajectoires culturelles des spectateurs après le Festival sont beaucoup plus diverses et inattendues qu'on veut bien l'imaginer.

Il est commode d'opposer mécaniquement le « in » et le « off » du Festival et de chanter les louanges des « marges » innovantes.

La situation avignonnaise est pourtant irréductible à cette vision schématique

Autrement dit, il existe bien ici « une dynamique sociale qui se met en place et qui transforme les rapports à la culture » par la mise à l'épreuve d'expériences pour lesquelles se déploient toute une gamme de rapports critiques. On peut ainsi se demander comment des spectateurs engagés – mais consen-

sés – sont amenés à faire l'expérience de nouvelles offres, les font travailler dans la construction de leur carrière (au reste très discontinu) de spectateur.

Partant, le plébiscite de l'offre ne se réduit pas fatalement à un simple conformisme, voire à une ambivalence à l'égard d'une programmation qui ne pourrait être dissociée de la violence symbolique qui la fonde. La présence d'initiateurs, de conseillers souvent issus du milieu familial ou

amical pour le choix qu'effectuent les lecteurs de roman, les amateurs de musique ou de cinéma, peut donc être étendue à des instances plus distantes des spectateurs ordinaires.

Dès lors, les rythmes des « pèlerinages » festivaliers – c'est-à-dire les participations aux éditions pré-

cedentes du Festival – doivent être analysés avec précision. Traversés par des respirations régulières, voire de longues parenthèses, ils ne peuvent pas être pensés comme une expérience symbolique de la captivité, venant durablement aimer la trajectoire sous contrôle, mais comme une épreuve qui déclenche un processus dont on ne connaît pas encore l'issue et qui a en grande partie pour fonction de faire travailler les expériences contraintes éprouvées lors du Festival.

Reste la question de la démocratisation du Festival. Question sur laquelle l'échec de l'impulsion escomptée par Jean Vilar semble le plus net. Avec moins de 7 % d'ouvriers et d'employés, le Festival n'est pas un lieu « populaire ». Certes, mais aucune enquête rigoureuse n'a permis de montrer que le « off » présente un profil radicalement différent. Seule la confusion sémantique qui assimile « l'intelligence collective » du « off » à une dynamique populaire permet de semer le doute.

Il ne suffit pas de ressentir les impressions fortes au contact de la foule pour la caractériser. De fait, le renouvellement social est venu par un autre chemin que celui qu'avait imaginé Vilar. Il passe par un certain brassage générationnel, par l'implication moins sélective des spectateurs venus des départe-

ments proches et par l'expérience acquise par les festivaliers les moins formés scolairement.

Que serait cette expérience sans l'impulsion stimulante d'une offre « in » ouverte, balayant largement l'espace théâtral français et étranger ?

En définitive, l'alternative

**EMMANUEL PEDLER** est maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

« in »/« off » ne peut être posée à l'économie. L'institutionnalisation représente toujours un risque. Mais qui peut prétendre que le « off » échappe à ce risque ? Les mouvements d'adhésion, de fermeté, voire d'allégeance que suscitent les dispositifs les plus reconnus font appel indistinctement à la foi et à la raison.

Comme « espace public, moment suspendu de grâce, d'intelligence collective où une dynamique se met en place », pour reprendre l'expression de Paul Rasse, le « off » n'échappe pas à la règle.

La curiosité bien contrôlée, l'accord raisonné de tous sur des offres librement parcourues, la distance critique sont des essences pures que le sociologue n'arrive jamais à isoler, sinon par pure rhétorique.

## Comment repartir du bon pied gauche ?

Suite de la première page

Le mot est vide de toute référence autre qu'à la géographie des sièges parlementaires. « L'Olivier » italien, à défaut de consistance, était jolii...

Je suis socialiste, j'entends non seulement le rester, mais démontrer fermement que c'est par rapport à la densité de convictions que cela implique que les autres doivent se situer, et non pas moi par rapport à eux.

Robert Hue, Noël Mamère, Christiane Taubira-Delannon, mes amis, à quoi diriez-vous qu'a servi votre récente prestation à l'élection présidentielle ? Avez-vous le sentiment d'avoir fait progresser une cause quelconque, et tout particulièrement celle de vos propres amis politiques ? Tout cela était du bon travail pour Chirac. Etes-vous sérieusement convaincus, vous qui êtes des hommes et des femmes de pouvoir, qui entendez gouverner et savez ne pouvoir le faire qu'avec le PS, qu'il est indispensable à vos convictions de maintenir en vie des structures, des partis, dont la seule existence affaiblit le seul parti capable de vous amener au pouvoir ?

D'accord, je sais, le PS est peu sympathique. J'aurais là-dessus de quoi enrichir largement votre information. Ce vieux paquebot fait eau de toutes parts et il est lent à manœuvrer. Il faut beaucoup de temps, de batailles et de crises pour lui faire adopter un cap sensiblement nouveau. Mais a-t-on le choix ? Et vos boutiques à vous, franchement, sont-elles tellement plus chaleureuses, démocratiques, adaptables, efficaces ? De quoi avez-vous peur ? De ne pas vous y faire entendre ? Vous savez bien que c'est faux : gagner les congrès y est difficile, s'y faire entendre pas du tout : il nous reste un peu de démocratie, largement autant que chez vous.

En outre, je n'ai jamais vu que l'on puisse débattre, approfondir et faire avancer des idées dans un parti politique tout simplement parce qu'on ne peut pas mélanger la réflexion intellectuelle et les stratégies de pouvoir. Aussi longtemps que tel mot tabou – capitalisme, multinationales, laïcité, ouvriers – est accolé à l'image d'un leader qui l'affectionne et l'emploie souvent et dont la clientèle interne est stabilisée autour de x %, l'intelligence est interdite de séjour et les votes valident des stratégies de groupes.

Là encore, ou on fait avec ou on renonce, ce qu'à mes yeux vous êtes en train de faire. La droite a alors un grand avenir devant elle. On discute plus librement et plus

intelligemment hors structures. C'est le moment. Mettons-nous y tous, ce sera aussi le moyen d'associer aux débats tous ces intellectuels aux mains propres, nos amis, qui se lamentent fraternellement avec nous sur l'état de la gauche mais se gardent bien de se compromettre dans des structures collectives.

Le PS et la gauche plurielle auraient perdu parce qu'ils n'étaient pas assez à gauche ? Je crois plutôt qu'on a perdu parce qu'on n'a rien compris à la société contemporaine et qu'on n'a même pas su expliquer à nos concitoyens ce qui se passe, où nous sommes,

D'accord, je sais, le PS est peu sympathique. J'aurais là-dessus de quoi enrichir largement votre information. Ce vieux paquebot fait eau de toutes parts et il est lent à manœuvrer. Mais a-t-on le choix ?

les causes de ce qui nous arrive, toutes choses préalables à l'idée d'agir pour corriger des situations pénibles ou dramatiques et les tendances dangereuses.

Pas assez à gauche ? Après tout, peut-être. Mais d'abord, qu'est-ce que cela veut dire ? Dans notre dernier demi-siècle de paix civile, nous avons connu trois « marqueurs » de la plus ou moins grande proximité avec la gauche. Le premier – Jean-Paul Sartre nous l'avait assez répété – était la proximité avec le Parti communiste français. Du temps du regretté camarade Staline, cela avait un sens. Mais aujourd'hui, où est le projet communiste par rapport auquel se situer ? Ce marqueur a disparu, et il y a peu de gens pour le regretter.

Le deuxième marqueur, plus persistant, est lui aussi fragilisé. C'est l'étatisme. Tout est politique. Le gouvernement est l'émanation du ou des partis qui le composent et c'est essentiellement par la loi qu'il change la société. L'économie obéit à la politique. Mais sur la longue période, deux évolutions se sont produites, qui ont brisé cette certitude :

– La croissance économique dont le rythme et la nature ont rendu évident que l'Etat n'est pas fait pour produire et que l'économie administrée ne fonctionne pas. L'économie peut se laisser orienter, infléchir, pas commander. Lionel

Jospin, un jour de lucidité, l'a reconnu. Mais le volontarisme irréaliste qui est dans les habitudes de beaucoup d'entre nous l'a fait taire.

– La société civile, d'abord les syndicats et le patronat, puis les ONG et les associations, n'acceptent plus du tout ce « tout-politique », « tout-Etat » et entendent fermement développer le champ de la négociation sociale et du contrat, tout comme celui de la consultation et de l'écoute. Une politique de gauche aujourd'hui ne peut être mise en œuvre qu'avec l'appui vigoureux du mouvement social, ce qui implique qu'il soit associé à sa définition.

En outre, nous avons échoué à rajouter, dynamiser et décentraliser l'Etat. Du coup, ses lourdeurs bureaucratiques sont devenues insupportables à tout le monde,

nos raisons de craindre – et éventuellement d'espérer – ont un champ mondial, alors que la France doit la campagne présidentielle surréaliste qu'elle vient de vivre au fait que, tout entière, elle avait oublié le monde extérieur, ce rappel apparaît comme une des clés de la refondation.

L'autre élément fondateur du socialisme est, s'il se peut, encore plus décisif. Ce sont bien sûr la souffrance et la misère ouvrières qui furent les raisons initiales de la colère anticapitaliste et du mouvement qu'elle fonda : mutuelles et coopératives d'abord, puis syndicats, puis partis. Mais jamais le mouvement socialiste n'a limité sa dénonciation ni son projet aux seuls aspects matériels et financiers de la condition salariale. Owen, Fourier, Godin, ont voulu construire des sociétés radicalement nouvelles, des communautés ; Proudhon dénonçait l'hypocrisie globale de la société tout entière, et d'abord en ce qui concernait la propriété. Marx a commencé sa démarche en travaillant sur l'aliénation.

C'est à Kautsky, Guesde, Lénine et quelques autres que nous devons la trahison de l'œuvre de Marx et sa transformation en une vision totalement étatisée et exclusivement quantitative ou financière de la société à construire. Au contraire de cette vision, le noyau dur du socialisme a toujours été une conception exigeante de la dignité humaine et de la part de responsabilité et de pouvoir pour chacun qu'elle appelle. Smic, niveau des salaires, protection sociale et impôts en font partie bien sûr mais plus comme des résultantes que comme les éléments-clés du projet. Franchement, y a-t-il message plus actuel ?

Le vrai danger, la menace dont aujourd'hui tout le monde a peur, c'est la mondialisation. Le monde a achevé son unification commerciale et financière, et les Etats-nations ont empêché que ce mouvement soit accompagné de la mise en place d'instruments de puissance publique capables d'édicter des normes et de contrôler la régulation du système. Les conséquences sont catastrophiques. L'humanité va dans le mur. La détérioration constante de notre niche écologique menace la vie sur la planète et l'humanité peine énormément à trouver des réponses. Le système économique capitaliste que l'on avait non sans mal un peu stabilisé entre 1945 et 1975 s'est remis à produire de la pauvreté de masse même dans les zones riches, à aggraver toutes les inégalités, et d'abord Nord-Sud.

Ce monde économique et financier est en outre redevenu instable. Une crise financière grave tous les quatre ou cinq ans ; tous les pays émergents étranglés de dettes. Les

prix des matières premières, les parités monétaires, les mouvements de capitaux sont volatils comme jamais. La puissance dominante, les Etats-Unis, vit à crédit dans des conditions dangereuses. L'économie criminelle, peu combattue – il n'y a guère de règles et de police mondiales –, frise les 10 % de la production mondiale annuelle et, de ce fait, le trafic mondial de drogue augmente rapidement, menaçant notre jeunesse.

Le plus nouveau : c'est maintenant notre quotidien local qui subit cette menace, et tout le monde le sait. Tous les travailleurs de France savent que les licenciements dont ils sont menacés dépendent d'un Monopole mondial dans lequel la France seule ne peut rien, sinon faire des plans sociaux. Et la violence civile elle-même, qui maintenant met en cause notre sécurité physique, est liée pour une petite part à l'extension du trafic de la drogue, qui est mondial, et pour une bien plus grande part à cette destruction des identités, des repères, des traditions et des cultures qui est le résultat majeur du nivellement par le bas auquel nous soumet l'uniformisation télévisée des messages, des rythmes musicaux et des vêtements. Ajoutez-y la pauvreté, et le cocktail est prêt à exploser.

Une politique de gauche aujourd'hui ne peut être mise en œuvre qu'avec l'appui vigoureux du mouvement social, ce qui implique qu'il soit associé à sa définition

J'ai l'absolue conviction que les électeurs, avant de voter pour des programmes de réponses à tout cela, se rapprocheront d'abord de ceux qui le leur expliqueront. Pour pouvoir prendre en main son destin, ce qui est le cœur de la démocratie, il faut commencer par comprendre ce qui le détermine et de quoi il est fait. Au jeu politique français personne ne comprend rien parce qu'aucune stratégie n'est rattachée à une analyse crédible de ce qui nous arrive et des raisons de nos misères.

C'est vrai dans la plupart des pays d'Europe, comme ce l'est des démocrates américains. L'exception, c'est Tony Blair, qui, lui, explique, rend compte... et gagne.

Les axes des réponses à cette crise de société sont bien connus, multiples et diversifiés, mais ils se ramènent à trois :

– La stabilisation du système économique et financier mondial en y préservant des services publics de qualité et un haut

niveau de protection sociale. La restauration de la sécurité, par exemple, ne se fera pas sans reconnaissance entière de l'importance du rôle de l'autorité publique nationale et internationale.

– Le renforcement urgent de la solidarité, à la fois au niveau interne et international. Il n'y aura de solution réelle au problème des migrations que si l'espoir dans l'avenir retrouve un sens dans les pays pauvres d'aujourd'hui.

– Un effort vigoureux et permanent pour délimiter le champ du marché et le rôle de l'argent, protéger l'éducation, la santé, la culture et le sport de la pollution par l'appât du profit, et revaloriser les valeurs non marchandes dans toute la vie sociale.

La nouveauté de la période n'est pas dans ce rappel des valeurs permanentes du socialisme, mais dans le champ géographique – mondial – qui s'impose pour les mettre en pratique. Tous les grands problèmes appellent en urgence des traités mondiaux à l'application vigoureusement contrôlée. Certains sont presque prêts. Ce doit être l'objet principal du militantisme d'aujourd'hui.

L'institution européenne est à l'évidence le principal outil dans cette bataille : sa taille et sa puissance

lui donnent une authentique faculté de protection de ses membres contre tous les dangers planétaires, et son influence mondiale à la force suffisante pour imposer des solutions mondiales. Que l'Europe soit libérale n'est pas une surprise : c'est le monde qui l'est. Ce n'est en rien une raison pour renoncer à la construction de l'instrument essentiel qu'elle peut représenter. Mais il y a trois conditions : achever la construction de l'outil, même libéral, formuler au niveau européen la doctrine du socialisme d'aujourd'hui, et puis gagner. Ce sera long ? Les fondateurs du socialisme pensaient à l'évidence en termes de siècles. Raccourcir l'horizon, c'est renoncer à l'ambition. Au point où nous en sommes, c'est maintenant la survie de l'humanité qui est en question. Dans un tel cadre, les politiques de proximité prendront tout leur sens. Il faut soulager des misères, il faut aussi faire rêver.

Michel Rocard



# Les tribulations d'un musicien argentin à Paris

L'accordéoniste Chango Spasiuk voulait jouer en Europe du chamamé, un rythme argentin éclipsé par le tango. Il a dû pour cela contracter un emprunt en dollars auprès de son gouvernement, raconte le quotidien « Clarín »

**PAS FACILE** d'être argentin en ces temps de déroute économique et financière, et encore moins de voyager dans un monde où règnent le dollar et l'euro, ces devises si difficiles à obtenir à Buenos Aires. Ces difficultés touchent tout autant les artistes dans la patrie du tango, où la musique joue un si grand rôle. C'est ce dont l'accordéoniste Chango Spasiuk vient de faire l'expérience, raconte Maria Laura Avignolo, la correspondante à Paris du quotidien de Buenos Aires *Clarín*.

Un des grands artistes du chamamé, style musical rival du tango mais d'un genre plus populaire, originaire du nord-est de l'Argentine, à la frontière avec le Brésil et le Paraguay, Chango Spasiuk donne une série de concerts en Europe. Il a commencé à Paris le soir de la Fête de la musique, avant de se rendre aux Pays-Bas et en Allemagne pour faire des festi-

**Clarín**

vals. « *Chango était sur les nerfs avant ce premier concert, raconte le journaliste. Il venait en France pour la seconde fois, à ses propres frais et après avoir vidé toutes ses économies. Il avait obtenu un prêt de la ministre argentine du tourisme - qu'il lui faudra rembourser - pour faire ses premiers pas en Europe.* »

Sans moyens, sans expérience, sans contacts, son groupe logé chez des compatriotes ou au pavillon de l'Argentine à la Cité universitaire de Paris, ne parlant ni français ni anglais, il aurait pu choisir « *la stratégie la plus facile, aller là où sont les Argentins de l'extérieur et lutter contre la nostalgie. Mais ce petit-fils d'Ukrainiens du*

*bourg d'Apostoles, dans la province de Misiones, a préféré la lutte que ses grands-parents émigrés lui ont enseignée : partager la musique avec tous pour qu'ils te donnent un espace pour jouer.* »

## PANTALONS DE GAUCHO

C'est ainsi « *qu'il a fait triompher à Paris la douceur triste du chamamé au même moment où d'autres milliers de personnes écoutaient Leny Kravitz place de la République ou Sergent Garcia à l'Hôtel de Ville.* » « *J'ai pu voir comment un public curieux, mais qui ne le connaissait pas, est passé de l'indifférence à la passion euphorique devant ce qui était pour lui une surprise absolue.* » Il a profité de cette ambiance pour lancer sa nouvelle chanson, *Busqueda*.

Cet Argentin « *aux cheveux blonds flottant au vent et vêtu de bombachas* », pantalons bouffants noir et blanc de gaucho, a

laissé sa petite fille Lucia à la maison, dans une lointaine banlieue de Buenos Aires, pour partir à l'aventure, sachant qu'il lui faudrait payer ses dettes en dollars après son retour. Et qu'il joue du piano à bretelles, et non du bandoneón, que son style est beaucoup moins connu que le tango - véritable symbole de l'Argentine, bien qu'il n'en soit qu'un rythme parmi d'autres -, car souvent jugé trop populaire et vieillot.

« *Le chamamé, explique-t-il, est la musique la plus marginalisée et la plus stigmatisée, mais c'est une musique déchirante, joyeuse et profonde. (...) Je suis porteur de cette empreinte qui est venue avec les émigrants, de même que l'apport de l'accordéon* », qui se retrouve encore « *chez les paysans et les bûcherons* » des forêts tropicales de sa province, qu'il chante dans son dernier CD, *Chamamé crudo*.

Ce qui fait le charme de Chango

Spasiuk, explique la correspondante de *Clarín*, ce n'est pas seulement son physique, c'est sa volonté de maintenir ses liens avec les sources du chamamé et les grands noms qui ont fait son succès, mais aussi de refuser la musique fusion à la mode, à laquelle il préfère le « *développement* » de ce style nostalgique et rythmé.

Et il ne se contente pas de faire de la musique commerciale. Comme il le fait dans son pays, il voulait organiser à Paris une « *clinique de chamamé* » pour le faire connaître dans les écoles primaires afin de « *partager* » son art avec les enfants. Pas de chance pour des écoliers qui auraient découvert un rythme nouveau, il est arrivé des antipodes à la fin de l'année scolaire.

Patrice de Beer

★ www.clarin.com

## SUR LE NET

### Pauvreté

■ La Sofres publie le rapport annuel de l'Observatoire de l'endettement des ménages.

www.sofres.com/etudes/metascopie/010702\_endettement.pdf

■ Alors que la croissance n'a pas permis de réduire la pauvreté, « *la mise en cause de la responsabilité individuelle des personnes dans leur situation de pauvreté ou d'exclusion se développe (...)* quand la situation économique s'améliore », constate l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000067.shtml

■ La revue *Economie et statistique* montre les liens existant entre les caractéristiques familiales et la probabilité de sortir de la pauvreté.

www.insee.fr/fr/ffc/docs\_ffc/ES349-350E.pdf

■ L'Observatoire de l'action sociale décentralisée explique que, en 1988, la pauvreté ne touchait qu'1 personne de moins de 60 ans sur 15, contre 1 sur 6 en 1999.

www.social.gouv.fr/htm/dossiers/mutation/odas.pdf

■ L'association Droit pour tous a réalisé un mémento juridique et pratique sur le surendettement.

www.sos-net.eu.org/surendett/

■ La Fondation Abbé-Pierre décrit l'état du « *mal-logement* » en 2001.

www.fondation-abbé-pierre.fr/guide\_rml\_2001.pdf

■ AC! met à disposition sur son site « *Le Guide des droits des chômeurs* », qui fait le point sur les droits et allocations accordées aux personnes en situation de précarité.

www.ac.eu.org/droitsrevendications/guide/guide.htm

■ Le CERC étudie les différentes sous-populations pauvres, la dynamique de la pauvreté et les dispositifs de lutte contre ce phénomène.

www.cerc.gouv.fr/sitedoc/poor/rubrikpoor.html

vincent.truffly@lemonde.fr

## AU COURRIER DES LECTEURS

### UN MAUVAIS PATRON

Depuis quelques semaines, on assiste en France au lynchage médiatique de Jean-Marie Messier qui du coup se voit taxé de tous les défauts : mégalomanie, menteur, voleur, etc. A mon sens, cette campagne haineuse à son encontre n'est ni raisonnable ni justifiée.

Car, au fond, ce peut-on reprocher à JMM ? Bien sûr d'avoir très endetté Vivendi par sa stratégie d'acquisitions dans un secteur qui n'a plus les faveurs du marché. Il s'est trompé dans son credo de convergence des médias, il s'est trompé dans la valeur des entreprises qu'il rachetait. Il s'est trompé dans son estimation des futurs profits qu'il pouvait tirer de toutes ces activités nouvellement achetées, il s'est trompé en pensant que les cours de Bourse resteraient aux niveaux exagérés de 1999-2000 pour financer l'endettement du groupe. Tout cela fait de lui un mauvais patron qui mérite d'être limogé. Mais dans ce registre, et au même niveau, peuvent être rangés

# La carte d'identité vue par la presse britannique

Le retour possible de ce document inquiète un pays où elle a été supprimée il y a 50 ans

**LA CARTE D'IDENTITÉ** devrait bientôt faire sa réapparition au Royaume-Uni, cinquante ans après sa suppression, au lendemain de la Seconde guerre mondiale. David Blunkett, le ministre de l'Intérieur, s'est donné six mois pour parvenir à convaincre ses concitoyens de l'importance de réintroduire un tel document, jugé à l'époque nuisible aux bonnes relations entre la police et les citoyens.

Aujourd'hui, les principaux quotidiens d'outre-Manche mettent sérieusement en doute l'efficacité

et l'utilité de sa nouvelle version. Avec le format d'une carte de crédit, cette « *carte de droits* » - c'est son nom officiel - devrait, en théorie, « *permettre de combattre la fraude aux documents d'identité, l'immigration illégale et le travail au noir* », comme l'explique le quotidien de Glasgow (Ecosse), *The Herald*.

Selon ses promoteurs, cette « *carte de droits* » devrait offrir un meilleur accès aux services publics de santé et d'éducation. Pourtant, d'après *The Guardian* de Londres (gauche), « *les ministres ont assuré*

que l'accès aux urgences ne sera pas refusé aux personnes qui ne seront pas munies de cette carte ». Une seule chose est sûre, cette mesure sera coûteuse. D'après le rapport officiel, sa mise en place nécessitera des investissements évalués entre 1 et 3 milliards de livres sterling (soit de 1,56 à 4,7 milliards d'euros), selon le modèle qui sera choisi. Et, comme le Treasury (ministère de l'économie et des finances) ne veut pas la financer, une augmentation du prix des passports et des permis de conduire est prévue.

Cette carte a aussi pour objectif de lutter contre la fraude aux documents d'identité à un moment où les Britanniques s'inquiètent d'un possible déferlement d'immigrants illégaux, en particulier à travers le Tunnel sous la Manche. En effet « *la fraude coûte au pays chaque année 1,3 milliard de livres* » (soit 2,03 milliards d'euros), a déclaré David Blunkett. Cependant, un rapport gouvernemental cité par *The Guardian* estime que « *seulement 1 % du montant des fraudes serait ainsi évité* ».

### ATTRAPER LES CLANDESTINS ?

Le gouvernement travailliste de Tony Blair aurait-il trouvé en cette carte un « *outil pour attraper les clandestins* » ? s'interroge *The Herald*. *The Times* (centre-droit) doute pour sa part de l'efficacité d'une telle mesure. Ce journal rappelle que le secrétaire au Foreign Office, Jack Straw, avait récemment affirmé que « *la France, qui dispose d'un système de carte d'identité, a également trois millions de sans-papiers, soit beaucoup plus que le Royaume-Uni* ». Le quotidien londonien, comme son confrère glaswégien, craint aussi les conséquences que la mise en place de cette carte pourrait avoir sur le

climat social. « *Les personnes avec une « tête d'immigré » seraient donc arrêtées dans la rue et obligées de présenter leurs papiers ?* » questionne *The Times*. « *Personne n'est visé* », réplique David Blunkett, qui se veut rassurant. Cette mesure « *n'est pas antiterroriste et elle n'accroîtra pas le pouvoir de la police* », explique pour sa part *The Guardian*. Mais, si le port de la « *carte de droits* » reste facultatif, « *sa valeur paraît donc intrinsèquement douteuse* », remarque le *Herald*.

Au-delà de son efficacité discutable, ce document, qui serait mis en place dans les deux années à venir, pourrait entraîner des intrusions dans la vie privée des sujets britanniques, extrêmement chatouilleux sur la question des libertés individuelles. En effet, s'ils ne seront pas tenus de porter la « *carte de droits* » sur eux, tous les résidents britanniques âgés de plus de seize ans devront se faire enregistrer dans la base de données nationale. Même si le ministre de l'Intérieur assure que cela « *n'entamera pas les libertés civiles* », l'opposition conservatrice a fait part de son « *inquiétude réelle et profonde* », et certains députés travaillistes se sont déclarés « *très inquiets* » devant cette innovation.

*The Times* estime quant à lui qu'un danger existe. D'autant plus que « *cet instrument pourrait être détourné, puisque David Blunkett voudrait faire de cette base de données une référence pour des prestataires de services privés* ». Pour *The Herald* enfin, « *le droit de chacun de circuler sans entrave est trop précieux et a été trop difficilement gagné pour être troqué contre un bout de plastique* ».

courrierinternational.com pour Le Monde



**Insatisfaction.** La Cour suprême du Chili a définitivement clos la procédure ouverte contre l'ancien dictateur Pinochet pour assassinats et enlèvements. Dessin de Bado.

(« *Courrier international* » pour « *Le Monde* »)

beaucoup de grands patrons des groupes de télécommunications mondiaux (et beaucoup ont dû partir dans des circonstances similaires.) (...)

Il faut savoir par exemple que la situation financière de France Télécom est, pour des raisons similaires, tout aussi mauvaise que celle de Vivendi et que seule la présence de l'Etat français dans le capital de l'opérateur sauve en ce moment l'entreprise de la déroute. Entend-on aujourd'hui pareille levée de boucliers à l'égard de Michel Bon ? Dans les milieux professionnels, oui. Dans les médias généralistes français, non. Car Michel Bon, à l'inverse de JMM, ne s'expose pas dans les médias, n'affiche pas sa réussite dans les pages de *Paris-Match*, ne déménage pas à New York dans un superbe appartement. Bref, ne s'expose pas à la jalousie ordinaire des Français. (...)

Nous devrions connaître prochainement le « *golden parachute* », s'il y en a un, que recevra JMM pour son départ. Comme beaucoup, je serais très choqué que soit discuté le moindre euro d'indemni-

té. Pourquoi récompenser quelqu'un qui a fait sombrer son entreprise, ses actionnaires et ses employés ? Comme il le relevait lui-même dans son livre, les PDG sont déjà très bien payés et la possibilité d'être licencié fait partie des risques du métier.

Benjamin Gaubert  
Londres (Grande-Bretagne)

### PRIME DE LICENCIEMENT

Je ne connais quasiment rien de la Bourse, mais le montant des exigences de JMM (*Le Monde* du 4 juillet) me laisse sans voix ! S'il faut à tout prix indemniser M. Messier, je suggère qu'on le paye en actions Vivendi : ce ne serait que justice par rapport à tous les salariés du groupe.

Marie-Hélène Pérennec  
Lissieu (Rhône)

### AIMER L'ALLEMAGNE

Ces paroles ont coûté cher à Pierre Laval en leur temps... Cette phrase, soixante ans après, très peu de Français l'ont prononcée à l'occasion du dernier championnat du monde de football et

c'est curieux. (...) Au-delà des efforts entrepris depuis, notamment entre MM. de Gaulle et Adenauer en 1963 (base de « *l'amitié franco-allemande* » pour réconcilier nos deux peuples, une chose est certaine : la France estime l'Allemagne, respecte l'Allemagne, la France craint parfois l'Allemagne... mais les Français ne l'aiment pas. Or il y a dans la population allemande, et particulièrement chez les jeunes, une formidable envie non seulement d'être respectés pour la « *discipline allemande* », le « *sens du travail allemand* » et l'« *esprit de groupe allemand* »... mais aussi un besoin d'être aimés ! Comme on peut aimer « *les Italiens* » sans parfois les prendre trop au sérieux ou comme on peut aimer « *les Anglais* », cependant, pour nous, prodigieusement agaçants.

Dieu sait pourtant que les supporters allemands ont été exemplaires dans cette finale du Mondial. Dans un pays où toute manifestation de masse fait craindre aux participants que leurs voisins y voient une résurgence des « *temps maudits* », ils ont été d'une rete-

nue rare. Que n'aurait-on pas dit si des supporters allemands, drapés du national au poing, avaient brisé des vitrines ! (...)

Berlin 2006. Soixante-dix ans après les Jeux olympiques de l'été 1936. Ce sera probablement pour l'Allemagne réunifiée d'aujourd'hui une formidable occasion de montrer qu'elle est « *aimable* » et que même... on peut l'aimer ! En attendant, que d'efforts il reste à faire de part et d'autre du Rhin. (...)

Olivier Kirsch  
Forbach (Moselle)

### RÉOUVERTURE DES BORDELS

La belle, la distinguée Françoise de Panafieu, élue du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, vient de faire une déclaration « *révolutionnaire* » pour la réouverture des maisons closes ! (*Le Monde* du 2 juillet.) On voit bien le cheminement ringard de cette pensée : la maison close, dûment contrôlée, protégerait les femmes honnêtes et les familles, en même temps qu'elle œuvrerait à l'éducation sexuelle de nos garçons. (...) Contrôle des maladies sexuelles, ont dit les médecins du XIX<sup>e</sup> siè-

## DANS LA PRESSE FRANÇAISE

### LIBÉRATION

Antoine de Gaudemar

Contrairement à ce qu'on pourrait croire dans les pays riches, où les trithérapies administrées avec succès depuis quelques années laissent croire à un recul de la maladie, l'épidémie de sida continue dans le monde à des allures exponentielles. Car le gouffre est colossal entre pays riches et pauvres en matière d'accès aux traitements. Ce ne sont plus les laboratoires pharmaceutiques qui ralentissent le plus fortement les programmes de lutte. La situation est en partie due à l'impéritie et l'inconséquence des pays riches. Lancé à grand fracas il y a un an, le Fonds mondial contre le sida n'a pas réuni le tiers des 10 milliards de dollars promis. Plus que cela aide tarde à être débloquée, cette grande est le risque d'implosion d'un certain nombre de sociétés africaines. Une inertie que le président de Médecins sans frontières international assimile aujourd'hui à « *un crime contre l'humanité, rien d'autre* ». Exagère-t-il vraiment ?

### RTL

Alain Duhamel

Jacques Chirac tient parole au bon moment. Le président s'était engagé à nommer une commission pour réfléchir au statut pénal du chef de l'Etat. La voici rassemblée, et composée de personnalités de bonne qualité et qui toutes ont pour caractéristique de considérer qu'aucune procédure judiciaire ne peut être engagée contre Jacques Chirac pendant la durée de son mandat. Juridiquement, cela ne fait d'ailleurs aucun doute. Tous les chefs d'Etat européens, élus au suffrage universel direct, sont d'ailleurs dans le même cas. Reste que, sur un plan politique et moral, les choses se présentent autrement. Si l'on veut mettre fin à la crise du politique, si l'on veut tirer les conséquences du vote-sonme du 21 avril, si l'on veut que la démocratie repose sur la confiance, alors il faut des gestes symboliques forts. La renonciation du chef de l'Etat à son statut-bouclier en serait un. Ce n'est pas le plus probable.

### L'HUMANITÉ

Jean-Paul Piérot

Quand on mesure le sort promis aux (très) jeunes délinquants avec celui envisagé pour les responsables politiques et économiques sur lesquels planent des affaires d'ententes illicites, d'abus de biens sociaux et autres pactes de corruption, on reste confondu. Bourde d'un député en mal de célébrité médiatique, ou ballon d'essai lancé en direction de l'opinion publique, la déclaration de Michel Hunault, rapporteur du projet de loi d'amnistie, traduit, pour le moins, un état d'esprit au sein de la droite. Une telle perspective serait choquante sur un registre moral et dangereuse au plan politique. La nouvelle majorité aurait-elle oublié si vite le 21 avril et les élections législatives ? L'abstention record, la montée du vote en faveur de l'extrême droite sont autant de symptômes inquiétants d'une perte de confiance dans les dirigeants et, conséquemment, dans la politique. Ce sentiment d'iniquité en matière de sanctions accroît la distance entre les citoyens et les institutions.

cle. Allons donc ! Maupassant et les autres célèbres amateurs de maisons closes n'ont pas souffert, que l'on sache, d'un vulgaire rhume de cerveau. (...)

Et puis, notre aimable Françoise oublie le problème de l'esclavage : être négociée comme une bête mise à la tâche en maison est un crime de plus contre l'humanité. (...) Françoise de Panafieu ignore-t-elle tout cela ? Elle si distinguée, comment peut-elle tout à coup devenir si vulgaire ?

Alice Colanis  
Paris

### Pour nous écrire :

Le courrier des lecteurs de *Monde*, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05.

Pour nous envoyer une télécopie : 01-42-17-21-74.

Pour nous envoyer un courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr Pour saisir le médiateur : mediateur@lemonde.fr ou par courrier.

Merci d'indiquer votre adresse complète.



Le Monde  
ÉDITORIAL

## Sida, le temps d'agir

LES CHIFFRES sont terribles. Depuis les débuts de l'épidémie de sida en 1981, 20 millions de personnes sont mortes, dont 3 millions l'an dernier. Les prévisions de l'Onusida, rendues publiques à la veille de la 14<sup>e</sup> conférence mondiale sur le sida, qui s'est ouverte à Barcelone, sont encore plus menaçantes : si les actions de prévention et de traitement ne sont pas massivement élargies, 68 millions de décès sont attendus d'ici à 2020 dans les 45 pays les plus touchés, qui ont déjà vu mourir 13 millions de leurs ressortissants.

Le désastre est sans commune mesure avec ceux que l'humanité a connus. Loin de se stabiliser, la pandémie s'étend hors de ses foyers traditionnels, en Afrique et en Asie du Sud et du Sud-Est, pour exploser dans l'ex-Union soviétique et en Chine, où les autorités croient pouvoir circonscrire le fléau en réduisant au silence les porteurs de mauvaises nouvelles.

Les agences de l'ONU affirment qu'un ensemble d'interventions permettrait d'éviter des dizaines de millions de nouvelles infections chez l'adulte. Des traitements existent, qui, à défaut de pouvoir guérir, permettent de stabiliser la maladie et de donner une espérance de vie qui se rapproche de la normale. C'est vrai, mais alors que 95 % des personnes porteuses du VIH vivent dans les pays en développement, moins de 4 % d'entre elles reçoivent des médicaments antirétroviraux.

Or ce ne sont plus les multinationales pharmaceutiques qui entravent véritablement prévention et traitement. Bon gré mal gré, elles ont dû accep-

ter que les pays pauvres utilisent des traitements trithérapeutiques génériques, considérablement moins chers.

En dépit de cette baisse des prix, les traitements restent pourtant hors de portée de la grande masse des séropositifs. Seule une aide massive des pays riches leur permettrait d'y avoir accès. Or ceux-ci n'ont pas tenu leurs promesses. Seuls 2 des 10 milliards de dollars annoncés il y a un an, lors du G8, en faveur du Fonds mondial contre le sida ont été versés. Pis, les lenteurs de la bureaucratie internationale font que même ces sommes, largement insuffisantes, n'ont pas encore été distribuées. Les engagements de pays comme la France, l'Allemagne ou les Etats-Unis sont pourtant dérisoires : le milliardaire Bill Gates, le patron de Microsoft, n'a-t-il pas promis presque autant que Paris ou Berlin ?

Médicaments, argent et programmes de prévention sont indispensables. Leur mobilisation est urgente. Encore faut-il en convaincre les pays les plus touchés s'ils ne veulent pas risquer de voir non seulement la pandémie s'étendre encore mais leur équilibre démographique s'inverser. Les ONG sont très actives, et certains pays comme l'Ouganda ont obtenu des succès. Mais d'autres – et pas les plus pauvres – comme l'Afrique du Sud ou le Botswana, qui n'ont pas pris conscience à temps de l'ampleur de la tragédie, en font payer un prix monstrueux à leur propre population. Il n'y a donc pas d'un côté les innocents et de l'autre les coupables, tout le monde doit se sentir responsable.

LE PARADOXE est complet. La contradiction paraît totale. « Nouvelle gouvernance » en bandoulière, Jean-Pierre Raffarin n'a cessé de fustiger cette « obsession de la loi », cette « inflation législative » qui entrave les énergies de la société et suscite, en cascade, mille paperasseries, tracasseries et bureaucraties. Le chef du gouvernement l'a redit le 3 juillet dans sa déclaration de politique générale : « La vie des Français est devenue bien compliquée et l'Etat n'a pas contribué à la simplifier avec des lois trop nombreuses, une intervention trop fréquente, des procédures trop complexes. »

Or qu'a fait le même premier ministre lorsqu'il s'est agi de fixer le cap de la nouvelle législature ? Il a tout bonnement annoncé la mise en chantier de près d'une vingtaine de projets de loi. Cette avalanche est d'autant plus spectaculaire qu'elle mobilise toute la palette des textes législatifs. Dès l'automne, une révision de la Constitution posera les bases d'une nouvelle étape de la décentralisation ; elle sera escortée de deux textes consacrés l'un aux transferts de compétences aux collectivités locales et l'autre à la refonte des lois sur l'intercommunalité et la démocratie de proximité, véritables casse-tête pour tout réformateur.

### LA RENGAINE N'EST PAS NOUVELLE

Ensuite, cinq lois de programmation ont été annoncées par M. Raffarin, en matière de sécurité, de justice, de défense, d'outre-mer et de patrimoine. Auxquelles il convient d'ajouter une loi d'orientation sur l'énergie. Devraient suivre, au bas mot, une dizaine de textes ordinaires portant sur des sujets variés que les handicapés, les risques technologiques, l'emploi des jeunes peu qualifiés, le droit d'asile, l'assouplissement des 35 heures, la modernisation sociale, l'allocation unique de jeune enfant, la protection sociale des auteurs et le droit au prêt. Enfin, le gouvernement envisage de légiférer par ordonnances pour simplifier le fonctionnement de l'administration dans ses relations avec les usagers.

Législateur minimaliste durant la campagne électorale, le premier ministre se révèle donc un stakhanoviste du projet de loi une fois installé à Matignon. Ce genre de métamorphose n'est pas rare, dira-t-on. Dans son message au Parlement du 19 mai 1995, Jacques Chirac avait, de la même manière, lancé un définitif

« trop de lois tuent la loi » et dénoncé cette « inflation normative paralysante (...) qui pénalise les plus faibles et entrave l'esprit d'entreprise au seul bénéfice des spécialistes qui font écran entre le citoyen et le droit ». Mieux, il s'engageait à ne soumettre au Parlement que des projets accompagnés d'une évaluation permettant d'en apprécier les conséquences financières et pratiques. Beau programme ! Quelques mois plus tard, le Parlement était invité à réviser la Constitution pour instaurer les lois annuelles de financement de la Sécurité sociale qui sont devenues, de l'avis de tous les experts, des monstres effrayants de complexité technique et juridique. Quant à l'Office parlementaire d'évaluation de la législation – créé en 1996 pour mesurer « l'adéquation de la législation aux situations qu'elle régit » –, chacun semble avoir oublié jusqu'à son existence même.

Sans remonter à Montesquieu ou à Portalis (« Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires »), la rengaine de l'inflation législative n'est pas nouvelle. Non pas que le Parlement adopte, aujourd'hui, beaucoup plus de lois qu'hier. Au contraire. L'instauration de la session unique à partir de 1996 n'a pas fait gonfler les statistiques : depuis cette date, hors conventions internationales, de l'ordre d'une cinquantaine de lois ont été définitivement votées en moyenne chaque année ; c'est une dizaine de moins par an que durant la décennie 1980 et près d'une trentaine de moins que pendant les années 1970.

En revanche, ces textes sont de plus en plus lourds et complexes. Deux indicateurs le démontrent de façon évidente. En 1960, le Parlement avait adopté 88 lois et conventions, qui occupaient 413 pages au Recueil des lois promulguées sous la V<sup>e</sup> République. En 2000, 80 lois et

conventions ont été promulguées et publiées au même recueil : elles « pèsent » quatre fois plus lourd (1 651 pages). De même, le nombre d'amendements adoptés durant l'examen des lois n'a cessé de croître : il était, en moyenne, de 11 par loi dans les années 1970, de 30 dans les années 1980, de 40 dans les années 1990 ; enfin, durant la dernière session pleine (2000-2001), 77 amendements en moyenne ont été adoptés pour chaque loi promulguée.

De deux choses l'une : ou bien le travail parlementaire est de plus en plus sérieux et minutieux, ou bien la loi « est aujourd'hui bavarde, précieuse et banalisée », comme le déplorait récemment Renaud Denoix de Saint-Marc, vice-président du Conseil d'Etat. Nul doute que le premier ministre partage cette analyse, lui qui dénonce, dans son livre-programme, ces « gouvernements qui, à chaque alternance, s'attachent à marquer leur passage par de grands textes d'orientation, remplis d'intentions n'ayant aucun rapport avec le domaine législatif et truffés de dispositions souvent inapplicables ». Mais, reconnaît-il utilement, « seule la loi est prise au sérieux ».

Voilà donc le chef du gouvernement pris, à son tour, dans cette contradiction. D'un côté, l'ambition affichée de restaurer la « responsabilité » politique – dont le vote du 21 avril a démontré à quel point elle est discréditée – le conduit à faire de « l'audace réformatrice » un impératif catégorique : comment mettre en œuvre ce credo sinon par la loi, dès lors que, en République, la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ? D'un autre côté, Jean-Pierre Raffarin sait bien que la loi ne peut pas tout, tant son domaine réel a été rogné par l'Europe (la moitié des lois françaises n'étant que la transposition des directives de Bruxelles) et par une mondialisation qui ignore ces frontières ou les contourne.

Enfin, le premier ministre n'est pas le dernier à prôner le renforcement de la démocratie sociale (c'est-à-dire le contrat comme préalable à la loi) et de la démocratie locale (c'est-à-dire l'expérimentation sur mesure avant la généralisation nationale). Ce sera prouesse que de sortir de ce triangle des Bermudes, sauf à réinventer l'esprit des lois.

Gérard Courtois

## Les gens PAR KERLEROUX



## Etats-Unis : de la dissuasion à l'action préventive

À QUELQUES MOIS d'une possible, et même vraisemblable, attaque américaine contre l'Irak, la question n'a rien de théorique : à quoi va ressembler la nouvelle doctrine stratégique des Etats-Unis, celle de l'après-11 septembre ? Comment justifier le passage d'une posture militaro-diplomatique fondée sur la dissuasion – montrer sa puissance pour ne pas avoir à l'utiliser – à une philosophie de l'emploi de la force à titre préventif : frapper lorsqu'on s'estime menacé ?

Car c'est de cela qu'il s'agit. « Nous ne pouvons plus nous reposer sur la doctrine du "containment" [empêcher l'ennemi de sortir de ses frontières] ni sur celle de la dissuasion [dissuader toute attaque en garantissant une réplique foudroyante] », explique Richard Haass. Au septième étage du département d'Etat, à Washington, Haass a pour métier de « penser large ». Directeur du policy-planning staff, il est l'un de ceux qui pilotent le travail de réflexion diplomatico-stratégique du moment. Il occupe le fauteuil de George Kennan, l'homme qui, en 1947, formula, contre l'ennemi soviétique, le concept de « containment ».

Couplé à la dissuasion nucléaire, le « containment » fut le principe organisateur de la stratégie américaine durant toute la guerre froide. Face au nouvel ennemi de l'Amérique, la nébuleuse du terrorisme islamiste et les gouvernements susceptibles de l'appuyer, l'administration Bush veut façonner une nouvelle doctrine : l'action préventive. Le travail de mise en forme doit être achevé à l'automne, comme s'il s'agissait d'être prêt pour une première application (en janvier-février ?) contre l'Irak. L'action préventive soulève beaucoup de questions.

« La dissuasion peut continuer à

fonctionner à l'encontre d'un Etat » traditionnel, que l'éventualité d'une réplique intimidée – un Etat à un territoire, une population, des intérêts matériels à défendre –, mais elle « ne marche sans doute pas contre une organisation » comme Al-Qaida ou contre un Etat-voyou, observe Richard Haass. Informel, disséminé çà et là, éclaté, dormant ou actif, le réseau Al-Qaida offre peu de prise à des repréailles militaires massives ; et Saddam Hussein a déjà montré, en 1991 notamment, que la menace d'une action militaire contre l'Irak ne l'intimidait pas.

Que les Etats-Unis puissent déclencher une action sur la base d'une information laissant entendre qu'ils vont être agressés ne prête pas à controverse. Lors d'une récente visite en France, Richard Haass expliquait au Monde : « J' imagine que c'est ce que fait la police tous les jours à Paris ; elle passe à l'action quand elle apprend que des criminels sont sur le point de commettre quelque forfait. » Les problèmes se posent lorsque l'on va au-delà, quand on passe de l'anticipation à la prévention. L'administration Bush veut pouvoir agir à titre préventif contre quiconque, Etat ou organisation, « a un passé terroriste ou un passé d'agression et développe des armes de destruction massive ou cherche à en acquérir » – et cela même sans information crédible (« sans avertissement tactique », dit Haass) laissant entendre qu'il ou elle va se lancer dans une opération contre les Etats-Unis.

« La question est alors celle de la nécessité ou de la légitimité d'une action menée en l'absence d'avertissement tactique, observe Haass, une action menée simplement parce que nous ne voulons pas d'un monde où il faut en permanence vivre avec l'éventualité que l'Irak et Al-Qaida,

par exemple, développent des moyens d'agression dont ils vont très probablement se servir le jour suivant. » C'est l'action contre un danger virtuel. On passe du système : je t'attaque (par anticipation) parce que j'ai une information concrète indiquant que tu vas m'attaquer, à celui-ci : je t'attaque (par prévention) parce que j'imagine que tu vas m'attaquer, puisque tu as déjà un casier judiciaire chargé et que tu t'équipes encore en moyens de destruction... Cette action préventive, précise-t-il, n'est pas nécessairement militaire, mais peut prendre la forme de sanctions économiques ou diplomatiques.

### UN ACCUEIL MITIGÉ

Haass préfère parler d'un « corps de principes » plutôt que d'une « doctrine » ou d'une « stratégie ». Au New Yorker, il décrivait « l'émergence d'un principe de limitation de la souveraineté des Etats » : « La souveraineté implique des obligations. L'une est de ne pas massacrer son propre peuple. L'autre est de ne soutenir le terrorisme en aucune façon. Si un gouvernement manque à ces obligations, il renonce alors aux avantages normaux de la souveraineté, y compris le droit à être laissé tranquille à l'intérieur du territoire de son Etat. »

Question : qui juge ? Richard Haass assure que Washington va consulter ses alliés et d'autres, comme la Chine et la Russie, avant de formuler sa nouvelle approche. L'un des problèmes posés – problème-clé, à l'évidence – est de savoir si les Etats-Unis peuvent s'arroger seuls le droit de dire qui menace virtuellement leur sécurité et qui peut donc être attaqué ou renversé ? Question encore : l'action préventive peut-elle rester un monopole américain ? L'Inde ne sera-t-elle pas tentée de l'invoquer pour justifier

une attaque contre le Pakistan, Israël pour en finir avec tout mouvement national palestinien, Pékin contre Taiwan, etc. ?

Exposée début mai à l'OTAN, à Bruxelles, par le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, la réflexion sur l'action préventive y a reçu un accueil mitigé. Bien des Européens prendraient à leur compte ce commentaire du *New York Times* : « Nous ne sommes pas très à l'aise avec cette idée selon laquelle Bush s'accorderait lui-même une sorte de carte blanche pour mener toutes les interventions militaires qu'il juge nécessaires sans solliciter une quelconque approbation à l'extérieur » (*International Herald Tribune*, 24 juin).

A 55 ans, Richard Haass a la biographie type de ces experts américains en politique étrangère qui, au fil des majorités à Washington, passent du gouvernement à l'université. Il reconnaît que ni l'islam radical ni les trois Etats du tiers-monde – l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord – censés composer l'« axe du Mal » ne constituent une menace aussi considérable que l'URSS durant la guerre froide. « Rien de cela ne représente de près ce qu'a pu être le défi global, multidimensionnel qu'a été l'Union soviétique, d'accord, dit-il. Mais, d'une part, on ne peut pas sous-estimer ce que l'appel de l'islam radical peut trouver comme écho dans une population musulmane très nombreuse. Et, d'autre part, dans le cas de groupes ou de certains Etats terroristes, il n'est pas besoin qu'ils disposent d'une parité stratégique avec nous pour être capables, avec une infime quantité de matériel biologique ou nucléaire, de provoquer une catastrophe. » D'où la réflexion conduite sur l'action préventive.

Alain Frachon

### Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel  
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora  
Directeur général adjoint : René Gabriel  
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

### Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin  
Directeur artistique : François Lollchon

Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

### Rédaction en chef centrale :

Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

### Rédaction en chef :

François Bonnet (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ;  
Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ;  
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Franck Nouchi (*Culture*) ;  
Josyane Savigneau (*Le Monde des Livres*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)

### Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg  
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

### Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

### www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

### RECTIFICATIFS

« NEW YORK TIMES ». La photo publiée en première page de la sélection du *New York Times* (*Le Monde* daté 7-8 juillet) et illustrant un article sur le Mexique ne représentait pas l'ancien président Luis Echeverría, comme il était indiqué par erreur, mais un de ses avocats, Antonio Cuellar Salas.

### JEAN-CHRISTOPHE LE DUIGO.

En réponse à la déclaration de politique générale de Jean-Pierre Raffarin, Jean-Christophe Le Duigo, secrétaire confédéral de la CGT, a estimé qu'en matière de retraites « les choses sont à peu près claires : allongement de la durée de cotisation [et non "allègement"], comme

nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 5 juillet], création d'une épargne individuelle ».

### PRÉCISION

CLUB DE L'HORLOGE. Henry de Lesquen, président du Club de l'Horloge, réfute toute adhésion de son association au « néopaganisme » (*Le Monde* du 4 mai). « Nous n'ignorons pas la part éminente que le christianisme a prise dans la formation de l'identité nationale de la France », souligne M. de Lesquen, qui rappelle l'attachement de son association « aux principes démocratiques issus de la tradition nationale et républicaine », en récusant « les extrémismes sous toutes leurs formes ».

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue Maurice-Gunschbourg  
94852 Ivry cedex



Le Monde

Président-directeur général : Dominique Alduy  
Directeur général : Stéphane Core

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218  
75226 PARIS CEDEX 05  
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26



# ENTREPRISES

## COMPTABILITÉ

Rendu public, dimanche 7 juillet, un rapport du Sénat américain met en évidence que les responsables du scandale Enron sont **PLUS NOMBREUX** qu'on ne le pensait initialement. Alors que jusqu'à présent seuls

les dirigeants du groupe énergétique texan et ses auditeurs avaient été mis en cause, cette dernière enquête assure que la plupart des **FRAUDES** étaient aussi connues des membres du conseil d'administration. Le

**DÉBAT SUR LES RÉFORMES** à apporter aux pratiques de gouvernement d'entreprise risque de prendre de plus en plus d'ampleur. En Grande-Bretagne, de nouvelles règles vont bientôt voir le jour pour les audi-

teurs. En France, une association d'économistes réclame la **SUPPRESSION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS** qui favorisent l'idéologie du court terme. Ils estiment que le capitalisme doit être davantage régulé.

## Les administrateurs d'Enron, eux aussi, savaient...

Selon un rapport du Sénat américain publié dimanche 7 juillet, la plupart des fraudes étaient connues non seulement des dirigeants et des auditeurs du groupe, mais aussi de son conseil. Le débat autour du gouvernement d'entreprise prend de plus en plus d'ampleur

### NEW YORK

de notre correspondant

« Pendant des années, le conseil a été alerté sur les pratiques douteuses et les a ignorées, au détriment des actionnaires et des salariés... »

Un rapport parlementaire, rendu public dimanche 7 juillet, met pour la première fois directement en cause les administrateurs d'Enron. La faillite, le 2 décembre 2001, du groupe énergétique texan a été la plus importante de l'histoire des Etats-Unis. Elle est le point de départ de la vague de scandales sur les manipulations comptables de grandes entreprises américaines. Le document de 60 pages fait la synthèse de six mois d'investigations menées par la sous-commission d'enquête permanente du Sénat. « La plupart des fraudes étaient connues du conseil [d'administration] : les pratiques comptables à hauts risques, les conflits d'intérêts, les opérations hors bilan et les rémunérations excessives des dirigeants... Le conseil a contribué à l'effondrement de la société et en porte une part de responsabilité », dit encore le document.

Pour le sénateur démocrate Carl Levin, président de la sous-commission, « les administrateurs étaient supposés contrôler le management de façon indépendante, ils



Le 12 février, Kenneth Lay, ex-PDG d'Enron, prête serment devant une commission du Sénat. Celle-ci vient de rendre un rapport d'enquête accablant pour tous les anciens dirigeants d'Enron, mise en faillite en décembre 2001.

ne l'ont pas fait ». Ils étaient en revanche particulièrement soignés. Les jetons de présence se montaient à 350 000 dollars par an, pour l'essentiel sous forme de stock-options, le double de la rémunération versée en moyenne aux Etats-Unis par les 200 premières entreprises aux membres de leurs conseils.

Au mépris de toutes les règles, des administrateurs ont même été

payés par la société pour des activités de consultants.

### « AU-DELÀ DES LIMITES »

« Dans certains cas, les membres du conseil ont été mal informés ou trompés... mais globalement, ils ont reçu des informations substantielles... et ont ignoré les mises en garde », indique le rapport. Dès février 1999, David Duncan, partenaire du cabinet Arthur Andersen,

le commissaire aux comptes du groupe texan, a averti le comité d'audit que les méthodes comptables utilisées étaient « à la limite » et même « au-delà des limites ». M. Duncan était le principal témoin dans le procès criminel intenté au début de l'année à Andersen pour « obstruction à la justice » après la découverte de la destruction de documents liés à Enron.

## De nouvelles règles en préparation pour les auditeurs britanniques

### LONDRES

de notre correspondant

Le gouvernement britannique est résolu à tirer les leçons du scandale Enron. Six mois après la faillite du courtier en énergie, qui avait alors sérieusement refroidi la City, la ministre du commerce et de l'industrie, Patricia Hewitt, a annoncé, vendredi 5 juillet, son intention de proposer des réformes de la profession d'auditeur, pour « restaurer la confiance » que celle-ci n'inspire plus. Elle souhaite que les dirigeants d'entreprise n'aient plus le droit de nommer des auditeurs et que cette responsabilité incombe exclusivement aux comités d'audit.

Patricia Hewitt sait de quoi elle parle, puisqu'elle fut entre 1972 et 1977, avant de devenir ministre, directrice de recherche chez Andersen Consulting, le commissaire aux comptes qui a manqué à sa mission dans l'affaire Enron. Elle suggère aussi qu'une rotation entre les auditeurs devienne obligatoire et qu'ils ne puissent

jouer à leur gré le rôle de consultants auprès des compagnies dont ils sont les commissaires aux comptes. Elle appelle enfin de ses vœux une plus grande rigueur au niveau international dans les règles de comptabilité, notamment pour ce qui concerne les stock-options. C'est un resserrement de la discipline du gouvernement des entreprises que les milieux d'affaires américains refusent pour l'instant.

### « DES COUPS DANS LES ROTULES »

Les propositions faites par la ministre seront contenues dans un rapport officiel qui doit être publié courant juillet. Dans sa réflexion sur les prolongements de la faillite d'Enron, la Grande-Bretagne a, en quelque sorte, plusieurs longueurs d'avance sur les Etats-Unis, car elle ne connaît que trop bien les tenants et les aboutissants de ce genre de scandales, dont elle a eu son lot dans les années 1990, avec les affaires Maxwell, Polly Beck ou BCCI. Reste à savoir si

les réformes envisagées pourront également être efficaces. La rotation obligatoire des auditeurs, par exemple, perd largement de sa pertinence dans un secteur où ne subsistent désormais que quatre compagnies de taille mondiale.

Soucieux de ménager les milieux financiers et industriels, le gouvernement britannique s'efforce de ne pas jeter le blâme sur toute une profession. Patricia Hewitt fustige « un petit nombre de directeurs escrocs », mais promet de ne pas « donner des coups dans les rotules de tout le monde ».

Ce qui devrait rassurer le patron des patrons britanniques, Digby Jones, qui vient de déclarer : « La dernière chose dont nous ayons besoin, c'est de museler tous les labradors de Grande-Bretagne, sous prétexte d'empêcher un seul rottweiler de mordre. »

Jean-Pierre Langellier

## Jo Stiglitz, Prix Nobel, dénonce « le capitalisme des copains »

Des économistes français prônent davantage de régulation et l'abandon des résultats trimestriels

### AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

Enron, WorldCom, Tyco, Andersen... Les scandales financiers se multiplient aux Etats-Unis. Mondialisation oblige, toute la planète est touchée et l'affaire prend une tournure politique. Le dernier sommet du G8 n'a-t-il pas évoqué Enron ? C'est que, au-delà de quelques dirigeants malhonnêtes, c'est l'architecture du système financier international qui est en cause.

Devant le Cercle des économistes – une association qui regroupe 27 d'entre eux parmi les plus connus en France et qui a débattu de ces questions les 5, 6 et 7 juillet lors d'un colloque à Aix-en-Provence –, le Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a résumé la situation de manière limpide : « Quand vous voyez un accident sur une route, vous pensez que le chauffeur est responsable. Quand vous voyez plusieurs accidents au même endroit, vous vous interrogez sur l'état de la route. C'est le cas actuellement. » Selon cet ancien dirigeant de la Banque mondiale, « la comptabilité américaine est déficiente ». Selon lui, la non-intégration des stock-options dans la comptabilité des entreprises en est le meilleur exemple. « Aujourd'hui, les stock-options ne viennent de nulle part. Personne ne les paie », a-t-il ironisé. « Bien sûr, c'est faux, ce sont les autres actionnaires qui les paient. Mais quand il a été question de changer les normes comptables, sous la présidence Clinton, Wall Street et le Trésor américain ont réus-

si à convaincre le président de ne rien faire. Leur argument ? La prise en compte du coût des stock-options dans la comptabilité aurait provoqué une baisse du cours des actions. Personnellement, je pensais que c'est justement à cause de cet effet qu'il fallait réformer les normes comptables », témoigne cet ancien conseiller économique de Bill Clinton désavoué sur ce point.

Condamnant « le capitalisme des copains » qui règne selon lui aux Etats-Unis, Joseph Stiglitz estime qu'à cause des stock-options « les dirigeants ont intérêt à augmenter la valeur apparente des entreprises et les profits fictifs, y compris en envoyant de mauvais signaux aux marchés ». Au-delà d'entreprises comme WorldCom qui ont tout simplement trompé les marchés en confondant les charges et les investissements, des secteurs entiers ont été concernés par cette myopie collective savamment entretenue. « Les télécommunications sont un bon exemple. Ce secteur a été beaucoup trop privilégié par les investisseurs. Aujourd'hui, 80 % à 90 % des fibres optiques aux Etats-Unis n'ont jamais reçu le moindre signal lumineux ! », rappelle M. Stiglitz.

Conçues pour concilier les intérêts des dirigeants et ceux des actionnaires, les stock-options aboutissent donc au résultat inverse : induire les marchés en erreur. Mais la crise est plus profonde et beaucoup en profitent pour remettre en question les règles du jeu anglo-saxonnes qui se sont

imposées depuis une vingtaine d'années. « On ne conduit pas une voiture à 180 km/heure comme à 120. Il y a un lien entre les objectifs affichés – un rendement de 15 % du capital – et les risques pris, et donc la façon dont sont dirigées les entreprises », constate Jean-Paul Betbeze, économiste au Crédit lyonnais. Même quand ils sont favorables aux stock-options, certains dirigeants remettent en question la financiarisation des économies. Philippe Camus est de ceux-là : « La maximisation de la valeur boursière recèle une contradiction. Tout désormais est lié à cette performance, y

« Il est étrange de croire dépassée la surveillance des marchés financiers »

ANTON BRENDER

compris l'intéressement et la rémunération des organes de contrôle, comme le conseil d'administration. Mais si même les contrôleurs ont intérêt à maximiser la valeur, ça ne peut pas marcher », constate le coprésident d'EADS.

Dans la lutte d'influence qui oppose les deux rives de l'Atlantique, certains souhaitent que l'Europe sache tirer profit des difficultés américaines. « Il est bizarre de juger

Le cabinet a été jugé coupable le 15 juin. En mai 2000, la commission financière du conseil d'Enron a été informée qu'un partenariat mis en place par le directeur financier Andrew Fastow avait rapporté 2 milliards de dollars de revenus en six mois. Personne ne s'est demandé comment cela était possible.

Afin de dissimuler pertes et dettes, les dirigeants d'Enron ont créé au fil des années des centaines de filiales et de partenariats. En apparence, les engagements étaient couverts par une tierce partie. En fait, seul Enron avait des intérêts dans ces entités. Le rapport évalue ces opérations « entre 15 et 20 milliards de dollars ». Les administrateurs ont toujours affirmé ne pas en connaître la nature exacte. « Ils ont pourtant permis à la société de sortir peu à peu de son bilan au moins 27 milliards de dollars, plus de la moitié de ses actifs », souligne l'étude. La même commission financière a su en avril 2001 qu'Enron serait contraint d'émettre des dizaines de millions d'actions nouvelles si les cours baissaient, afin de garantir un certain nombre de ses partenariats.

Le conseil a aussi fermé les yeux sur la façon dont les dirigeants se sont enrichis. Au cours de la seule année 2000, ils ont touché 750 millions de dollars de bonus divers, tandis que les bénéfices de la société atteignaient 975 millions. Les administrateurs étaient informés de la participation à titre personnel de cadres aux partenariats qui leur a rapporté des dizaines de millions de dollars. Kenneth Lay, fondateur et ancien président d'Enron, « a utilisé en un an une ligne de crédit de 77 millions de dollars mise à sa disposition par la société pour acheter et vendre des actions Enron ».

### « UNE CULTURE DU MENSONGE »

Ce document est contesté par les avocats des administrateurs d'Enron. « Le conseil a été trompé par les dirigeants et les auditeurs sur des transactions aujourd'hui suspectes », explique W. Neil Eggleston au New York Times. « Ce texte est injuste et ses conclusions ne sont pas fondées », ajoute Robert Bennett, avocat à Washington. « Il fait porter au conseil une responsabilité qui va bien au-delà de ce qui est généralement compris dans cette affaire. »

La tonalité du rapport parlementaire n'a en tout cas rien à voir avec celle d'une autre enquête réalisée à la demande du conseil et rendue publique le 2 février. Elle dénonçait « une véritable culture du mensonge à la tête d'Enron, les dirigeants cherchant en permanence à contourner les règles juridiques et comptables pour afficher des bénéfices inexistantes et continuer à

s'enrichir », mais se gardait bien de mettre en cause les administrateurs.

Ils auront aujourd'hui du mal à se disculper. Le climat a changé en six mois et le gouvernement semble décidé à faire des exemples pour rétablir la confiance dans le système. Quitte à sacrifier au passage Wendy Gramm, la femme de Bob Gramm, sénateur républicain du Texas. Elle était membre du conseil d'administration d'Enron.

Les administrateurs sont poursuivis au civil par les créanciers, les actionnaires et les salariés d'Enron, et pourraient faire l'objet d'enquêtes criminelles. Après avoir fait condamner Andersen, le département de la justice prépare la mise en accusation des diri-

## Le discours très attendu de George Bush à Wall Street

George Bush doit prononcer mardi 9 juillet à New York, à quelques centaines de mètres de Wall Street et devant un millier de chefs d'entreprise, un discours sur les mesures que va prendre son gouvernement afin de rétablir la confiance après la vague de fraudes comptables dans les entreprises. Souvent accusé de complaisance envers le big business, le président avait présenté en mars une série de dispositions législatives renforçant la responsabilité des dirigeants d'entreprise. Mais, depuis, les scandales ont pris encore de l'ampleur.

« Le président réaffirmera sa confiance dans la solidité de l'économie et dans le comportement des entreprises. Mais tout le monde doit rendre des comptes », a déclaré dimanche 7 juillet Ari Fleischer, le porte-parole de la Maison Blanche. George Bush devrait annoncer un renforcement des sanctions, et notamment des procédures criminelles, contre les dirigeants et les administrateurs jugés coupables de fraude comptable. « Toute l'attention est portée sur la volonté de faire payer les mauvais garçons, nous devons aussi améliorer le système pour empêcher ce genre de choses de se reproduire », a déclaré le sénateur démocrate Paul Sarbanes, président de la commission bancaire.

geants d'Enron et de certains administrateurs. Il a déjà élargi ses investigations aux grandes banques de Wall Street qui ont prêté les milliards de dollars nécessaires à la mise en place des fameux partenariats. Les procureurs fédéraux cherchent à savoir si certains banquiers n'ont pas retiré des profits personnels de ces opérations.

Eric Leser

# FUTONS OMOTÉ LA RÉFÉRENCE

DU 3 AU 28 JUILLET

## SOLDES

SUR TOUT LE MAGASIN\*

\* HORS CLOISONS ET SUR MESURE VOIR CONDITIONS EN MAGASIN

CONFORT,  
MAINTIEN  
ET DOUCEUR  
DES PRIX

www.omote.fr

N° Vert 0 800 44 30 30

Frédéric Lemaître



## Les investissements internationaux en France ont diminué en 2001

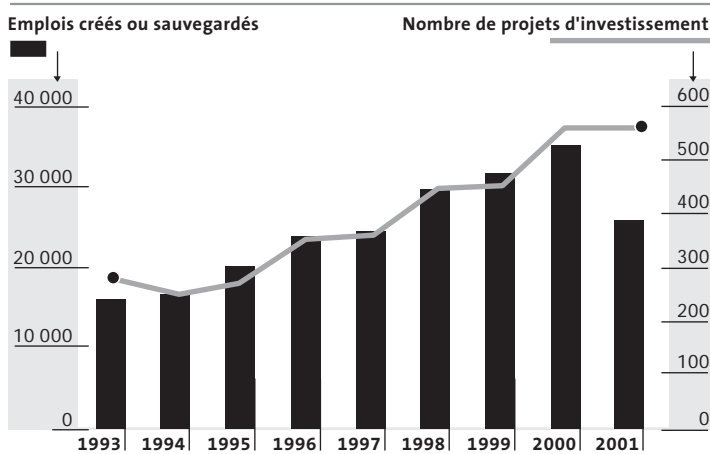
Selon un rapport officiel rendu public lundi, le nombre d'emplois créés par les investisseurs étrangers atteint 25 480, en baisse de 28 %. La concurrence de l'Europe centrale est manifeste

COMME pour les fusions-acquisitions, 2001 a été une année très morose pour les investissements internationaux. Si le nombre de projets en France est resté à peu près stable (558 en 2001 contre 563 en 2000), leur importance a beaucoup diminué, selon l'enquête de l'Agence française pour les investissements internationaux publiée lundi 8 juillet. Les dossiers d'investissements créateurs de 500 emplois et plus ont diminué de 82 % en 2001 par rapport à 2000. Les investissements créateurs de 10 à 20 emplois, en revanche, ont marqué une progression de 30 %. Au total, le nombre d'emplois créés par les investisseurs étrangers a atteint 25 480, en baisse de 28 % par rapport à 2000.

Le ralentissement économique mondial et, plus encore, la chute du secteur des hautes technologies sont à l'origine de ce phénomène. Les projets étrangers dans les composants électroniques, les services en ligne, les télécommunications, les réseaux, qui avaient constitué la force d'entraînement des investissements ces dernières années se sont effondrés. En quelques mois tout a été gelé. Par rapport aux prévisions d'origine, le nombre d'emplois créés a baissé de 70 %.

Face à cet effondrement, l'ancienne économie, elle, a plutôt bien résisté. Les groupes étrangers ont continué à investir pour créer et surtout étendre leurs sites de production. Les projets manufacturiers ont dominé les investissements internationaux avec près de 14 800 emplois créés. Pour accompagner ce développement, les sociétés ont financé des centres de logistiques, des bureaux commerciaux, des antennes de distribution.

### L'EFFONDREMENT DES GRANDS PROJETS



Source : Agence française pour les investissements internationaux

Après avoir été devancée ces dernières années par les hautes technologies, l'automobile est redevenue le secteur le plus attractif pour les investisseurs étrangers, avec des projets comme l'extension de capacité d'usine de Toyota à Valenciennes, amenant la création de 1 000 emplois d'ici à la fin de l'année, ou le développement de nouvelles usines par l'équipementier automobile américain Lear, afin d'approvisionner Peugeot ou Opel. Derrière, des secteurs comme les industries de transformation, les équipements électriques et électroniques ont connu aussi de fortes progressions. Leurs lieux d'implantation privilégiés restent les grandes régions économiques françaises : l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, l'Alsace, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Même s'ils ont été moins nombreux que les années précédentes, les groupes américains restent les

premiers investisseurs étrangers en France. Ils ont contribué, à travers 187 projets, à créer en 2001 8 000 emplois, contre 11 700 en 2000. La présence des groupes européens, en revanche, s'est profondément modifiée : forte

### L'ancienne économie, elle, a plutôt bien résisté. Les groupes étrangers ont continué à investir

chute des projets allemands (3 900 emplois créés, soit 51 % de moins qu'en 2000), baisse importante des italiens (1 130 emplois créés, soit - 50 %), diminution des projets canadiens et belges, mais croissance des investissements

néerlandais, suisses et, surtout, espagnols. Même si la présence espagnole est encore assez faible (950 emplois créés en 2001), elle illustre un changement économique profond : autrefois simple terre d'accueil des investissements étrangers pour sa main-d'œuvre pas chère, l'Espagne est devenue un partenaire à part entière de l'Union européenne et est en train de sortir très rapidement de ses frontières pour s'intégrer complètement au marché unique.

A en croire l'agence des investissements internationaux, tous ces chiffres sont rassurants : dans un environnement défavorable, la France garde des réels attraits pour les investisseurs étrangers. L'agence, cependant, ne cache pas une certaine inquiétude sur un point : la concurrence des pays de l'Europe centrale, notamment la République tchèque et la Hongrie. Encore peu perceptible dans les statistiques des balances des paiements, elle ne cesse, cependant, d'augmenter, souligne l'enquête, « non seulement dans des secteurs industriels à valeur ajoutée moyenne mais également dans certains secteurs de service ».

Désormais, la majorité des projets allemands mais aussi une part importante des investissements des autres pays européens sont réalisés dans ces pays. Seuls les investisseurs américains continuent à préférer l'Europe de l'Ouest à celle de l'Est. « Si ce processus de rattrapage est souhaitable à plusieurs points de vue, la concurrence qu'il entraîne conduit à spécialiser encore plus les investissements en France dans ses domaines d'excellence, de technologie et de qualité », avertit l'enquête.

Martine Orange

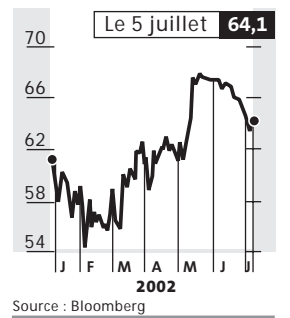
## Kingfisher lancera son OPA sur Castorama en août

LE GROUPE de distribution britannique Kingfisher a indiqué, lundi 8 juillet, qu'il allait lancer, d'ici à la mi-août, son offre publique d'achat (OPA) sur les 45,4 % de Castorama qu'il ne détient pas encore. L'OPA se fera au prix initialement envisagé de 67 euros par action, après que la banque Rothschild & Cie eut qualifié ce montant d'équitable, lundi. L'opération coûtera 5,1 milliards d'euros à Kingfisher qui, pour la financer, procédera immédiatement à une augmentation de capital de 2 milliards de livres (3 milliards d'euros), à 155 pence par action Kingfisher nouvelle émise, soit une décote de 50 % par rapport au cours de vendredi (310 pence).

Les associés commandités A de Castorama Dubois Investissement, qui avaient tenté de s'opposer à cette OPA, sous la houlette de Jean-Hugues Loyez, le PDG de Castorama, ont pris acte, lundi, de l'avis émis par Rothschild & Cie, tout en soulignant que ce sont « les conditions de marché » qui ont rendu équitable le prix de 67 euros, qu'ils considéraient comme insuffisant.

### REBOND

Action Castorama-Dubois à Paris en euros



Source : Bloomberg

## Moody's menace Vivendi d'abaisser encore sa note

L'AGENCE de notation financière Moody's a mis en garde Vivendi Universal contre un nouvel abaissement de sa note si le numéro deux mondial de la communication ne résout pas très rapidement ses problèmes de liquidité. Tout en reconnaissant les intentions manifestées par la nouvelle direction de Vivendi Universal de redresser la situation, l'agence a souligné que « plus longtemps durera la recherche de nouveaux financements [bancaires], plus la situation financière risque d'être tendue ». Vivendi Universal a aussitôt indiqué, lundi, qu'il espérait conclure un accord « très rapidement » avec ses banques afin de régler son problème de liquidités à court terme. Le groupe bénéficiait jusqu'alors d'un taux de crédit particulièrement bas (4,6 %). Avec la dégradation de ses notations, ses frais financiers vont augmenter, la charge supplémentaire pourrait atteindre 800 millions d'euros, selon les premières estimations.

La Société générale, Deutsche Bank et BNP Paribas, principales banques créancières du groupe, se sont engagés au cours du week-end des 29 et 30 juin à apporter leur soutien à la nouvelle direction. Daniel Bouton, président de la Générale, a estimé, dans un entretien au *Journal du dimanche* du 7 juillet, que Vivendi Universal devrait engager des cessions d'actifs pour faire face à ses problèmes de trésorerie.

## Oscar de la Renta quitte Balmain

LE COUTURIER Oscar de la Renta (photo), qui aura 70 ans cette année, devait présenter, mardi 9 juillet, sa dernière collection haute couture pour la maison Balmain. Le contrat du couturier originaire de Saint-Domingue courait jusqu'à la présentation de janvier 2003 mais M. de la Renta et la maison Balmain ont décidé « d'un commun accord » que la collection présentée mardi serait finalement la dernière.

Le couturier avait succédé en 1992 à Erik Mortensen, qui avait lui-même pris la direction artistique de la maison après le décès de fondateur Pierre Balmain en 1982. Après le départ de M. de la Renta, des incertitudes pèsent sur l'avenir de l'activité de haute couture. La maison, fondée en 1945, se donne jusqu'à l'automne pour lui trouver un successeur.



### INDUSTRIE

■ **AUTOMOBILE : le gouvernement italien a adopté vendredi en conseil des ministres une mesure de soutien** au secteur de l'automobile, alors que le groupe Fiat traverse une grave crise. La suppression de la vignette automobile est prévue pendant trois ans pour les acquéreurs de voitures d'une puissance inférieure à 85 kW, en remplacement d'un véhicule qui ne respectait pas les normes antipollution actuelles.

■ **INNATE PHARMA : la société de biotechnologies marseillaise spécialisée dans le traitement des cancers et des maladies rares**, a levé, lundi, 20 millions d'euros pour financer les essais cliniques de ses futurs médicaments. Deux sociétés françaises ont réussi le même tour de force cette année : Hybrigenics (14,7 millions d'euros) et Meristem (20,54 millions d'euros).

### SERVICES

■ **WORLDCOM : le groupe américain de télécommunications a déposé plainte contre son directeur financier**, Scott Sullivan, licencié après des malversations comptables portant sur plusieurs milliards de dollars. Il lui réclame 10 millions de dollars (10,16 millions d'euros) de prime touchés en 2001, selon l'édition électronique du *Wall Street Journal*.

■ **TRANSPORT AÉRIEN : il manque 2 000 aiguilleurs du ciel en Europe continentale pour assurer correctement la sécurité** de la circulation aérienne, a estimé le président de la fédération mondiale des aiguilleurs du ciel (Ifatca), Marc Baumgarten, dimanche dans une interview au journal allemand *Welt am Sonntag*.

### FINANCE

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la Commission européenne a jugé « regrettable »**, vendredi, que certaines banques françaises, dont BNP Paribas et Société générale, facturent à leurs clients les retraits aux distributeurs d'autres établissements. Elle craint que les consommateurs l'en rendent responsable.

■ **CDC : la Caisse des dépôts et consignations cherche « activement »** un partenariat avec une caisse d'épargne espagnole et a entamé des discussions exploratoires en Scandinavie et au Benelux, rapporte lundi le *Financial Times*, citant son directeur général Daniel Lebègue.

■ **COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE : la Cour d'appel de Paris a annulé**, le 27 juin, deux sanctions prononcées par le gendarme de la Bourse : une amende de 80 000 euros à l'encontre de la société Oitec pour des informations jugées trompeuses, et une amende de 37 570 euros contre Jean-Christophe Gerbelot-Barillon, cadre de Pechiney pour un « manquement d'initié ».

## La Cour européenne facilite le recours au juge communautaire pour les sociétés et les particuliers



EXPERTISE  
Droit  
européen

PARALLÈLEMENT aux dossiers, très médiatisés, concernant les actions spécifiques (*golden shares*) ou sur la fusion de Airtours et de First Choice (*Le Monde* du 8 juin), le tribunal de première instance des Communautés a rendu un arrêt passé plus inaperçu et pourtant d'une grande importance pour toutes les entreprises, puisqu'il facilite l'accès au juge communautaire (aff. T-177/01, 3 mai 2002, Jégo-Quéré, disponible sur [www.curia.eu.int](http://www.curia.eu.int)). Le point est technique, mais l'intérêt majeur.

En effet, le « droit au juge », c'est-à-dire l'exigence d'une protection juridictionnelle pleine et entière, est un droit fondamental. Si le principe en est admis par la Communauté européenne, sa mise en œuvre s'est parfois révélée délicate. Dans certaines hypothèses, des entreprises qui contestaient

des mesures générales (comme des règlements) sont restées sans protection, car elles n'ont pu saisir ni le juge communautaire ni le juge interne pour voir examiner leur cause. C'est ainsi que des sociétés qui représentaient pourtant 92 % des quotas de production de sucre accordés en Italie n'ont pas été recevables à former un recours en annulation devant la Cour de justice des Communautés contre le règlement portant organisation commune des marchés dans ce secteur. Elles ne pouvaient davantage saisir de cette question le juge interne.

La décision Jégo-Quéré remédie à cette situation. En l'espèce, une société d'armement à la pêche Jégo-Quéré, établie en France et présente au sud de l'Irlande, demandait au tribunal l'annulation partielle d'un règlement de la Commission du 14 juin 2001, ayant pour objet de réduire la prise de merlu juvénile dans sa zone d'activité. En l'état actuel de la jurisprudence, cette requête aurait dû être déclarée irrecevable, au motif que la société Jégo-Quéré,

certaine concernée par les dispositions attaquées, ne l'est pas individuellement. En effet, le règlement contesté, qui impose un maillage minimum pour les filets, s'applique à tous les opérateurs pêchant en mer celtique et non à la seule société requérante.

### LA NOTION DE PERSONNE

Le tribunal s'écarte de cette jurisprudence traditionnelle par un arrêt fortement motivé. Il souligne que l'accès au juge « est un des éléments constitutifs d'une communauté de droit », garanti notamment par la Convention européenne des droits de l'homme et par la Charte des droits fondamentaux proclamée à Nice le 7 décembre 2000 (*Le Monde* daté dimanche 6-lundi 7 mai 2001). Or, estime le tribunal, les procédures existantes ne garantissent pas aux justiciables « un droit de recours effectif » leur permettant de contester la légalité de dispositions - celles du règlement de 2001, qui pourtant affectent directement leur situation juridique. Il propose en conséquence, repre-

nant sur ce point les conclusions de l'avocat général Jacobs du 21 mars, dans l'affaire Union de Pequenos Agricultores, de « reconsidérer l'interprétation stricte, jusqu'à présent retenue, de la notion de personne individuellement concernée » au sens du traité.

Selon la nouvelle analyse, une personne, physique ou morale, doit être considérée comme individuellement concernée par une disposition communautaire dès lors que cette dernière « affecte, d'une manière certaine et actuelle, sa situation juridique en restreignant ses droits ou en lui imposant des obligations ».

Pour pouvoir intenter une action, le requérant n'a plus à prouver que l'acte en cause l'affecte en raison de qualités « qui lui sont particulières » ou d'une situation qui le caractérise « par rapport à toute autre personne ». Il doit simplement montrer que la mesure en cause modifie sa situation juridique. Appliquant cette nouvelle règle, le tribunal décide que la société Jégo-Quéré, dès lors qu'elle se voit imposer des obligations par le règlement litigieux, est recevable à en demander l'annulation.

Sur le fond, la position adoptée ne peut qu'être approuvée. La méthode est plus discutable et risque de ne pas être suivie par la Cour de justice. On peut penser en effet qu'il n'appartient pas au juge de se substituer au pouvoir constituant communautaire pour modifier les procédures prévues par le traité - comme le tribunal le concède, pour s'en affranchir ensuite, dans la présente affaire. C'est aux Etats membres qu'il incombe de contribuer au caractère complet du système juridictionnel par la révision du texte fondateur. Laisser, par ignorance ou par défaut, au pouvoir judiciaire le soin d'opérer cette (r)évolution, c'est s'exposer à la critique dont la forme ultime est le spectre, si souvent agité, du « gouvernement des juges ».

Isabelle Pingel-Lenuzza  
(professeur de droit  
à l'université Paris-XII  
Saint-Maur)

Chérie FM a sélectionné pour vous

**ANDREA Bocelli**  
EN CONCERT

avec soprano  
et orchestre philharmonique  
Direction : Marcello Bata

**Le 18 septembre 2002  
PARIS-BERCY**

**L'ÉVÈNEMENT  
DE LA RENTRÉE**

Locations : Fnac, Virgin, Carrefour,  
et points de vente habituels.  
par tél. 0825 030 31  
et 3615 Chérie FM (0,34 €/mn)

DAUPHIN

Pour connaître les fréquences : 08 36 68 00 50 (0,34 €/mn)



## La population palestinienne, avide d'informations, regarde Al-Jazira

Les journaux sont aux mains des proches de Yasser Arafat. Les télévisions locales sont boudées au profit des grandes chaînes internationales en arabe, jugées plus professionnelles

**RAMALLAH (Cisjordanie)**  
de notre envoyé spécial

Walid Omari vient de se frayer un passage le long de la file de voitures immobilisées devant le check-point

■ REPORTAGE

« C'est Walid Omari ? », demande l'enfant, fier d'avoir reconnu le journaliste

militaire israélien, à la sortie de Ramallah, en Cisjordanie. Chef du bureau de la télévision arabe Al-Jazira dans les territoires palestiniens, il cherche à récupérer des cassettes vidéo que des soldats israéliens ont confisquées à un de ses cameramen. Alors que ce gaillard moustachu parlemente au téléphone avec un officier israélien stationné à Jérusalem, à une dizaine de minutes de là par la route, un enfant palestinien s'approche, curieux : « C'est Al-Jazira ? » Un assistant acquiesce. « C'est Walid Omari ? » reprend le gamin, tout content de sa trouvaille.

Comme dans beaucoup de pays arabes, la chaîne d'information qatariote jouit d'une grande popularité auprès de la population palestinienne. Le journal d'information qu'elle diffuse toutes les demi-heures est, sans doute, celui qui est le plus regardé par les nombreux foyers équipés d'une parabole satellitaire. Près de 55 % des Palestiniens, affirme une étude publiée en 2000, se tournent vers des médias non palestiniens lorsqu'ils veulent s'informer.

**AUTOCENSURE**

Outre Al-Jazira, d'autres chaînes arabes se taillent un certain succès, comme MBC, basée aux Emirats arabes unis, ou la libanaise LBC. Leur popularité s'explique par leurs moyens techniques et financiers, plus importants que ceux de la télévision officielle palestinienne et de la trentaine de stations privées qui émettent localement. Celles-ci n'hésitent d'ailleurs pas à pirater les programmes des chaînes arabes, qui n'ont rien contre : leur audience en



Un Palestinien manœuvre un mortier artisanal. Capture d'écran de la télévision Al-Jazira, datée de 2002.

sort grandie, leurs tarifs publicitaires peuvent être plus élevés. Les « JT » de ces chaînes installées à l'étranger sont souvent jugés « plus professionnels » que ceux trouvés sur les chaînes locales, note le journaliste Nabil Khatib, correspondant de MBC à Ramallah.

Ce Palestinien dirige aussi l'Institut des médias de l'université de Bir Zeit, proche de Ramallah. A l'entendre, la télévision officielle palestinienne, la Palestinian Broadcasting Corporation (PBC), « souffre d'une mauvaise gestion et d'une faible popularité ». M. Khatib évoque notamment les dissensions et les querelles de personnes à la tête de cet organisme, ses effectifs pléthoriques (« environ 800 personnes »), ainsi que son manque d'empressement à traiter de sujets politiquement ou socialement sensibles. Toutefois, selon lui, l'existence d'une trentaine de chaînes privées « ouvre la porte à un certain pluralisme ».

La question de l'allégeance des médias palestiniens à M. Arafat et à l'Autorité palestinienne – comme l'affirment les autorités israéliennes – est plus nuancée et complexe sur le terrain. Certes, les médias audiovisuels et les journaux ne sont pas libres de dire tout ce qu'ils veulent ou savent. Le durcissement très net du conflit avec Israël ne les incite pas à un travail critique sur, par exemple, la gestion de l'Autorité palestinienne. Les villes et les villages sont régulièrement occupés par l'armée israélienne et la liberté de

mouvement entre ces localités s'est considérablement réduite. Une sorte d'autocensure s'est installée, en attendant des jours meilleurs. Pour Walid Omari, d'Al-Jazira, l'Autorité palestinienne ne fait rien, au contraire, pour encourager les médias locaux à s'émanciper : « Elle pense qu'ils doivent servir ses objectifs. La situation changera lorsque naîtra un Etat palestinien libre. »

« PROMOUVOIR LA CAUSE »

Les autorités israéliennes dénoncent, avec raison, les liens unissant l'Autorité de Yasser Arafat aux journaux palestiniens. *Al-Ayam* est dirigé et partiellement détenu par Akram Haniyeh, l'un des proches conseillers politiques du leader palestinien. Quant à *Al-Hayat Al-Jadida*, plus de 60 % de son capital est détenu par une société, Al-Bahar, qui appartient à l'Autorité palestinienne. Celle-ci verse le salaire des journalistes de ce quotidien de Ramallah. « Cela ne veut pas dire qu'on est un journal officiel », objecte son rédacteur en chef, Hafez Barghouti, formé au Koweït dans les années 1980. « Nous publions des critiques à l'encontre de l'Autorité palestinienne et, récemment, nous avons mené une campagne pour un changement de gouvernement », plaide-t-il. A côté de son bureau, la salle de la rédaction est protégée par des sacs de sable, en cas de tirs provenant d'une colonie juive située sur une colline avoisinante. Le troisième quotidien palestinien, *Al-Qods*, doit

prendre en compte la censure israélienne, puisqu'il est conçu et imprimé à Jérusalem, sous la juridiction de l'Etat hébreu.

Selon plusieurs observateurs, les médias palestiniens se permettent de dénoncer certains abus ou décisions, sans remettre en cause le bien-fondé de la politique de M. Arafat et de ses proches. Nabil Khatib observe qu'il existe plusieurs courants au sein de la direction palestinienne. D'un côté, ceux qui « pensent que les médias ne doivent servir qu'à promouvoir la cause et les intérêts de l'Autorité ». De l'autre, ceux qui tentent de préserver un espace de liberté et qui « craignent d'instaurer une tradition de censure et d'interdictions ».

Ce courant-là peut compter sur une grande curiosité de la population palestinienne, qui n'hésite pas à chercher l'information là où elle se trouve – y compris sur le site Internet en arabe, très consulté, du principal quotidien israélien, le *Yedioth Aharonoth* – et à comparer les versions présentées par différentes sources. « Nous sommes dans une période de transition, ajoute M. Khatib. Les médias palestiniens ne sont pas encore bien contrôlés, contrairement à ce qui se passe dans de nombreux pays arabes, mais ce ne sont pas non plus des médias démocratiques et professionnels. A l'avenir, la balance penchera d'un côté ou de l'autre. »

Antoine Jacob

## Accord entre la chaîne Sky et le football anglais

LA CHAÎNE de télévision britannique Sky, appartenant au groupe BSkyB du magnat Rupert Murdoch, a déboursé 95 millions de livres (près de 150 millions d'euros) sur quatre ans pour retransmettre 60 matches de football des deuxième, troisième, quatrième divisions ainsi que la Coupe de la Ligue. Un versement de 20 millions de livres (plus de 31 millions d'euros) est prévu pour la première saison. Ce contrat met un terme à plus de trois mois d'incertitudes pour les clubs des divisions inférieures du football anglais, dont certains étaient menacés de faillite à la suite du dépôt de bilan, en mars, du bouquet numérique ITV Digital (Le Monde du 27 avril). Ses actionnaires, les groupes Carlton et Granada, doivent encore 178,5 millions de livres à la Football League, qui a décidé de les poursuivre en justice. Le groupe BSkyB détenait déjà les droits de la première division anglaise.

## Patrick Le Lay favorable à la fusion TPS-CanalSatellite

DANS un entretien accordé à l'hebdomadaire professionnel *CB News*, du lundi 8 juillet, Patrick Le Lay (photo), PDG de TF1, a relancé l'idée d'une fusion entre les deux bouquets de télévision par satellite concurrents, TPS et CanalSatellite. « Je n'exclus pas non plus une fusion entre TPS et CanalSatellite qu'en revanche nous pouvons racheter totalement. Mais là, il s'agit d'une question relevant du droit de la concurrence », a-t-il déclaré.

M. Le Lay a réitéré l'intérêt de TF1 pour le rachat de Canal+, filiale de Vivendi Universal, en demandant une évolution du cadre réglementaire : « La loi, qui actuellement nous limiterait à ne détenir que 15 % de Canal+, est totalement obsolète. Il faudra bien qu'elle évolue car le cadre réglementaire français ne répond plus au marché. » TF1 n'est pas le seul groupe à avoir fait acte de candidature pour la reprise du groupe Canal+, au cas où Vivendi Universal serait contraint de céder cette filiale. M6, mais également le groupe Lagardère, est sur les rangs.



## Contestation de la taxe sur les magnétoscopes

LA DÉCISION prise, jeudi 4 juillet, par la commission Brun-Buisson d'appliquer une rémunération d'environ 10 euros sur les appareils numériques enregistrables (magnétoscopes, décodeurs, baladeurs...) suscite une polémique. Cette forme de taxation destinée aux ayants droit (auteurs, compositeurs, artistes-interprètes) est réclamée depuis des années par les éditeurs phonographiques. « L'augmentation du prix final devrait être de 1 % à 2 %, ce qui ne risque pas de décourager le consommateur », a déclaré samedi 6 juillet à l'AFP le conseiller d'Etat Francis Brun-Buisson, président de la commission sur la copie privée, créée en 1998. Le Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques (Simavelec) a jugé, vendredi, cette décision « injuste, déséquilibrée, hâtive et préjudiciable à tous les utilisateurs ». Il a qualifié cette rémunération de « taxe sur les technologies » et estimé qu'elle entraînerait une hausse du prix des appareils « comprise entre 5 % et 10 % ». L'association de consommateurs UFC-Que Choisir a précisé qu'elle avait voté contre cette décision.

**DÉPÊCHES**

■ **SPONSORING** : les banques créancières de Kirch s'apprentent à prendre le contrôle de ses activités dans la formule 1 pour se dédommager de 1,7 milliard d'euros de prêts consentis au groupe de médias en faillite. L'allemande BayernLB et les banques américaines JP Morgan et Lehman Brothers se partageront, au prorata de leur prêt, la participation de 58,3 % du groupe Kirch dans la SLEC, la société qui détient les droits de la F1.

■ **LIBERTÉ DE LA PRESSE** : les autorités chinoises ont confirmé, vendredi, avoir suspendu la transmission par satellite de la chaîne BBC World. Selon la télévision britannique, cette décision ferait suite à la diffusion d'un reportage sur la secte Fa Lun Gong, interdite en Chine, mais dont l'existence est légale à Hongkong.

■ **TÉLÉVISION** : la première émission de « L'île de la tentation », diffusée samedi, a réuni 4,558 millions de téléspectateurs, soit une part d'audience de 44,8 %, selon les chiffres Médiamétrie, publiés par la chaîne dimanche.

■ **PRESSE** : Tigres de papier, la société éditrice du *Vrai Papier Journal*, le magazine lancé par Karl Zero, a annoncé jeudi, la prochaine mise en redressement judiciaire du titre.

■ **Le groupe britannique Pearson (Financial Times, Les Echos) a fait savoir**, vendredi, que sa division de magazines FT Business n'était plus à vendre. Selon le groupe, « FT Business vaut davantage au sein du groupe FT que le prix que les candidats potentiels étaient prêts à payer ».

## Le réseau Indymedia en proie à des dérives antisémites

L'agence alternative sur Internet répugne à contrôler des contenus qui s'enflamment

LE BRAS TENDU, le premier ministre israélien Ariel Sharon salue un drapeau frappé d'une croix gammée flottant sur Jérusalem et profère : « Heil Israël ! ». Le photomontage a provoqué une tempête. Il a été publié, fin 2001, sur le site Web de la section israélienne d'Indymedia, réseau d'information alternatif – et antimondialiste –, né à Seattle dans les manifestations contre le FMI et la Banque mondiale en 1999. Il a valu aux responsables israéliens du site une plainte déposée par le ministère israélien de la communication pour incitation à la violence. Les responsables locaux d'Indymedia se refusent toujours à retirer de leur site l'image incriminée, et se disent victimes de « harcèlement » de la part de leur gouvernement.

Indymedia, qui compte une soixantaine de sites et bénéficie d'une audience mondiale, serait au service des idées qu'il est censé combattre, affirment, alarmistes, certains militants antimondialistes. L'un d'eux estime qu'« au nom de la liberté de penser, d'écrire et de communiquer défendue par Indymedia, ces sites sont en train de devenir les porte-voix de l'antisémitisme ».

### Un système de publication ouverte

● **Fonctionnement**. Chaque internaute est en même temps lecteur et éditeur du site auquel il envoie, en temps réel et sans contrôle, un texte, une photo, un dessin, une vidéo ou un enregistrement sonore. L'internaute peut commenter ou contredire les autres contributions. Le texte envoyé apparaît sur la

Les propos des internautes ne sont dotés du site, ont expliqué les responsables d'Indymedia Israël dans un communiqué, que lorsqu'ils relèvent « d'appels directs à la violence, de prises de position directement racistes », ou « d'informations dont on peut prouver qu'elles sont fausses ». Des repères qui semblent brouillés depuis le regain de tension au Proche-Orient. Un peu partout dans le monde, les sites du réseau alternatif sont en butte à la difficulté de faire la part entre antisémitisme et antisémitisme.

**FERMETURE PROVISoire EN SUISSE**

La section suisse a ainsi préféré fermer provisoirement son site depuis qu'une association helvétique (Action enfants de l'Holocauste) a porté plainte contre elle en février 2001, l'accusant d'avoir « reproduit la haine antisémite » en publiant des articles et des caricatures antijuifs. Si ces articles n'avaient pas été censurés, les éditeurs assurent qu'ils les avaient transférés, en les « condamnant », dans un emplacement ad hoc de leur site. « Indymedia n'est pas une plate-forme pour les fascistes et les antisémites, mais un projet ouvert

pour toutes celles et tous ceux qui luttent contre l'exploitation et l'oppression, ainsi qu'un instrument contre l'information unilatérale des grands groupes de presse », se défendent les éditeurs. Ils ont néanmoins décidé de revoir leur mode de fonctionnement, en permettant à chacun des membres du groupe de « censurer un article, sans que cela doive être préalablement discuté au sein du collectif ».

Leurs homologues français ne semblent pas se diriger vers une pareille remise en cause. Gilles Klein, un des responsables d'Indymedia France, assure que si des messages antisémites ont été publiés, ils ont été « retirés rapidement ». Cependant une recherche dans les archives du site français permettait encore ces dernières semaines de retrouver, par exemple, des commentaires faisant l'apologie d'écrits de Roger Garaudy pour lesquels celui-ci a été reconnu coupable en 1998 de contestation de crime contre l'humanité, diffamation raciale et incitation à la haine raciale. Ces dérapages, certains membres du réseau français les reconnaissent : « Des messages antisémites virulents sont présents sur le site depuis plusieurs mois, dans les publications et aussi très souvent dans les commentaires sur les textes qui touchent à la Palestine, à Israël et à Bush ou Sharon », explique l'une des trois personnes du collectif qui ont démissionné d'Indymedia en juin.

M. Klein admet que les caricatures du dessinateur brésilien Latuff – qui compare l'Etat Israël au régime nazi – ont suscité un débat au sein du collectif sur la frontière entre l'antisémitisme et l'antisémitisme. « On a décidé de laisser les des-

sins en précisant qu'ils n'engageaient que les opinions de leur auteur », précise M. Klein qui n'entend pas remettre en cause le système de publication ouverte qui fait l'originalité d'Indymedia.

Même jusqu'au-boutisme outre-Atlantique, où on invoque la liberté d'expression pour s'opposer à toute forme de censure. Un principe qui avait permis la prise de contrôle de la section russe par un militant de la droite nationaliste qui, avant d'être relevé, ne faisait pas mystère de son antisémitisme.

Stéphane Foucart et Stéphane Mandard (Le Monde Interactif)



Maintenant l'Argus de la Presse pige aussi l'internet

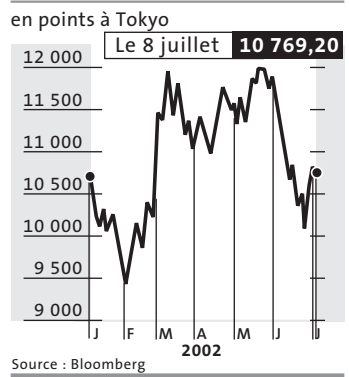
www.argus-presse.fr



Au Japon, les valeurs technologiques relèvent la tête

ALORS qu'il avait franchi, lundi 8 juillet au matin, la barre des 11 000 points pour la première fois depuis le 14 juin, l'indice Nikkei a terminé la séance en baisse de 0,5 %.

INDICE NIKKEI



Source : Bloomberg

grands groupes électroniques commencent à récolter les fruits des restructurations entreprises depuis 2001. En outre, ils bénéficient de la bonne tenue du marché des produits numériques, des lecteurs de DVD aux appareils photo en passant par les écrans plats.

Si elles gardent, aux yeux des analystes, un potentiel de hausse certain, les valeurs bancaires nipponnes restent très volatiles. Plusieurs éléments indiquent que les débats sur une injection de fonds publics dans les banques pourraient reprendre et redonner ainsi un peu de lustre aux établissements.

Brice Pedroletti

RÉUNIS les samedi 6 et dimanche 7 juillet, les présidents des pays du Mercosur ont rappelé leur soutien et leur solidarité à l'Argentine, qui connaît la plus grave crise économique de son histoire.

LA COFACE BAISSE LA NOTE DU BRÉSIL

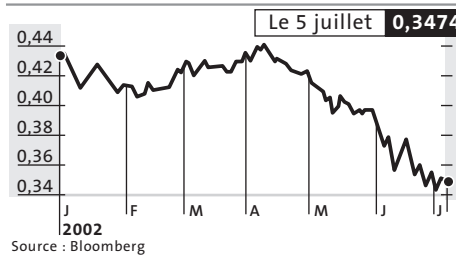
La note attribuée par la Coface au Brésil passe de « B sous surveillance négative » à « C ». Les agences de notation Standard & Poor's et Moody's ont également réécemment dégradé les notes de la dette émise par le gouvernement brésilien.

Les notes de la Coface (filiale de Natexis Banques populaires depuis avril) mesurent le niveau moyen de risque d'impayé présenté par les entreprises d'un pays.

La Coface dégrade la note du Brésil

CHRONIQUE DES MARCHÉS

LE REAL EN DOLLARS



Source : Bloomberg

mesure la défiance vis-à-vis des emprunts d'Etat - n'est pas loin de son record historique, (de 1 770 points), atteint le 14 janvier 1999, le lendemain de la dévaluation de la monnaie.

LE GOUVERNEMENT VEUT RASSURER

Le gouvernement brésilien et les autorités financières tiennent à rassurer, martelant que « les fondamentaux » de l'économie « sont solides ».

Pascale Santi

LES BOURSES DANS LE MONDE 8/7, 9h52

Table of global stock indices including Union Européenne, Amérique, and Asie-Océanie, showing indices, last prices, and percentage changes.

Table of stock indices for various countries including Royaume Uni, Europe, Amérique, and Mexique, showing indices, last prices, and percentage changes.

Table of stock indices for Asia-Pacific, Africa, and New York, showing indices, last prices, and percentage changes.

EUROPE Lundi 8 juillet 9h52

Table of European stock indices including Sektors Euro Stoxx 50 and 50 values of the Euro Stoxx.

Table of 50 Euro Stoxx values across various countries and sectors like Automobile, Banques, and Technologie.

Table of individual European stock prices for companies like Danone, Deutsche Telekom, and others.

FRANCFORT

Table of Frankfurt stock exchange performance, including volume and top performers.

TOKYO

Table of Tokyo stock exchange performance, including volume and top performers.

LONDRES

Table of London stock exchange performance, including volume and top performers.

PARIS

Table of Paris stock exchange performance, including volume and top performers.

NEW YORK

Table of New York stock exchange performance, including volume and top performers.

Table of New York stock exchange performance, including volume and top performers.

MARCHÉ DES CHANGES 8/7, 9h52

Table of exchange rates for Dollar, Euro, Livre, and Franc S against various currencies.

COURS DE L'EURO

Table of Euro exchange rates for various countries like Danemark, Espagne, France, etc.

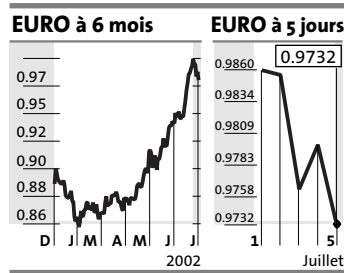


Table of forward rates for various currencies like Dollar, Euro, etc.

TAUX COURANTS

Table of current interest rates for various financial instruments.

OR

Table of gold prices for various contracts and currencies.

MÉTALUX

Table of metal prices for various commodities like Aluminum, Copper, etc.

DENRÉES

Table of commodity prices for various goods like Soybean, Wheat, etc.

PÉTROLE

Table of oil prices for various grades and contracts.



MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Lundi 8 juillet 9h30

Table of French stock market values including ACCOR, AFFINE, AGF, AIR FRANCE GPE NOM, AIR LIQUIDE, ALCATEL A, ALCATEL O, ALSTOM, ALTRAN TECHNO. #, ARBELA, AREVA CIP, ASF, ATOS ORIGIN, AVENTIS, AXA, BACOU DALLOZ, BAIL INVESTIS.CA, BEGHIN SAY, BIC, BNP PARIBAS, BOLLORE, BOLLORE INV, BONGRAIN, BOUYGUES, BOUYGUES OFFS, BULL.#, BURELLE (LY), BUSINESS OBJECTS, CANAL +, CAP GEMINI, CARBONE-LORRAINE, CARREFOUR, CASINO GUICH.ADP, CASINO GUICHARD, CASTORAMA DUB.(LI), CEGID (LY), CEROL, CERESTAR, CF.RECYCLING, CHARGEURS, CHRISTIAN DIOR, CIC-ACTIONS A, CIMENTS FRANCAIS, CLARINS, CNP MEDITERRANEE, CNP ASSURANCES, COFACE SVN CA, COFLEXIP, COLAS, CONTIN.ENTREPR., CREDIT AGRICOLE, CRED.FON.FRANCE, CREDIT LYONNAIS, CS COM.ET SYSTEMES, DANONE, DASSAULT-AVIATION, DASSAULT SYSTEMES, DEV.R.N-P.CAL LI #, DEVAULX(LY)#, DIDOT-BOTTIN, DMC (DOLFUS MI), DYNIACTION, EFFAGE, ELECT.MADAGASCAR, ELIOR SVN SCA, ENTENIA(LX CDE), ERAMET, ESSILOR INTL, ESSO, EULER ET HERMES, EURAZEO, EURO DISNEY SCA, EURO TUNNEL.

Table of international stock market values including FAURECIA, F.F.P. (NY), FIMALAC, FINAXA, FONCLYON.#, FRANCE TELECOM, FROMAGERIES BEL, GALERIES LAFAYETTE, GAUMONT #, GEACINA, GENERALE DE SANTE, GEOPHYSIQUE, GFI INFORMATIQUE, GRANDVISION CAH, GROUPE GASCOGNE, GROUPE PARTOUCHE #, GR.ZANNIER (LY), GUYENNE GASCOGNE, HAVAS, IMERY, IMMEUBLES DE FCE, IMMOBANQUE NOM., INFOGRAMS ENTER., INGENICO, JC DECAUX, KAUFMAN ET BROAD, KLEPPIERRE, LAFARGE, LAGARDERE, LEGRAND (CIE), LEGRAND ORD., LEGRAND ADP., LIGRES INDUST., LIBERTY SURF, LINDBUSY, L'OREAL, LOUVE.#, LUCIA, LVMH MOET HEN., MARIONNAUD PARFUM., MATOUSSIERE FOREST., MAUREL ET PROM., METALEUROP, MICHELIN, MONTEPUS SA., WENDEL INVEST., NATEXIS BQ POP., NEOPOST, NEXANS, NORBERT DENTRES, NORD-EST, NRI GROUP., OBERTHUR CARD SYS., ORANGE, OXYG.EXT-ORIENT, PECHINEY ACT ORD A., PECHINEY B PRIV., PENAUILLE POLY.#, PENNOD-RICARD., PEGEOT., PINGAULT-PRINT.ED., PLASTIC OMN.(LY), PROVIMI., PSB INDUSTRIES LY., PUBLICIS GR. SA #., REMY COINTREAU, RENAULT., REXEL, RHODIA., ROCHETTE (LA), ROUGIER #., ROYAL CANIN., RUE IMPERIALE (LY), SADE (NY), SAGEM SA., SAINT-GOBAIN., SAINTEFAP (NV), SANOFI SYNTHELABO.

Table of international stock market values including SCHNEIDER ELECTRIC, SCOR SVN, S.E.B., SEITA, SELECTIBAIL(EXSEL), SELL, SILIC, SIMCO, SKIS ROSSIIGNO, SOCIETE GENERALE, SODEXHO ALLIANCE, SOMFY (EX DAMART), SOPHIA, SOPRA GROUP CB#, SPIR COMMUNIC.#, SR TELEPERFORMANCE., STERIA GROUPE #., SUCR.PITHIVIER, SUEZ, TAITTINGER, TECHNIP-COFLXIP, TFI, THALES, THOMSON MULTIMEDIA., TOTAL FINA ELF., TRANSCIENCE., UBI SOFT ENTERTAIN., UNIBAIL (CA), UNILONG., VALEO, VALOUREC, VINCI, VIVARTE, VIVENDI ENVIRON., VIVENDI UNIVERSAL., WANADOO, WORMS & CIE NOM., ZODIAC.

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Table of international stock market values in the Euro zone including ALTADIS, AMADEUS PRIV. A., ARCELOR, B.A.S.F. #., BAYER #., COMPLET EUROPE., DEUTSCHE BANK #., EDXIS, EDXIS(EX-AERO.MAT.), EQUANT N.V., EURONEXT N.V., GEMPLUS INTL., NOKIA A., ROYAL DUTCH #., ROYAL PHILIPS O.20., SIEMENS #., STAMICROELECTRONICS., TELEFONICA #., UNILEVER NV #.

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

Table of international stock market values outside the Euro zone including ERICSSON #., GENERAL ELECT.#., HSBC HOLDINGS., IBM #., KINGFISHER SICO., MERCK AND CO #., NESTLE SA NOM.#., NIELSEN MORRIS #., SCHLUMBERGER #., SONY CORP.#., SONY CORP. #., LATECOERE #., ONET #., TEAM PARTNERS GRP#., CGBI ACT.DIV., SODIFRANCE., BASTIDE CONF.MED.#., TEISSEIER-FRANCE., AB GROUPE., ALGECO #., ALTEC (SVN) #., ARKOPHARMA #., AUDIKA., BUNDEAU #., BONDEUELLE., BRICE., CAMAIEU., FLURY MICHON., HERMES INTL., M6-METR.TV ACT.DIV., MANITOU #., PINGUELY HAULOTTE., RALLYE., RODRIGUEZ GROUPE #., SECHE ENVIRONNEM.#., TONN F.FRERES., VILMOR.CLAUSE CIE#, VIRBAC.

NOUVEAU MARCHÉ

5/7 : volume d'échange non disponible

Table of new market values including D.A.B BANK #., KEYRUS., V CON TELECOM.#., TRANSGENE # SVN., SODITECH INC., IT LINK., VALTECH., HIGHWAVE OPTICAL., UNEDATA SERVICES#, ITESOFT., DALET #., CROSS SYSTEMS #., VISIODENT #., NETGEM., Plus mauvaises performances: CONSODATA., INTERCALL REDUCT., IB GROUP., IDP #., DURAN DUBOI #., BARBARA BUI #., INFO VISTA., GENUITY A-REGS 144., SAV.DE FRA.BAC O2., GL TRADE #., LYCOS EUROPE., HUBWOOD.COM., CAST #., ACTEOS #., Plus forts volumes d'échange: A NOVO #., AVENIR TELECOM #., BELVEDERE., CEREP #., EGIDE #., GENESYS #., GENSET., HIGH CO.#., HIGHWAVE OPTICAL., ILOG #., INFO VISTA., IPSOS #., LINEDATA SERVICES#, MEDIDEP #., NICOX #., PROSODIE #., SOI TEC SILICON #., TRANSGENE # SVN., VALTECH., WAVECOM #.

Advertisement for 'À NOS ABONNÉS' with text: 'Pour vos changements d'adresse durant vos vacances par Internet www.lemonde.fr (rubrique « le quotidien/abonnements ») ou par téléphone 0825 022 021 (0,15 € TTC/min)'. Includes a 'Publicité' label.

SECOND MARCHÉ

5/7 : volume d'échange non disponible

Table of second market values including JET MULTIMEDIA., HOT.REG.PARIS NOM., PARSYS., GPRI FINANCIERE., GROUPE DUARTE #., OPERA CONSTRUCT.#., 3P NOM.(JCE1-4-99)., NORTENE #., AB GROUPE., AUBAY., DUC., LACROIX IND. NS #., GEODIS., BILLON #., Plus mauvaises performances: SERF #., LEON BRUXELLES., OTOR., GLM S.A., SEEVIA CONSULTING., LE TANNEUR., MARIE BRIZARD., FOND COMMUNS DE PLACEMENTS: STRATEGIE CAC., STRATEGIE IND.USA., Sicav Info Poste : 08 62 68 50 10 (0,34 €/min), www.lapostefinance.fr, ADDILYS C., ADDILYS D., AMPLITUDE AMERIQ.C., AMPLITUDE AMERIQ.D., AMPLITUDE EUROPE C., AMPLITUDE EUROPE D., AMPLITUDE FRANCE C., AMPLITUDE FRANCE D., AMPLITUDE MONDE C., AMPLITUDE MONDE D., AMPLITUDE PACIFI.C., AMPLITUDE PACIFI.D., ELANCIEL EUROPE PEA., ELANCIEL F.R.D PEA., EM.EUROPOSTE D PEA., ETHIELIC C., GEOBIOLYS C., GEOBIOLYS D., INTENSYS C., INTENSYS D., KALEIS DYNAM.F.CE C., KALEIS DYNAM.F.CE D., KALEIS DYNAMISME C., KALEIS DYNAMISME D., KALEIS EQUILIBRE C., KALEIS EQUILIBRE D., KALEIS SERENITE C., KALEIS SERENITE D., KALEIS TONUS C., KALEIS TONUS D., LIBERT.ET SOLIDAR., OBLIVYS C., OBLIVYS D., PLENITUDE D., POSTE GESTION C., POSTE GESTION D., POSTE PREM. C., POSTE PREM.1AN C., POSTE PREM.2-3ANSC., PRIMIEL EURO C., PRIMIEL EURO D., REVENUS TRIMESTR.D., SOLSTICE D., THESORA C., THESORA D., TRESORYS., FOND COMMUNS DE PLACEMENTS: DEDIALYS FINANCE.

SICAV ET FCP

SÉLECTION publiée sous la responsabilité de l'émetteur

Dernier cours connu le 8/7 à 9h

Table of SICAV and FCP values including AGIPI (AGIPI ACTIONS, AGIPI AMBITION), BNP PARIBAS (BNP ASSOC.PREMIERE, BNP EURIBOR ASSOC., BNP MONE C.TERME, BNP MONE EURIBOR, BNP MONE PLACEM.C, BNP MONE TRESORE, FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS), CAISSE D'EPARGNE (EUR.1,2,3...FUTUR, EUR.ACT.EURO.P.C, EUR.ACT.FUT.D/PEA, EUR.CAPITAL.C, EUR.DYNAMIQUE + D, EUR.ENERGIE D, EUR.EXPANSION C, EUR.EXPANSIONPLUS), CDC IXIS (EURUR.INVEST.D/PEA, EUR.MONETAIRE C, EUR.MONETAIRE D, EUR.OBLIG.INTER.C, EUR.TECHNOLOGIESC, EUR.TECHNOLOGIESD, EUR.TRIMESTR.D, EPARCOURT-SICAV D, GEPOTIM C, FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS), CREDIT AGRICOLE (ATOUT CROISSANCE, ATOUT EUROPE, ATOUT FCE ASIE, ATOUT FRANCE C, ATOUT FRANCE D, ATOUT FRANCE EUR., ATOUT FRANCE MONDE, ATOUT MONDE, ATOUT SELECTION, CA AM ACT. FRA. C, CA AM ACT. FRA. D, CA AM ACTIONS ASIE, CA AM ACTIONS USA, CA AM INDICIA EURO, CA AM INDICIA FRA., CA AM OBLIG.INTER., CAPITOP EUROBLIG C, CAPITOP EUROBLIG D, CAPITOP EUROBLIG D, CAPITOP MONDOBLIG, CAPITOP REVENUS, DIEZE, FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS), CREDIT LYONNAIS (CA AM ACT.FONC.EUR, CA AM MASTER ACT, CA AM MASTER DUO, CA AM MASTER OBL, CA AM MASTER PEA, CAPITOP MONETAIREC, CAPITOP MONETAIRED, OPTALIS DYNAMIQUEC, OPTALIS DYNAMIQUED, OPTALIS EQUILIBREC, OPTALIS EQUILIBRED, OPTALIS EQUILIBRE C, OPTALIS EQUILIBRE D, OPTALIS EXPANSIONC, OPTALIS EXPANSIOND, OPTALIS SERENITE C, OPTALIS SERENITE D, PACTE SOLIDAR.LOG., PACTE VERT TIERS-M), CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT (EURCO SOLIDARITE, MONELION JOUR C, MONELION JOUR D, SICAV 5000, SILVAFRANCE, SILVARENTE, SILVARENT, SLIVANTRE, TRIUNION, FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS), CREDIT MUTUEL (CM EUR.TECHNOLOG., CM EURO PEA C, CM EURO PEA D, CM FRANCEVALOR C, CM FRANCEVALOR D, CM GLOBAL C, CM GLOBAL D, CM HIGH YIELD, CM JAPON, CM MARCHES EMERG., CM NOUVEAU MARCHÉ, CM PEA SERENITE, CM PROF.DYNAMIQUE, CM PROF.EQUILIB.D, CM PROF.TEMPERE C, CM TAUX VARIABLE, CM TECHNO.COM, CM USA, CM VALNOUVELLES), CREDIT MUTUEL FINANCE (CM EUR.TECHNOLOG., CM EURO PEA C, CM FRANCE ACTIONSC, CM MID-ACT.FRA., CM MONDE ACTIONS C, CM OBLIG.CT C, CM OBLIG.LOYEN T.C, CM OBLIG.MOYEN T.C, CM OBLIG.QUATRE, CM OPTION DYNAM.C, CM OPTION EQUILC, CM OPTION MODER.), LGFRANCE (STRATEG.IND.EUROPE).

Table of international stock market values including CA AM ACT.FONC.EUR, CA AM MASTER ACT, CA AM MASTER DUO, CA AM MASTER OBL, CA AM MASTER PEA, CAPITOP MONETAIREC, CAPITOP MONETAIRED, OPTALIS DYNAMIQUEC, OPTALIS DYNAMIQUED, OPTALIS EQUILIBREC, OPTALIS EQUILIBRED, OPTALIS EQUILIBRE C, OPTALIS EQUILIBRE D, OPTALIS EXPANSIONC, OPTALIS EXPANSIOND, OPTALIS SERENITE C, OPTALIS SERENITE D, PACTE SOLIDAR.LOG., PACTE VERT TIERS-M, CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT, EURCO SOLIDARITE, MONELION JOUR C, MONELION JOUR D, SICAV 5000, SILVAFRANCE, SILVARENTE, SILVARENT, SLIVANTRE, TRIUNION, FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, CREDIT MUTUEL, CM EUR.TECHNOLOG., CM EURO PEA C, CM EURO PEA D, CM FRANCEVALOR C, CM FRANCEVALOR D, CM GLOBAL C, CM GLOBAL D, CM HIGH YIELD, CM JAPON, CM MARCHES EMERG., CM NOUVEAU MARCHÉ, CM PEA SERENITE, CM PROF.DYNAMIQUE, CM PROF.EQUILIB.D, CM PROF.TEMPERE C, CM TAUX VARIABLE, CM TECHNO.COM, CM USA, CM VALNOUVELLES, CREDIT MUTUEL FINANCE, STRATEG.IND.EUROPE.

Table of international stock market values including DEDIALYS MULTI SEC, DEDIALYS SANTE, DEDIALYS TECHNO., DEDIALYS TELECOM, OBLIVYS INSTIT.C, POSTE EURO CREDIT, POSTE EUROPE C, POSTE EUROPE D, POSTE PREM.BANS C, POSTE PREM.BANS D, REMUNUS, Société Générale Asset Management, CADENCE 1 D, CADENCE 2 D, CADENCE 3 D, CONVERTIS C, INTEROBILIT C, INTERSELECTION F.D, SELECT.DEFFENSIF C, SELECT.EQUILIBRE 2, SELECT.PEA 1, SELECT.PEA DYNAM., SG FRANCE OPORPT.C, SG FRANCE OPORPT.D, SOGEFAVOR, SOGEFNFRANCE C, SOGEFNFRANCE D, SOGEOBLIG C, SOGEPARGNE D, SOGEPARTE D, SOGEPARTE EUROPE, SOGINTER C, SOGINTER D, FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS: SOGESTION C, SOGINDEX FRANCE.



# AUJOURD'HUI

## TOUR DE FRANCE

Le 89<sup>e</sup> **TOUR DE FRANCE** s'est donné un leader inattendu, dimanche 7 juillet, à l'issue de la première étape (Luxembourg-Luxembourg, 193 km), le jeune Suisse de 23 ans **RUBENS BERTOGLIATI** (Lampre). La

veille, lors du périlleux prologue couru dans les rues de Luxembourg (7 km), **LANCE ARMSTRONG** (US Postal) s'était imposé, endossant le premier maillot jaune de l'édition 2002. Le Français Laurent Jalabert

(CSC Tiscali), deuxième, avait échoué pour deux secondes. **PREMIÈRES SURPRISES**, les contre-performances de Didier Rous (Bonjour) et de Christophe Moreau (Crédit agricole), tous deux victimes de chu-

tes. L'équipe allemande **TELEKOM** s'est consolée des déboires de Jan Ullrich, convaincu de dopage aux amphétamines, avec la performance de son sprinter **ERIK ZABEL**, maillot vert dès dimanche.

## Lance Armstrong exerce déjà sa poigne sur le 89<sup>e</sup> Tour de France

**Cyclisme** • Après avoir pris le maillot jaune à l'issue du prologue, le grand favori américain de l'épreuve l'a abandonné, le lendemain, au Suisse Rubens Bertogliati (Lampre), qui a brûlé la politesse à l'équipe Telekom, déployée pour permettre la victoire de son sprinter allemand, Erik Zabel

**LUXEMBOURG**  
de notre envoyé spécial

Il ne s'est tout d'abord pas senti autorisé à le porter. Il n'a ensuite pas ressenti le besoin, ou l'intérêt, de le conserver. L'essentiel a manifestement plus résidé dans l'opération de conquête, aussi brève fut-elle et dans ce qu'elle a pu véhiculer comme signification, pour lui, mais aussi pour ses présumés adversaires.

Le maillot jaune – puisqu'il s'agit de cela – ne sera que brièvement passé sur les épaules de Lance Armstrong (US Postal) en ce début de Tour de France. Lundi 8 juillet, c'est le jeune Suisse Rubens Bertogliati (23 ans), de la formation italienne Lampre, vainqueur surprise de la 1<sup>re</sup> étape de la Grande Boucle, dimanche 7 juillet (Luxembourg-Luxembourg), après un démarrage à la flamme rouge marquant l'entrée dans le dernier kilomètre, qui devait s'élancer avec la tunique dorée sur le dos. Mais le coureur américain a malgré tout d'ores et déjà posé sa marque sur l'épreuve.

Samedi 6 juillet, Lance Armstrong, vainqueur des trois derniers Tour de France, s'était refusé à endosser le *yellow jersey* qui lui revenait de droit, comme le veut la coutume cycliste, pour disputer le

prologue. « *Je ne sais pas si c'est correct de commencer avec le maillot jaune. Vous devez aller le chercher* », a déclaré le leader de la formation américaine US Postal, que l'on n'avait jamais vu aussi minaudant. Sept kilomètres plus loin, 9 minutes et 8 secondes plus tard, c'était chose faite. « *Une vraie surprise et une très bonne surprise* », a assuré le Texan. Pas pour ses adversaires. « *Pour lui et notamment pour sa tête, une victoire ici était importante, car il n'avait pas gagné de contre-la-montre cette année* », a commenté Manolo Saiz, le directeur sportif de l'équipe espagnole ONCE.

**SE RASSURER CONTRE LA MONTRE**

Dominé dans les deux épreuves contre le chronomètre qu'il a courues en 2002 – par Igor Gonzalez de Galdeano (ONCE) lors du Grand Prix cycliste du Midi libre et par Santiago Botero (Kelme) lors du Critérium du Dauphiné libéré –, Lance Armstrong avait été quelque peu irrité. Il avait ainsi contribué à alimenter quelques interrogations ces dernières semaines. Samedi, l'Américain, qui n'avait plus apposé sa griffe sur un prologue du Tour de France depuis l'édition 1999, a donné un premier élément

de réponse. En tout état de cause, il a rappelé qui était « le patron ». Suffisamment à son goût pour que, dès la 1<sup>re</sup> étape, dimanche, il ne cherche pas à défendre son maillot outre mesure. C'est que, comme il l'a de lui-même souligné, « *cette course est longue* ».

**Une présence qui a « irrité »**

Hervé Stoicheff, le médecin de l'équipe Crédit agricole, a assisté, vendredi 5 juillet, à Luxembourg, à une réunion des médecins d'équipes françaises convoquée par la Fédération française de cyclisme (FFC). Sa présence a « surpris » et provoqué quelques « grincements », selon certains participants à cette réunion. « *C'est une erreur* », a déclaré l'un d'eux.

Hervé Stoicheff a été mis en examen pour administration et application de produits susceptibles de modifier les performances sportives dans une affaire de trafic de produits dopants et stupéfiants touchant le milieu cycliste amateur, instruite à Perpignan. « *Il a assisté à cette réunion, où il a remis les dossiers médicaux des coureurs. Il est reparti samedi. Il n'a pas d'accréditation pour le Tour de France, conformément à ce que nous avons indiqué le 24 juin. C'est un autre médecin qui suit l'équipe* », a expliqué, dimanche 7 juillet, la direction de l'équipe Crédit agricole.

Un premier rendez-vous important aura lieu mercredi 10 juillet avec le contre-la-montre par équipes entre Epervain et Château-Thierry (68 km). Mais il faudra ensuite attendre le lundi 15 juillet pour le premier contre-la-montre individuel, entre Lanester et Lorient (52 km), les montagnes des

Pyrénées ne devant être abordées que le jeudi 18 juillet. « *Il ne faut pas nous user trop vite* », a plaidé Lance Armstrong en invoquant son équipe dans laquelle il dit pourtant avoir « énormément confiance ». Celle-ci est présentée par Johann Bruyneel, son directeur sportif,

la formation d'outre-Rhin Telekom, depuis lors impliqué dans un contrôle antidopage positif, est forfait pour cause de blessure à un genou –, Lance Armstrong s'est déclaré conscient que son principal adversaire pourrait bien être lui-même : « *C'est quand quelqu'un est mis sur un tel piédestal qu'il est plus fragile* ». Chez ses adversaires, c'est d'ailleurs ce thème de « *la faute* » que pourrait commettre le coureur américain qui revient comme seul élément susceptible de le contrarier dans une quête, à 30 ans, d'un quatrième succès d'affilée.

Certaines équipes semblent en tout cas décidées à tout faire pour pousser l'Américain dans ses retranchements. « *Nous, nous devons la provoquer, cette faute, sinon il ne la fera pas tout seul* », déclare Manolo Saiz, dont l'équipe est présentée comme l'une des plus solides collectivement dans ce peloton du Tour 2002 et comme l'une des mieux à même de jouer ce rôle de trublion. « *On nous dit forts sur le papier, nous le sommes sur la route aussi* », confirme Manolo Saiz, qui, en 2002, pour la première fois, a conçu la préparation de ses coureurs uniquement dans l'optique du Tour de France. En 2001, Joseba Beloki était monté sur la troisième

marche du podium final à Paris (comme en 2000) et Igor Gonzalez de Galdeano avait fini au 5<sup>e</sup> rang.

Une des autres rivales potentielles d'US Postal a d'ores et déjà presque tout perdu après deux jours de course : le Crédit agricole. La formation française a vu son leader, Christophe Moreau, chuter à deux reprises, dimanche, dans la partie finale de l'étape. Le coureur français qui, en 2001, avait dû se résoudre, malade et à bout de forces, à quitter le Tour par la petite porte, avait déjà raté son prologue la veille en se classant à la 40<sup>e</sup> place, à 24 secondes de Lance Armstrong.

Le diagnostic médical faisait état d'un « *mal au coccyx et aux vertèbres cervicales* » et de quelques plaies à une cheville et à un genou. Si « *ce n'est pas grave* », comme l'a assuré Roger Legeay, le directeur sportif, le mal est plus d'ordre moral. Dimanche soir, Christophe Moreau était pointé à la 135<sup>e</sup> place du classement général, à 3 minutes et 47 secondes du Suisse Rubens Bertogliati et à 3 min 44 s de Lance Armstrong et Laurent Jalabert (CSC), classés tous les deux à la 2<sup>e</sup> place.

Philippe Le Cœur

### Jean-Delatour va se séparer de son directeur sportif

L'équipe Jean-Delatour, qui a obtenu in extremis son billet pour le Tour 2002 et qui vient de prolonger jusqu'à la fin 2003 son existence dans le peloton, va se séparer de son directeur sportif, Michel Gros, qui avait été à l'origine de sa création, en l'an 2000. « *Je m'attendais à cela* », a déclaré Michel Gros à l'agence de presse Reuters, dimanche 7 juillet. *Je préfère pour le moment ne rien dire. J'attends de voir comment se déroule le Tour de France.* Michel Gros, 59 ans, devrait être remplacé par ses deux adjoints, Jean-Luc Jonrond et Patrick Perret, ancien professionnel des équipes Mercier et GAN-Peugeot.

## La Fédération française de cyclisme veut contrôler le bon usage des ordonnances médicales

**LUXEMBOURG**

de notre envoyé spécial

Les pouvoirs publics français n'ont pas eu gain de cause. Le 89<sup>e</sup> Tour de France s'est lancé sans que soit mise en place l'autorité médicale indépendante qu'ils réclamaient et dont ils entendaient qu'elle se charge de valider, avant l'épreuve, l'usage éventuel de substances soumises à restrictions, comme les médicaments contre l'asthme et les corticoïdes.

Cela n'a pas empêché la Fédération française de cyclisme (FFC) de s'engager, seule, sur ce terrain réputé glissant, puisque, chaque été depuis trois ans, il suscite, particulièrement sur la question des corticoïdes, de vives polémiques entre le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD) et l'Union cycliste internationale (UCI). « *Nous faisons avancer le problème en France* », assure Armand Mégret, médecin fédéral à la FFC.

En ce qui concerne les traitements de l'asthme, « *nous avons mis en place un système de prise en charge en amont, avec des experts référents vers lesquels nous pouvons orienter les sportifs* », détaille Armand Mégret. *Nous nous sommes inspirés de ce que le Comité international olympique a mis en œuvre pour les Jeux d'hiver à Salt Lake City.*

Le CIO avait exigé de tous les athlètes susceptibles de recourir à des produits contre l'asthme de fournir, dans les mois précédents l'événement, des dossiers justificatifs. Une commission d'experts avait été chargée de les valider ou non : un quart des dossiers avaient été rejetés.

La FFC a commencé à se pencher en 2000 sur ce problème de la validation des dossiers de coureurs assurant souffrir d'asthme. « *Il y a déjà des dossiers bien constitués, mais d'autres sont encore trop légers* », souligne Armand

Mégret. L'objectif est de mettre un nouveau système d'expertise en œuvre « *fin 2002* » pour une pleine application au cours de la saison 2003, explique le médecin, précisant que « *cela pourrait être ensuite élargi aux autres sports, via le CPLD et le Comité national olympique* ».

**« TROP DE RÈGLEMENTS »**

A propos des corticoïdes, l'ambition de la FFC est de parvenir à « *établir un référentiel des bons usages* ». « *Un groupe de travail a été mis en place* », explique Armand Mégret, nous attendons ses conclusions pour fin septembre. » L'objectif étant que ce cadre serve « *le plus vite possible* », poursuit le médecin fédéral, pour qui « *il y a trop de règlements, de lois qui se chevauchent ou s'opposent* » sur ce sujet. Avant le Tour de France, l'UCI a décidé de ne plus faire la distinction entre les modes d'ad-

ministration autorisés et interdits des corticoïdes, mais de tous les autoriser, sous réserve d'une justification thérapeutique et de la validation du dossier par sa commission antidopage. Pourtant, durant la Grande Boucle, c'est la loi française qui prévaut : elle interdit l'usage de corticoïdes par voie orale et intramusculaire.

« *Est-ce que l'on doit ou non interdire à une population l'accès aux corticoïdes ? La réponse est non. Mais il faut réglementer parce que ce sont des produits qui peuvent être dopants mais surtout dangereux* », souligne Armand Mégret. *Il faut mettre les choses à plat, sortir de ce débat sur les différents modes d'administration autorisés ou pas, dans la mesure où ce n'est pas identifiable lors d'un contrôle antidopage, et puis assumer les choix.* »

Ph. L. C.



## La Telekom prend ses distances avec son leader, Jan Ullrich

**LUXEMBOURG**

de notre envoyée spéciale

La Deutsche Telekom est lasse des frasques de Jan Ullrich. Contrôlé positif aux amphétamines, le 12 juin, le champion allemand a échappé au renvoi définitif prévu par le règlement interne en cas « *d'utilisation de substances interdites dans le but de manipuler les performances* » au motif de son état de convalescent déprimé. Mais son équipe, qui l'a mis en congé, fustige ses fréquentations et supporte mal qu'il envisage son retour comme acquis grâce à « *une simple déclaration d'intention* ».

Walter Godefroot, son directeur sportif, a exigé un rapport hebdomadaire sur ses activités et son état de forme, et Jürgen Kindervaten, directeur de la communication de l'équipe, n'aurait « *pas de problème si Jan expliquait qu'il n'a plus envie et qu'il veut aller s'installer quelque part et vivre de ses taux d'intérêts* ». Dans le cyclisme depuis dix ans et tenté d'y poursuivre son engagement jusqu'en 2005, l'opérateur téléphonique allemand – dont le contrat avec Ullrich prend fin en 2003 – évolue dans un environnement économique turbulent, et son porte-drapeau, sujet aux problèmes de poids et de genou, n'a couru que le Tour du Qatar, en janvier.

En juin, au beau milieu de sa rééducation dans une clinique bavaroise après une opération au genou, le vainqueur du Tour de France 1997 a accepté en discothèque deux pilules qui allaient « *[lui] faire du bien au moral* ». Dans une conférence de presse, samedi 6 juillet, il a reconnu

avoir « *commis la plus grosse erreur de [sa] vie* ». « *C'est impardonnable, a-t-il ajouté. J'en prends l'entière responsabilité. Mais peut-être l'affaire a son côté positif. Maintenant, que je suis au plus bas, je veux revenir au plus haut.* »

**« LA PREMIÈRE FOIS »**

« *C'est la première fois dans ma carrière déjà longue que j'ai été contrôlé positif* », a affirmé le double champion du monde de contre-la-montre (1999, 2001). *Pour moi, il ne s'agit pas de dopage. Jamais dans ma carrière je n'ai essayé d'améliorer mes performances par des substances prohibées.* » Jan Ullrich a joué gros en absorbant ces « *pilules* ». Le premier jour de chaque mois, la Telekom fournit à la DSB (Fédération allemande des sports) une liste de ses athlètes, de leur programme et de leurs coordonnées en vue de contrôles urinaires inopinés financés par l'équipe : jusqu'à cinq par coureur et par an. Jan Ullrich n'y a pas coupé.

Selon la présidente de la Fédération allemande de cyclisme (BDR), Sylvia Schenk, il risque une suspension de 6 à 12 mois. Avec ce mea culpa doublé du rappel d'un comportement exemplaire jusqu'ici, le champion olympique sur route 2000 espère obtenir la clémence du tribunal fédéral du sport chargé de se prononcer sur son cas. Il aura plus de mal à avoir celle du parquet de Munich, qui a ouvert une information judiciaire contre lui pour infraction à la loi sur les stupéfiants.

Patricia Jolly

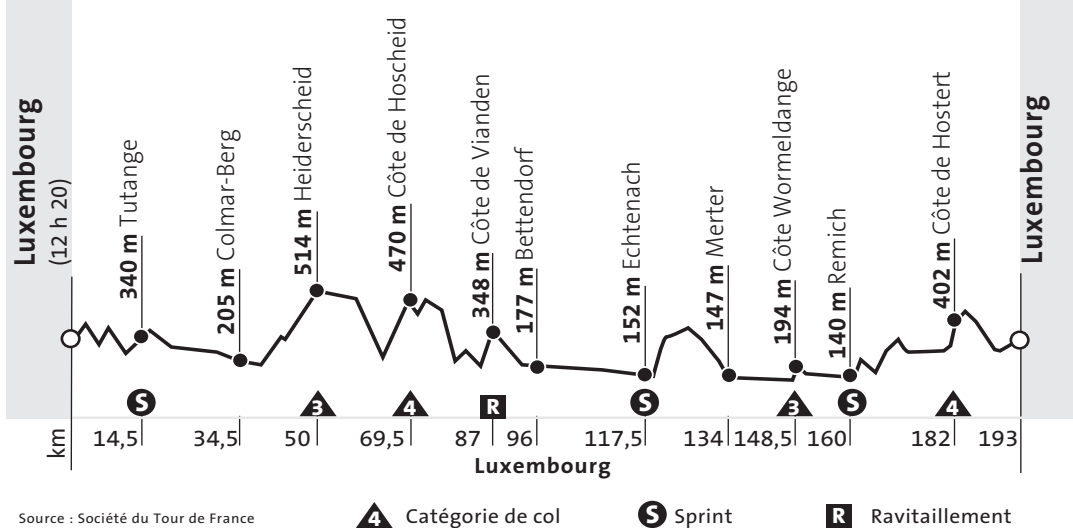
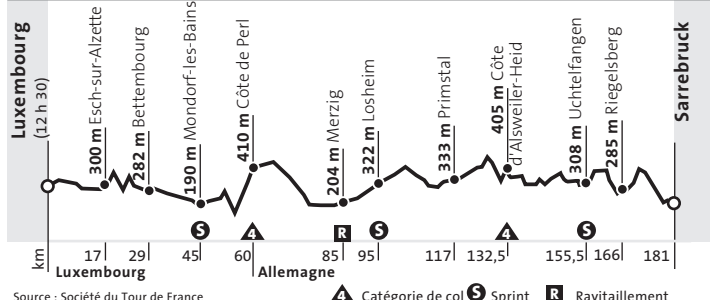
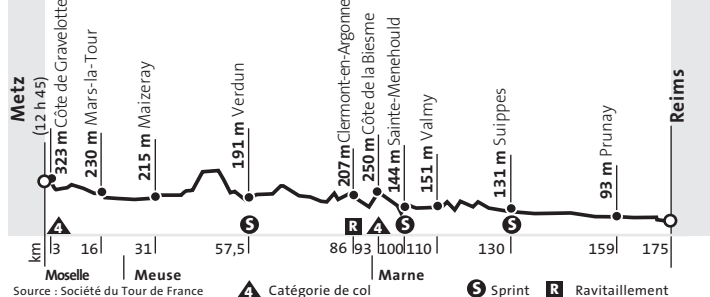
## Attention, chutes de Moreau fréquentes !

Le 89<sup>e</sup> **TOUR DE FRANCE** a bien mal commencé pour Christophe Moreau, le leader de l'équipe Crédit agricole. Ce spécialiste de l'effort solitaire avait déçu lors du prologue, un exercice qui lui a déjà permis de se parer de jaune dans la

Grande Boucle : il s'était classé seulement 40<sup>e</sup>, à 20 secondes du vainqueur Lance Armstrong. Dimanche 7 juillet, il s'est fait surprendre à deux reprises par les vagues du peloton, dans lequel il s'était imprudemment laissé enfermer. Résul-

tat : deux chutes, une dure poursuite avec ses équipiers (notre photo) pour terminer l'étape et constater les dégâts : des plaies sur le flanc droit et 3 min 47 s de retard sur le leader du classement général, Rubens Bertogliati.



LUXEMBOURG • LUXEMBOURG dimanche 7 juillet 1<sup>re</sup> étape • 193 kmLUXEMBOURG • SARREBRUCK lundi 8 juillet 2<sup>e</sup> étape • 181 kmMETZ • REIMS mardi 9 juillet 3<sup>e</sup> étape • 175 km

## RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

## PROLOGUE

## LUXEMBOURG (7 KM)

## SAMEDI 6 JUILLET

1. Lance Armstrong (Usa/USP), les 7 km en 9 min et 8 s (moyenne: 45,985 km/h);
2. Jalabert (Fra/CST), à 2 s; 3. Rumsas (Lit/LAM), à 3 s; 4. Botero (Col/KEL), à 4 s; 5. Millar (Gbr/COF), à 5 s; 6. Brochard (Fra/DEL), à 6 s; 7. Frigo (Ita/TAC), à 8 s; 8. Gonzalez de Galdeano (Esp/ONC), à 9 s; 9. Beloki (Esp/ONC), à 13 s; 10. Bodrogi (Hon/MAP), à 13 s; 11. McGee (Aus/FDJ), à 13 s; 12. Mancebo (Esp/BAN), à 14 s; 13. Tauler (Esp/KEL), à 15 s; 14. Cuesta (Esp/COF), à 15 s; 15. Honchar (Ukr/FAS), à 15 s; 16. Hamilton (Usa/CST), à 16 s; 17. Peron (Ita/CST), à 16 s; 18. Leipheimer (Usa/RAB), à 16 s; 19. Bertogliati (Sui/LAM), à 17 s; 20. Moncoutié (Fra/COF), à 17 s; 21. Heras (Esp/USP), à 18 s; 22. Aerts (Bel/LOT), à 18 s; 23. Virenque (Fra/DFE), à 18 s; 24. Verbrugghe (Bel/LOT), à 19 s; 25. Ekimov (Rus/USP), à 19 s, etc.

1<sup>re</sup> ÉTAPE

## LUXEMBOURG-LUXEMBOURG (193 KM)

## DIMANCHE 7 JUILLET

1. Rubens Bertogliati (Sui/LAM), les 195 km en 4 h 49 min 16 s (moy: 40,447 km/h); 2. Zabel (All/TEL), à 3 s; 3. McEwen (Aus/LOT), à 6 s; 4. Baldato (Ita/FAS), à 5 s; 5. Freire (Esp/MAP), à 6 s; 6. O'Grady (Aus/CA), à 7 s; 7. Brochard (Fra/DEL), à 8 s; 8. Frigo (Ita/TAC), à 9 s; 9. E. Gutierrez (Esp/KEL), à 10 s; 10. Simon (Fra/BJR), à 11 s; 11. Moncoutié (Fra/COF), à 12 s; 12. McGee (Aus/FDJ), à 13 s; 13. Booger (Pbs/RAB), à 14 s; 14. Botero (Col/KEL), à 15 s; 15. Trampusch (Aut/MAP), à 16 s; 16. Rumsas (Lit/LAM), à 17 s; 17. Osa (Esp/BAN), à 18 s; 18. Mancebo (Esp/BAN), à 19 s; 19. Beloki (Esp/ONC), à 20 s; 20. Sevilla (Esp/KEL), à 21 s; 21. Cooke (Aus/FDJ), à 22 s; 22. Nazon (Fra/BJR), à 23 s; 23. Robin (Fra/FDJ), à 24 s; 24. Shefer (Kzk/ALS), à 25 s; 25. Lelli (Ita/COF), etc.

## Classement général

1. Rubens Bertogliati (Sui/LAM), 4 h 58 min 21 s; 2. Jalabert (Fra/CST), à 3 s; 3. Armstrong (Usa/USP), à 3 s; 4. Rumsas (Lit/LAM), à 6 s; 5. Botero (Col/KEL), à 7 s; 6. Millar (Gbr/COF), à 8 s; 7. Brochard (Fra/DEL), à 9 s; 8. Zabel (All/TEL), à 10 s; 9. Frigo (Ita/TAC), à 11 s; 10. I. Gonzalez de Galdeano (Esp/ONE), à 12 s; 11. Beloki (Esp/ONE), à 16 s; 12. Bodrogi (Hon/MAP), à 16 s; 13. McGee (Aus/FDJ), à 16 s; 14. Mancebo (Esp/BAN), à 17 s; 15. Honchar (Ukr/FAS), à 18 s; 16. Hamilton (Usa/CST), à 19 s; 17. Peron (Ita/CST), à 19 s; 18. Leipheimer (Usa/RAB), à 19 s; 19. Moncoutié (Fra/COF), à 20 s; 20. Heras (Esp/USP), à 21 s; 21. Aerts (Bel/LOT), à 21 s; 22. Virenque (Fra/DFE), à 21 s; 23. Verbrugghe

## Vainqueur d'étape et maillot jaune (dimanche)

- Rubens Bertogliati (Suisse)
- 23 ans, né le 9 mai 1979 à Lugano (Sui).
- 1,80 m, 73 kg.
- Professionnel depuis 2000.
- Equipe : Lampre.
- Palmarès : 1<sup>re</sup> étape du Tour de France 2002 (Luxembourg); Grand prix de Chiasso 2002.
- Classement UCI : 306<sup>e</sup>.

## AU CŒUR DU PELOTON

■ **MENSURATIONS.** Le coureur du Tour 2002 mesure en moyenne 1,79 m et pèse 73,1 kg, selon le portrait-robot dressé après la visite médicale passée par tous les concurrents. Sa fréquence cardiaque est de 52 pulsations/minute, sa tension artérielle de 11,5/6,5.

■ **ENCHÈRES.** Le vélo du champion-nissimo Fausto Coppi a été adjugé pour 9 000 € à un collectionneur de Nancy, samedi 6 juillet, lors d'une vente aux enchères organisée à Clermont-Ferrand. Emmanuel Dehan, nouveau propriétaire, projette de monter un musée sur l'histoire du cyclisme pour le centenaire du Tour en 2003.

■ **BANNIÈRE.** « Le drapeau basque ne figurera pas sur les dossards des coureurs », ont décidé les organisateurs du Tour 2002, malgré la demande des responsables de l'équipe Euskaltel Euskadi. Lors de la présentation des coureurs, huit des neuf équipiers avaient décliné une nationalité basque.

## Classement par équipes

1. CSC-Tiscali 14 h 55 min 46 s; 2. Cofidis, à 3 s; 3. US Postal, à 3 s; 4. Kelme, à 5 s; 5. ONCE à 9, etc.

## Classement des jeunes

1. Rubens Bertogliati (Sui/LAM) 4 h 58 min 21 s; 2. Millar (Gbr/COF), à 8 s; 3. Basso (Ita/FAS), à 23 s; 4. Cooke (Aus/FDJ), à 23 s; 5. Casar (Fra/FDJ), à 24 s, etc.

## Classement de la combativité

1. Stéphane Berges (Fra/A2R), 12 pts; 2. Dierckxens (Bel/LAM), 10; 3. Mengin (Fra/DEL), 3; 4. Lefèvre (Fra/DEL), 3; 5. Serpellini (Ita/LAM), 2.

## ABRÉVIATIONS

A2R (AG2R Prévoyance); ALS (Alessio); BJR (Bonjour); COF (Cofidis); CA (Crédit agricole); CST (CSC Tiscali); DFF (Domo-Farm Frites); EUS (Euskaltel); FAS (Fassa Bortolo); FDJ (Fédération Française de la Bicyclette); DEL (Jean-Delatour); KEL (Kelme); LAM (Lampre); LOT (Lotto); MAP (Mapei); ONC (Once); RAB (Rabobank); TAC (Tacconi); TEL (Telekom); USP (US Postal).

## Vainqueur d'étape et maillot jaune (samedi)

- Lance Armstrong (Etats-Unis).
- 31 ans, né le 18 septembre 1971 à Austin (Texas, Etats-Unis).
- 1,77 m, 74 kg.
- Professionnel depuis 1992.
- Equipés : Motorola (1992-96); Cofidis (1997); US Postal (depuis 1998).
- Palmarès : championnat du monde 1993 (Oslo); championnat des Etats-Unis

- 1993; Clasica San Sebastian 1995; Flèche Wallonne 1996; Grand prix des Nations 2000; Tour de France 1999, 2000, 2001 (11 victoires d'étape); Tour de Suisse 2001; Critérium du Dauphiné 2002; Grand prix Midi-Libre 2002; Tour du Luxembourg 1998; Tour DuPont 1995 et 1996.
- Classement UCI : 3<sup>e</sup>.

## A Wimbledon, Lleyton Hewitt s'installe au sommet de la hiérarchie

Tennis • L'Australien a décroché son deuxième titre de Grand Chelem

## WIMBLEDON

de notre envoyé spécial

C'est un plaisir que s'offrent volontiers les vainqueurs sur surface gazonnée et Lleyton Hewitt n'y a pas résisté. Après avoir marqué l'ultime point lui offrant le titre de la 116<sup>e</sup> édition du tournoi de Wimbledon, l'Australien s'est renversé et est resté quelques secondes allongé dans l'herbe du Centre Court. Puis il a légèrement bousculé le protocole avant d'aller recevoir son trophée des mains du duc de Kent en gravissant les gradins pour aller embrasser les siens : son entraîneur, Jason Stoltenberg, sa petite amie, la joueuse belge Kim Clijsters, et ses parents regroupés dans la petite loge réservée aux proches des joueurs.

Dimanche 7 juillet, sous un ciel gris et dans une atmosphère fraîche et humide, Lleyton Hewitt, 21 ans et tête de série n° 1, a remporté le titre du simple messieurs sur le gazon de l'All England Lawn Tennis and Croquet Club. En 1 heure et 56 minutes, interrompues à deux reprises par une pluie fine, il a balayé en trois manches (6-1, 6-3, 6-2) l'Argentin David Nalbandian, 28<sup>e</sup> joueur mondial, dont la performance de dimanche – il effectuait son premier tournoi sur gazon chez les professionnels – le place dorénavant au 11<sup>e</sup> rang mondial.

« C'est absolument incroyable. Quand j'ai servi pour le match, je ne savais plus si c'était le premier tour ou la finale de Wimbledon. Il a fallu que je regarde bien le tableau d'affichage pour ne pas me réjouir trop tôt, expliquait Lleyton Hewitt, encore tout grisé par sa victoire et dont les stigmates de l'extrême nervosité sur le court n'étaient pas encore totalement effacés. Pat Rafter, qui aurait mérité de gagner ces deux dernières années, m'a appelé ce matin et m'a dit : "Vas-y, gagne pour l'Australie !" »

Dans la bannière bleue garnie d'étoiles et frappée de l'Union Jack, le champion s'est enveloppé et a fait le rituel tour d'honneur. Il a croisé sans le voir David Nalbandian, lui aussi revêtu du drapeau de son pays, qui offrait à ses compatriotes quelques instants d'heureuse ferveur sportive en devenant le premier Argentin à atteindre une finale de Wimbledon.

« Avoir joué la finale est déjà formidable pour moi. C'était un honneur

## LE PALMARÈS

**Simple messieurs :** Lleyton Hewitt (Aus) b. David Nalbandian (Arg) 6-1, 6-3, 6-2.

**Simple dames :** Serena Williams (EU) b. Venus Williams (EU) 7-6 (7-4), 6-3.

**Double messieurs :** Jonas Bjorkman (Sue)-Todd Woodbridge (Aus) b. Mark Knowles (Bah)-Daniel Nestor (Can) 6-1, 6-2, 6-7 (7-9), 7-5.

**Double dames :** Serena Williams (EU)-Venus Williams (EU) b. Virginia Ruano Pascual (Esp)-Paola Suarez (Arg) 6-2, 7-5.

**Double mixte :** Mahesh Bhupathi (Ind)-Elena Likhovtseva (Rus) b. Kevin Ullyett (Zim)-Daniela Hantuchova (Slq) 6-2, 1-6, 6-1.

**Simple garçons juniors :** Todd Reid (Aus) b. Lamine Ouahab (Alg) 7-6 (7-5), 6-4.

**Simple filles juniors :** Vera Douchevina (Rus) b. Maria Sharapova (Rus) 4-6, 6-1, 6-2.

**Double garçons juniors :** Florin Mergea (EU)-Horia Tecau (Rou) b. Brian Baker (EU)-Rajeev Ram (EU) 6-4, 4-6, 6-4.

**Double filles juniors :** Elke Clijsters (Bel)-Barbora Strycova (Tch) b. Ally Baker (EU)-Anna-Lena Groenefeld (All) 6-4, 5-7, 8-6.



L'Australien Lleyton Hewitt n'est âgé que de 21 ans, mais il semble s'être installé durablement à la tête du classement mondial. Sa victoire facile dans le tournoi de Wimbledon 2002 réjouit ses compatriotes, qui accordent une importance toute particulière au plus grand tournoi sur gazon. Elle impressionne également ses rivaux, qui ont du mal à contrer la vitalité de son jeu et la justesse de ses coups.

de jouer sur le central et j'aurais voulu jouer comme Boris Becker, l'idole de ma jeunesse, confiait le jeune Argentin de 20 ans. Mais je pense que je n'ai pas bien joué aujourd'hui. Je ne me sentais pas très bien sur le court. C'était un petit peu difficile pour moi. Si j'avais une note à me donner entre 1 et 10, ce serait 5, pas d'avantage. » Il est vrai que le natif de Cordoba a fait une partie moyenne, en tout cas très en deçà de ce qu'il avait déjà produit depuis le début du tournoi, notamment vendredi 5 juillet contre le Belge Xavier Malisse, lors d'une demi-finale elle aussi interrompue par la pluie. Elle ne s'était achevée que le lendemain matin.

## PLUS ÉQUILIBRÉ

Mené 6-1 lors de la première manche contre Lleyton Hewitt, une première interruption après 41 minutes de jeu – au cours de laquelle un exhibitionniste s'introduisit sur le court et profita de l'interlude pour narguer les autorités dans l'hilarité générale – permit à David Nalbandian de reprendre du poil de la bête. Breaké une fois, il reprit son service au début de la deuxième et produisit alors un tennis de meilleure qualité. La partie s'animait enfin et les forces semblaient pouvoir s'équilibrer.

A trois jeux partout dans la deuxième manche, l'Argentin continuait d'opposer une farouche résistance qui laissait entrevoir une issue plus ouverte que le début de la partie ne l'avait laissé craindre. Une deuxième

interruption au bout de 1 heure et 8 minutes mit fin à cet élan. A la reprise, Lleyton Hewitt et son jeu de fond de court reprirent nettement le dessus. Les coups droits et revers décroisés de l'Australien finirent par user l'Argentin, qui multipliait les fautes directes. Lleyton Hewitt concluait et remportait la manche par un ace à près de 180 km/h.

Dans la manche suivante, alors que chacun avait pris le jeu de l'autre à 2-2, deux balles contestées par David Nalbandian eurent raison de son moral et, en quelques minutes, la messe fut dite. Lleyton Hewitt, qui a remporté son premier titre du Grand Chelem en battant Pete Sampras en finale de l'US Open en septembre 2001, puis la Masters Cup à Sydney deux mois plus tard, compte aujourd'hui six tournois à son palmarès.

En 2002, il s'est imposé pour la troisième fois d'affilée au tournoi sur gazon du Queen's et n'a perdu aucune des quatorze parties qu'il a effectuées en 2002 sur cette surface. Premier Australien à remporter Wimbledon depuis Pat Cash en 1987, son style n'a pourtant rien à voir avec celui qui prévaut sur herbe. La finale de 2001 remportée par Goran Ivanisevic face à Pat Rafter avait été un duel de serveurs-voleurs. Beaucoup cette année ont regretté de n'avoir été les témoins d'une joute aussi spectaculaire.

Jean-Jacques Larrochelle

## Une Williams en cache toujours une autre

Elle avait beaucoup ri à Paris lors des derniers Internationaux de France de Roland-Garros. Elle s'était même glissée, mutine, dans le groupe des photographes que le protocole avait installé devant le podium pour immortaliser à l'aide d'un appareil ordinaire la consécration de sa sœur sur la terre battue parisienne. Comme à Paris, Venus Williams s'est inclinée, samedi 6 juillet, en finale du tournoi de Wimbledon, face à sa sœur cadette, Serena (6-7 [4/7], 3-6). Mais, cette fois-ci, la défaite ne lui a pas donné envie de rire. Les coups de boutoir de la cadette ont-ils été plus douloureux à Londres, là même où elle avait gagné les deux dernières éditions, ou est-ce la déposition par sa sœur de son titre de numéro 1 qui lui a rendu ainsi la mine triste ? Venus Williams ne s'étendra pas sur le sujet, continuant d'épaissir le mystère de ces drôles de filles efficacement programmées depuis leur plus jeune âge par leur père pour atteindre les sommets du tennis.

## Le Monde DOSSIERS &amp; DOCUMENTS

**1** L'état des conflits dans le monde  
Guerre en Afghanistan, conflit israélo-arabe, crise au Cachemire

**2** Loi internationale : des règles à inventer  
La souveraineté des Etats face au droit d'ingérence

**3** Les clés de l'info  
Déroule des partis sociaux-démocrates en Europe

...et

## Le Monde vous invite...

... au « Monde des Rencontres » dans le cadre du 56<sup>e</sup> Festival d'Avignon

## Rencontres avec les artistes

animées par Hugues Le Tanneur

Du 7 au 19 juillet 2002 de 16 h 30 à 18 heures

Le Monde DES RENCONTRES

## ENTRÉE LIBRE

Ouverture de l'espace de 15 heures à 19 heures : www.lemonde.fr en accès libre. Les Jardins de Mons, 8 bis, rue de Mons, 84000 Avignon. Renseignements : avignon@lemonde.fr



## DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL** : le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Michel Vauzelle (PS), demandera l'attribution d'une aide de 230 000 euros à l'Olympique gymnaste club de Nice (OGCN), menacé de rétrogradation en National par la direction nationale du contrôle de gestion (DNCG) de la Ligue de football professionnel (LFP), a-t-on appris, samedi 6 juillet, auprès du club. Cette annonce fait suite à la décision de la DNCG de réexaminer la situation financière du club après l'avis en ce sens du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), vendredi 5 juillet.

■ **GOLF** : l'Américaine Juli Inkster s'est adjugé l'US Open, qui avait lieu, du 4 au 7 juillet, à Hutchinson (Kansas, Etats-Unis), grâce à un score de 276 coups, soit 4 sous le par, et emporte ainsi 534 000 euros. Elle devance de deux coups la n° 1 mondiale, la Suédoise Annika Sorenstam, de 7 coups l'Australienne Shani Waugh et de 8 coups l'Espagnole Raquel Carriedo, joueuse du circuit européen. Sur le circuit européen masculin, le Néo-Zélandais Michael Campbell a gagné l'Open européen, qui avait lieu à Straffan (Irlande) du 4 au 7 juillet. Malgré quatre bogeys consécutifs sur les quatre derniers trous, il devance de 1 coup quatre joueurs, dont le Sud-Africain Retief Goosen, et empoche un chèque de 515 000 euros.

■ **MOTOCYCLISME** : le Français Michael Pichon (Suzuki) a remporté le Grand Prix de Suède (250 cc) de motocross, son 5<sup>e</sup> GP d'affilée, devant le Néo-Zélandais Joshua Coppins (Honda) et l'autre Français, Frédéric Bolley (Yamaha), dimanche, à Uddevalla. Il conserve la tête du championnat du monde avec 188 points, soit 30 points d'avance sur son concurrent Joshua Coppins.

■ **SKI** : après quinze ans de présidence de la Fédération française (FFS), Bernard Chevalier n'a pas été élu au comité directeur de la fédération, samedi 6 juillet, lors de l'assemblée générale. Ancien entraîneur de l'équipe de France féminine, puis masculine, Jean Béranger lui succède à la tête de la FFS. Le président sortant avait été condamné pour « prise illégale d'intérêts » et « abus de confiance » au mois de mai.

■ **VOILE** : le Défi français pour la Coupe de l'America 2002 présentera à Vannes, mardi 9 juillet, après en avoir fait longtemps mystère, l'existence de FRA 79, un deuxième Class America flambant neuf. Sponsorisé par Areva à hauteur de 15 millions d'euros, le Défi ne disposait officiellement jusqu'ici que de FRA 69 et FRA 46, l'ex-6<sup>e</sup> Sens, bateau demi-finaliste des éliminatoires de la Coupe de l'America 2000. Le budget n'étant pas bouclé, le deuxième bateau neuf risque cependant de ne pouvoir être envoyé par cargo jusqu'à Auckland (Nouvelle-Zélande), où les éliminatoires de la prochaine Coupe de l'America 2003 débutent le 1<sup>er</sup> octobre.

■ **LOTO** : résultats des tirages n° 54 effectués samedi 6 juillet. Premier tirage : 9, 15, 17, 22, 27, 34 ; numéro complémentaire : 7. Rapports pour 6 numéros : 246 758 € ; 5 numéros et le complémentaire : 3 432,80 € ; 5 numéros : 612 € ; 4 numéros et le complémentaire : 30,60 € ; 4 numéros : 15,30 € ; 3 numéros et le complémentaire : 3,60 € ; 3 numéros : 1,80 €. Second tirage : 2, 10, 22, 29, 35, 41 ; numéro complémentaire : 48. Rapports pour 6 numéros : 1 054 581 € ; 5 numéros et le complémentaire : 16 880,50 € ; 5 numéros : 967,70 € ; 4 numéros et le complémentaire : 47 € ; 4 numéros : 23,50 € ; 3 numéros et le complémentaire : 5 € ; 3 numéros : 2,50 €.

## L'impossible grand écart de Claude Simonet

**Football** • L'Assemblée fédérale de la Fédération française (FFF) a mis en lumière le fossé qui sépare désormais le football professionnel du secteur amateur, un fossé que les difficultés financières creusent et qui pourrait menacer l'actuel président

EN TERMES de désaveu, difficile de faire plus cinglant. Le budget prévisionnel (120,5 millions d'euros) de la Fédération française de football (FFF) n'a pas été adopté, samedi 6 juillet, lors de l'assemblée fédérale qui se tenait à Lyon (*Le Monde* daté dimanche 7 - lundi 8 juillet). Claude Simonet, le président FFF, peut bien parler d'un « simple mouvement d'humeur » des présidents de ligues et de districts et tenter de dramatiser, le voilà malgré tout sur la sellette.

En matière politique ou économique, plus d'un responsable n'aurait pas survécu à une telle claque. « Je ne me sens pas menacé », a-t-il affirmé dans un entretien publié, lundi 8 juillet, par le quotidien *L'Equipe*. Le responsable de la FFF n'avait rien vu venir, et pourtant la crise couvait depuis

fort longtemps. La publication du rapport 2001 de la Cour des comptes, qui épinglait sérieusement la fédération, accusée d'un « manque de clarté et de transparence », avait déjà passablement irrité ceux qui jugeaient le président Claude Simonet trop « centralisateur ». A trop ignorer les doléances du « football d'en bas », pour reprendre une expression à la mode, le patron de la FFF s'est coupé de sa base.

Claude Simonet, déjà déstabilisé par les révélations du *Journal du Dimanche*, qui a publié, dimanche 7 juillet, sa note de frais de l'hôtel Sheraton, lors de son séjour à Séoul, pendant le Mondial (où figure, notamment, une bouteille de Romanée-Conti 1998, à 4 800 euros), a dû faire face aux attaques de Jean-Pierre Escalettes, pré-

sident de la Ligue des amateurs, qui a stigmatisé, lors de l'assemblée fédérale, le « train de vie fédéral, le processus de prise de décision, et la communication interne qui ne fonctionne pas ».

## « UN MARCHÉ DE DUPES »

A force de paternalisme, puis de menaces voilées, Claude Simonet a bien tenté de renverser la situation : « La confiance entre les hommes doit exister. J'admets ce rappel à l'ordre, mais gouverner, c'est autre chose. Tout le monde attend un schisme entre nous, surtout les médias. J'ai peut-être été mal compris, on va s'asseoir autour de la table à nouveau. » Avant d'ajouter, à l'adresse de ses opposants : « L'examen de conscience, il doit se faire à tous les niveaux. Que la chasse aux sorcières s'effectue dans tous

les domaines. » La FFF est en crise et son président, dont le mandat expire en décembre 2004, va devoir s'employer pour la résoudre. Au-delà d'un simple conflit de personnes, c'est un attelage hétéroclite qui éclate. Comment concilier deux mondes si différents ? D'un côté, les amateurs, aux moyens financiers dérisoires. De l'autre, les professionnels, fortunés, mais endettés et confrontés à la possible réduction de leurs ressources.

Frédéric Thiriez, président de la Ligue de football professionnel (LFP), n'en a pas fait mystère, samedi : « Nos comptes se sont dégradés, un déficit d'exploitation est apparu, l'endettement s'est accru de manière inquiétante. »

De quoi inquiéter les amateurs, qui craignent de voir remis en cau-

se le préaccord signé le 12 janvier 2002, entre eux et les professionnels. Il prévoyait que la LFP verserait à la FFF jusqu'à 15,24 millions d'euros en 2006-2007. Une manne soumise à certaines conditions, comme l'entrée en bourse des clubs professionnels, ou l'obtention de la propriété de la marque. Or Jean-François Lamour, ministre des sports, l'a clairement rappelé dans les colonnes du *Monde*, le 24 juin 2002 : « A titre personnel, je ne suis pas favorable à l'entrée en Bourse. Je suis prêt à réfléchir à des évolutions maîtrisées. »

Les clubs professionnels s'apprêtent à traverser des zones de turbulence, ils pourraient être tentés de remettre à plus tard le préaccord du 12 janvier, qui devait être finalisé lors de l'assemblée fédérale. Jean-Michel Aulas, président de l'Olympique lyonnais, a été suffisamment explicite, samedi : « Si les ressources baissent, on devra revoir nos engagements. »

Du coup, les amateurs s'inquiètent et s'estiment, selon William Mitrano, président de la ligue régionale Midi-Pyrénées, « victimes d'un marché de dupes ». Véritable meneur de la fronde, il a attaqué : « C'est toujours une aumône que nous négocions. Le président Simonet aurait pu imposer un juste partage des ressources. »

Les amateurs ont exigé, par la voix de leur président, Jean-Pierre Escalettes, que le préaccord soit respecté à la lettre et signé lors de l'assemblée fédérale du 11 janvier 2003. « Ce jour-là, ce serait une catastrophe si on ne signait pas ce protocole d'accord », a-t-il assuré. Un véritable ultimatum à l'intention du président Claude Simonet qui, s'il veut conserver son poste, va devoir réussir l'impossible grand écart, entre deux univers qui n'ont plus grand-chose en commun, si ce n'est l'éventualité de se retrouver, l'hiver venu, dans de délicates conditions financières.

Jean-Michel Aulas, vice-président de la LFP

## « Cette grogne me paraît déplacée »

En tant que président de l'Olympique lyonnais et vice-président de la Ligue de football professionnel, comment analysez-vous la fronde du monde amateur ?

J'ai été surpris par les exigences du football amateur, eux qui sont très demandeurs d'aides du secteur professionnel. Le président Claude Simonet vient de négocier avec nous des engagements financiers forts, je m'attendais plus à une fête positive, lors de cette assemblée fédérale, qu'à une remise en cause. Cette grogne me paraît déplacée, je ne la comprends absolument pas.

Dans cette démarche, après avoir bien écouté les différents intervenants amateurs, qui me semblaient avoir bien préparé leur propos, j'ai senti une arrière-pensée plus électoraliste que financière.

Les deux mondes, amateurs et professionnels, sont-ils inconciliables ?

Je ne comprends pas que l'on nous fasse un procès d'intention. Les clubs professionnels viennent d'être taxés par Marie-George Buffet, ancienne ministre des sports, à hauteur de 20 millions d'euros. Et le football professionnel n'a jamais autant financé le football amateur.

Allez-vous revenir sur le pré-accord du 12 janvier ?

Toute négociation est soumise aux ressources futures. Il faut vivre avec son temps. Mais les engagements seront tenus. Ce protocole d'accord du 12 janvier est très bien fait, il est en faveur de la fédération. A l'Etat aussi d'aider le football amateur, en modifiant la loi sur le sport. Il y a tout un jeu positif à mettre en place entre le ministère des sports et le football. Notre situation est anachronique.

Qu'entendez-vous par « anachronique » ?

Nous sommes en décalage avec les autres footballeurs européens. Si les résultats de notre sélection nationale n'ont pas été bons, c'est aussi parce que nos joueurs, exilés dans des clubs étrangers, sont moins citoyens et cocardiers que s'ils avaient appartenu à nos clubs. D'où cette demande de réforme. Nous réclamons la transformation en société anonyme des clubs, la propriété des droits ou de la marque pour accroître notre marge de manœuvre en matière de recrutement. Cela peut se faire par un amendement sur la loi sur le sport, ou par le biais de la fédération.

Soutenez-vous Claude Simonet, mis en difficulté lors de l'assemblée fédérale ?

J'ai découvert le président Claude Simonet, je lui trouve beaucoup de perspicacité, il est très habile, il représente l'ensemble du football français et tient compte des aspirations des professionnels. Pour le football français, il serait catastrophique de ne pas lui donner les moyens d'avancer.

Mettez-vous en garde le football amateur ?

Le risque de cette fronde, c'est d'aboutir à séparer les mondes professionnel et amateur. Je dis : « Attention ! » Vouloir prendre le pouvoir d'assaut, sans en avoir les moyens, c'est risquer une rupture entre ces deux univers.

Avez-vous une préférence pour le poste de sélectionneur de l'équipe de France ?

Médiatiquement, Roger Lemerre, ce n'était plus possible. Il nous faut un sélectionneur qui a toutes les références pour gérer un club professionnel, qui a eu des résultats. Même si cela me poserait un très gros problème, c'est Jacques Santini qui présente le plus de garanties. Il est intelligent, il tiendra compte des faiblesses de son profil. Il améliorera ses problèmes de communication.

Propos recueillis par Gérard Davet

G. Da.

## Michael Schumacher roule sans obstacle vers son cinquième titre mondial

**Automobilisme** • Au Grand Prix de Grande-Bretagne, le pilote Ferrari a remporté son septième succès de la saison 2002

SILVERSTONE, temple de la vitesse et du mauvais temps, a accueilli, dimanche 7 juillet, en Grande-Bretagne, le dixième grand prix de la saison 2002. Ferrari a une nouvelle fois dominé les débats. Dès le premier tiers de la course, l'affaire était réglée avec Michael Schumacher, menant la course devant son coéquipier, Rubens Barrichello, et Juan-Pablo Montoya (Williams-BMW), même si celui-ci s'emparera de la deuxième place pendant quelques tours au deux tiers du parcours.

Malgré tout, la course n'a pas manqué de rebondissements, à commencer par le calage de Rubens Barrichello au départ du tour de formation. Du coup, c'est en dernière position qu'il a pris le départ du grand prix. Mais, grâce à une efficace remontée, le Brésilien a pu retrouver sa place (derrière Michael Schumacher) dès le 20<sup>e</sup> tour, passant Juan-Pablo Montoya.

De même, la bataille que se sont livrée BAR-Honda, Sauber, Renault et McLaren pour entrer dans les points a été palpitante.

Ces deux dernières équipes ont tenté de vrais coups de poker dans le choix des pneumatiques. A ce jeu-là, c'est David Coulthard (McLaren-Mercedes) qui a pris le plus de risques gardant un temps ses pneus secs lors de la première grosse onnée (12<sup>e</sup> tour). Quinze tours plus tard, il retenait un coup, passant en pneus lisses bien avant tout le monde, transformant la course en séance d'essais grandeur nature.

Ce manque de sagesse de McLaren a profité aux BAR-Honda de Jacques Villeneuve et d'Olivier Panis et à la Sauber de Nick Heidfeld qui ont terminé respectivement 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>. Voilà plus d'un an que les BAR-Honda cherchaient à entrer dans les points. C'est désormais chose faite avec ce doublé qui est à mettre une fois de plus à l'actif du manufacturier Bridgestone et qui récompense le gros travail aérodynamique réalisé depuis quelques semaines sous la houlette du nouveau patron, David Richards.

Cette réussite est à l'image de celle connue, à l'avant de la course, par les Ferrari. Michael Schumacher résumait parfaitement les données du succès de la Scuderia : « C'est un ensemble : on sait qu'on a une bonne voiture, de bons pneus. » Et d'ajouter que l'équipe avait su prendre « les bonnes décisions ». La qualité de la F2002 n'est plus à

démontrer. Il en est de même, ou presque, de celle des pneumatiques Bridgestone.

Les statistiques de ce Grand Prix de Grande-Bretagne parlent d'elles-mêmes : parmi les sept premiers pilotes à l'arrivée, seul Juan-Pablo Montoya était chaussé de Michelin. Bien que le Colombien estime que le manufacturier français « a beaucoup travaillé en développement et sera sans doute plus performant dans quelques courses », le retard est toujours là. Avant ce grand prix on savait les pneus pluie de Bridgestone, et plus encore ses pneus intermédiaires, très performants.

## QUELQUES SURPRISES

Restait encore à Ferrari à maîtriser les caprices du ciel avec de bons choix stratégiques en matière de pneus. Contrairement aux McLaren, la Scuderia a choisi la sagesse, la supériorité des Bridgestone faisant le reste. Comme à son habitude, elle a démontré que sa science de la course n'a point d'égal dans le paddock. Au vu de cette domination sans partage du couple Ferrari-Bridgestone, on imagine mal Michael Schumacher ne pas décrocher son cinquième titre de champion du monde à la faveur du Grand Prix de France, à Magny-Cours (Nièvre), dans quinze jours, et rejoindre ainsi Juan-Manuel Fan-

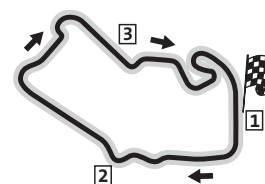
gio au palmarès (une victoire lui suffit, à condition que ni son frère, 8<sup>e</sup> dimanche, ni Juan-pablo Montoya ne terminent second).

Le championnat 2002 a beau être sans suspense, il réserve toutefois quelques surprises. Comme celle provoquée dans les stands par l'écurie Arrows-Cosworth. Les voitures orange et noir ont dû rester au paddock, jeudi 4 juillet, pour

cause de factures impayées au motoriste Cosworth. Finalement, tout est rentré dans l'ordre, au moins provisoirement, après que Tom Walkinshaw, patron des Arrows, eut versé, vendredi 5 juillet, les 4,8 millions d'euros permettant à son équipe de garder le droit d'utiliser les V10 Cosworth.

Annaïck Mainguy (avec AFP)

FORMULE 1 - GP DE GRANDE-BRETAGNE		10 <sup>e</sup> épreuve
Dimanche 7 juillet • Circuit de Silverstone • 60 tours de 5,141 km (308,356 km)		
Temps pluieux par intermittence • 60 000 spectateurs • 12 classés, 10 abandons		
<b>Classement</b>		
1	<b>Michael Schumacher</b> (All, Ferrari)	Les 60 tours en 1 h 31 min 45 s 015 à 201,649 km/h de moy.
	Age : 32 ans	Palmarès : champion du monde
	Nationalité : allemande	1994, 1995 (Benetton), 2000 et 2001 (Ferrari).
	Début en F1 : 1991	
	172 courses, 60 victoires	
2	<b>Rubens Barrichello</b> (Bre)	Ferrari à 14 s 578
3	<b>Juan-Pablo Montoya</b> (Col)	Williams-BMW à 31 s 661
4	<b>Jacques Villeneuve</b> (Can)	Bar-Honda à 1 tour
5	<b>Olivier Panis</b> (Fra)	Bar-Honda à 1 tour
6	<b>Nick Heidfeld</b> (All)	Sauber-Petronas à 1 tour
7 Giancarlo Fisichella (Ita, Honda) à 1 tour • 8 Ralf Schumacher (All, Williams) à 1 tour • 9 Felipe Massa (Bre, Sauber-Petronas) à 1 tour • 10 David Coulthard (Gr.-B., McLaren-Mercedes) à 2 tours • 11 Pedro De la Rosa (Esp, Jaguar-Cosworth) à 2 tours • 12 Jenson Button (Gr.-B., Renault) à 6 tours.		
Principaux abandons : H.-H. Frenzen (moteur, 21 <sup>e</sup> tour) ; Eddie Irvine (sortie de piste, 24 <sup>e</sup> tour).		
<b>Pole position</b>		<b>Meilleur tour</b>
J.-P. Montoya en 1 min 18 s 998 (234,279 km/h)		R. Barrichello en 1 min 23 s 083 (222,760 km/h), 58 <sup>e</sup> t.
<b>Les faits marquants</b>		
1 Au moment de partir pour le tour de formation, le Brésilien Rubens Barrichello, en deuxième position, cale. Il doit s'élaner en fond de grille.		3 Au terme d'un long duel, Rubens Barrichello prend le meilleur sur Juan Pablo Montoya (46 <sup>e</sup> tour) et offre un nouveau doublé à Ferrari.
2 Malgré la pluie, M. Schumacher, au volant de sa F 2002 toujours chaussée de pneus lisses, parvient à doubler Juan-Pablo Montoya. Ce dépassement audacieux, au 16 <sup>e</sup> tour de course, lui permet de s'emparer de la première place et de filer vers sa 60 <sup>e</sup> victoire.		
<b>Classements des championnats</b>		
Pilotes : 1. M. Schumacher, 86 pts ; 2. R. Barrichello, 32 ; 3 J.-P. Montoya, 31 ; 4. R. Schumacher, 30 ; 5. D. Coulthard, 26 ; 6. Kimi Raikkonen (Fin., McLaren), 11 ; 7. J. Button, 10 ; etc.		
Constructeurs : 1. Ferrari, 118 pts ; 2. Williams-BMW, 61 ; 3. McLaren-Mercedes, 37 ; etc.		
Prochaine épreuve : Grand Prix de France, à Magny-Cours le 21 juillet		



Le Monde

www.lemonde.fr

## Festival d'Avignon 2002

Retrouvez sur *Radio Classique* les meilleurs moments du « Monde des Rencontres ». Un rendez-vous, animé par Hugues Le Tanneur, avec celles et ceux qui font l'actualité de ce festival.

Mardi 9 juillet, à 18 h 45 : une rencontre avec Eric Lacascade, pour la mise en scène de *Platonov*, d'après Tchekhov.



Radio Classique à Paris : 101.1, Aix : 100.9, Avignon : 99.4 et toutes les autres fréquences sur www.radioclassique.com

## Shanghai va construire un circuit de F1

Shanghai, la grande métropole de Chine orientale, se prépare à construire un circuit de formule 1, espérant obtenir le droit d'organiser à l'avenir un grand prix du championnat du monde, a rapporté, vendredi 5 juillet, la presse chinoise. Selon le quotidien de langue anglaise *China daily*, la construction d'un circuit de 5,3 km devrait débuter dès le mois d'août, grâce à un investissement initial de 180 millions de dollars (184 millions d'euros). Mais, avant de passer à la seconde phase, qui nécessitera un nouvel investissement, Shanghai devra obtenir le feu vert de la Fédération internationale automobile (FIA) et de diverses instances chinoises pour avoir le droit d'organiser un grand prix. « De nombreuses incertitudes demeurent », a toutefois reconnu le vice-secrétaire de la Fédération chinoise du sport automobile, Li Chengwei, relevant que d'autres villes, telles Pékin ou Wuhan, étaient également sur les rangs pour organiser un grand prix.



# AUJOURD'HUI

## Dégradation

**MARDI 9 JUILLET**  
 Lever du soleil à Paris : 5 h 59  
 Coucher du soleil à Paris : 21 h 52

L'anticyclone s'éloigne vers les pays baltes, laissant la place aux perturbations atlantiques. Les pluies précédées d'orages vont gagner la plupart des régions.

**Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie.** En début de journée, il pleut de l'Anjou à la Normandie alors que les nuages se déchirent dans le Finistère. Ces éclaircies gagnent peu à peu l'ensemble de la Bretagne, puis en cours d'après-midi les pays de la Loire. Il fait de 16 à 20 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** La pluie gagne par l'ouest, affectant dès le matin les régions allant de la Touraine au pays de Caux. Elle touche l'après-midi le Berry, l'Ile-de-France. Les températures, en nette baisse, ne dépassent pas plus de 20 à 22 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** Si les éclaircies persistent jusqu'en soirée en plaine d'Alsace, permettant au mercure de dépasser 30 degrés, les nuages gagnent les autres régions. Quelques ondées se déclenchent dès le matin de la Bourgogne à la Champagne et à l'ouest de la Lorraine. Elles peuvent prendre un caractère orageux l'après-midi en se décalant vers les Vosges et la Franche-Comté. Il fait de 21 à 27 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** Les nuages envahissent l'ensemble des régions. Les pluies touchent le Poitou-Charentes et le littoral aquitain alors que Midi-Pyrénées est plutôt exposé aux ondées orageuses. Il fait de 19 à 23 degrés.

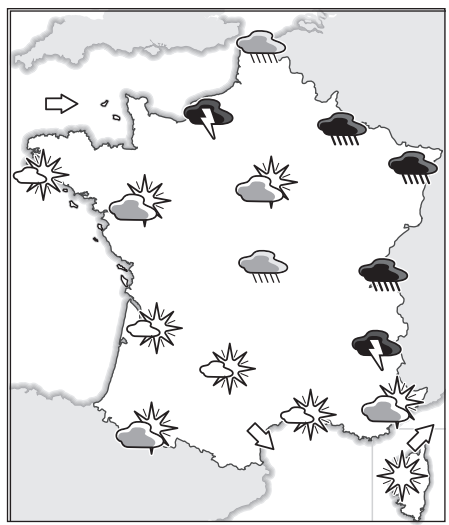
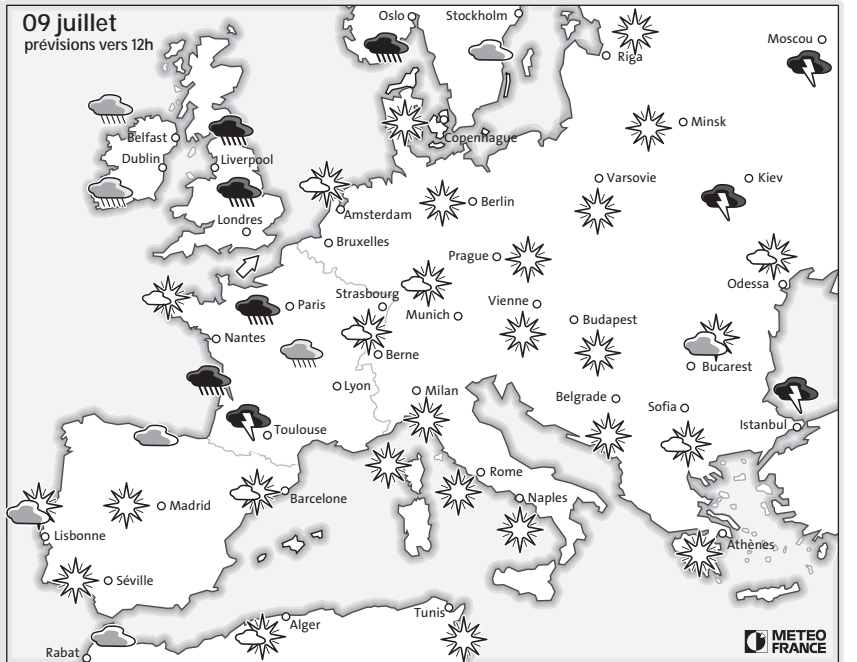
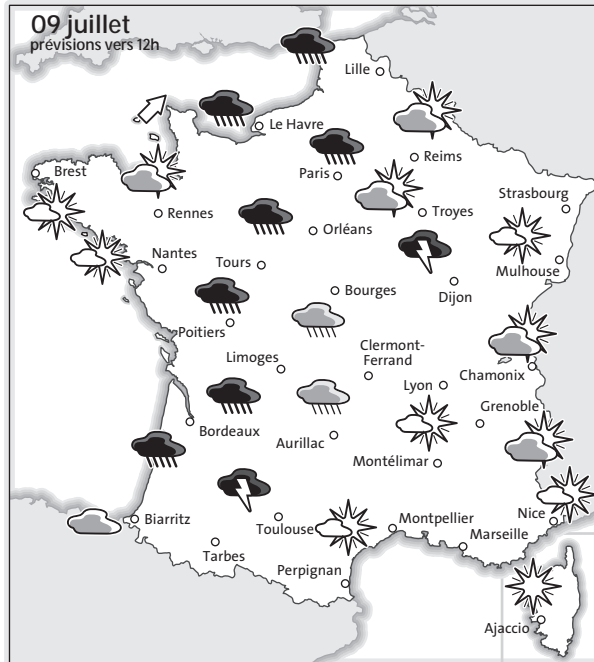
**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** Des ondées éparées se produisent le matin dans le Massif Central. Elles deviennent plus nombreuses l'après-midi et localement orageuses.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** Des voiles nuageux occupent le ciel du Languedoc-Roussillon et de la vallée du Rhône. Le soleil reste plus assuré de la Côte d'Azur à la Corse. Il fait de 26 à 30 degrés.

### 09 JULI 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE MÉTROPOLE			
Ajaccio	16/28 S	Milan	19/33 S
Biarritz	16/21 C	Moscou	19/26 P
Bordeaux	15/22 P	Munich	15/29 S
Bourges	15/20 P	Naples	21/31 S
Brest	13/15 N	Oslo	13/24 P
Caen	15/18 P	Palma de M.	19/28 S
Cherbourg	13/18 P	Prague	15/29 S
Clermont-F.	15/21 P	Rome	19/28 S
Dijon	16/24 N	Séville	19/33 S
Grenoble	21/30 N	Sofia	17/26 N
Lille	16/21 P	St-Petersb.	14/24 S
Limoges	14/19 P	Stockholm	16/24 C
Lyon	18/29 S	Ténérife	20/26 P
Marseille	18/27 S	Varsovie	15/28 S
Nancy	16/25 N	Venise	20/30 S
Nantes	14/20 N	Vienne	15/31 S
Nice	19/25 S		
Paris	16/22 P		
Pau	15/20 P		
Perpignan	17/25 S		
Rennes	14/21 P		
St-Etienne	16/27 S		
Strasbourg	17/30 N		
Toulouse	17/22 N		
Tours	13/21 P		
FRANCE OUTRE-MER			
Cayenne	24/29 P	San Francisco	13/22 S
Fort-de-Fr.	28/30 P	Santiago Ch.	4/15 S
Nouméa	18/22 S	Toronto	18/27 P
Papeete	21/26 S	Washington DC	26/36 C
Pointe-à-P.	25/31 P		
St Denis Réu.	21/25 P		
EUROPE			
Amsterdam	15/19 N		
Athènes	26/34 S		
Barcelone	18/24 S		
Belfast	10/17 P		
Belgrade	18/30 S		
Berlin	18/30 S		
Berne	16/28 S		
Bruxelles	16/21 P		
Bucarest	23/29 N		
Budapest	19/32 S		
Copenhague	17/22 S		
Dublin	10/16 P		
Frankfort	16/32 N		
Genève	19/29 S		
Helsinki	13/22 N		
Istanbul	25/29 P		
Kiev	20/29 P		
Lisbonne	15/23 N		
Liverpool	12/16 S		
Londres	14/19 P		
Luxembourg	15/25 P		
AMÉRIQUES			
Brasilia	14/28 S		
Buenos Aires	-3/10 S		
Caracas	25/29 P		
Chicago	21/28 P		
Lima	14/18 S		
Los Angeles	18/26 S		
Mexico	12/23 P		
Montréal	16/25 P		
New York	25/35 C		
San Francisco	13/22 S		
Santiago Ch.	4/15 S		
Toronto	18/27 P		
Washington DC	26/36 C		
AFRIQUE			
Alger	21/28 N		
Dakar	26/29 S		
Kinshasa	19/29 P		
Le Caire	25/37 S		
Nairobi	12/23 S		
Pretoria	8/24 S		
Rabat	19/22 C		
Tunis	23/37 S		
ASIE-Océanie			
Bangkok	28/33 P		
Beyrouth	25/30 S		
Bombay	27/30 P		
Djakarta	25/30 P		
Dubaï	29/41 S		
Hanoï	27/34 P		
Hongkong	26/29 P		
Jérusalem	17/31 S		
New Delhi	31/41 S		
Pékin	22/34 S		
Séoul	21/28 S		
Singapour	28/31 P		
Sydney	10/19 S		
Tokyo	25/27 P		

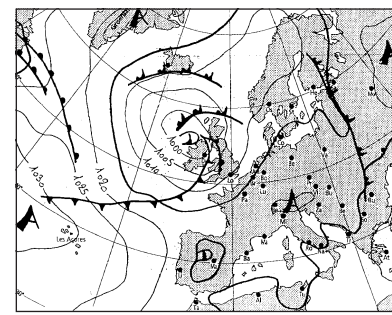


PRÉVISIONS POUR LE 10 JUILLET

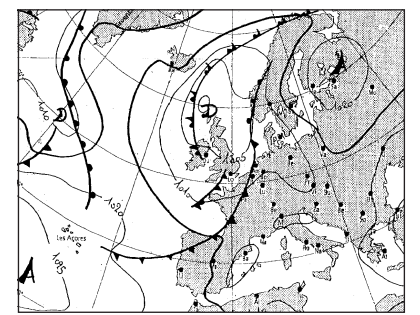
**41€** ttc aller simple  
**NICE TOULOUSE TOULON MARSEILLE PAU**  
**AIR FRANCE**  
 Familles, Couples, Jeunes et Seniors  
 Au départ d'Orly, tarif soumis à conditions.

### Le 10 juillet

Les pluies se décalent vers l'est, du Nord-Est aux Alpes. Quelques nuages circuleront en Méditerranée. A l'ouest, nuages et éclaircies alternent et des averses se produiront surtout au nord de la Loire. Températures en baisse et fraîches.



SITUATION LE 8 JUILLET À 0 HEURE TU

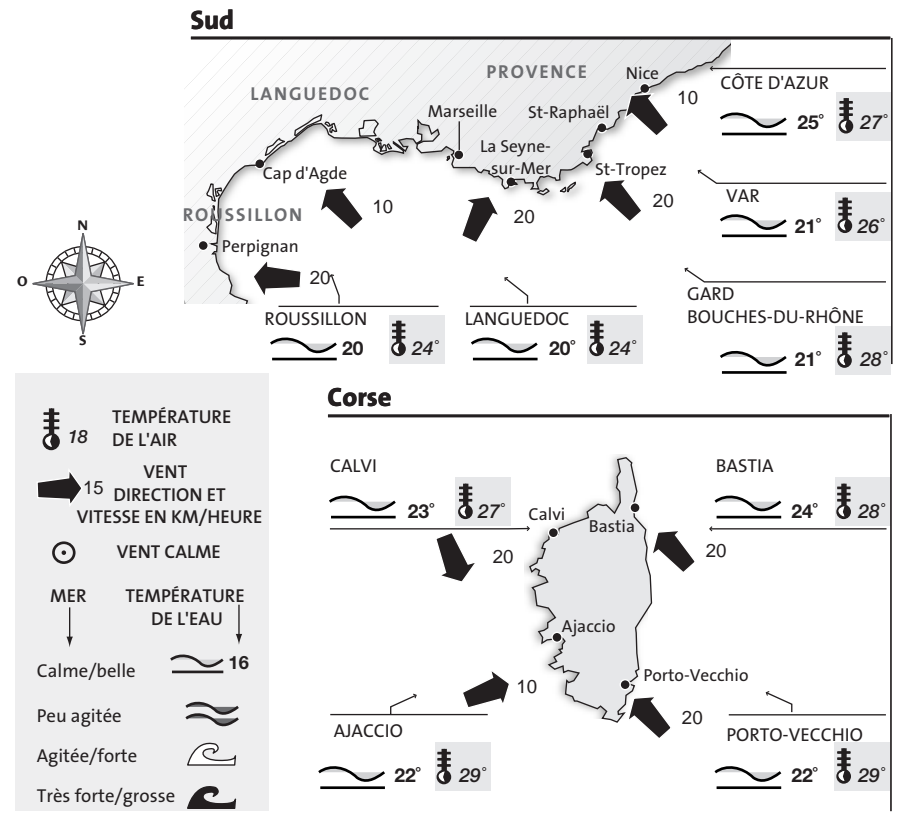
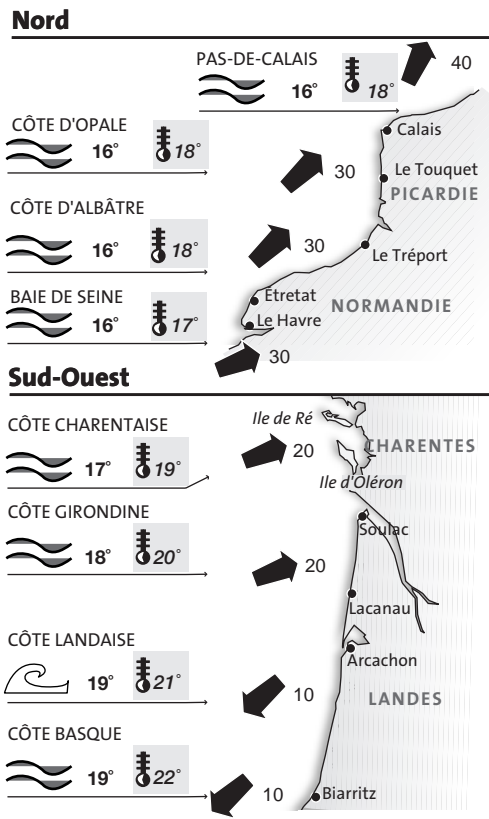
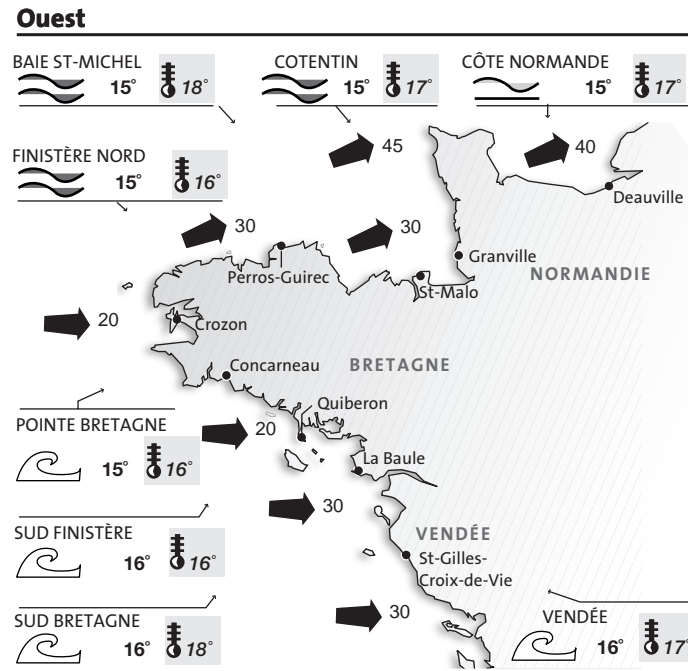


PRÉVISIONS POUR LE 10 JUILLET À 0 HEURE TU

## Sur les plages

Le 09 juillet vers 12 heures

Texte de prévision plages: La pluie traverse l'ouest du pays. Elle est précédée d'un ciel chaotique provoquant des averses. La Bretagne retrouve le soleil dans l'après-midi. Sur la Méditerranée, le ciel se voile.



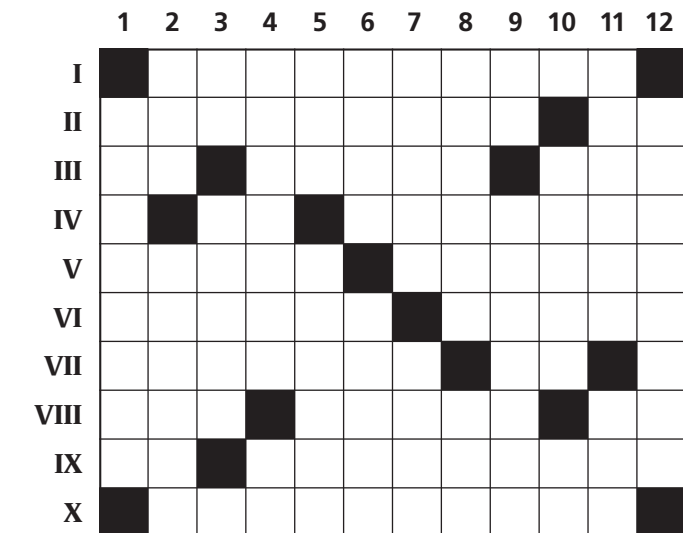
## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 161

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

## AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 281



### HORIZONTELEMENT

I. Bons moyens si vous voulez percer. - II. Retiennent l'essentiel au passage. En croupe. - III. Toujours en croupe. Evite les nominations. Salé en bord de mer. - IV. Bon dans la bataille. Renvoie vers les hormones. - V. Passe par les œillets. Fis le détail. - VI. Chatouillent les fosses. Très tôt embrigadé. - VII. Bloquent la circulation. Départ vers l'infini. -

### VERTICALEMENT

VIII. Bout de bitume. S'étire sur plus de mille kilomètres. Bon ou mal, il passe. - IX. Points opposés. Evitaient les difficultés. - X. Personnel bien mal considéré.

lez pas vous ennuyer avec lui. Article étranger. - 5. Refus catégorique. Chasse hasardeuse. - 6. Engagé, mais pas aligné. Une brune assez forte. - 7. Arrêt attendu par tous. Fléau mondial. - 8. Chrétien sur le mauvais chemin. Musique du Maghreb. - 9. Support ou problème. Ouvrage en rayon. - 10. Triste fin pour les ouvrages. En selle. - 11. Ses fleurs sont blanches, ses fruits sont noirs. Petit porteur. - 12. Encagoulé pour sortir.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 02 - 160

#### Horizontalement

I. Blancs-becs. - II. Haine. Nation. - III. Elfe. Revivre. - IV. Rat. Galérien. - V. II. Mas. Tel. - VI. Mib. Eté. Op. - VII. Amusante. DRH. - VIII. Galerie. Sema. - IX. Egérie. Toner. - X. Etêtements.

#### Verticalement

1. Héritage. - 2. Balai. Mage. - 3. Lift. Mulet. - 4. Ane. Misère. - 5. Né. Gabarit. - 6. Ras. Niée. - 7. Snel. Eté. - 8. Bavette. Té. - 9. Eti-rée. Son. - 10. Civil. Dent. - 11. Sore. Ormes. - 12. Nénuphar.

## La règle des signes

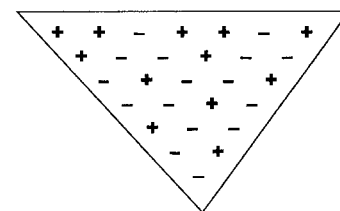
**ON FABRIQUE** des tableaux triangulaires de signes « + » et « - » en écrivant sous chaque couple de signes celui qui est le résultat d'une multiplication respectant la règle des signes : + par + ou - par - donnent +, + par - ou - par + donnent -. On s'intéresse ici aux tableaux de sept lignes.

pour que le tableau complété contienne autant de signes + que de signes - ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen  
 © POLE 2002

Quels signes doivent figurer sur la première ligne

Solution dans *Le Monde* du 16 juillet.



### Solution du jeu n° 280 paru dans *Le Monde* du 2 juillet.

Voici un exemple de carré d'argent d'ordre 4. Il n'existe pas de carré d'argent d'ordre 5. En effet, au moins quatre nombres ne figurent pas

sur la diagonale. Soit l'un de ces nombres. S'il n'apparaît que deux fois dans le tableau, il sera absent sur l'une des cinq réunions de ligne et de colonne de même rang ; s'il apparaît trois fois, il sera en double sur l'une de ces réunions.

4	3	2	1
5	4	1	2
6	7	4	3
7	6	5	4



## DISPARITIONS

## John Frankenheimer

Cinéaste et portraitiste exigeant de la réalité politique américaine

LE RÉALISATEUR américain John Frankenheimer, auteur de plusieurs thrillers politiques dans les années 1960, est mort, samedi 6 juillet, à Los Angeles d'une crise cardiaque. Il était âgé de 72 ans.

Né en 1930 à New York, il avait commencé par réaliser des films éducatifs pour le compte de l'armée américaine avant de devenir réalisateur à la télévision dans les années 1950. Frankenheimer appartient à la génération de jeunes réalisateurs formés à la télévision, où l'on retrouve Sidney Lumet et Arthur Penn. Il saura rapidement se dégager du carcan du petit écran pour retenir le meilleur de son apprentissage : mobilité, rapidité, réalisme, qu'il va mettre au service d'une vision informée et particulièrement amère de la réalité américaine. Frankenheimer saura se fondre sans états d'âme dans un nouveau moule de production - il remplace au pied levé Charles Crichton durant le tournage de *Prisonnier d'Alcatraz* (1962) et Arthur Penn durant celui de *Train* (1964) -, à un moment où, en déclin, les studios de cinéma se lancent également dans la télévision.

Au doux rêve de la télévision, Frankenheimer a opposé la vision d'un pays malade dont le président peut se faire assassiner (*The Manchurian Candidate*, 1962) ou dont le régime peut être renversé (*Sept jours en mai*, 1964). Le réalisateur ira jusqu'à remettre en cause l'individu américain dans l'extraordinaire *Seconds* (*L'Opération diabolique*, 1966), qui montre un banquier vieux et fatigué subissant une opération de chirurgie esthétique sous la houlette d'une mystérieuse organisation. Désormais dans la peau d'un bellâtre, il retrouve le même vide existentiel.

John Frankenheimer rencontre son premier succès avec son troisième film, *Le Prisonnier d'Alcatraz*, qui met en scène avec une rare inventivité l'histoire authentique de Robert Stroud (interprété par Burt Lancaster), meurtrier condamné à la prison à vie et devenu



MORRIS RAYMOND/SIPA

un expert en ornithologie. C'est avec *Sept jours en mai* (1964), étonnant essai de politique-fiction, où Burt Lancaster incarne un général fasciste fomentant un putsch contre le président des Etats-Unis, et *The Manchurian Candidate* que Frankenheimer établit sa réputation. Selon Kirk Douglas, son producteur, *Sept jours en mai* se heurte aux réticences du département de la défense américain, qui refuse toute aide logistique malgré un scénario défendu par le président Kennedy. *The Manchurian Candidate* possède une dimension prophétique involontaire, avec le récit troublant d'un complot russo-chinois visant à faire abattre le président des Etats-Unis par un malheureux soldat américain.

## L'EXIL EN EUROPE

Le film sera d'ailleurs retiré des écrans américains en 1963, après l'assassinat de Kennedy. Il y a tout dans *The Manchurian Candidate* : le maccarthysme, la peur des rouges, l'interprétation survoltée de Frank Sinatra, celle toute en demi-teinte de Lawrence Harvey en tueur lobotomisé. *The Manchurian Candidate* saisit, mieux que n'importe quel autre film de cette période, cette idée diffuse que le destin des Américains ne se trouve plus entre leurs mains mais entre celles d'une puissance occulte, imaginaire, et terrifiante.

Frankenheimer réalise en 1968 des films promotionnels pour la

campagne de Robert Kennedy. Le 4 juin de cette année-là, le candidat démocrate avait passé la journée dans la demeure du cinéaste à Malibu, et c'est Frankenheimer qui l'avait accompagné à l'hôtel de Los Angeles, où il sera assassiné. Le réalisateur américain confiera plus tard ne s'être jamais remis de ce traumatisme. Il réalise deux autres chefs-d'œuvre dans la foulée de ce drame, revenant au cadre provincial américain de ses débuts avec deux chroniques méconnues et admirables. Dans *Les parachutistes arrivent* (1969), les membres d'une troupe itinérante de parachutistes, qui donnent des démonstrations de saut libre, arrivent dans une petite ville d'Arkansas. Alors que tout les oppose, ces parachutistes déracinés et ces bourgeois enracinés constatent le même vide existentiel. Dans *Le Pays de la violence* (1970), un shérif quinquagénaire tombe, pour des conséquences dramatiques, amoureux d'une adolescente.

La mise en doute de la légitimité politique (*Sept jours en mai*), la hantise d'être dupé (*The Manchurian Candidate*) vont inévitablement conduire Frankenheimer à l'exil en Europe. Il y réalise plusieurs films honorables, dont *Les Cavaliers* (1971) et *Refroidi à 99 %* (1974). Le succès de *French Connection II* en 1975 lui fait espérer un retour en grâce auprès des studios hollywoodiens. Mais un problème d'alcoolisme, beaucoup de mauvais scénarios qui donneront trop de mauvais films comme l'indigne *A armes égales* (1982) ou l'effroyable *Ile du docteur Moreau* (1996), ne rendront jamais à Frankenheimer son lustre passé.

Sa carrière avait connu une légère embellie dans les années 1990 avec *Ronin* (1998), dont les poursuites en voiture dans Paris sont remarquablement mises en scène. Frankenheimer venait de terminer pour la chaîne américaine HBO un film sur Lyndon B. Johnson.

Samuel Blumenfeld

## A LIRE EN LIGNE

Sur [www.lemonde.fr/carnet](http://www.lemonde.fr/carnet), retrouvez le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

## JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du samedi 6 juillet sont publiés :

● **Justice** : un décret portant création d'une commission chargée de mener une réflexion sur le statut pénal du président de la République.

## NOMINATIONS

**Hervé Bolot**, ambassadeur au Congo, a été nommé directeur du cabinet de Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

**Jean Delpéch de Saint-Guilhem**, commissaire du gouvernement près la cour administrative d'appel

de Paris, a été nommé directeur du cabinet de Henri Pagnol, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat.

## DOCUMENTS OFFICIELS

L'inspection générale des affaires sociales fait le point dans une de ses études sur la distribution au détail du médicament vétérinaire.

[www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000353.shtm](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000353.shtm)  
Le commissariat général du Plan publie une étude intitulée « Croyances religieuses, morales et éthiques dans le processus de construction européenne ».

[www.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000363/0000.pdf](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000363/0000.pdf)  
Le Conseil économique et social publie une réflexion sur la représentation de la société civile dans les institutions.

[www.ces.fr/rapport/rapzip/02061808.zip](http://www.ces.fr/rapport/rapzip/02061808.zip)

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

**Michel et Bernadette HUGUET**, ses grands-parents maternels, **Alexandre HUGUET**, « Boubou », son cousin, ont la joie d'annoncer la naissance le 21 juin 2002, de

**Eugénie, Maryse, Mélanie,**

chez

**Claire et Olivier LAUGIER.**

83440 Saint-Paul-en-Forêt.

**Diane et Laurent CAILLAT** sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille,

**Emma, Désirée, Colette,**

née le 2 juillet 2002, à Grenoble, et associent leurs familles

**CARTIER-MILLON, CAILLAT,**

à cet immense bonheur.

**Magali GALTIER, Ariel FUCHS et Marie-Kerguelen** ont la joie d'annoncer la naissance de

**Rebecca,**

le samedi 29 juin 2002.

9, rue Jules-Dalou, 92240 Malakoff.

## Décès

— Mme Suzanne Larpent, Mme le docteur Nicole Larpent-Denis et M. Régis Denis, M. Daniel Larpent, M. Yohann Larpent, Mme Janine Rémy, M. et Mme Pierre Renard, Mme Geneviève Larpent, Toute la famille et les familles alliées, ont la douleur de faire part du décès de

**M. Marcel LARPENT,**

survenu dans sa soixante-seizième année, le 5 juillet 2002, des suites d'une longue maladie.

La cérémonie religieuse sera célébrée par le Père René, le 10 juillet, à 10 h 45, en la paroisse Saint-André, 36, rue Robespierre, à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

De la part de toute la famille, merci au personnel de l'hôpital Bichat, et tout particulièrement à celui du service de pneumologie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Ses enfants et petits-enfants ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Gaston LABASTROU,**

survenu le 29 juin 2002.

La cérémonie s'est tenue dans la plus stricte intimité, le mardi 2 juillet.

— Les familles Lebreton et Deulofeu, ont la douleur de faire part du décès de

**M. Pierre LEBRETON,**

inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, survenu le 5 juillet 2002.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le Club loisirs aventure moto Et la famille de Jacques Maggiori tiennent à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont associés à leur douleur.

**Jacques MAGGIORI,**

directeur fondateur du CLAM, nous a quittés le 25 juin 2002.

« *Même si la route ne sera plus jamais pareille sans toi, nous continuerons sur le chemin que tu as tracé.* »

— Catherine et Jean-Marc Poriel, ses enfants,

Et toute sa famille, Ses amis,

ont la douleur de faire part de la disparition de

**Marie-Claude PORIEL,**

survenue le 4 juillet 2002.

Cet avis tient lieu de faire-part.

**Marie-France RICHARD-ELIET.**

Ce 4 juillet 2002, Marie-France Richard-Eliet a trouvé une trente-sixième chose à faire, qui, pour la première fois, n'apporte à chacun d'entre nous d'avantage que ce vide immense.

Ses obsèques ont eu lieu à Limoges, ce lundi 8 juillet, à 14 h 30, en l'église des Saints-Anges.

Famille Richard, 21, rue Alsace-Lorraine, 87100 Limoges.

**Le Monde**  
DOSSIERS & DOCUMENTS

**1 L'état des conflits dans le monde**  
Guerre en Afghanistan, conflit israélo-arabe, crise au Cachemire

**2 Loi internationale : des règles à inventer**  
La souveraineté des Etats face au droit d'ingérence

**3 Les clés de l'info**  
Déroute des partis sociaux-démocrates en Europe

...et

Numéro de juillet-août - 16 pages - 2 €

— Mme Gina Veyrier, son épouse, Simone et Gérard Patrin-Veyrier, Roland et Laurence Veyrier-Dupouy, ses enfants, Ses petits-enfants, Son arrière-petit-fils, font part du décès de

**M. Marcel VEYRIER,**

journaliste, ancien déporté résistant (Oranienburg-Sachsenhausen),

survenu le 27 juin 2002, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

9, rue du Gué, 92500 Rueil-Malmaison.

— Geneviève et Henri Menteur, Monique et Louis Quesnel, Béatrice Marrast, ses sœurs et ses beaux-frères, et sa belle-sœur, Leurs enfants et petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

**Françoise MARRAST,**

survenu le 6 juillet 2002, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 10 juillet, à 14 h 30, dans l'église de Merval (Brémontier), suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, à Brémontier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

76220 Brémontier-Merval.

## Débats

## Prix Œdipe

Animé depuis dix ans par des psychanalystes, Œdipe le Salon reçoit, chaque mois, un auteur psychanalyste dont l'ouvrage est discuté en présence d'un large public.

Un prix récompense, en fin d'année, un des livres présentés.

La remise du **Prix Œdipe** 2002, accompagnée d'un débat, aura lieu le mardi 9 juillet, à 20 h 45, à la librairie **Le Divan**, 203, rue de la Convention, Paris-15<sup>e</sup>. [www.oedipelesalon.com](http://www.oedipelesalon.com)

## Conférences

Conférence de Maurice Godelier : « **A propos des choses que l'on vend, des choses que l'on donne, et de celles qu'il ne faut ni vendre ni donner mais garder et transmettre** ».

Lundi 8 juillet 2002, à 20 heures, au passage de Retz, 9, rue Charlot, Paris-3<sup>e</sup>. Entrée libre.

Veuillez confirmer votre présence par tél. : 01-48-04-37-99.

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VÊTEMENT

**LEGRAND**  
Tailleur  
Hommes et Femmes  
Depuis 1894

Chemises sur mesures

**TRÈS GRAND CHOIX DE TISSUS ET DE PRIX**

27, rue du 4-Septembre, Paris 2<sup>e</sup>  
Tél : 01.47.42.70.61

OFFRE SPÉCIALE ÉTÉ

1 mois  
26,35€\*  
seulement

Le Monde

Le quotidien de votre été

## Pour votre été, abonnez-vous au Monde

A partir du 13 juillet, chaque semaine, *le Monde* vous propose une nouvelle inédite signée Philippe Djian, Didier Daeninckx... Et tout au long de l'été, évadez vous avec les 5 grandes séries de l'été :

Rapide et pratique pour vous abonner [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) (rubrique "Le quotidien/abonnements")

- redécouvrez avec des grandes plumes du *Monde*, 12 reportages sur des événements historiques parus dans *le Monde* depuis 1944
- entrez dans l'univers très étrange de 6 personnalités excentriques : Pierre Loti, Salvador Dali...
- naviguez le long du fleuve Congo

- plongez dans l'univers très fermé des courses de chevaux
  - découvrez les liens intimes entre un personnage célèbre et sa mère
- Et bien d'autres rendez-vous pour faire le tour de la France des îles, l'actualité des festivals...

Recevez *Le Monde* sur le lieu de vos vacances

Abonnez-vous par Internet : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) ou remplissez le bulletin ci-contre, en choisissant la durée de votre abonnement, et retournez-le, accompagné de votre règlement, à l'adresse suivante :

LE MONDE - Service abonnements - 60646 Chantilly Cedex

DURÉE	FRANCE
□ 2 semaines (13 n°) .....	14,60 € (95,77 F)
□ 3 semaines (19 n°) .....	21,10 € (138,41 F)
□ 1 mois (26 n°) .....	26,35 € (172,84 F)
□ 2 mois (52 n°) .....	57,60 € (377,83 F)
□ 3 mois (78 n°) .....	85,60 € (561,50 F)
□ 12 mois (312 n°) .....	301,50 € (1977,71 F)

## BULLETIN SPÉCIAL D'ABONNEMENT

A retourner 10 jours à l'avance

201 MQ VA2

## Votre adresse de vacances :

du : ..... au : .....  
Prénom : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

## Votre mode de règlement :

Chèque joint à l'ordre de la Société Editrice du *Monde*  
 Carte bancaire

N° : .....  
Expire le : .....  
Date et signature obligatoires : .....

\* Au lieu de 31,20€ prix de vente au numéro  
\*\* Offre valable jusqu'au 31/08/2002, en France métropolitaine uniquement.

Pour tout autre renseignement : tél. : 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi ; [abo@lemonde.fr](mailto:abo@lemonde.fr)



# CULTURE

## FESTIVALS

Aux Rencontres internationales de la photographie, une ambitieuse rétrospective Koudelka contraste avec la volonté affichée du festival d'explorer la frontière entre amateurs et professionnels comme le fait notamment le Britannique Martin Parr avec ses collections de cartes postales

# Arles magnétise les amateurs d'images

ARLES

de nos envoyés spéciaux

Un éclectisme consensuel. Voilà le sentiment dominant à Arles, où a lieu, jusqu'au 14 juillet, la semaine festivalière des 33<sup>e</sup> Rencontres internationales de la photographie d'Arles (*Le Monde* du 6 juillet). François Hébel, le directeur, a balayé la tradition du thème central qui fait émerger un air du temps. Il a préféré le « plateau d'invités » de tous horizons et de tous styles, de l'auteur à l'amateur. Le fait qu'il n'y ait pas un seul accrochage thématique autour d'un courant affirmé, parmi la trentaine d'expositions, renforce l'impression de patchwork de noms, qui ont pour lien, dans la majorité, d'être vivants et en activité. C'est la seule prise de risque d'un festival qui veut d'abord se rassurer. Entendez : faire revenir un public de la photographie qui avait pris le pli de désertier ce rendez-vous.

La couverture du catalogue semble ornée d'un piment jaune. De piment, il en manque un peu. Il est vrai que l'effort de François Hébel a d'abord été d'enrichir l'offre : plus d'expositions dans plus de lieux. En « donner au public pour son argent ». En récupérant une friche de la SNCF, deux églises désaffectées et un lieu à l'Espace Van Gogh, il a réussi ce pari. A une nuance près. Les deux premières projections au Théâtre antique, Josef Koudelka (6 juillet) et la collection de cartes postales de Martin Parr (7 juillet) sont la transcription sur grand écran d'expositions. Il faudra attendre le

14 juillet pour voir si le public est venu plus nombreux. Mais, pour la soirée inaugurale, on a revu des gens assis par terre, au pied des gradins du Théâtre antique (2 500 places) pour découvrir Koudelka. Hébel confirme : « Nous avons fait en un soir plus d'entrées payantes que lors des quatre soirées de l'an dernier. »

Sans doute cette obsession d'attirer le public fait que le festival a dépensé une partie de ses crédits dans des panneaux 4x3, accrochés jusque dans la région de Nice – est-ce vraiment nécessaire ? Les cocktails se sont multipliés. Des vernissages ont eu lieu à minuit, ce qui a un certain charme, et l'inconvénient de provoquer la désertion des deux premières projections de la place du Forum. Un plus de communication favorise l'esprit festif – mais pourquoi les spectateurs cachés dans l'ombre au Théâtre antique ont-ils hué Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, venu « affirmer » son « attachement » au festival ? Encore faudrait-il gommer l'à-peu-près.

ACCROCHAGE SERRÉ

Le 6 juillet, un film médiocre a dévoilé la collection privée espagnole d'Ordóñez-Falcon : des images mal scannées jusqu'à en devenir floues, des fautes d'orthographe dans les légendes, une construction qui ne dit rien de la ligne directrice – s'il y en a une. Là encore, il y a doublon (exposition de la collection au Musée de l'Arles antique).

Pour les expositions, Josef Koudel-

En photographiant les coulisses de films pornos tournés dans les villas cossues de la vallée de San Fernando, en Californie, louées par des avocats ou des golden boys à des maisons de production, Larry Sultan provoque une confrontation acide de genres et ainsi remet à plat le rêve américain.

LARRY SULTAN/PRINT COURTESY GALERIE JANET BORDEN INC



ka écrase le programme avec une rétrospective-fleuve. Et fait ressortir le maniérisme désincarné de certains. Citons les paysages aériens d'Alex MacLean, les « vaches » d'Antonio Biasucci ou les paysages marins de Jem Southam. L'accrochage serré n'aide pas à entrer dans les expositions installées dans le Fret SNCF, sans doute écrasées par la beauté des lieux. Sans doute aussi certains photographes sont-ils à l'étroit. C'est le cas par exemple de

Larry Sultan, grand coloriste venu des Etats-Unis, qui met à plat le rêve américain et qui propose une plongée voyeuriste mais subtile dans les coulisses de films porno tournés dans le décor cossu de villas appartenant à des golden boys.

Sophie Ristelhueber a plus de chance dans le vaste espace du Méjan, où se déploie une belle installation d'images lumineuses, quoique d'une présentation difficile à saisir, sur les notions de territoire – « L'air

appartient à tout le monde » –, de « cicatrices » humaines sur le paysage grandiose. Au-delà, sans que ce cela semble orchestré, une partie de cette édition soulève une question trouble-fête : comment la photo amateur et familiale brouille-t-elle la religion de l'auteur-héros ? La présence de Martin Parr (*Le Monde* du 6 juillet), qui dévoile sa collection de cartes postales, et dit combien elle nourrit sa propre photographie, est ici cruciale. « Pourquoi on distingue

une image, quels qu'en soient l'auteur et la qualité, est ce qui me fascine dans la photographie », affirme-t-il. La formule se prolonge dans l'exposition « Here is New York » : des centaines de photos prises après le 11 septembre, par des professionnels ou par des amateurs, envahissent les murs exigus d'une boutique arlésienne. Certaines pendent à des fils, au-dessus des têtes. Présentées d'abord à New York, elles sont vendues 25 dollars pièce au profit des familles de victimes.

Après l'émotion, une question : quelle différence entre la photo de l'amateur et celle du professionnel ? Aucune. C'est partout la même « prise de parole ». L'inconnu Jules Antoine (Caisse d'épargne) prend aussi la parole quand il constitue un album de famille, aux portraits étonnamment serrés, intimes, entre 1893 et 1907, de ses enfants, Jean et Marthe, album qu'il va stopper net à la mort brutale de son fils. C'est encore une déclaration d'amour d'un Espagnol à sa femme (projection du 7 juillet), dans les années 1950-1960, la photographiant lors du moindre voyage, renvoyant le spectateur à sa propre intimité. Enfin, à l'Espace Van Gogh, sont accrochées les photos prises par les jeunes du quartier Barriol, à Arles, avec l'aide de la photographe Jane Evelyn Atwood. Que disaient les beurettes lors du vernissage ? Les auteurs des photos, ce sont nous.

Ph. D.

PREMIÈRES PHOTOS, Théâtre, Gitans, Espace Van Gogh, place du docteur Félix-Rey, Prague 68, Exils, Eglise des Trinitaires, rue de la République. Chaos, Eglise des Frères Prêcheurs, rue du docteur Fanton. Entrée : 15 €. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 8 septembre.

Philippe Dagen et Michel Guerrin

MAISON DES RENCONTRES, 10, rond-point des Arènes, Arles. Tél. : 04-90-96-76-06. Forfait toutes expositions, 23 € et 14 €. Catalogue, 240 p., 35 €. Jusqu'au 18 août.

## Une Fondation Henri Cartier-Bresson

Une Fondation Henri Cartier-Bresson, sans doute le plus grand photographe vivant, ouvrira ses portes au printemps 2003, dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a-t-on appris, lors d'une conférence de presse, le 7 juillet à Arles. Reconnue d'utilité publique, présidée par Cartier-Bresson et dirigée par Robert Delpire, la fondation occupera un atelier de 600 m<sup>2</sup>, impasse Lebouis. Elle abritera le fonds de l'artiste, né en 1908 : plus de 1 000 tirages originaux, les négatifs, planches de contact, livres, publications, films, dessins, le tout ouvert aux chercheurs. Animée par 4 salariés, avec un budget de 2,5 millions de francs, la Fondation proposera trois expositions par an, consacrées à « HCB » et à d'autres photographes. L'exposition inaugurale, « Les choix d'Henri Cartier-Bresson », présentera des auteurs de sa mouvance. Un prix « HCB » sera décerné tous les deux ans, à partir de juin 2003, doté de 30 000 € par NSMD-NSM-Vie. L'ouverture de la Fondation devrait coïncider avec la « rétrospective complète » du photographe, à la Bibliothèque nationale en avril 2003.

## Josef Koudelka, un expressionniste en noir et blanc

ARLES

de notre envoyé spécial

La petite fille est nue dans la pénombre. Sa chevelure noire est trop épaisse et lourde pour elle. Elle tient à la main un objet triangulaire, peut-être un morceau de miroir ou de verre – seul point lumineux de l'image. On pense à *L'Enfant sauvage* de Truffaut. Mais la petite fille n'a pas été abandonnée dans les bois. C'est une Gitane. Quand Koudelka l'a photographiée, elle vivait dans un campement en Slovaquie orientale, comme les autres personnages de *Gitans*, livre que Koudelka a conçu entre 1962 et 1968. D'autres photos sont plus célèbres : les bals, le palefrenier qui parle à son cheval, la femme qui rit dans la roulotte, les visages bouleversés.

Célébrité légitime : les *Gitans* sont un modèle de photographie exploratrice et de langage expressif. Ce langage a ses règles : la proximité par rapport au motif, le regard de face, la suspension du mouvement, la collision des ombres et des lumières jusqu'à l'affrontement du noir et du

blanc. Il ne s'interdit pas de fragmenter les compositions, ni de prendre des libertés avec la perspective. Ces effets visuels précipitent en avant visages et corps. On n'a pas le temps de les voir venir, ils sont déjà sur vous, avec une violence que ni le temps ni les reproductions n'ont atténuée. Il en est ainsi de cette petite fille, si inquiétante. Aussi est-elle emblématique de Koudelka, expressionniste de la photographie, auquel le festival consacre une rétrospective en quatre expositions.

Expressionniste, il l'est très tôt, dès ses débuts d'étudiant qui cherche dans chaque image comment forcer l'attention, augmenter l'intensité : par des cadrages décentrés, par l'horizontalité des panoramas, par la stylisation des formes dissoutes dans une lumière trop vive ou une ombre trop lourde. Ses premières photos, inconnues jusqu'ici, contiennent en puissance ses principes formels et ses obsessions visuelles. Comme si Koudelka ne faisait, depuis les années 1960, que pousser à leur terme les conséquences de ce

qu'il a découvert intuitivement. La proximité des motifs s'impose dès ses photos de théâtre des débuts, éclate dans son reportage sur la répression du printemps de Prague en août 1968, triomphe dans les *Gitans* et, il y a peu, l'incitait à se placer au plus près des blocs de béton des digues. La domination de l'horizontale n'est pas moins impérieuse, Koudelka systématisant dans *Chaos* l'image en bandeau ou en frise qui transparaît dans ses premières œuvres. Quant au combat du noir et du blanc, il n'a pas cessé : poudre blanche du calcaire contre noir du métal, noir des vêtements contre clarté du ciel et du sable, noir d'un corbeau mort contre pâleur des blés tendres.

Cette cohérence s'est renforcée avec le temps et le succès du style Koudelka en Occident. L'expressionnisme, d'épuré et brutal, s'est parfois changé en rhétorique spectaculaire, voire grandiloquente. Cette dernière se sent trop dans la présentation de *Chaos* dans l'église des Frères prêcheurs. Les fenêtres ont été

occultées et, dans un éclairage de tombeau, les grands formats déploient leurs formes brisées, ridées, cassées. C'étaient, avant qu'il ne les métamorphose par la photo, des pierres, de l'eau, des lézards. Ce sont désormais des éboulis, des déluges, des catastrophes – un lyrisme de fin du monde. Ces images, projetées lors de la soirée inaugurale, ont produit le même effet théâtral. Reste cependant la force intacte des photographies de Prague et de Slovaquie, leur irréfutable présence. Reste la puissance avec laquelle Koudelka a imprimé dans les mémoires les visages et les douleurs des victimes, des proscrits, des exilés.

Sélection Officielle - Cannes 2002  
Un Certain Regard

17 fois  
Cécile  
Cassard

un film de  
Christophe Honoré

# troublante

## Béatrice Dalle

LE 10 JUILLET





**OPÉRA** • Sous la baguette de Daniel Harding, le Mahler Chamber Orchestra donne à l'œuvre du compositeur russe l'ampleur qu'il espérait de son temps. Le baryton Peter Mattei est à son meilleur, dans une mise en scène inspirée et poétique

## Pour « Eugène Onéguine », enfant chéri de Tchaïkovski, Irina Brook prend à Aix le parti du rêve

**AIX-EN-PROVENCE**  
de notre envoyée spéciale

L'histoire de l'opéra est pavée de belles lettres. Les missives qui sauvent, celles qui détruisent. Lettres de cachet menant au cachot, lettres décachetées sous des portes cochères. Déclamation d'amour ; déclaration de guerre. *Eugène Onéguine* est tout entier inscrit dans les mots tracés par Tatiana. D'un côté la lettre, de l'autre le néant. Pour Irina Brook, le néant a les couleurs de l'enfer, celui du rouge de *Don Giovanni* mis en scène par son père Peter Brook en 1998 à ce même festival d'Aix-en-Provence.

Troublantes similitudes : le rôle-titre tenu dans les deux opéras par l'incroyable révélation qu'est le baryton Peter Mattei, passé de l'incarnation « dongiovannesse » à la plus séduisante des coquilles vides. Puis l'excellent Mahler Chamber Orchestra sous la baguette inspirée du jeune maître Daniel Harding. Enfant chéri du compositeur, *Eugène Onéguine* a cristallisé le désir de se mesurer au rêve pouchkinnien. Au point que Tchaïkovski, « amoureux de l'image de Tatiana », craint tout de l'épreuve de la scène et s'insurge : « *Le ravissant tableau de Pouchkine sera terriblement avili lorsqu'on l'aura transporté sur la scène et livré à la routine, aux traditions absurdes et aux vétérans qui n'hésitent pas à jouer les jeunes filles de 16 ans et les adolescents imberbes* » (lettre à M<sup>me</sup> von Meck le 18 décembre 1877). Plutôt ne pas être joué du tout, si ce ne peut être par les élèves du Conservatoire impérial de Moscou. Ce sera chose faite le 29 mars 1879.

L'adéquation scénique et musicale du plateau aixois dépasse toutes les espérances tchaïkovskiennes



« Eugène Onéguine » de Tchaïkovski d'après Pouchkine. La chorégraphie légère et enlevée, appuyant un remarquable travail choral, offre un métissage entre gestuelle populaire et figure de salon.

« des chanteurs de moyenne force, mais bien préparés et sûrs d'eux-mêmes ». Peut-on reprocher un vibrato un peu large à une « niania » qui vous borde si tendrement (Menai Davies), quelques approximations à une mère si compréhensive (Jacqueline Van Quaille) ? Tenir rigueur à la charmante Olga (Ekaterina Semenchuk) de certains faux pas d'intonation, autrement moins tragiques que celui qu'elle va commettre en dansant avec Onéguine ? Non. Surtout lorsqu'on a en Lenski (Daniil Shtoda), timbre encore mal écloso mais musicalité frémissante, le « jeune poète à la Schiller » tant souhaité. Lorsqu'un prince Grémine (Martin Snell un peu court en graves) se révèle capable de transformer l'aria du da capo conjugal en une véritable « scène » d'amour.

Quant au couple Tatiana-Onéguine, il a la même stature tragique.

Moment terrible dans le duo-duel de la scène finale, l'évocation, à fleur de lèvres, d'un bonheur « possible, si proche ! si proche ! » alors que tout est consommé. L'un et l'autre traverseront l'opéra en sens contraire, désir de scène, fièvre du chant, jusqu'au meurtre d'Onéguine tué d'un « baiser de la reine » aussi sûrement qu'il a tiré sur son ami Lenski.

### TRAVAIL CHORAL

La mise en scène d'Irina Brook a suivi le parti du rêve, sur fond de panneaux à claire-voie. Mais, là où le musicien dose en magicien une partition kaléidoscopique, vitrail orchestral magistralement rendu par Harding et le Mahler Chamber Orchestra, Irina Brook a parfois tendance à surligner. Ainsi la scène qui transforme Tatiana, apprentie Bovary un rien godiche, en simulacre

bondissant de jeune fille amoureuse sautant sur les lits. Certes Tatiana n'est que mouvement, qui écrit dans le ravissement d'un éros brutalement révélé. Tout son chant le dit, est-il besoin de ces gestes plutôt maladroitement ? De même cette apparition d'Onéguine en chair et os, qui, même fantasmée, rompt le charme... Si on se surprend à souhaiter quelques ratures ça et là et aussi de plus belles audaces, il n'en demeure pas moins que cet ensemble intelligent et ému parvient à destination.

Certes, on a déjà vu ces épurations, lumières sorbets, costumes aux coupes sobres, couleurs farine et son, puis sourdes dans les gris vert ou acidulés comme des bonbons... Mais cela fonctionne, et bien. De même, la chorégraphie légère et enlevée, appuyant un remarquable travail choral, offre un métissage réussi entre gestuelle

populaire et figures de salon, et nous débarrasse avec bonheur de tant de bals convenus et autres défilés de babouchkas.

C'est toutefois dans le traitement de la figure de Lenski, que la sensibilité fine d'Irina Brook se sera le mieux révélée. Lenski au brasero solitaire détruisant les lettres d'Olga au soir ultime de sa vie. Lenski au duel s'élançant pistolet abaissé vers Onéguine – marche au suicide, désir de tout arrêter ? On ne saura jamais et le tableau final du duel n'est pas celui du traditionnel lindeu de neige, mais d'un manteau rouge de pétales de roses qui tombent sur le corps du poète assassiné.

Marie-Aude Roux

**EUGÈNE ONÉGUINE**, de Tchaïkovski d'après Pouchkine. Avec Olga Guryakova (Tatiana), Ekaterina Semenchuk (Olga), Jacqueline Van Quaille (Madame Larina), Menai Davies (Filippievna), Daniil Shtoda (Lenski), Peter Mattei (Eugène Onéguine), Andreas Jaggi (Triquet), Martin Snell (le prince Grémine), Noëlle Ginefri (décors, costumes), Cécile Bon (chorégraphie), Zerlina Hugues (lumière), Irina Brook (mise en scène), Europa ChorAkademie, Mahler Chamber Orchestra, Daniel Harding (direction). Festival d'Aix-en-Provence, Théâtre de l'Archevêché, le 6 juillet à 21 h 30.

Prochaines représentations, avec Peter Mattei les 8, 10 et 12 juillet, Vladimir Moroz les 14, 19, 21 et 25 juillet. Théâtre de l'Archevêché. De 22 à 182 euros. Tél. 04-42-17-34-34. Diffusé en direct le 10 juillet sur Arte et France Musiques

**MUSIQUE** • Le guitariste célébré à Bordeaux

## Un festival Frank Zappa, artiste toujours d'actualité

**BORDEAUX**  
de notre envoyée spéciale

L'abécédaire de l'« internationale zappaïste », plusieurs centaines de milliers d'amateurs et exégètes de l'univers de l'Américain Frank Zappa de par le monde, a gagné une nouvelle entrée : Bordeaux où, du 4 au 7 juillet, a eu lieu, pour la première fois en France, un Festival Zappa. On ne sait si la municipalité conduite par Alain Juppé en tirera une certaine fierté.

Organisé sur l'initiative du Graphiose Band, le festival, installé Chez Alriq, guinguette située quai de Queyries, sur la rive droite de la Garonne, a été monté sans subvention – trop récente, l'association fondée pour l'occasion ne pouvait, selon les textes, y prétendre –, sur la base d'un océan de bonne volonté, d'un réseau amical – Bernard Lubat qui a prêté son piano, Transrock et Backline-set pour les moyens techniques, les Fils de l'invention, association de zappaphiles avertis... – et de la certitude que l'immense domaine compositionnel de Zappa, mort le 4 décembre 1993, est toujours d'une nécessaire actualité artistique.

Pas un aspect formel ou une pratique instrumentale de la musique du XX<sup>e</sup> siècle (musique savante contemporaine, country, jazz, rhythm'n'blues, expérimentation électronique, rock, reggae, rap...) n'a été oublié par Zappa. Ce que rappellent en creux les huit groupes français programmés. A chacun de trouver ce qu'il peut tirer et rendre de cette diversité.

### MANIPULATIONS SONORES

Ainsi des Children of Invention, jeunes Niçois issus du Conservatoire. S'ils s'échappent peu des complexités des partitions, ils laissent entendre une interprétation virtuose et rigoureuse, éternel souci de Zappa, rarement satisfait de ses musiciens, allant même, un temps, confier au Synclavier, synthétiseur numérique sophistiqué, l'exécution la plus proche de ses attentes. Ailleurs, Les Farfadets, de Perpignan, perpétuent plutôt une veine parodique, voire potache. Ou encore, le Nasal Retentive Orchestra, venu de Poitiers, qui aborde, parfois avec rigidité lors de son concert, la place des manipulations sonores et de l'improvisation issue du jazz chez Zappa, sensible à la notion de composition de l'instant, autant que sa part de commentaire socio-politique.

On trouvait aussi, à mi-chemin du très écrit et de l'improvisé, le Graphiose Band, des Bordelais, et le Francilien Andy Emler, lors de la soirée du 6 juillet, la plus satisfaisante et cohérente. Le Graphiose Band équilibre la fidélité aux textes et des arrangements malins, en particulier pour les trois cuivres du sextet. Le poids référentiel s'estompe, le propos se révèle d'une fraîcheur festive, sans gros sabots. Quant à Andy Emler, son brillant et inventif solo de piano – un défi face à cette musique d'exigence orchestrale – permet de vérifier que, derrière les multiples entrées rythmiques et harmoniques, collages et citations, il y a le plus souvent un sens mélodique d'une grande lisibilité. Autant pour le cliché d'un Zappa réservé à une élite de musicologues.

Sylvain Siclier

FESTIVAL ZAPPA, première édition, Chez Alriq, Bordeaux, du 4 au 7 juillet.

**MUSIQUE** • L'édition 2002 a permis de réaliser 83 000 entrées payantes, soit 20 000 de plus que l'an passé

## Des Eurockéennes décapantes et cogneuses, en phase avec leur public

### BELFORT

de notre envoyée spéciale

Inscrite à l'inventaire des monuments historiques, la maison Perello, fondée par des Espagnols rue de la Porte-de-France, est une épicerie fine où les olives sont encore vendues en tonneaux de plastique, et où les boîtes de sauce tomate et le poivre rare côtoient le liquide vaisselle, comme au pays. Les Belfortains sont fiers de Perello, comme ils le sont des Eurockéennes, ce qui en matière de villes festivalières est d'une relative rareté. Les Eurockéennes, dont la 14<sup>e</sup> édition s'est terminée le 7 juillet, appartient à la catégorie des manifestations implantées par volonté politique. Créé en 1989 lors du bicentenaire de la Révolution, comme le rappelle l'un de ses deux fondateurs, le chevronné Christian Proust, président du conseil général du Territoire de Belfort, le festival devait redresser une image de la ville réduite au Lion assis.

C'est chose faite et les Eurockéennes s'inscrivent désormais dans l'aristocratie des festivals « rock'n'boue », souvent décriée en France, mais marque de réjouissances en Europe du Nord. Ainsi la très chic revue anglaise *Q* a-t-elle présenté dans son numéro de juillet un manuel de survie (bottes, tentes, sacs plastiques,

boissons, etc.) pour le festival de Glastonbury, paradis des pataugeurs, comme l'est Dour en Belgique et, aujourd'hui, la presqu'île de Malsaucy, à quelques kilomètres de Belfort. Le très jeune public (15-25 ans) qui fréquente le site et ses annexes (en particulier un immense camping doté cette année de séances de cinéma à partir de 4 heures du matin) démontre une foi particulière en matière de réunions tribales et une joie certaine à parcourir des kilomètres à pied.

Comme chez Perello, on trouve désormais de tout aux Eurockéennes. Mais, malgré de tendres élégances (Archive), une tendance post-Pink Floyd (*Le Monde* du 5 juillet), l'édition 2002 s'est davantage attardée sur les éponges abrasives, double face, effica-

ces, décapantes. Les programmeurs ont joué la carte de la popularité de proximité, dont Noir Désir. Effectués avant l'arrivée aux affaires de Jean-Pierre Raffarin, le promoteur de la fête du pain, ces choix ne sont à l'évidence pas un clin d'œil politique, malvenu ici, mais le symptôme de l'air du temps.

### LE BRUIT EST POLITIQUE

Le rock français (Lofofora, Noir Désir) est propice aux retrouvailles en bande, où tout ce qui cogne prolonge la virée d'amateurs de communion massive. Durant trois jours, la grande scène a trusé l'intérêt général, au détriment des trois autres scènes – vendredi, Noir Désir (une pique contre Jean-Marie Messier, une autre au premier ministre) fai-

sait injustement oublier Bilal, nouveau symbole du funk sexy et travaillé. Samedi, mystère : Aston Villa et Lofofora (français), Ska P (espagnol), trois groupes sauteurs, ont tenu l'après-midi et la soirée. Un long tunnel d'ennui musical, suivi par environ quinze mille spectateurs, venus, dit Lofofora, « pousser la colline ».

Pendant ce temps, les Neptunes (N.E.R.D.) s'installent à la Plage, au bord du lac où nagent cygnes et canards. Air est sous chapiteau. Les premiers sont malins, mêlant la guitare rock au hip-hop, les seconds sont fûtes mêlant la guitare rock à l'électronique planante. Une semaine après un concert précieux au festival chic Aquaplaning à Hyères, le duo français joue les « sexy boys » avec froideur dans la kermesse des tartiflettes (pommes de terre, lardons, fromage). Air souscrit à la distance et à la légèreté autant que le Berlinois Alec Empire martèle que le bruit est politique, surtout quand il est fracassant. Alec Empire n'est pas malin, il est directement en colère, il crie, bel ange noir du dérangement social, en scène le 6 juillet avec Charlie Crouser, guitariste de Nine Inch Nails.

Dans la série cogneurs au marteau, The Chemical Brothers ne sont pas en reste. Ces sortes de U2 de l'électronique proposent

de la frappe et quelques grandiloquences, laissant les nuances aux images projetées sur la scène et les écrans géants adjacents – hommes pressés, accélérés et batailleurs, robots en troupeaux, graphies africaines (pour *It Began in Afrika*, belle démonstration rythmique, que la foule adore comme elle a aimé la veille le *Tostaky de Noir Dez*). C'est beau à voir, mais côté oreilles, la palme d'or revient à Soulfly, groupe métal fondé par Max Cavalera après la séparation du légendaire Sepultura, l'un des meilleurs artisans métal au monde avec Slayer. Dans ce genre à part – guitare saturée, cris de gorge –, Max Cavalera, habitant de Phoenix (Arizona), fait un travail d'orfèvre, ajoutant au magma en fusion des tambours de son pays d'origine, le Brésil, mais aussi du hip-hop, des bribes de musiques soufiées et de l'émotion.

Trois heures du matin, vendredi soir : derrière la scène, deux gros bus attendent la tribu tatouée qui file en Suisse. Max Cavalera voyage avec sa femme, ses cinq enfants, ses beaux-parents, de quoi perpétuer la mythologie du rock, de ses périlleuses transhumances que beaucoup de clones francophones ne font qu'effleurer.

Véronique Mortaigne

# Révissez vos CLASSIQUES

REVISEZ CET ÉTÉ AVEC FRANCE INTER, LA FNAC ET UNIVERSAL LES CHEFS D'ŒUVRE DE LA MUSIQUE CLASSIQUE.

**Le Monde** UNIVERSAL **FNAC** **CLIC**

## BRAHMS | SYMPHONIES | JOCHUM

**LE ROMANTISME DU ZÉNITH AU CRÉPUSCULE.** Bach, Beethoven, Brahms avait déclaré, éloquent et quelque peu péroratoire, le plus grand chef d'œuvre écrit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Hans von Bülow. Le tendait-il comme une flèche aristocratique au regard d'un adobe à l'air de gaine de plomb ? Probablement. Et l'autre. Une chose est certaine, Brahms n'a jamais été à l'étroit dans la structure romantique de la symphonie et a marqué le début d'un grand art, après Beethoven, cette forme majeure de l'expression musicale. Ses quatre symphonies ont la particularité d'aller à l'essentiel, toute l'ampleur des motifs attachés vibrant tout au long de la perspective tout au long de des lignes libérées. Eugen Jochum. Bruch s'efforce de le dire, il a tenu à ce que son œuvre musicale soit une baguette, mais dans les années cinquante ces vertus ont déteint et l'œuvre a été lue, ou les lectures ont été lues, elles sont concentrées à l'extrême.

Vous découvrirez des extraits de cet album sur France Inter à 16h dans l'émission de Frédéric Lodeon, "L'ARREFOUR DE LODEON"

**France Inter** **FNAC**



## CULTURE FESTIVALS AVIGNON

Jean-Claude Fall met en scène un « diptyque pédagogique » dans une salle de classe

## La leçon d'histoire révolutionnaire de Bertolt Brecht et Heiner Müller

AVIGNON

de notre envoyée spéciale

La cour du lycée Saint-Joseph serait-elle le lieu de la révolution ? En 2000, Bernard Sobel a présenté entre ses murs austères un *Ubu* fracassant, témoin d'une Europe démantelée par la mort d'une utopie - l'effondrement du bloc soviétique. Jean-Claude Fall assure le relais, en faisant entendre *La Décision*, de Bertolt Brecht, et *Mausier*, de Heiner Müller, témoins d'un temps où la révolution prolétarienne était possible ou, du moins, pensable.

Quarante ans séparent les deux textes. Brecht a écrit *La Décision* en 1930. C'est le livret d'un « oratorio païen » du compositeur Hanns Eisler. *Mausier* date de 1970. C'est une réponse à *La Décision*. Ce diptyque n'avait jamais été mis en scène en une seule soirée. Jean-Claude Fall a eu l'excellente idée de faire. Mais il prévient : il s'agit d'un « diptyque pédagogique ». Nous sommes conviés à une leçon d'histoire. Qui se donne pour décor, comme il se doit, les bancs d'une classe à l'ancienne, avec un tableau et une armoire sur laquelle dort un globe poussiéreux. Les acteurs sont en scène quand le public prend place. Assis, la tête sur les bureaux, les mains sur la nuque. Une classe figée, comme l'arrêt sur image d'un temps qu'il s'agit de réveiller. Le temps où il était urgent de se poser des questions du type : doit-on fusiller un camarade qui, confondant sentiment et raison, met la révolution en péril ?

### RHÉTORIQUE RÉVOLUTIONNAIRE

C'est la question que pose *La Décision*, et à laquelle Brecht semble donner une réponse ferme : oui, il faut tuer, la révolution passe avant tout. Et c'est fou ce qu'elle est belle, cette révolution, dans la musique de Hanns Eisler. Elle claque, elle chante, elle fouette, à coups syncopés de percussions et de cors. De quoi réveiller les vieilles utopies, oublier

les goulags, les purges et les désastres. Mais le texte de Brecht est bien trop malin pour qu'on ne se méfie pas. Et s'il doutait, à tant affirmer ? Et si, l'air de rien, il parodiait la langue de bois révolutionnaire ? Et s'il dénonçait, au fond, le terrorisme idéologique ? Ces questions sont absentes de la mise en scène de Jean-Claude Fall, aussi prosaïque qu'une affiche soviétique. Mais heureusement, elles sont au cœur de *Mausier*, qui claque, comme une giflette, sitôt *La Décision* achevée.

Même décor, sans élèves. Une classe déserte, comme les ruines de l'Europe sur lesquelles Heiner Müller a écrit son œuvre. « *Voilà les chars russes qui arrivent* », dit une voix off en ouverture de *Mausier*. Tout est là : « *La révolution n'a plus besoin de nous* », dit une autre voix. Elle avance seule, en oubliant une question : qu'est-ce qu'une idée, face à une existence ? Posée par Müller, dans une langue fulgurante, cette question cogne dans le silence des murs du lycée Saint-Joseph.

Brigitte Salino

**LA DÉCISION**, de Bertolt Brecht. Mise en scène Jean-Claude Fall. Avec Roxane Borgna, Yves Ferry, Patty Hannock, Fanny Rudelle, Christel Touret. Musique de Hanns Eisler, dirigée par Ghislain Hervet, interprétée par Boris Damestoy, David Clemente, Mathieu Abinun, Pascal Bouvier, Alexandre Finck, Antoine Thouvenin, Béranger Dulac, Gilles Nicolas, Romain Joutard, Léo Margarit, Nicolas Krbanjevic. Avec le chœur Ecume-Ensemble choral universitaire de Montpellier.

**MAUSER**, de Heiner Müller. Mise en scène Jean-Claude Fall. Avec Fouad Dekkiche, Babacar M'baye Fall, Isabelle Fürst, Luc Sabot, Alex Selmane. Cour du lycée Saint-Joseph, à 22 heures. Tél.: 04-90-14-14-14. 19 € et 23 €. Durée: 1 h 30. Jusqu'au 12 (relâche le 8).

Dans « El Suicidio », la compagnie El Periférico de Objetos puise dans le surréalisme et l'absurde, décrivant un pays en faillite où les bovins sont plus sacrés que les humains

## Le destin des hommes et des vaches dans une Argentine en forme d'abattoir

AVIGNON

de notre envoyé spécial

En Argentine aussi, la vache est un animal sacré. D'autres animaux sont sacrés, mais moins. Le cheval, par exemple, malgré ses couettes, sa jupe virevoltante et ses mollets dansants, l'est moins. Sans lui, le pays manquerait de gauchos, donc de vaches. Ne parlons pas de la chèvre (en robe de bal, très seyante), ni de la brebis (qui grille cigarette sur cigarette). Le chien domestique n'est pas du tout sacré. Seule la vache, pie comme il se doit, est vraiment sacrée. Elle n'est pas seulement la mère de l'homme. Elle est sa compagne aussi.

Une idiote, que l'homme garde au frais, sous une bâche noire empruntée à Man Ray ou à Christo, à moins qu'il ne la protège du destin. Il se passe difficilement d'elle. Parfois, il la porte sur son dos. Leurs enfants ont un corps de bébé et la tête de maman. Ils rient comme des veaux. Dans ces conditions, l'homme, accessoirement guitare basse dans une boîte de cinquième ordre, prend des libertés de minotaure, et repart galoper dans son labyrinthe.

La nouvelle pièce de la compagnie Periférico de Objetos pourrait s'appeler *La Vache*, mais elle est intitulée *El Suicidio* (le suicide). Si ce n'est un titre, c'est un sujet. Il y aura des péroraisons, des statistiques (argentine). Par exemple : 94 % des suicidés, à 70 % masculins, sont incinérés. Mais le Periférico préfère les images aux mots. Pour se rapprocher des animaux. C'est lancé du haut d'une cabine technique transformée en chaire, placée opportunément face aux spectateurs. Ses images favorites sont musicales ou sonores. Souvent, il y a comme un bruit de resacc sur les galets, qui pourrait être celui des rails transportant les quartiers de bovins dans les abattoirs. D'ailleurs la pièce pourrait aussi s'appeler *L'Abattoir*. Un labyrinthe, le destin, des hommes et des



Une pièce-labyrinthe où les humains sont broyés par la machine.

vaches, il y a tout cela dans un abattoir. Une journaliste l'explique en promenant sa caméra dans une maquette des lieux. Pas d'image de mort, pas de sang, mais des mots, pires. Lorsqu'elle descend de son écran c'est pour piler sec devant nous. Voilà, c'est écrit, nous sommes les prochains sur la liste. Il serait temps de penser au suicide.

### PAMPA À L'AGONIE

Tout y passe : la corde et le poison, le tranchant et le perforant. Chacun pour soi, chacun le sien. Sur scène, il y a forcément émulation. Les trois belles et l'unique

homme rivalisent, et parfois partagent. Prenez cette jeunesse, vidée de ses larmes à l'avant-scène, l'œil rivé sur l'infini herbage américain, observez comme elle fait tomber la bonne dose de cachets pour renâtrer au suicide suivant. Le penchant à l'acte se cultive en famille. Il assure le lendemain. La menace est entre toutes les mains. Fatalité argentine : les femmes commencent à jouer à la poupée et se découvrent des ciseaux en place de doigts. L'homme arbore son coupe-chou mais ne sait pas s'en servir. Il préfère se barbouiller de crème à raser, en un auto-entartage, répéti-

tion de l'autopuniton radicale, sûr qu'il se trouvera bien une jolie cavalière pour l'éperonner à mort.

Le Periférico a lapé la crème du surréalisme, pour mieux s'imbiber de son animal fétiche. Une main automate secoue le lait, mais ne bat plus le beurre. L'Argentine est en faillite et en réanimation, comme les mannequins auxquels les meneuses de revue donnent soufflé un instant. La moulinette théâtrale broie indifféremment du steak et de la mythologie. La pampa est à l'agonie. Les dernières marguerites ont été cueillies et mangées. Les gauchos ont perdu leur langue et leurs doigts. Ils titubent une dernière fois en scène, déjà raidis par la mort. Encordé au lasso par les défaits de l'histoire, Le Periférico escalade en tenue de tous les jours la face noire du rire, pour nous héler, tout là-haut, depuis les neiges éternelles d'une société givrée.

Jean-Louis Perrier

**EL SUICIDIO**, de Daniel Veronese et Ana Alvarado (en espagnol surtitré, et en français). Avec Guillermo Arengo, Alejandra Ceriani, Laura Valencia, Julieta Vallina, Christian Bouillette. Festival d'Avignon. Tél.: 04-90-14-14-14. Chapelle Saint-Joseph. Durée : 1 h 20. 19 € et 23 €. Jusqu'au 14 juillet à 19 heures.

L'Argentin Rodrigo Garcia veut entrer en résonance avec le spectateur

## « Prometeo » ou quatre personnages en partage de mémoire

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Un homme, torse nu, assis, s'adosse à des cordes, puis se penche en avant... Une femme lui lance un seau d'eau sur la nuque. Un autre homme, debout, est « le speaker » - celui qui crie, au début des combats de boxe : « *C'est lui ! C'est l'autre !* » Une deuxième femme dit : « *Plus de cinq cents blessés entassés dans les caves de l'hôpital se partagent l'eau avec une cuillère.* »

Ils sont donc quatre, vifs ou morts, à jouer dans Prometeo entre parole et silence. Quatre « passés ». « *Le souvenir nous rend vulnérables, capables de souffrir.* » Et ils n'ont, à partager, que leurs quatre mémoires, parfois confondues. Ils s'encouragent, se stimulent : « *Rappelle-toi une séquence complète, intacte, de ton passé. N'aie pas peur.* » Mais ce passé, à les entendre, c'est hier soir, la nuit dernière. « *Trois mois de bombardement en permanence. Des gosses de moins de dix ans dans la queue des donneurs de sang.* »

L'auteur, Rodrigo Garcia, est fils de l'Argentine. Il veut un théâtre de partage : que chaque spectateur, lui aussi, « fasse remonter à la mémoire des fragments du passé ». Renvoyer la balle (de plomb) à l'acteur. Chacun-pour-soi-pour-l'autre.

Typhon. Le fleuve fou furieux a labouré la terre. L'eau est rouge. Plus une feuille aux arbres. Troncs et branches sont rouges aussi. Les cases, toits à l'envers, les buffles, sabots en l'air, filent sur le courant comme des flèches. Sur un tertre, une mère serre contre elle deux nouveau-nés sans connaissance. Fondu enchaîné : l'hôpital. La chambre. La religieuse au pied du lit. « A

quelle heure est-elle morte ? - Nous ne savons pas. - Elle était seule ? - (Un geste de la main, pour réponse) - Je l'ai coiffée, vous avez vu comme elle est belle ? » Et c'est vrai, droite, fine, une reine caraïbe, comme lorsqu'elle avait seize ans, et que sa nounou, « da Camille », lui apportait du lait chaud dans la cour de récréation, tant elle était chétive.

Fondu enchaîné : son premier enfant mort-né. Elle demande à le voir. Non, il ne faut pas, dit l'infirmier.

« *Rappelle-toi une séquence complète, intacte, de ton passé. N'aie pas peur* »

mière. En bas, deux hommes en uniforme placent l'enfant dans le coffre peint en blanc. Ils visent le couvercle. « *Vous avez les ongles absolument noirs ! - Forcément, on n'arrête pas ! - Ce n'était pas un reproche !* » Fondu enchaîné : trente mille squatteurs, débarqués ensemble de la Sierra Leone, d'ailleurs, creusent la montagne de Guinée. Ils n'ont rien, ils ont apporté une pelle et un tamis, pas rond mais carré. C'est le site d'une mine de diamants détectée par la De Beers, pas encore en exploitation. Fièvre, éblouissement, soif ! Si l'un d'eux découvre une pierre, presque chaque fois du quartz, sans plus, il n'a confiance, pour l'expertise, qu'en la gendarmerie français-

se en attente 20 kilomètres plus loin. Si la pierre est vraie, l'homme se fera tuer par des gendarmes, les gendarmes n'y pourront rien... A Conakry, Sékou Touré annonce l'indépendance : « *La Guinée minedediantera elle-même !* ». Cris de joie de l'assistance.

Fondu enchaîné : l'hiver 1940-1941. La prison de la Santé. Les lycéens, arrêtés par les SS le soir de leur manifestation du 11-Novembre, sont au secret, un par cellule. Ils communiquent par les tuyauteries. Chaque nuit, bruits de clefs, voix allemandes, gutturales, en bas, au rez-de-chaussée de cette « 1<sup>re</sup> division ». Bruits de luttes. Puis, très vite, *L'Internationale*, chantée par l'alle entière de la prison. « *Ils sont encore venus chercher des communistes* », diront, à l'aube, les « droits communs » qui nous apportent la cruche d'eau.

Sur la scène du théâtre, le speaker dit au boxeur : « *La morale appartient au passé. La mémoire comme seule morale.* » Le spectateur écoute et regarde, pour une fois, deux pièces à la fois, celle de Rodrigo Garcia, et sa pièce de mémoire à lui. Dans celle de Rodrigo Garcia, la mise en scène est simple et forte, et les quatre acteurs, sont formidables.

Michel Cournot

**PROMETEO**, de Rodrigo Garcia. Mise en scène de François Berreur. Avec Marcial Di Fonzo Bo, Mireille Herbstmeyer, Mohamed Rouabhi, Agnès Sourdilillon. Avignon. Salle Benoit-XII. Durée 1 h 30. A 19 heures. Jusqu'au 16 juillet, relâche le jeudi 11 juillet.



### [CRÉATION]

au Festival d'Avignon du 9 juillet au 19 juillet  
En tournée du 14 novembre 2002  
au 28 mars 2003

Marseille Théâtre de la Criée  
Du 3 octobre au 8 novembre

# La trilogie de la villégiature

d'après *Les manies de la villégiature*,  
*Les aventures de la villégiature*, *Le retour de la villégiature*

de Carlo Goldoni  
mise en scène de Jean-Louis Benoit

Texte français : **Félien Marceau** de l'Académie française

Collaboration artistique : **Joëlle Chambon**

Décor et costumes : **Alain Chambon**, assisté de **Marie Sartoux**  
Maquillage et coiffures : **Cécile Kretschmar**, assistée de **Catherine Saint-Sever**

Lumières : **Dominique Fortin**

Son : **Jean-Claude Leita**

Collaboration musicale : **Jean-Claude Chapuis**

Avec

**Jean-Claude Barbier, Ninon Brétécher, David Gouhier, Catherine Rétoré, Richard Mitou, Jean-Marie Frin, Jean-Claude Bolle-Reddat, Karen Rencurel, Stéphanie Labbé, Christine Pignet, Louis Merino, Eric Bérenger, Cécile Chèvre, Emilie Chevrier, Justine Paolini, Sophie Ortiz, Thierry de Monterno.**

Production

Théâtre National de Marseille La Criée en coproduction avec le Festival d'Avignon

**La CRIÉE**  
Réservations  
04 91 54 70 54  
www.theatre-lacriee.com

FNAC / VIRGIN / ESPACE CULTURE DE MARSEILLE  
OFFICES DU TOURISME DE MARSEILLE ET D'AX-EN-PROVENCE  
www.fnac.com - www.theatreonline.com

Club des partenaires :  
Air France - Onet - Printemps Valentine  
avec le soutien de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse





# François Hébel, photographies pour tous

Le nouveau directeur des rencontres internationales d'Arles veut dynamiser un festival en perte de vitesse

CERTAINS l'appellent le beau gosse de la photographie. Ce n'est pas péjoratif. Mais le charme, le sens du contact, l'aisance orale de François Hébel ont joué leur rôle dans le parcours déjà riche de ce Parisien qui, le 7 juillet, a inauguré les 33<sup>e</sup> Rencontres internationales de la photographie d'Arles, comme directeur. C'est son troisième mandat. C'est aussi un comeback. François Hébel a dirigé une première fois les Rencontres, en 1986 et 1987. Il avait 28 ans. « *Sijeu* », disait-on sous les platanes de la place du Forum. Ce n'était pas une raison pour être indulgent, surtout pour des festivaliers réputés conservateurs, qui avaient le petit format noir et blanc comme dogme, le Leica en bandoulière, et l'indignation facile.

François Hébel avait alors fait découvrir les couleurs pétantes de Martin Parr et le journal intime de Nan Goldin. Il avait fait venir Kodak et son sponsoring confortable. Il avait trouvé des lieux nouveaux et fait sortir la photo de son cadre précieux. Son sens du spectacle et de la communication avait fonctionné. Les traditionalistes avaient hurlé. Mais dans l'ensemble, notamment dans la ville, on garde un souvenir attendri, voire nostalgique, de ces deux années où le festival avait gagné en volume, en public, en dimension. Sans doute cela a-t-il joué quand le maire d'Arles, Hervé Schiavetti (PC) et François Barré, le président des Rencontres, durant l'été 2001, ont retenu la carte Hébel parmi une douzaine de candidats.

Hébel a connu et accompagné le « boom » de la photographie durant les années 1980-1990. Ses études ? Rien ou presque. Deux ans de médecine, un IUT de communication. « *Je ne foutais rien, je m'occupais du club photo.* » Il découvre la photographie dans une famille anglaise. « *Le fils aîné, devenu photographe dans la police, m'a montré beaucoup de choses.* » Il est stagiaire, en 1979, dans un magasin Fnac à Paris. « *J'étais venu pour six semaines, je suis resté six ans.* » La Fnac a joué un rôle important de diffusion de la photo à travers des galeries installées dans un coin des magasins. Gil Mijangos dirige une petite équipe : « *Référent espagnol, anarchiste écolo génial, il cherchait un assistant parlant anglais.* » Encadrer, accrocher « *1 000 photos par an* », bonne formation.

La rigueur n'était pas une préoccupation. Hébel se souvient d'un Américain hurlant au téléphone. C'était Cornell Capa, photographe et frère de Robert Capa. « *Parce qu'on avait collé les légendes sur les tirages eux-mêmes.* » Les Fnac étaient néanmoins très courtisées par les photographes. « *Il y avait très peu de lieux photo à Paris.* » En 1983, Hébel devient responsable des expositions à la Fnac. Il crée des petits coffrets de dix cartes postales de grands photographes, vendus à prix modéré. « *Pour toucher un autre public.* » Hébel quitte la Fnac en 1985,

## BIOGRAPHIE

### ► 1958

Naissance à Paris.

### ► 1983

Directeur des expositions de la FNAC.

### ► 1986

Directeur des Rencontres d'Arles.

### ► 1988

Directeur du bureau parisien de Magnum.

### ► 2000

Directeur photo de Corbis Europe.

### ► 2001

Directeur des Rencontres d'Arles.

quand il constate les limites de son action, surtout au moment où la photographie se développe partout. Son sens aigu du spectacle va le conduire, indirectement, vers Arles. A la demande de Jean-Luc Monterosso, qui dirige le « Mois de la photo » à Paris, il organise une « Nuit de la photo » à la tour Eiffel. Photo, pique-nique, musique, danse. Grand succès. « *On a fait quelque chose de très visuel.* » Hébel ajoute : « *Lucien Clergue, le fondateur des Rencontres d'Arles, voulait passer la main. Monterosso a suggéré mon nom.* »

## AURA ENVAHISSANTE

De son passage à la Fnac, François Hébel conservera une conviction : « *Je cherche à rendre les choses visibles par le plus grand nombre. Aucune œuvre n'a d'intérêt si personne ne la voit.* » Après deux ans de succès à Arles, il devient le premier véritable directeur du bureau parisien de l'agence Magnum, où il favorise le développement d'un département culturel – expositions, commandes, livres – en particulier avec Magnum, la température du monde selon les photographes de l'agence, projet qui devient une exposition fleuve à la Bibliothèque nationale de France en 2000 et un livre aux éditions Phaidon.

Mais dans une agence où le photographe est roi, où les ego sont forts, l'aura envahissante du directeur provoque des crispations. Cer-

tains trouvent qu'il en fait trop. Il quitte Magnum pour Corbis-Sigma. « *Le paradis et l'enfer* », rigole un photographe. D'un côté, une agence prestigieuse française, celle de Cartier-Bresson et Capa, où l'on cultive une éthique et la notion d'auteur, et de l'autre le premier groupe (américain) de photos au monde, propriété de Bill Gates, où les masses d'images s'accumulent sur l'ordinateur, où l'on parle plus de chiffre d'affaires que d'esthétique. Deux cultures. L'expérience dure un an à peine, dans une agence en plein chaos. Revenir à Arles – « *J'ai démissionné de Corbis, sans indemnités* » – sera sa chance, alors qu'il laisse des photographes de Sigma, pour la plupart licenciés depuis, qui lui en veulent terriblement.

Revoilà donc François Hébel chez lui, dans un secteur culturel qui colle mieux à ses convictions. Là encore, il trouve un festival fragilisé, qui a vu son audience et sa réputation décliner. « *Ou bien on dynamise Arles ou on le ferme.* » Tel est l'alternative. Il a trouvé quatre nouveaux lieux, il a fait passer le budget de 1,37 million d'euros à 2,1 millions d'euros, il a trouvé du sponsoring. Moins qu'il ne l'espérait. « *Il manque 100 000 €.* » Son salaire, aussi, a enflé. Une rumeur le situait à 15 244 € mensuels. « *C'était mon salaire à Corbis. A Arles, je reçois 6 555 € par mois sur treize mois.* » Soit le double de son prédécesseur, Gilles Mora. « *Oui, mais j'ai travaillé*

comme un âne. Et puis c'est le même que celui de Faivre d'Arzier au Festival d'Avignon. » C'est exact, mais la comparaison est-elle valide quand on sait qu'Avignon a un budget de 16,63 millions d'euros, dure un mois et propose une quarantaine de créations ? Les tarifs d'entrée ont également pris du volume. Le forfait pour les expositions est passé de 18 € à 23 €. Celui d'une soirée projection a carrément doublé, passant de 7,6 € à 15 €. C'est douloureux. Hébel déplace le problème : « *Arles ne doit pas avoir de complexes : au Festival d'Aix, ils vendent 40 000 billets à 30 000 personnes. A Arles, 100 000 personnes viennent.* »

Hébel veut séduire autant « le public de l'art contemporain pointu que celui qui achète La Terre vue du ciel, d'Arthur-Bertrand. » Il n'est pas un théoricien, n'a pas signé de livres. La large famille documentaire le touche le plus. Dans son programme, on trouve Koudelka, Martin Parr, mais aussi Sarfati ou Gruyaert, tous à Magnum. « *On me le reproche, mais ce n'est qu'une partie du programme.* » Il est confiant. « *Je sens qu'il va y avoir beaucoup de monde.* » Un dîner de 600 personnes sera donné sur le sable des arènes d'Arles pour la remise de prix, le 9 juillet, suivi d'un concert techno. Va-t-il réussir son pari ? Réponse le 14 juillet, à la fin du festival.

Michel Guerrin



LAURA BARNEY

## LES GENS DU MONDE

■ **Andy de Groat**, directeur de la compagnie Red Notes, dont le travail a été remis en cause par **Brigitte Barèges**, maire de Montauban (*Le Monde* du 5 avril 2002), va bénéficier du soutien que la Fondation BNP Paribas accorde pour trois saisons à un chorégraphe. « *Le temps, nous l'espérons, de consolider des assises fragilisées et de permettre à de jeunes pousses de fleurir à nouveau sur un arbre qu'un orage a meurtri* », communique **Martine Tridde**, de la Fondation BNP Paribas, qui par ailleurs rappelle : « *C'est grâce à Andy de Groat, et avec lui, qu'en 1985 la Fondation Paribas faisait ses premiers pas dans la danse contemporaine, en apportant un soutien à la création de La Belle et La Bête.* »

■ Quelque 90 000 spectateurs venus de Paris et de province ont fait du « *bruit contre le sida* », lors du 4<sup>e</sup> Festival Solidaires, à l'hippodrome parisien de Longchamp, les 6 et 7 juillet (*Le Monde* du 6 juillet). Les Rita Mitsouko, Garbage, UB 40, No Doubt et une trentaine de formations étaient présentes. Selon **Luc Barriet**, directeur fondateur de Solidarité sida, la manifestation a permis de dégager une recette (provisoire) de 340 000 euros, supérieure à celle de l'année dernière (150 000 €). Après l'heure de silence dédiée aux victimes du sida samedi, l'après-midi du dimanche a commencé par des prises de parole des représentants des associations internationales, venus de pays du tiers-monde. **MC Solaar**, **Ska-P**, **Yann Tiersen**, **Cheb Mami**, ont participé aux concerts du dimanche soir.

■ Une représentation gratuite de *Don Giovanni*, de Mozart, a été offerte samedi 6 juillet à Rome par la municipalité, et a attiré quelque 80 000 personnes sur la Piazza del Popolo. « *C'est un événement sans précédent dans l'histoire de la musique classique en Italie. Nous recommencerons sûrement l'an prochain* », a annoncé le maire de Rome, **Walter Veltroni**. La mise en scène, signée **Gigi Proietti**, a été saluée par la critique italienne pour ses audaces.

■ Lors d'une conférence de presse donnée samedi 6 juillet à New York dans les bureaux, à Harlem, du National Action Network animé par **Al Sharpton**, le chanteur **Michael Jackson** a accusé les maisons de disques, et la sienne en particulier, d'exploiter les artistes. « *Les maisons de disques mènent une conspiration contre les artistes. Ils volent, ils trichent, ils font tout ce qu'ils peuvent. Et spécialement contre les artistes noirs.* » Actuellement, un contentieux oppose l'artiste à Sony Music, qu'il accuse de ne pas avoir dépensé assez d'argent pour la promotion de son dernier disque, *Invincible*, dont les ventes sont décevantes. Il a ensuite rejoint quelque 150 fans qui manifestaient devant le siège de Sony Music.

— DOMINIQUE DHOMBRES —

## Une morale américaine

PLUSIEURS fois imités, jamais égalés, c'étaient dimanche soir, sur Arte, *Les Révoltés du Bounty*, dans la version de Frank Lloyd avec Charles Laughton et Clark Gable. Cela commence très fort avec le fouet infligé à un mort. Les rôles sont distribués d'emblée. Le capitaine Bligh (Charles Laughton) est le méchant. Son second, Christian Fletcher (Clark Gable), est le gentil. Et vague pour Tahiti !

En 1787, le *Bounty*, navire de la Couronne, quitte Portsmouth, en Angleterre, pour Tahiti avec la mission d'aller chercher là-bas mille plants d'arbres à pain destinés à être plantés aux Antilles pour y nourrir les esclaves. Le capitaine a détourné à son profit une grande partie des vivres, embarquant des produits avariés. Les matelots ont été enrôlés de force ou dans les geôles, ce qui donne cette réplique de Fletcher au capitaine : « *Ces hommes sortent peut-être de prison ou d'une taverne, mais ce sont des Anglais.* » Le capitaine n'est pas seulement rapace, il est aussi cruel, prenant visiblement plaisir à faire fouetter les membres d'équipage pour des motifs réels ou imaginaires. Il n'a pas davantage de respect pour les jeunes élèves officiers qui effectuent sous ses ordres leur première traversée. « *Un commandant*

*est un commandant, et un aspirant est la forme la plus basse de la vie animale dans la flotte britannique* », dit-il à l'un d'entre eux.

Les coups de fouet se succèdent donc jusqu'à Tahiti. Mais là, tout change. Il faut plusieurs mois pour charger les plants d'arbres à pain. L'équipage prend ses habitudes à terre. A chaque Anglais sa vahiné, y compris pour le beau Fletcher. Cela donne quelques scènes d'un kitsch absolu, avec coucher de soleil sur les cocotiers, et concours de vitesse à la nage avec ces dames. Le collier de fleurs est de rigueur.

Quand le navire repart pour l'Angleterre, le rétablissement de la discipline antérieure s'avère impossible. La mort du médecin de bord, sympathique ivrogne contraint par le capitaine à assister à l'appel sur le pont bien qu'il soit très malade, déclenche la mutinerie. Le capitaine et ceux qui le désirent sont mis sur une chaloupe. Le *Bounty* remet le cap sur Tahiti. Mais les mutins n'échapperont à la marine britannique que qui les traque qu'en se réfugiant sur un îlot perdu et en brûlant leur navire. Bref, en rompant définitivement avec l'Angleterre et l'ordre despotique ancien. C'est la morale sous-jacente de ce film américain.

## TÉLÉVISION

### L'été de la discorde

Le 1<sup>er</sup> juillet 1962, les Algériens se prononcent pour la séparation avec la France. Quatre jours plus tard, l'indépendance est proclamée. La population en liesse descend dans les rues pour manifester sa joie. Elle ignore tout de la lutte impitoyable qui se déroule dans l'ombre pour la conquête du pouvoir politique. L'historien Benjamin Stora et le réalisateur ont demandé à une dizaine d'acteurs essentiels de la révolution algérienne de raconter cette période troublée.

C'est la première fois qu'ils parlent de la bataille qui a dressé les uns contre les autres les chefs de la rébellion mais aussi les combattants. En fait, l'affrontement a commencé avant les accords d'Evian. Les maquisards de l'intérieur, isolés, affaiblis par sept années de guerre, ignorent l'existence de négociations entre la France et le Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA). Au terme d'un coup de force de l'armée des frontières, orchestré par Houari Boumediène, chef de l'état-major général, le processus démocratique est confisqué au profit de l'un des leaders historiques de l'insurrection, Ahmed Ben Bella. Boumediène, qui a propulsé Ben Bella sur le devant de la scène (il avait besoin d'une « *tête politique* »), le renversera trois ans plus tard. — Th.-M. D.

« **Algérie été 62, l'indépendance aux deux visages** », mardi 9 juillet, 9 h 45, France 5.

## MARDI 9 JUILLET

### ► Conte de printemps

17 h 55, *CineCinemas 1*  
Une jeune femme professeur de philosophie accepte, en l'absence de son fiancé, l'hospitalité d'une adolescente qui la pousse dans les bras de son père pour se débarrasser de la jeune maîtresse de celui-ci.

Ce premier film des « Contes de quatre saisons » d'Eric Rohmer est un jeu intellectuel, un jeu

pervers, sur une intrigue construite par paliers ; importance des dialogues, du discours philosophique et des chassés-croisés sentimentaux. Très bien interprété.

### ► Quatorze récits

#### d'Auschwitz

20 h 30, *Histoire*  
Pour marquer de manière forte le soixantième anniversaire de la « rafle du Vél d'Hiv », *Histoire* diffuse, chaque soir entre le 8 et le 21 juillet, une série inédite sur la

Shoah (14 volets de 26 minutes chacun), extraite de cent trente récits enregistrés entre 1991 et 1995 par l'association

Témoignages pour mémoire que préside Annette Wieviorka, historienne et directrice de recherche au CNRS. Des récits avec, pour toute image, un visage filmé plein cadre.

Ce soir, Marcel Jabelot revient sur le quotidien au camp de Drancy, avec ses parents et sa grand-mère, le départ pour l'inconnu, en octobre 1943, puis l'arrivée à Auschwitz et la réception par les membres du commando Canada, chargés de récupérer les biens des déportés.

### ► Rage

23 h 00, *Arte*

Trois amis londoniens, un métis, un Noir et un Blanc, vont de studio en studio avec l'espoir d'en trouver un qui accepte de produire leur premier album de rap.

L'histoire de ce trio, sur fond de questions identitaires et de dissensions, donne lieu à un long métrage nerveux et remarquablement interprété, réalisé par un Londonien d'origine nigériane, Newton Aduaka, dont c'est le premier film. La bande-son est composée de morceaux de hip-hop et de break-beat provenant de labels anglais indépendants et de jazz.

## RADIO

### MARDI 9 JUILLET

#### ► Les chemins de la connaissance. Tropismes de la passion amoureuse

8 h 30, *France-Culture*  
Une série sur la passion et la possession, considérées comme l'un des beaux mais funestes arts amoureux. Aujourd'hui, Catherine Pont-Hubert invite Annie Ernaux, écrivain, Jean-Pierre Bourgeron, psychanalyste, et Georges Zimra, psychiatre et écrivain, qui revient sur la volonté de perfectibilité des stoïciens et sur la chrétienté, qui nomma le mal, c'est-à-dire la femme, pour mieux la combattre.

#### ► Le monde change

13 h 10, *RTL*  
Algue tueuse, marée verte, méduses, termites, invasion d'écrevisses dans les marais poitevins... Comment contrôler ces espèces qui nous menacent et comprendre pourquoi elles sont devenues endémiques ? Avec Michel Lamy, professeur d'écologie et auteur de *Des espèces nous menacent-elles ?* (éd. du Pommier).

#### ► Chorégies d'Orange

21 h 45 *France-Musiques*  
En direct du Théâtre antique d'Orange, *La Flûte enchantée*, de Mozart, sous la direction de Christopher Hogwood, Chœur et Orchestre philharmonique de Radio-France.



## RADIO-TÉLÉVISION

## LUNDI 8 JUILLET

## TF1

**13.50** Les Feux de l'amour **14.45** Faux semblant Téléfilm. Michael Switzer (EU, 1995) **16.25** Dingue de toi Série **17.00** Mélrose Place Série **17.55** Sous le soleil Série **18.55** Qui veut gagner des millions ? **19.55** Météo, Journal.



**20.55 LES CORDIER, JUGE ET FLIC** RANGÉE DES VOITURES Série. Pierre Sisser. Avec Pierre Mondy, Bruno Madinin, Antonella Lualdi, Charlotte Valandrey, Serge Riaboukine (France, 1994). 5630750 L'épouse du commissaire Cordier est victime d'une terrible agression ; toute la famille se mobilise pour retrouver les coupables.

**22.40 ÇA VAUT LE DÉTOUR** Magazine présenté par Laurent Mariotte. 2236088 **0.00** Affaires non classées : Du sang, de la sueur et des larmes Téléfilm. Noella Smith. Avec W. Armstrong (EU, 1997). 6047422

**1.35** F1 Magazine 6599460 **2.18** Météo **2.20** Aventures asiatiques En Australie. 1694170 **3.15** Reportages Patrouille de France, les hommes de l'air. 8282489 **3.40** Enquêtes à l'italienne 2300557 **4.30** Musique (35 min).

## CÂBLE ET SATELLITE

## FILMS

**15.15** Cyrano de Bergerac ■■■ Jean-Paul Rappeneau (France, 1989, 140 min) **Cinéstar 1**  
**15.45** La Femme aux chimères ■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1950, N., v.m., 110 min)  
**17.30** Série noire ■■■ Alain Corneau (France, 1979, 115 min) **CineCinemas 2**  
**17.40** Douce ■■■ Claude Autant-Lara (France, 1943, N., 105 min) **Cinétéole**  
**20.45** Hôtel des Amériques ■■ André Téchiné (France, 1981, 90 min) **CineCinemas 1**  
**20.45** Inspecteur Lavardin ■■ Claude Chabrol (France - Suisse, 1985, 100 min) **13<sup>ème</sup> Rue**  
**21.00** Un monde parfait ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1993, v.o., 132 min) **Cinéstar 2**  
**22.00** Le Ciel peut attendre ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1943, v.o., 105 min) **Paris Première**  
**22.25** Tron ■■ S. Lisberger (EU, 1982, 100 min). **RTL 9**  
**22.45** Les Orgueilleux ■■ Yves Allégret (France, 1953, N., 100 min) **Cinétéole**  
**23.35** La Chair ■■ Marco Ferreri (Italie - France, 1991, 85 min) **Cinéfaz**  
**0.10** Grande dame d'un jour ■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1933, N., v.o., 90 min) **CineClassics**  
**0.10** Orange mécanique ■■■ Stanley Kubrick (GB, 1974, v.m., 130 min) **CineCinemas 2**

## FRANCE 2

**13.50** Cyclisme Tour de France (2<sup>e</sup> étape) : Luxembourg - Sarrebruck (181 km) **17.10** Vélocard **18.05** Un livre **18.10** JAG Série [1/2] **19.00** Tous au club **19.45** Histoires formidables. **19.50** Un gars, une fille **20.00** Journal, Météo.



**20.55 ÇA S'EN VA & ÇA REVIENT** Magazine présenté par Thierry Ardisson. Best of. 7014972 *Thierry Ardisson s'intéresse au phénomène de la gloire éphémère et des invités apportent leur témoignage : comment ont-ils vécu leurs moments de gloire ? Comment sont-ils passés de la lumière à l'ombre ?*

**23.05 URGENCES** Vaine jalousie **556885**. La faute du père **930798**. Série. Avec Anthony Edwards, Éric La Salle. **0.40** Journal, Météo. **1.05** Musiques au cœur de l'été Le Parc, d'Angelin Preljocaj. 6875625

**2.40** Natalie Dessay [1/2]. 3224129 **3.05** Ces bonnes fessées qui n'en sont pas 2388335 **3.55** Infos, Météo **4.15** Soudan, la gomme à tout faire 6935460 **4.25** Contre-courant Frères ennemis : la rebelle et l'aristo (25 min).

## FRANCE 3

**16.50** Les Douze Salopards, la nouvelle mission Téléfilm. A. V. McLaglen (EU, 1985) **18.25** Questions pour un champion **18.50** La Santé d'abord **18.55** Le 19-20 de l'info **20.10** Tout le sport, Le Tour **20.30** C'est mon choix...



**20.55 LE BOITEUX** Téléfilm. Philippe Venault. Avec Vincent Winterhalter, Marc Berman, Laura Del Sol, Nicolas Silberg, Eva Darlan (France, 2000) **5664717** *Alors qu'il était placé sous la protection de Déveure, le fils naturel d'un député disparaît. L'inspecteur n'a plus qu'à le retrouver, et rapidement.* **22.35** Météo, Soir 3.

**23.05 VIE PRIVÉE, VIE PUBLIQUE** Elles ne sont pas celles que vous croyez ! Avec Nicoletta, Muriel Moreno, Sandrine François, Ulla, Christine Caron, Myriam Stocco, Claude Sarraute, Viviane Wade... **6994576**

**1.00** La Case de l'oncle Doc L'Affaire Sagawa. 4075335 **1.55** Capitaine Flam 6328489 **2.25** Soir 3 **2.50** Le Tour **3.00** Pétanque **3.30** On en tire encore ! Sacrée famille **4.25** Côté maison **4.55** Chroniques d'en haut (25 min).

## CANAL+

**16.00** Les Éléphants de la rivière des sables **16.50** Perpète ■ Film. Ted Demme **18.35** *En clair jusqu'à 20.05* **18.30** Les Faell **2** **18.35** Allo la Terre **19.00** A la Clairefontaine [7/16] **19.30** Journal, Zapping, Guignols, Burger Quiz.



**20.45 15 AOÛT** Film. Patrick Alessandrin. Avec Richard Berry, Charles Berling, Jean-Pierre Darroussin, Mélanie Thierry, Selma El Mouissi (France, 2000) **597798** *Trois hommes se retrouvent en vacances à La Baule et découvrent que leurs femmes sont parties en leur laissant les enfants. Comédie d'un conformisme pénible.*

**22.15 PORTRAITS - DIANA, L'ENQUÊTE** Du rêve à la réalité Documentaire. Philip Craig et Janice Sutherland (2001) **358205** *Une biographie complète de la princesse de Galles.*

**23.55** Black Books Série (v.o.) **0.20** South Park Série (v.o.) **0.40** Virilité Film. R. Girre **2.05** Léon Morin, prêtre ■■ Film. Jean-Pierre Melville (Fr., 1961) **4.05** A ma soeur ! ■■ Film. C. Breillat **100** min).

## FRANCE 5 / ARTE

**16.35** A la poursuite des pierres précieuses L'éméraude de Colombie **17.30** 100 % question **18.05** Avis de tempête **19.00** Nature L'iguane d'Utilla **19.45** Arte info, Météo **20.15** La Vie en feuilleton [1/5].



**20.45 LES RENDEZ-VOUS DE PARIS** ■■ Film. Eric Rohmer. Avec Antoine Basler, Clara Bellar, Judith Chancel, Mathias Mégarid, Aurore Rauscher (France, 1995). 643885 *Trois récits avec Paris comme théâtre et une radioscopie faussement frivole des sentiments et des jeux amoureux comme sujet.*

**22.20 GRAND FORMAT - L'EQUIPÉE BELLE** Au cœur du Tour de France. Documentaire. Jean-Christophe Rosé (2001). 2505175 *Le récit de la participation de l'équipe Cofidis au Tour de France 2000.*

**0.00** Court-circuit (le magazine) 76731 **0.55** Petite chérie ■■ Film. Anne Villacèque. Avec Corinne Debionnière 6132373 **2.45** Hammerbrook Court métrage. Elmar Freels. Avec Christian Wölche 6268977 (9 min).

## M6

**15.20** La Tour, prends garde ! Film. Georges Lampin. Avec Jean Marais (1957) **16.55** C'est l'after **17.50** Le Clown Série **18.50** Sydney Fox Série **19.45** Et 20.40 Caméra café **19.54** 6 minutes, Météo **20.05** Notre belle famille.



**20.55 IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST** ■■ Film. Sergio Leone. Avec Henry Fonda, Claudia Cardinale, Charles Bronson, Jason Robards, Gabriele Ferzetti (It. - EU, 1969) **72137750** *Un mystérieux étranger recherche l'homme de main d'un propriétaire de chemin de fer. Un opéra ample et brutal sur le mythe de l'Ouest...*

**23.55 L'ATTAQUE DES REQUINS TUEURS** Téléfilm. David Worth. Avec Nikita Ager, Daniel Alexander, Caroline Bruins, Thorstein Kaye, Danny Keogh (Etats-Unis - Afrique du Sud, 2000) **3786040**

**1.30** Tour de France à la voile **1.34** Météo **1.35** C'est l'after Magazine 2390644 **2.20** M6 Music / Les Nuits de M6 (400 min).

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

**19.30** L'Économie en question. Les vraies lois de l'économie : Il n'y a que la foi qui sauve. **20.30** Décibels. La musique aux champs. **22.00** Journal. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.05** Du jour au lendemain. Invité : Robert Fleck.

## FRANCE-MUSIQUES

**20.00** Concert. Par le Chœur de la Radio de Berlin et l'Orchestre symphonique allemand, dir. Kent Nagano. **23.00** Soirée privée. **1.00** Programme Hector.

## RADIO CLASSIQUE

**18.30** Classique affaires soir. **20.00** Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Schubert, Beethoven, Brahms. **20.40** Luciano Berio. Œuvres de Berio, Mahler, Janáček, Debussy, Monteverdi. **22.45** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Veracini, Haydn, Mozart. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

## MARDI 9 JUILLET

## TF1

**12.10** Attention à la marche ! **12.50** A vrai dire **13.00** Journal, Météo **13.50** Les Feux de l'amour **14.45** Une femme dans l'ombre Téléfilm. James Hayman. Avec Harry Hamlin (EU, 1995). **16.25** Dingue de toi Série. New-York la nuit **17.00** Mélrose Place A celle qui l'aura. Série **17.55** Sous le soleil Masculin pluriel. Série **18.55** Qui veut gagner des millions ? Jeu **19.55** Météo, Journal, Météo.



**20.55 AMOUR ET CONFUSIONS** Film. Patrick Braoudé. Avec Kristin Scott-Thomas, Patrick Braoudé, Nicole Garcia, Gérard Darmon, Valéria Bruni-Tedeschi (France, 1996). 6614422 *Un homme et une femme s'aiment brièvement avant de se perdre de vue à la suite d'un malentendu.* **22.45** Les Films dans les salles Magazine.

**22.50 L'HÔTEL DE LA PLAGE** Film. Michel Lang. Avec Daniel Ceccaldi, Rosine Cadoret, Marilyne Canto, Sophie Barjac, Robert Lombard (France, 1977) **7643170** *Une famille de français moyens en vacances. Un grand succès en son temps qui demeure un symptôme sociologique à l'état chimiquement pur.* **0.45** Très chère Bécasses, bécassines. 1.50 Reportages Drôles de bestioles. 5177836

**2.15** Aventures asiatiques En Nouvelle-Zélande. 1671229 **3.10** Enquêtes à l'italienne L'énigme du fleuve **4.05** Histoires naturelles Saumon de minuit. 2823359 **4.30** Musique **4.55** Aventures asiatiques Au Japon [2/2].

## CÂBLE ET SATELLITE

## FILMS

**14.00** La Terre des pharaons ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1955, v.m., 110 min). **TCM**  
**15.45** La ville des pirates ■■ Raoul Ruiz (France, 1983, 115 min) **CineCinemas 3**  
**16.05** Les Légions de Cléopâtre ■■ Vittorio Cottafavi (It. - Fr. - Esp., 1959, v.o., 100 min) **Cinétéole**  
**16.35** Le Vent de la nuit ■■ Philippe Garrel (France - Suisse, 1999, 95 min) **CineCinemas 2**  
**17.45** Le Miracle ■■ Jean-Pierre Mocky (France, 1987, 85 min). **Cinéfaz**  
**17.55** Conte de printemps ■■ Eric Rohmer (France, 1990, 100 min) **CineCinemas 1**  
**19.10** Hôtel des Amériques ■■ André Téchiné (France, 1981, 95 min) **CineCinemas 3**  
**19.10** La Haine ■■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 95 min) **Cinéfaz**  
**20.45** Opération jupons ■■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1959, 115 min) **CineClassics**  
**20.45** Eyes Wide Shut ■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1999, v.m., 155 min) **CineCinemas 2**  
**22.40** Les Enfants du paradis ■■ Marcel Carné (France, 1943, N., 100 min) **CineClassics**  
**22.50** Raging Bull ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1980, N., v.o., 125 min) **Canal Jimmy**  
**23.20** The Hit ■■ Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1984, v.m., 95 min) **CineCinemas 2**  
**0.10** Tenue de soirée ■■ Bertrand Blier (France, 1986, 85 min) **TPS Star**

## FRANCE 2

**12.20** Pyramide **12.55** Météo, Journal **13.45** La Légende du Tour 1960 : Besançon - Troyes (2<sup>e</sup> étape) **14.15** Cyclisme En direct. Tour de France (3<sup>e</sup> étape) : Metz - Reims. **17.20** Vélocard Magazine **18.05** Un livre **18.10** JAG Série [2/2] **18.55** Tous au club **19.45** Histoires formidables. **19.50** Un gars, une fille Série **19.55** Objectif Terre **20.00** Journal, Image du Tour, Talents de vie, Météo.



**20.55 L'ANNÉE JULIETTE** ■■ Film. Philippe Le Guay. Avec Fabrice Luchini, Valérie Stroff, Philippine Leroy-Beaulieu, Didier Flamand, Marine Delterme (France, 1995) **5601248** *Pour échapper à une maîtresse un peu envahissante, un homme s'invente une relation avec une femme. Un divertissement boulevardier.*

**22.30 LE DÉMÉNAGEMENT** Film. Olivier Doran. Avec DanyBoon, Emmanuelle Devos, Sami Bouajila, Marine Delterme, Serge Hazanavicius (France, 1997) **28915** *Un jeune couple qui déménage voit son harmonie menacée en quelques heures à la suite de diverses mésaventures.* **0.00** Journal de la nuit, Météo **0.25** ADN, menace immédiate La découverte. Série **0**

**1.10** Chanter la vie Best of. 6604942 **2.00** Contre-courant Un 8 juillet à Séville. 7938652 **3.20** La citadelle de Namur 5901584 **3.40** 24 heures d'info, Météo **4.00** Double Je Magazine (100 min).

## FRANCE 3

**13.30** C'est mon choix **14.25** Drôles de dames Série **15.15** Un père pour Brittany Téléfilm. Alan Metzger. Avec Andrew McCarthy (EU, 1998). **16.50** Vivre à Plumfield Téléfilm. Rodney Gibbons. Avec Maribel Hemingway (Can., 1997). **18.25** Questions pour un champion **18.50** La Santé d'abord **18.55** Le 19-20 de l'info, Météo **20.10** Tout le sport, Le Journal du tour **20.30** C'est mon choix... ce soir.



**20.55 LA CARTE AUX TRÉSORS** LA DORDOGNE, LE PÉRIGORD VERT. Jeu présenté par Sylvain Augier. Invité : Pierre Bellemare. Au sommaire : Enigme 1 : Les charbonniers et feuillardières. Enigme 2 : La trufficulture. Enigme 3 : Les moulins de Dordogne. Enigme « Rose des vents » : A la découverte des métiers du fer et de la fonte. **7078170** **23.05** Météo, Soir 3

**23.25 ONPP VU DE LA PLAGE** Spéciale tensions. Magazine présenté par Ariane Massenet, Alexis Trégarot et Stéphane Blakowski. **5471847**

**1.20** Les Dossiers de l'Histoire Israël-Palestine, une terre deux fois promise [2/3] : Conversations secrètes. Documentaire. William Karel. 7437213

**2.20** Capitaine Flam Koum la planète sacrée. 2579836 **2.45** Soir 3 **3.10** Le Journal du Tour **3.25** Pétanque Mondial **3.55** Vie privée, vie publique Elles ne sont pas celles que vous croyez ! Magazine. 34420403 (115 min).

**20.30** Les Gorges du Tsangpo. National Geographic **20.30** Quatorze récits d'Auschwitz. Marcel Jabelot.Histoire **20.45** Profession profiler. Une femme sur la trace des serial killers. Planète **20.55** Chandigarh, le devenir d'une utopie. Odyssee **21.00** Les Grands Fleuves. Le Niger. Voyage **21.40** Les Grands Crimes du XX<sup>e</sup> siècle. Qui était l'assassin de Hammersmith ? John Gacy. Planète **22.35** Des bébés sur mesure. Odyssee **22.40** 47,3 %, coulisses d'une campagne. Planète **23.00** Pilot Guides. Corse, Sardaigne et Sicile. Voyage **23.35** Mourir à Verdun. Histoire d'une hécatombe. Odyssee **0.10** Robert Jospin. Planète **1.00** Les Nouvelles Routes de la Soie. [1/3]. L'oasis des dieux. Voyage

**1.20** Les Dossiers de l'Histoire Israël-Palestine, une terre deux fois promise [2/3] : Conversations secrètes. Documentaire. William Karel. 7437213

**2.20** Capitaine Flam Koum la planète sacrée. 2579836 **2.45** Soir 3 **3.10** Le Journal du Tour **3.25** Pétanque Mondial **3.55** Vie privée, vie publique Elles ne sont pas celles que vous croyez ! Magazine. 34420403 (115 min).

**20.30** Les Gorges du Tsangpo. National Geographic **20.30** Quatorze récits d'Auschwitz. Marcel Jabelot.Histoire **20.45** Profession profiler. Une femme sur la trace des serial killers. Planète **20.55** Chandigarh, le devenir d'une utopie. Odyssee **21.00** Les Grands Fleuves. Le Niger. Voyage **21.40** Les Grands Crimes du XX<sup>e</sup> siècle. Qui était l'assassin de Hammersmith ? John Gacy. Planète **22.35** Des bébés sur mesure. Odyssee **22.40** 47,3 %, coulisses d'une campagne. Planète **23.00** Pilot Guides. Corse, Sardaigne et Sicile. Voyage **23.35** Mourir à Verdun. Histoire d'une hécatombe. Odyssee **0.10** Robert Jospin. Planète **1.00** Les Nouvelles Routes de la Soie. [1/3]. L'oasis des dieux. Voyage

**2.20** Capitaine Flam Koum la planète sacrée. 2579836 **2.45** Soir 3 **3.10** Le Journal du Tour **3.25** Pétanque Mondial **3.55** Vie privée, vie publique Elles ne sont pas celles que vous croyez ! Magazine. 34420403 (115 min).

## CANAL+

**14.30** A la Clairefontaine [1/3] **16.00** Surprises **16.05** Le Pire des Robins des Bois **16.30** La neige tombait sur les cédres Film. Scott Hicks. Avec Ethan Hawke, Youki Kudosh (EU, 1999) **885606** *Pour récupérer une cassette vidéo compromettante, envoyée par erreur à sa petite amie partie au chevet de son père mourant, un étudiant traverse l'Amérique.*



**20.45 ROAD TRIP** Film. Todd Phillips. Avec Breckin Meyer, Seann William Scott, Amy Smart, Paulo Costanzo, DJ Qualls (Etats-Unis, 2000) **885606** *Pour récupérer une cassette vidéo compromettante, envoyée par erreur à sa petite amie partie au chevet de son père mourant, un étudiant traverse l'Amérique.*

**22.20 WAY OF THE GUN** Film. Christopher McQuarrie. Avec Ryan Phillippe, Benicio Del Toro, James Caan, Juliette Lewis, Taye Diggs (Etats-Unis, 2000, v.o.) **1099625** *Deux truands enlèvent une femme enceinte en espérant toucher une rançon... un polar sarcastique et vain, bourré de références.* **0.15** Black Books Le conciliateur **0.35** South Park Tampons en cheveux de Cherokee **0**

**1.05** Le Journal du hard **1.20** Miss Film. Pierre B. Reinhard (Fr, 2001). 77631346 **3.05** Surprises **3.25** Apparences ■■ Film. Robert Zemeckis. Avec Michelle Pfeiffer, Harrison Ford (EU, 2000). 96601294 **100** min).

## FRANCE 5 / ARTE

**12.05** Midi les zouzous **13.45** Le Journal de la santé **14.05** Les Étoiles du cinéma Billy Crystal **14.35** L'Equateur **15.40** Studio Portraits Sophia Loren **16.35** Sur la route [6/14] **17.30** 100 % question **18.05** Une vie auprès des éléphants **19.00** Archimède Magazine **19.45** Arte info, Météo **20.15** La Vie en feuilleton A l'école des pom-pom girls [2/5]. Mises en formes.



**20.46 THEMA - SOUFFRIR POUR ÊTRE BELLE** PAS DE SALUT POUR LES MOCHES 1 Documentaire. Andrea Hauner (Allemagne, 2002). 10230625 *Le parcours d'une femme ayant, à 45 ans, subi trente-huit opérations.* **21.35** THEMA JEUNES POUR L'ÉTERNITÉ Documentaire. Eduard Erne (2002). 122809 **22.20** THEMA Débat. 1023644

**23.00 RAGE** Téléfilm. Newton I. Aduaka et Matthew J. Pellowski. Avec Fraser Ayres, Shaun Parkes (GB, 1999, v.o.). 1020354 *Trois jeune Londoniens, à la recherche d'argent pour autoproduire leur premier album de hip-hop, projettent de dévaliser la maison des parents de l'un d'entre eux.*

**0.40** Les Révoltés du « Bounty » ■■ Film. Frank Lloyd. Avec Clark Gable, Charles Laughton (Etats-Unis, 1935, 130 min). 90199478. *Un des classiques du film hollywoodien d'aventures maritimes.*

## M6

**12.35** La Petite Maison dans la prairie Série [2/2] **13.35** Miss Eure et son chauffeur Téléfilm. Christopher Leitch. Avec Maureen O'Hara (EU, 1998) **15.15** Les Anges du bonheur Série **16.05** M6 Music **16.55** C'est l'after **17.50** Le Clown Série **18.50** Sydney Fox Les sous-sols du crime. Série **19.45** et 20.45 Caméra café **19.54** 6 minutes, Météo **20.05** Mode 6 Versace/Chanel **20.10** Notre belle famille. .



**20.55 TOUT SUR LOFT STORY** Divertissement présenté par Benjamin Castaldi. 1005460 *« Le Loft », seconde édition, s'est achevé la semaine dernière par la victoire de Karine et Thomas. Ce soir les téléspectateurs auront l'occasion de revoir, une dernière fois, les acteurs de ces 84 jours d'émission.*

**23.25 LA MANTE RELIGIEUSE** Téléfilm. James Keach. Avec Jane Seymour, Barry Bostwick, Frances Fisher, Chad Allen, Ann Scheiden (Etats-Unis, 1993) **7536606** *Un libraire tombe amoureux d'une charmante créature, rencontrée par hasard. Mais sous le masque de la belle romancière en herbe se cache une tueuse en série, traquée par le FBI.* **0.55** Tour de France à la voile **0.58** Météo.

**1.00** Capital Vacances : nouveaux paradis. Patagonie : paradis pour riches. Soleil, cocotiers et techno. Voyager malin. Bombay, la nouvelle Hollywood. 4846229 **2.45** C'est l'after **3.35** M6 Music (325 min) 3132107

## RADIO

## FRANCE-CULTURE



PIERRE GEORGES

## Drogues dures

**UNE PHRASE** et tout est dit. Jan Ullrich, ce coureur allemand vainqueur en 1997 du Tour de France, a eu un mot merveilleux pour expliquer ses errements. Il venait de faire l'objet d'un contrôle antidopage inopiné (soit dit en passant on adore ce terme d'inopiné qui dit la furtivité maligne des forces de la répression-éprouvette !). Et de ce contrôle, tellement inopiné qu'il s'effectuait dans une clinique où le champion soigne un genou récalcitrant, sortit un résultat parfaitement clair : Jan Ullrich fut reconnu « positif » aux amphétamines.

C'était fâcheux. Très fâcheux. Certes le champion, eu égard à l'état de son genou, ne devait pas prendre le départ du Tour de France cette année. Mais sa positivité aux amphétamines risque de lui valoir suspension sportive, mise en congé d'office par son employeur Telekom, et procès après l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet de Munich pour « infraction à la législation sur les stupéfiants ».

Alors, pour sa défense, et on y vient enfin, le malheureux a dit : « Je ne me suis pas dopé. je me suis drogué. » Et il a expliqué que la veille au soir du contrôle, pour couper aux mornes veillées de la clinique, il s'était échappé en direction d'une boîte de nuit bavaroise. Que, genou ou pas genou, il y avait fait la fête. Et que pour la finir en tête cette fête, il n'avait pas hésité à prendre deux pilules d'ecstasy. D'où, après le contrôle, cette conclusion en forme de repentance : « C'était une grande bêtise, qui est impardonnable, et j'en prends l'entière responsabilité. »

Allons, de l'indulgence pour un coureur-raveur bien de son temps ! Ce qui nous fait penser,

dans une manière d'ironie gentille, que le départ de la plus grande rave de France vient d'être donné. Le Tour, notre Tour, est parti samedi du et de Luxembourg. Et qui c'est-y qui a gagné le prologue ? Le vainqueur probable, annoncé, prévisible. En un mot le favori de l'épreuve, l'Américain Lance Armstrong. Un garçon dont on se garderait bien ici de dire qu'il est notoirement le plus fameux des raveurs ! Simplement le plus fameux des coureurs, et, de surcroît, le plus méritant des rescapés du cancer.

Donc, sauf accident ou surprise, Lance Armstrong, dans trois semaines, gagnera son quatrième Tour de France. Premier au départ, premier à l'arrivée ! Voilà bien une affaire qui manque de la plus élémentaire incertitude ! Un peu comme le tennis féminin, les sœurs Williams, ravageuses raveuses, qui tuent le spectacle. Ou un peu comme la formule 1, où, au volant de sa Ferrari, voituron de légende extatique, sinon extasié, c'est toujours l'aîné des Schumacher qui gagne.

Ce serait vite lassant, tout cela, trop inscrit dans le rude marbre de la logique ! Heureusement il nous reste le football. Formidable. Des favoris culbutés au tour de chauffe. Et, en prime, des matches après les matches dans l'implosion de cette fameuse bulle financière. Voici qu'après Roger Lemerre, le président de la Fédération, Claude Simonet subit un contrôle anti-notables. Voici que des factures de restaurants coréens sortent dans le *Journal du dimanche* qui montrent que les grandes douleurs furent gastronomiques et astronomiques ! Voici que le petit peuple du football trinque quand ses dirigeants font leur deuil au romanée-conti, leur ecstasy à eux !

## Un an après la fièvre aphteuse, un village n'oublie pas son cauchemar

**LA BAROCHE-GONDOUIN**  
de notre envoyée spéciale

Difficile d'imaginer qu'il y a un peu plus d'un an ce tranquille coin de verdure de la Mayenne était coupé du monde par un escadron de 80 gendarmes mobiles, plusieurs camions militaires et 7 rotoluves. Difficile aussi d'imaginer qu'ici, dans ces champs, plus de 3 000 bêtes sont parties en fumée.

Pourtant, le 12 mars 2001, le premier cas français de fièvre aphteuse était détecté à La Baroche-Gondouin, petit village de 164 âmes, dans la ferme de Francis et Thérèse Leroyer. « Pour nous, ça a été un coup de massue terrible », se souvient Francis Leroyer. « Nous avons vécu un véritable enfer les trois premiers jours. Il y avait des barrages partout. L'armée était là, cela avait un peu des allures de guerre. Surtout, nous avons vu nos 114 vaches brûler sous nos yeux, alors qu'elles avaient une bonne production. On a toujours ces images en tête, et on ne les oubliera jamais. »

Pendant un mois, c'est tout le village qui va vivre un cauchemar. Isolés par une zone de protection de 3 km, les habitants ne peuvent recevoir aucune visite et ne se déplacent qu'après une désinfection complète. Surtout, la peur s'installe dans les 20 fermes que compte la commune. Toutes vivent de l'élevage. Les souvenirs sont encore précis dans les mémoires : « Lorsque, à 17 heures, j'ai reçu le téléphone de M. Leroyer pour m'avertir qu'il était touché, on s'est dit que la fièvre aphteuse allait gagner d'autres fermes », raconte Daniel Métairie, maire de La Baroche-Gondouin et éleveur de porcs. Dès le lendemain, les gendarmes l'avertissent que son propre troupeau, de 1 256 bêtes, ainsi que celui d'un jeune éleveur voisin, installé depuis deux ans, doivent être abattus par mesure de précaution, le porc ayant un pouvoir contaminant mille fois supérieur à celui des bovins.

« Nous avons eu quelques larmes avec ma



12 mars 2001 : le premier cas français est détecté ici. 3 000 bêtes sont brûlées.

femme, mais ma réaction n'a pas été vive, j'ai essayé d'être le plus compréhensif possible », dit aujourd'hui Daniel Métairie avec calme. Il ajoute cependant : « Psychologiquement, ça a été difficile. Je n'ai pas pu aller dans les bâtiments pendant un mois, c'était trop pénible de les voir vides. Il fallait aussi répondre sans arrêt au téléphone, avec beaucoup d'interviews aux médias, mais aussi des témoignages de soutien. J'aurais préféré que ma commune fasse la « une » pour autre chose ! Je ne reverrai jamais ça, et c'est tant mieux. » Aujourd'hui, la commune et ses habitants n'aspirent qu'à tourner la page. « Dès que je me déplace et que je précise que je viens de La Baroche-Gondouin, on me parle forcément de la fièvre aphteuse ! Mais nous voulons passer à autre chose. »

Les trois agriculteurs dont les troupeaux ont été abattus ont été indemnisés, et ont pu

**La Baroche-Gondouin**



acheter un cheptel. Dès mai 2001, Daniel Métairie a investi dans une centaine de « cochettes » (des femelles prêtes à se reproduire), qui ont mis bas en octobre. « Le retour au quotidien est venu tout doucement. L'effectif a été complet en février 2002. Aujourd'hui, j'ai retrouvé le même nombre de bêtes qu'avant la fièvre aphteuse. Mais il faut savoir que refaire tout un troupeau, c'est compliqué : les animaux doivent s'adapter aux bâtiments, et les premières portées de truies sont difficiles. On a été indemnisés correctement, heureusement... », explique Daniel Métairie, qui ne souhaite pas donner de chiffres.

Chez Les Leroyer, c'est également reparti pour un tour : « Ça a été dur de recommencer à zéro. Mais on n'avait pas le choix, il fallait aller de l'avant. Nous avons reçu l'indemnité de compensation un mois après l'abattage de notre troupeau. Nous avons pu racheter 40 vaches, mais désormais nous ne faisons plus de viande, nous ne faisons que du lait. Nous sommes à deux ans de la retraite. Le plus dur est derrière nous, et c'est tant mieux. »

Dans une région qui vit essentiellement de la production bovine, la catastrophe a été évitée. « L'épizootie n'est plus qu'un mauvais souvenir ici. Les conséquences après coup ont été mineures », constate Laurent Lejossec, vétérinaire à quelques kilomètres du village. « Les éleveurs du coin sont plutôt haut de gamme, et très sensibilisés à ce type de problème. Ils s'étaient bien organisés. Globalement, la fièvre aphteuse n'a pas modifié la carte agricole. » Histoire de transformer cet épisode douloureux en un moment positif, Daniel Métairie ne veut finalement retenir dans cette affaire que le « civisme » de ses administrés : « La Baroche a servi de bouclier. Grâce à ce que nous avons enduré, il n'y a pas eu d'épidémie en France... »

**Laurence Bernaert**  
(Le Monde Interactif)

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

## Rouault, peintre hiératique et populaire

EN 1948, ayant obtenu la restitution de 315 toiles de la succession Vollard, Georges Rouault les brûla devant huissier, car il les avait exigées du tribunal parce qu'il les considérait comme imparfaites. Ce geste mérite de rester dans la « légende dorée » de l'art contemporain, où Rouault, austère et bourru, a une belle place d'artisan obstiné. Il a 81 ans, étant né l'année de la Commune. La dernière salle de la grande exposition que

lui consacre le Musée d'art moderne contient les toiles peintes au cours des derniers mois en vue de cette rétrospective. Ce sont des paysages à grosses vagues macérées dans le jaune et le vert, deux tons presque nouveaux dans sa palette, des têtes d'Espagnoles, d'une pâte fournie, maçonnée, comme recuite. Le peintre ne connaît pas plus la fatigue que le caprice. Son art est une sorte de fournaise, où, comme un fondeur

ou un potier, il n'a jamais cessé de reprendre et de triturer ses œuvres. Depuis 1925, il répète sans fin les mêmes thèmes, les gens du cirque, les visages de « Véronique », auxquels s'ajoutent depuis 1940 des paysages sourds, timbrés de soleil rouge, des saintes faces phosphorescentes à la couronne de sang.

**André Chastel**  
(9 juillet 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



les à vos révisions et classés par matières.

- **Révisions d'été.** Abonnez-vous gratuitement à la newsletter examens : chaque soir, les articles du *Monde* utiles à vos révisions et classés par matières.
- **Examens.** Les résultats individuels au baccalauréat et aux concours d'entrée aux grandes écoles en temps réel (0,337 € la minute). [www.lemonde.fr/examens](http://www.lemonde.fr/examens)
- **Festivals.** Le guide des manifestations de l'été et les comptes rendus des spectacles : [www.lemonde.fr/ete2002](http://www.lemonde.fr/ete2002)

CONTACTS

► RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris  
Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ;  
télécopieur : 01-42-17-21-21 ;  
téléc : 202 806 F

► ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-44-97-54-54  
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>  
Par courrier : bulletin p. 26  
Changement d'adresse et suspension :  
0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► INTERNET

Site d'information : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)  
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>  
Site nouvelles technologies :  
<http://interactif.lemonde.fr>

Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :  
<http://emploi.lemonde.fr>  
Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>  
Marché de l'immobilier :  
<http://imm.lemonde.fr>

► TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde  
► DOCUMENTATION  
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>  
► COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

► LE MONDE 2

Abonnements : 01-44-97-54-54

En vente : « Carnets de voyage ».

■ Tirage du *Monde* daté dimanche 7-lundi 8 juillet 2002 : 585 105 exemplaires. 1 - 3

Le Monde

[www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)Entrez dans *Le Monde* de l'été...

## Voyagez avec des nouvelles inédites

Huit invitations au voyage par de grands écrivains. Un rendez-vous, chaque samedi, dans *Le Monde* daté dimanche-lundi, avec Philippe Djian, Emmanuel Carrère, Thierry Jonquet...

## Evadez-vous avec les grandes séries de l'été

- Pour découvrir ou redécouvrir douze des plus grands reportages parus dans *Le Monde*, depuis sa création en 1944
- Rencontrer six personnalités excentriques
- Entrer dans l'univers très fermé des courses de chevaux
- Naviguer le long du fleuve Congo
- Plonger au cœur des liens qui unissent des personnalités célèbres à leur mère

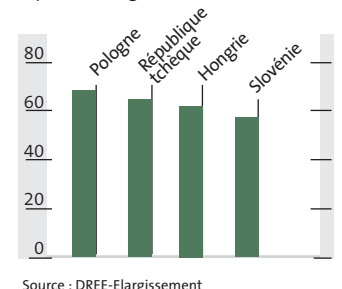
Le Monde

A partir du 13 juillet, des nouvelles inédites, des séries et toute l'actualité des festivals



## L'HEXAGONE BIEN PLACÉ

Poids des PME françaises dans les PECO en pourcentage



## FOCUS

Les PME jouent un rôle essentiel dans le processus d'élargissement de l'Union aux pays de l'Europe centrale et orientale. La France arrive au troisième rang des investisseurs **p. V**

## TRIBUNES

Selon Ha-Joon Chang, professeur à Cambridge, il n'existe pas une « bonne » politique de développement. Les pays riches n'ont pas utilisé les recettes qu'ils prescrivent **p. VI**

## EMPLOI

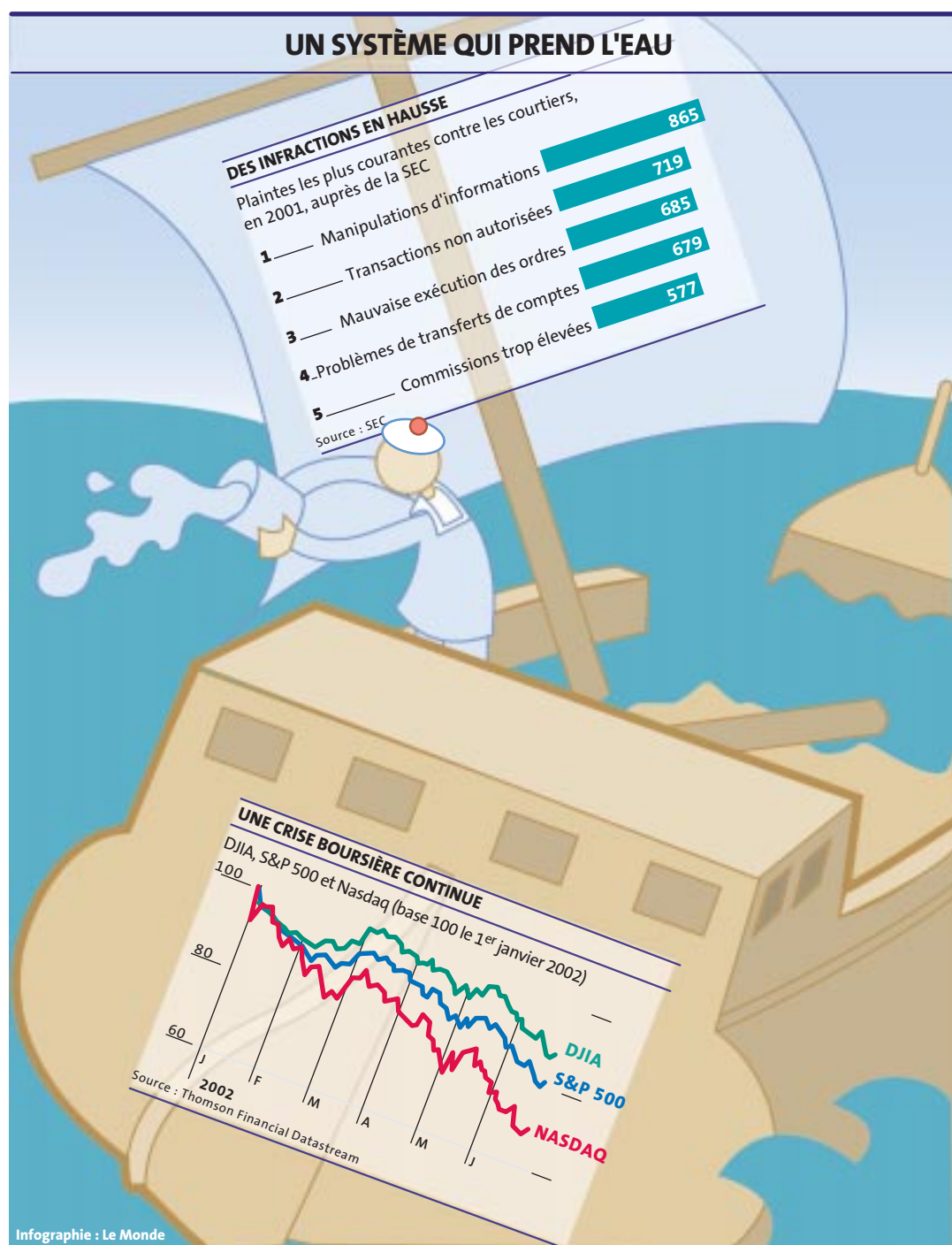
• Syndicats, pouvoirs publics et organisations d'employeurs tentent d'améliorer la situation des travailleurs saisonniers, en particulier dans le domaine du logement **p. VII**  
 • La délégation de pouvoir rend ambigu le partage des responsabilités entre employeurs et salariés **p. VIII**

## OFFRES D'EMPLOI

• High tech et industrie **p. X**  
 • Gestion et administration **p. XI et XII**  
 • Collectivités territoriales **p. XII à XIV**  
 ► « Le Monde Economie » suspend sa parution pour l'été. Le prochain numéro paraîtra le 2 septembre, daté 3

SCANDALES, MALVERSATIONS, BILANS MANIPULÉS... LES MARCHÉS TRAVERSENT UNE GRAVE CRISE DE CONFIANCE

# Adam Smith, réveille-toi, ils sont devenus fous !



Grave turbulence passagère ou profonde crise ? Cette interrogation s'amplifie au fil des scandales financiers découverts aux Etats-Unis avec les « affaires » Enron, WorldCom, Andersen, Merrill Lynch ou Xerox. Malversations et pratiques frauduleuses sont devenues le quotidien des chroniques financières, le tout sur fond de chute continue des actions. Le doute s'est instillé sur les marchés, laminant la confiance dans le libéralisme, système dont les bienfaits ont été vantés dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par Adam Smith, son premier théoricien.

Venu d'Amérique, ce malaise a contaminé l'Europe. La France n'est pas épargnée, secouée par les déboires de Vivendi Universal. La déconvenue est d'autant plus sévère que le retournement a été brutal. Son origine remonte à mars 2000, avec l'explosion de la bulle Internet. L'or promis par la nouvelle économie s'est subitement transformé en plomb. Surévaluées, les valeurs technologiques se sont brutalement effondrées, les débouchés mirifiques promis ne s'étant finalement pas concrétisés. Ecrasées par les dettes, les firmes liées au secteur des télécommunications ont du mal à se relever, entraînant avec elles

l'ensemble du marché. Ceux qui ont acheté en masse des actions à des prix très élevés espérant des profits rapides ont le sentiment de s'être fait berné. A l'euphorie a succédé la défiance. Celle-ci est d'autant plus forte qu'elle concerne l'ensemble de la vie économique, petits actionnaires, fonds de pension, salariés ou chefs d'entreprises, pour des raisons différentes. Ces acteurs sont confrontés à deux paradoxes. Le premier tient à la notion même du risque. Dans un environnement où cette réalité a tendance à être atténuée, la progression ininterrompue de la Bourse pendant plusieurs années a laissé croire que là

aussi, sur les marchés financiers, le risque pouvait être contenu.

Banquiers et intermédiaires ont leur part de responsabilité après avoir drainé l'épargne vers les marchés sur le thème de l'investissement en toute sécurité. Même credo dans les entreprises pour attirer les salariés vers les fonds de placement. Comme pour conforter cette tendance de hausse inéluctable, les dirigeants ont multiplié l'attribution des stock-options, un système qui offre aux détenteurs d'options des gains potentiels appréciables dès que le cours de l'action grimpe. Les désillusions sont cruelles en cas de retournement des marchés tant pour les actionnaires que pour les salariés qui assistent incrédules à l'érosion de leurs placements. Subitement ils découvrent le risque...

L'autre contradiction se résume en une formule : « la dictature du court terme sur le long terme ». Toujours plus vite, cette accélération que connaît la société à tous les niveaux s'est propagée à la vie économique. Le résultat doit être immédiat. Or un groupe ne peut mener de stratégie viable que si elle est bâtie sur le temps. Les investissements se font dans la durée. Mais l'exigence de performance boursière est devenue telle que les entreprises sont désormais obligées de présenter des comptes trimestriels si possible en progression. Tout doit être justifié à l'aune de la rentabilité. Pour ne pas décevoir les marchés et voir partir des actionnaires devenus de plus en plus volatils, la tentation est grande parfois d'habiller les comptes ou de verser des dividendes importants qui amputent alors le développement futur de l'entreprise.

L'emballement a été tel qu'il a conduit à des excès, voire des malversations sans parler de pratiques frauduleuses : analystes qui conseillent des titres vendus par leurs banques, maquillage des comptes pour soutenir le cours de l'action afin de garantir les gains offerts par des stock-options, manque de transparence sur la situation réelle de l'activité... Les conséquences sont parfois désastreuses. Des faillites comme celle d'Enron ou les déboires de WorldCom ont provoqué des dizaines de milliers de suppressions d'emplois et la ruine de bon nombre de salariés qui avaient investi dans les actions de leur société.

Ces dysfonctionnements sont apparus avec le retournement de la conjoncture. Même s'ils ne concernent que quelques firmes sur l'ensemble des groupes cotés aux Etats-Unis, ils n'en sont pas moins spectaculaires et symboliques. Ils atteignent des entreprises présentées hier comme des modèles de gestion par ceux qui les décrivent aujourd'hui. De quoi ébranler les certitudes. Or, si la

déficience persiste, la reprise de l'économie en pâtira.

Conscients de ce danger, les Américains souhaitent une sortie rapide de crise, comme ce fut le cas après les attentats du 11 septembre. Lors du sommet du G7-G8 au Canada, le président George W. Bush a appelé à des sanctions à l'encontre des responsables de malversations. Pour l'exemple. Dans le même temps, les autorités envisagent de créer une nouvelle instance de tutelle des cabinets d'audit, mettant un terme à l'autorégulation de

son cotées sur le CAC 40 étudie l'amélioration du fonctionnement des organes de direction des entreprises et des comités d'audit.

Pour être efficace, le traitement de cette crise de confiance devrait se faire en profondeur et donc dans la durée. Mais sur les marchés le temps est compté, comme le prouve la réaction de trois grands fonds de retraite américains. Plutôt que d'attendre des réformes, ils sanctionnent eux-mêmes. Ayant subi de lourdes pertes, ces fonds menacent de retirer

Plutôt que d'attendre des réformes, les fonds de retraite sanctionnent. Ils menacent de retirer leurs placements si les gestionnaires ne révisent pas leurs mauvaises pratiques. Le porte-monnaie est pour eux la meilleure arme

la profession. Pour retrouver la confiance des marchés, une plus grande transparence est indispensable. Les réflexions portent sur les normes comptables mais aussi sur le rôle des conseils d'administration. En France, un comité regroupant des patrons dont les entreprises

leurs placements des banques d'affaires et des gestionnaires de portefeuilles si ces derniers ne révisent pas leurs mauvaises pratiques. Le porte-monnaie est pour eux la meilleure arme.

Dominique Gallois

**Parce qu'on ne gère pas une maison de disques, un théâtre ou un festival comme une autre entreprise...**

### M/S MANAGEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

Ce Mastère Spécialisé, accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles, s'adresse à des jeunes diplômés universitaires et Grandes Ecoles (Bac+5) ou à des professionnels avec expérience (Bac+4) désireux de renforcer leurs compétences (possibilité de Congés Individuels Formation).

500 heures de cours et séminaires, une thèse professionnelle, un stage de 4 mois minimum.

Sélection sur dossier et entretien entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre 2002.

Documentation et dossier de candidature :  
 Josette Lanneaux (33)(0)380 725 900  
[escdijon@escdijon.com](mailto:escdijon@escdijon.com)



## QUESTIONS-RÉPONSES

## Manipulations

**1** Quels scandales ébranlent la Bourse américaine depuis sept mois ?

– Enron : le courtier en énergie a fait faillite fin 2001. Ses comptes étaient manipulés avec la complicité des auditeurs, des avocats et des banquiers.

– Andersen : le cabinet d'audit a été jugé coupable du crime d'« obstruction à la justice », le 15 juin, pour avoir détruit des milliers de documents relatifs à Enron. Ce verdict signe la disparition de la société.

– Merrill Lynch : pour éviter de répondre devant la justice à des accusations sur le comportement de ses analystes, la première maison de courtage américaine a accepté, le 21 mai, de payer 100 millions de dollars d'amende et de modifier son organisation.

– Global Crossing : l'opérateur de réseaux de fibre optique a été mis en faillite le 28 janvier sur fond de comptabilité suspecte.

– Qwest Communications International : la SEC a ouvert en avril une enquête sur les pratiques comptables en 2000 et 2001.

– Adelphia Communications : le sixième câblo-opérateur s'est mis en faillite le 26 juin. Son principal actionnaire est soupçonné de transactions irrégulières.

– Dynegey : les doutes sur la sincérité des comptes de ce courtier en énergie ont contraint, le 28 mai, son président à la démission.

– Tyco : le PDG de ce conglomérat a démissionné le 3 juin, soupçonné d'avoir soustrait au fisc des centaines de millions de dollars.

– Imclone : l'ancien PDG de la société de biotechnologie a été inculpé, le 12 juin, par la justice de délit d'initié. Il aurait vendu fin 2001 un important montant d'actions avant d'annoncer de mauvaises nouvelles.

– Worldcom : le deuxième groupe américain de télécommunications a annoncé, le 25 juin, la découverte d'irrégularités comptables portant sur 3,85 milliards de dollars en 2001 et au premier trimestre 2002.

– Xerox : l'ancien numéro un mondial des photocopieurs a reconnu, le 28 juin, avoir surévalué de 6,4 milliards de dollars son chiffre d'affaires, entre 1997 et 2001 et de 1,4 milliard de dollars son résultat avant impôts pendant la même période.

**2** Qu'est-ce que la « Securities and Exchange Commission » ?

Aux Etats-Unis, la Securities and Exchange Commission (SEC),

créée en 1933, au lendemain de la crise de 1929, joue le rôle de gendarme pour assurer la transparence et l'intégrité des marchés financiers. Ses 3 285 salariés ont de multiples missions : contrôle des opérations de Bourse, pouvoir d'enquête et de sanction, examen de documents réglementaires et de rapports annuels d'entreprise...

La SEC est cependant débordée par l'ampleur de la tâche. La charge de travail a bondi en dix ans entre 60 % et 264 % selon les départements, tandis que le personnel n'augmente que de 9 % à 166 %.

**3** Quelles évolutions ont conduit aux actuels conflits d'intérêts ?

L'abolition du Glass Steagall Act, en novembre 1999, est à l'origine de la multiplication des affaires frauduleuses et des conflits d'intérêts chez les analystes dans les banques. Cette législation de 1933, adoptée sur l'initiative du sénateur Carter Glass et du représentant Henry Steagall, séparait alors les métiers de banque commerciale et de banque d'affaires pour limiter les risques d'un nouveau krach boursier, après la crise de 1929.

Ce cloisonnement strict permet d'éviter qu'un analyste financier ne conseille plus particulièrement les titres d'une entreprise, cliente par ailleurs de la banque, pour la renflouer si besoin. Ce système s'est lézardé dans les années 1980, sous la pression des banques de dépôt et de crédit, alléchées par les marges du courtage ou du rachat d'entreprises, avant qu'il y soit officiellement mis fin.

**4** En quoi consiste le mécanisme des stock-options ?

C'est un droit accordé à un salarié d'acheter avec une échéance future (à terme) un nombre donné d'actions de son entreprise à un prix fixé d'avance durant une période déterminée. En cas de hausse de l'action durant cette période, il achète quand il le désire les titres, les vend et encaisse la différence entre le prix d'acquisition et celui de vente. Pour une option de 100 euros, si le cours est de 150 euros, le gain sera de 50 euros. Un détenteur de stock-options n'est pas obligé d'exercer son droit, surtout si le cours de l'action évolue sous celui de l'option.

## Quand les capitalistes deviennent les pires ennemis du capitalisme...

SI LES ACTIONNAIRES N'ONT PLUS CONFIANCE DANS LES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES, C'EST TOUT LE SYSTÈME BOURSIER QUI S'EFFONDRE

NEW YORK

de notre correspondant

**V**ous ne pouvez pas savoir qui nage nu avant que la marée se soit retirée. » L'aphorisme appartient à Warren Buffett, le capitaliste légendaire. L'humilité et l'investissement à long terme sont ses religions. Il doit aujourd'hui se sentir bien seul. Il ne se passe plus une semaine sans qu'éclate un nouveau scandale comptable autour d'une grande entreprise américaine. Bénéfices fictifs, chiffres d'affaires gonflés, bilans manipulés, détournements..., les années 1990 – celles de la bulle, de la spéculation, de l'argent facile – révèlent jour après jour leurs turpitudes. « Nous savions que c'était un casino, nous pensions qu'il était au moins honnête », écrivait au début du mois Barton Biggs, le principal stratège de la banque Morgan Stanley. Enron,

WorldCom, Tyco, Adelphia, Global Crossing, Xerox..., la liste des entreprises dont les comptes étaient truqués ne cesse de s'allonger.

A chaque fois, les histoires semblent différentes et finalement très semblables : les dirigeants ont trompé les actionnaires et les salariés pour s'enrichir. Les fausses bonnes informations permettaient de continuer à faire monter le cours de Bourse et de vendre les stock-options avec de considérables plus-values. Ils l'ont fait pendant des années en toute impunité avec la complicité plus ou moins active des banques, des commissaires aux comptes, des conseils de tout poil et l'incompétence ou l'aveuglement des autorités de contrôle. L'ensemble du système se trouve aujourd'hui en danger.

Le capitalisme a survécu aux crises économiques et aux guerres mondiales. Il a triomphé du communisme, mais ne peut se passer d'une chose : la confiance. Investir est un acte de foi dans l'avenir, dans une société, dans ses dirigeants. « Si les employés et les actionnaires d'une société ne sont pas raisonnablement sûrs que les bénéfices annoncés sont réels et que les dirigeants ne profitent pas de leur position pour s'enrichir à leur détriment, il n'y a plus de capitalisme », résume Robert Litan, responsable des études économiques de la Brookings Institution. Les dérives à une telle échelle coïncident généralement avec la fin de périodes d'intense spéculation. « Les scandales étaient encore pires en Europe dans les années 1927-1930 et aux Etats-Unis entre 1932 et 1934 », souligne Peter

Drucker, expert en management. Mais l'impact des fraudes est sans doute plus important aujourd'hui. Dans la finance, la mondialisation est une réalité instantanée. Une crise de confiance à Wall Street se répercute dans la minute à Paris et à Tokyo. Reste à en mesurer l'ampleur. « La grande majorité des dirigeants sont honnêtes et droits. » Ces propos tenus la semaine dernière par George Bush n'ont pas convaincu. « Nous n'avons vu aujourd'hui que la partie émergée de l'iceberg », prévient Richard Josephson, président du Josephson Institute of Ethics. « Je suis convaincu que ces pratiques détestables étaient très répandues », affirme Arthur Lewitt, ancien président de la Securities Exchange Commission (SEC), l'autorité des marchés. « Avec l'euphorie boursière, la culture des patrons s'est résumée à prendre au passage tout ce qu'ils pouvaient plutôt qu'à se préoccuper de l'intérêt des actionnaires », ajoute-t-il.

SOMMES CONSIDÉRABLES

Comme l'a souligné à plusieurs reprises Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale (Fed), les stock-options ont joué un rôle majeur dans cette course effrénée à l'enrichissement. En théorie, ces options qui permettent d'acheter une action à un prix déterminé à l'avance devaient inciter le management à se préoccuper davantage des actionnaires et du cours de Bourse. « Un instrument conçu pour aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des investisseurs a en fait souvent servi à aligner les intérêts des actionnaires sur ceux

des dirigeants », explique Paul Volcker, ancien président de la Fed. Les revenus provenant des stock-options représentaient en moyenne à la fin des années 1990 près de 80 % de la rémunération des patrons. En 1981, les dix PDG américains les mieux payés gagnaient entre 2,3 et 5,7 millions de dollars. L'an dernier, leurs revenus étaient compris selon le magazine *Business Week* entre 64 et 706 millions.

« En faisant monter les actions de quelques dollars, vous pouviez gagner des sommes considérables », remarque Peter Peterson, ancien secrétaire d'Etat au commerce. « Quand vous étiez à la limite, forcé ment floue, entre ce qui est légal ou pas sur le plan comptable, la tentation était énorme », ajoute-t-il. Les patrons sont nombreux à y avoir succombé et auront des comptes à rendre maintenant à la justice américaine, bien décidée, comme le gouvernement, à faire des exemples. Harvey Pitt, le président de la SEC, beaucoup critiqué pour son laxisme et sa complaisance, en rajoutait même la semaine dernière, jugeant « trop douces encore des poursuites criminelles » contre les dirigeants de WorldCom. Arthur Lewitt croit plutôt aux vertus de la crainte qu'aux rodomonades. « La peur de l'humiliation, des mises en accusation publiques, de la ruine, change les comportements plus vite que les règles et les lois. » Mais, pour reconstruire la confiance, il faudra bien plus que quelques procès spectaculaires.

Eric Leser

## Des stock-options... jusqu'à l'indigestion

**PRATIQUES COMPTABLES DISCUTABLES** et appétit financier démesuré des dirigeants : les stock-options ont permis de cumuler toutes les dérives de la bulle financière qui a éclaté ces derniers mois. En 2001, le groupe de courtage en énergie Enron, déclaré en faillite à la fin de l'année, a versé à ses dirigeants près de 745 millions de dollars en salaires, bonus et stock-options, selon des documents transmis au tribunal des faillites de New York et rapportés par l'Agence France-Presse. L'ex-PDG du groupe, Kenneth Lay, a notamment reçu, à lui seul, l'équivalent de 49 millions de dollars de stock-options et en a réalisé pour 34 millions de dollars. Parmi les autres dirigeants, Jeffrey Skilling, qui avait démissionné de son poste de PDG en juillet 2001, a touché pour 26 millions de dollars de stock-options, après 69 millions l'année précédente ! Au total, l'exercice des stock-options et les gains sur les actions attribuées au management et aux 140 principaux cadres d'Enron leur ont rapporté près de 435 millions de dollars en 2001.

En même temps, grâce aux stock-options, l'entreprise a réussi à éviter l'impôt sur les bénéfices au cours de quatre des cinq exercices de la période 1996-2000, alors qu'elle déclarait des bénéfices

imposables cumulés de 1,8 milliard de dollars. Même si l'on sait, aujourd'hui, que la réalité de ces bénéfices restait à démontrer, il est symptomatique qu'Enron ait déclaré 600 millions de dollars de charges de stock-options auprès du fisc pour échapper aux impôts, mais n'ait pas choisi de les passer en charge dans sa propre comptabilité, afin d'améliorer ses comptes.

OPINION CHOQUÉE

Le scandale provoqué par ces révélations a poussé le président Bush, le Congrès et la Réserve fédérale américaine (Fed) à réagir. La Maison Blanche a proposé la confiscation des stock-options attribuées aux dirigeants d'entreprises ayant présenté des comptes non sincères. Le président de la Fed, Alan Greenspan, a recommandé d'obliger les entreprises à passer en charge, dans leurs comptes, le coût des stock-options. Et le sénateur républicain John McCain a cosigné, avec le démocrate Carl Levin, une proposition de loi visant à supprimer cet allègement fiscal. L'opinion a été d'autant plus choquée que les salariés d'Enron sont partis de l'entreprise, pour la plupart, avec un plan d'épargne-retraite anéanti et une prime forfaitaire de 13 500 dollars. Mais le

malaise ne se limite pas à Enron. Selon une étude de la Fed, le taux de croissance moyen des profits des 500 premières entreprises cotées, membres de l'indice Standard & Poor's 500, aurait été réduit de près d'un quart, entre 1995 et 2000, si les groupes avaient inscrit les charges liées aux stock-options dans leurs comptes. Et, d'après l'économiste Martin Sullivan, cité par le *New York Times* du 31 mars, les groupes américains ont réussi à diminuer de 56,4 milliards de dollars leurs impôts en 2000, grâce aux stock-options.

Des investisseurs traditionnels ont protesté contre ses pratiques, à l'image d'un Warren Buffett, un des grands noms de la finance américaine, « dégoûté par la voracité » de certains PDG. Les fonds de pension ont aussi commencé à s'attaquer aux plans de stock-options qui leur semblaient les plus choquants. Mais, jusqu'à présent, les plans de stock-options américains n'étaient pas expressément approuvés par les actionnaires, au contraire de la règle qui prévaut en France. Ils ont donc peu de moyens pour revenir sur les pratiques passées et les millions de stock-options déjà attribuées.

Adrien de Tricornot

## Les pouvoirs publics allument les premiers contre-feux

DES RÈGLES POUR MIEUX GOUVERNER LES ENTREPRISES SONT À L'ÉTUDE

**L**e ton s'est durci aux Etats-Unis, y compris au sommet de l'Etat. L'accumulation de scandales financiers a déclenché la colère de George W. Bush. Après avoir qualifié de scandaleuse l'attitude des dirigeants d'entreprise, le président américain promet une « tolérance zéro » pour les responsables de malversations. « Le gouvernement fédéral sera vigilant et poursuivra les coupables afin de s'assurer que les investisseurs et les employés gardent confiance dans les entreprises américaines », a-t-il déclaré, fin juin, à l'occasion du sommet du G 8 qui s'est tenu au Canada. Des sanctions seront prises pour l'exemple, assure-t-on.

Au-delà de ces mesures ponctuelles, les autorités réfléchissent à la

manière de réformer l'ensemble du système. La principale décision vise la réglementation des cabinets d'audit comptables. La commission bancaire du Sénat américain s'est prononcée à la mi-juin en faveur d'une législation créant un organisme de supervision de cette profession, laquelle pourrait prononcer des sanctions. Cette nouvelle institution qui verra le jour avant la fin de l'année pour être opérationnelle au printemps 2003 dépendra de la SEC (Securities and Exchange Commission). Le gendarme de la Bourse américaine propose que, dans cette instance de tutelle de la profession comptable appelée Public Accountability Board (PAB), un tiers seulement des neuf sièges soient confiés à des représentants du secteur. « Cette structure a un message clair et net : l'ère de l'autorégulation de la profession comptable est révolue », a affirmé le patron de la SEC, Harvey Pitt.

Simultanément, la SEC propose d'instaurer pour les entreprises de nouvelles règles en matière d'information financière imposant notamment aux principaux responsables de certifier le contenu des informations trimestrielles et annuelles de

leur firme. De leur côté, les dirigeants du New York Stock Exchange (NYSE) proposent à leurs membres des règles destinées à améliorer le gouvernement d'entreprise, concernant notamment le fonctionnement des conseils d'administration et l'attribution des stock-options. Les propositions sont pour l'instant débattues et devraient être adoptées au début du mois d'août.

AUCUNE RELATION

Il s'agit tout d'abord de renforcer l'indépendance des administrateurs. Selon le NYSE, chaque conseil devrait compter une majorité d'administrateurs indépendants et ne doit plus se contenter du minimum requis, à savoir trois personnes. Cette notion serait durcie : pour répondre à ce critère, les membres désignés devront n'avoir eu aucune relation d'affaires avec la société ou avec les auditeurs au cours des cinq dernières années, contre trois actuellement. Pour renforcer leur pouvoir d'indépendance, les administrateurs se réuniront sans la présence des dirigeants pour évoquer librement la stratégie du groupe.

Concernant les traitements, la proposition stipule que tous les

plans de rémunération des salariés, et pas uniquement ceux des dirigeants, soient soumis aux actionnaires. Les responsables du Nasdaq, le marché informatique regroupant les valeurs technologiques, vont plus loin. Les indemnités versées aux administrateurs indépendants doivent être limitées à 60 000 dollars par an. Tout conflit d'intérêt potentiel à l'occasion d'un partenariat impliquant un dirigeant de l'entreprise sera examiné par le comité d'audit du conseil d'administration. D'autre part, les doutes des auditeurs externes sur la pérennité de la société devraient être stipulés dans les comptes annuels. Le Nasdaq envisage aussi d'interdire, pendant un laps de temps, aux auditeurs de cabinets comptables d'accepter des

emplois au sein d'entreprises dont ils ont contrôlé les comptes.

En Europe, les réflexions se multiplient. En Grande-Bretagne, le Trésor a décidé de nommer un groupe de spécialistes chargé de réfléchir à un durcissement des règles. Il rassemble des experts du Trésor, du département du commerce et de l'industrie et des responsables du Financial Services Authority (FSA), l'autorité de contrôle des activités financières. Un rapport intérimaire est attendu au cours du mois de juillet.

En France, l'une des initiatives revient aux dirigeants d'entreprise appartenant à l'Association française des entreprises privées (AFEP) et au Medef. Dès le mois d'avril, un comité regroupant une vingtaine de patrons sous la houlette de Daniel

Bouton, président de la Société générale, a été chargé de réfléchir à l'amélioration des pratiques du gouvernement d'entreprise. Les conclusions de ce rapport, qui s'inscrivent dans la lignée des deux précédents réalisés en 1995 et 1999 par Marc Vienot, ancien président de la Société générale, devraient être publiées à la fin du mois de juillet.

Il s'agit de « mesurer si, à la lumière d'événements récents au retentissement mondial, l'adéquation entre l'attente des investisseurs et des marchés, d'une part, et l'ensemble des corpus de règles, normes et comportements, d'autre part, reste satisfaisante ». Le comité « Bouton » étudie l'amélioration du fonctionnement des organes de direction des entreprises, avec une attention particulière pour les comités d'audit. Il vérifie également la pertinence des normes et des pratiques comptables, la qualité de l'information financière mais aussi l'efficacité des contrôles internes et externes ainsi que les relations des entreprises avec ses différents actionnaires. Nul doute que les déboires de Vivendi Universal contribueront à alimenter les travaux.

Dominique Gallois

POUR EN SAVOIR PLUS

> **La Monnaie entre violence et confiance**, de Michel Aglietta et André Orléan (éd. Odile Jacob, 2002, 384 p., 26,7 €).  
> **Entreprises : la transparence financière à l'épreuve**, publié par la revue *Sociétal* (n° 37, troisième trimestre 2002, 119 p., 14 €).  
> **La Lutte actionnariale, nouveau**

« défi américain », publié par la revue *Management & Conjoncture sociale* (n° 614, 2002, 118 p., 49 €).  
> **Les textes principaux des économistes de l'école de Chicago** – Becker, Stigler, Hayek et Friedman – sont publiés par la Hoover Institution dans la collection « The Essence of » ([www.discovereconomics.com](http://www.discovereconomics.com))



Jean-Marc Salmon, sociologue

# « L'idéologie fondamentale du système ne changera pas. Le marché ne peut pas s'autoréguler »



JEAN-MARC SALMON

► Jean-Marc Salmon, 59 ans, est sociologue. Il enseigne la géopolitique à l'Institut national des télécommunications. Il a dirigé le Bureau du livre français de New York, de 1987 à 1991, après avoir été chargé de mission au Centre d'études des systèmes et des technologies avancées.

► Il est notamment l'auteur d'*Un monde à grande vitesse, globalisation, mode d'emploi* (Seuil, essais, 2001).

aurait pas de responsabilisation de la hiérarchie, il serait impossible de faire confiance au système. L'assemblée des évêques réunie à la mi-juin en a pris conscience et a donc décidé d'appliquer des règles qui avaient déjà été adoptées en 1992. Ainsi, si un évêque couvre un prêtre pédophile, il doit démissionner. Toutefois, ce qui a été proposé ne peut avoir force de loi que si le Vatican donne son accord.

Concernant le financement de l'économie et la chute de la Bourse, les pouvoirs publics comme les milieux d'affaires sont restés très longtemps sur la réserve, essayant même de protéger le système jusqu'au moment où ils ont commencé à voir les capitaux se transférer des Etats-Unis vers l'Europe. Ils se sont alors alarmés et tentent depuis de trouver des solutions. Il existe toutefois une grande différence entre ces deux crises. Celle que traverse l'Eglise ne remet pas en cause ses dogmes, il n'y a pas de schisme en perspective. Il en va tout autrement pour celle qu'éprouve l'économie. Certains évoquent une remise en question en profondeur du système.

**Peut-on mesurer l'ampleur de la crise ?**

Nous sommes face à une situation inédite. Pour la première fois depuis les années 1920, on assiste à une baisse de la Bourse américaine alors que l'économie redémarre. Deux grandes raisons sont avancées pour expliquer cette anomalie. La première est qu'il s'agit d'une crise systémique où les dispositifs de régulation n'ont pas fonctionné. Plus grave, les acteurs du système ont parfois trompé leurs actionnaires.

**En tant que sociologue, comment percevez-vous la défiance actuelle envers les marchés financiers et les comptes des entreprises aux Etats-Unis ? Est-ce un phénomène isolé ou existe-t-il d'autres cas similaires dans la société américaine ?**

Je suis frappé par la difficulté qu'a la société américaine à régler deux problèmes institutionnels importants apparemment sans lien aucun : la crise de l'Eglise catholique face à la pédophilie et celle du

« La durée de possession des actions a baissé de moitié en une dizaine d'années. On va plus vite, on vend plus vite de façon à réaliser rapidement un gain. Cette accélération a entraîné des modifications de comportement »

financement de son économie. Dans les deux cas, pendant des mois, les personnes concernées n'ont pas voulu croire à l'ampleur du malaise. Les évêques et les patrons ont accusé les médias d'exagérer, leur reprochant d'entretenir ces crises. Ils ont été très réticents avant d'intervenir, ne le faisant finalement que sous la contrainte. L'Eglise s'est décidée à réagir lorsqu'elle a vu les contributions volontaires de ses donateurs chuter, ce qui est un signe manifeste de perte de confiance. Ceux-ci exigeaient des sanctions sévères. Pour les pratiquants, tant qu'il n'y

res. D'où la perte de confiance et la désaffection des épargnants.

La seconde raison tient à l'état du marché boursier. Les analystes estiment que la purge n'a pas entièrement été faite et que le prix des actions est resté très élevé. Le marché doit donc encore baisser. En revanche, ce n'est pas le cas en Europe, ce qui explique le transfert des achats vers cette région. Il est impossible d'évaluer le poids de l'une ou l'autre de ces explications dans le mouvement de baisse de la Bourse, ce qui contribue à l'opacité. Cet environnement troublé ne fait qu'amplifier la crise de confian-

ce. Celle-ci s'accélère depuis quelques semaines, les investisseurs étant persuadés que les scandales révélés à ce jour ne sont que la partie émergée de l'iceberg.

**Comment la confiance a-t-elle pu disparaître à ce point ?**

Cela pose la question du diagnostic : que s'est-il passé, et pourquoi des institutions n'ont pas fonctionné ? J'y vois trois causes : la vitesse, la dérégulation et enfin la place accordée au profit dans l'organisation de la société. Tout d'abord, la durée de possession des actions a baissé de moitié en une dizaine d'années. On va plus vite, on vend plus vite de façon à réaliser rapidement un gain. Cette accélération a entraîné des modifications de comportement dans les entreprises, dans la présentation des comptes, obligeant les directions à des évolutions très rapides et permanentes pour satisfaire les exigences des marchés. Cette course de vitesse conduit à un brouillage des repères. Ainsi, la pratique des licenciements boursiers est devenue un mode de gestion courant, alors qu'il s'agissait avant d'un *one shot*.

Ces licenciements sont devenus des dépenses opérationnelles et non plus exceptionnelles.

La dérégulation induit la question des instances de contrôle. En 1999, les Etats-Unis ont supprimé la réglementation interdisant à un établissement d'être la fois une banque de détail et une banque d'affaires. Les grands établissements sont venus sur le terrain des banques d'affaires et se sont engouffrés sur le marché très rentable des mises en Bourse de sociétés non encore cotées. Ils ont pris des positions sur ces marchés. Cette abolition des barrières a entraîné un mélange des activités provoquant des conflits d'intérêt.

**La place dévolue au profit individuel a-t-elle joué un rôle ?**

A mon sens c'est la cause la plus importante de cette crise de confiance. Derrière la recherche du profit individuel apparaît tout un courant de pensée dont on voit aujourd'hui les limites. L'école de Chicago, avec le Prix Nobel d'économie Gary Becker, a développé la notion d'ultralibéralisme, l'étendant à l'ensemble de la société.

Selon cette théorie, ce qui guide les gens dans la vie c'est l'égoïsme.

Ces excès sont aujourd'hui dénoncés. L'ancien président de la Réserve fédérale américaine, Paul Volker, ne dit pas autre chose en critiquant la devise ambiante « *greed is good* », littéralement l'avidité est une bonne chose. Même l'économiste libéral américain, Francis Fukuyama, dans son livre sur *La Confiance et la Puissance* (Plon, 1997) exprime son désaccord. La théorie néoclassique ne repose pas uniquement sur un comportement individuel. S'il l'explique à 80 %, 20 % reposent sur d'autres critères. Dans son argumentaire, il rappelle qu'Adam Smith, le père de la main invisible régulant les marchés, a aussi écrit une théorie morale des sentiments. L'un des problèmes de l'économie néoclassique est apparu avec l'abandon de l'économie politique. Pour Francis Fukuyama, c'est une erreur, il faut revenir à cette notion. Une grande partie de l'activité humaine n'est pas réductible à la seule motivation de la recherche du profit individuel. Il n'est pas le seul à aller dans ce sens. Le Prix

Nobel d'économie, l'Indien Amartya Sen, soutient que les motivations de l'action humaine sont diverses et mélangées. La volonté humaine de réussir et de faire du profit existe mais il y a aussi d'autres motifs d'ordre éthique ou collectif. Des sociologues américains développent le même point de vue, relayé aussi en France.

**Est-ce une remise en question du libéralisme ?**

A minima, on arrivera à des réformes techniques mais l'idéologie fondamentale du système ne changera pas. Cela ne suffira pas car le marché ne peut pas s'autoréguler. Nous sommes face à un nouveau cycle économique. Après une première période libérale qui s'est achevée avec la crise de 1929, une seconde a commencé au début des années 1980 sous la présidence Reagan. Le mouvement s'est accéléré, débouchant sur l'ultralibéralisme. Actuellement, nous sommes à un nouveau tournant.

Propos recueillis par  
Alain Beuve-Méry  
et Dominique Gallois

## Les analystes financiers en panne de crédibilité

DES ENQUÊTES EN COURS POINTENT LA QUESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Wall Street, la bulle Internet et l'affaire Enron ont porté le discrédit de la profession jadis réputée d'analyste financier à un niveau inégalé dans l'histoire de la finance new-yorkaise. Une dizaine de professionnels et les principales banques sont aujourd'hui visés par des enquêtes de la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme du marché, et de la justice de l'Etat de New York, pour de possibles conflits d'intérêt. Une quarantaine de professionnels est également l'objet d'une enquête de la Bourse de New York ou de l'association des courtiers (NASD). Il leur est reproché de possibles con-

flits d'intérêt entre leur activité d'analyste supposé indépendant des comptes des sociétés et des prestations lucratives réalisées pour le département de banque d'affaires de leur banque. Voire des conflits d'intérêt beaucoup moins subtils entre leur activité professionnelle et leur propre portefeuille boursier. Les analystes ont été fortement mis en cause, ces derniers mois, pour avoir recommandé les actions du courtier américain en énergie Enron, jusqu'aux semaines précédant sa faillite. Certains actionnaires de sociétés Internet ont aussi déposé des recours en justice contre les banques qui avaient introduit ces entreprises en Bourse, et dont les analystes avaient continué, contre toute logique financière traditionnelle, à recommander l'achat à leurs clients.

En juillet 2001, la banque Merrill Lynch a accepté de verser 400 000 dollars à un client qui s'estimait trompé par les conseils de l'analyste vedette des valeurs Internet, Henry Blodget. Certaines procédures ont cependant été jugées abusives par la justice américaine, notamment à l'encontre de Mary

Meeker, l'analyste des valeurs Internet chez Morgan Stanley Dean Witter.

Mais le reproche ne se limite pas à Wall Street. Il touche également le fonctionnement du marché en Europe et en Asie.

**SURVEILLANCE ACCRUE**

En Allemagne, la polémique a rebondi à propos des analystes qui ont recommandé les jeunes valeurs technologiques du Neuer Markt, dont une cinquantaine ont fait faillite sans avoir éveillé beaucoup de soupçons. Bousc émissaires injustement accusés après la chute du marché, ou stars de la finance ayant manqué d'indépendance et de déontologie, selon leurs détracteurs, les analystes financiers sont passés sous la surveillance accrue des autorités de régulation des marchés, qui ont lancé, récemment, des pistes de réforme. Aux Etats-Unis, la justice a imposé à Merrill Lynch une amende de 100 millions de dollars, et a obligé la banque à modifier le système de rémunération des analystes, afin que celle-ci soit déconnectée de leur participation à des missions de banque d'affaires (introductions en Bourse, conseil aux sociétés, etc.). Il

est apparu, maintenant que la banque doit préciser ses liens avec les sociétés étudiées par ses analystes. On constate que les titres des entreprises clientes sont recommandés à 66 % à l'achat, contre 52 % en moyenne pour l'ensemble des entreprises suivies.

En France, le Conseil des marchés financiers (CMF) a intégré à son règlement général une interdiction de détenir des actions des sociétés étudiées, et a créé une carte professionnelle pour mieux surveiller l'activité. Cette modification a pris du retard en raison du calendrier électoral, elle a finalement été approuvée le 2 mai par Laurent Fabius avant son départ du ministère des finances. D'autres mesures ont été adoptées, dans une décision du 27 mars 2002 : interdiction de communication entre les équipes de banque d'affaires et les analystes financiers, interdiction de verser une rémunération distincte aux analystes qui travaillent aussi sur des dossiers d'introduction en Bourse ou de conseil de la banque, transparence des relations entre la banque et les sociétés étudiées.

Adrien de Tricornot

## Auditeurs et commissaires aux comptes sur la sellette

AUX ETATS-UNIS, UNE SOCIÉTÉ COTÉE SUR TROIS POURRAIT MANIPULER SES RÉSULTATS FINANCIERS

Rarement profession n'aura subi un tel désaveu. En moins d'un an, les auditeurs et les commissaires aux comptes ont vu Andersen, l'un des cabinets les plus réputés de leur spécialité accusé d'obstruction à la justice américaine dans l'affaire Enron, la plus grande faillite de l'histoire des Etats-Unis, et disparaître sous le coup de sa condamnation. Ses quatre grands concurrents, Deloitte

& Touche, Ernst & Young, KPMG et PricewaterhouseCoopers (PWC), ont récupéré ses 85 000 salariés et ses implantations dans plus de 80 pays. Aucun d'entre eux n'est toutefois à l'abri de critiques. Si Andersen était auditeur d'Enron et de WorldCom, KPMG fait l'objet d'une enquête de la Commission des opérations de Bourse américaine en tant que commissaire aux comptes de Xerox. Deloitte avait pour client Adelphia Communications, PWC, Tyco International, et Ernst & Young est accusé d'avoir transgressé ses obligations d'indépendance en commercialisant des logiciels avec PeopleSoft, dont il contrôlait les comptes.

Une étude de la société de notation financière américaine Weiss Ratings, publiée le 12 juin, affirme enfin qu'une société cotée sur trois aux Etats-Unis pourrait manipuler ses résultats financiers. « Nous avons observé qu'il y avait d'importantes divergences entre le *cash-flow* engendré par l'exploitation et les résultats publiés, ce qui est une sonnette d'alarme pour de potentielles manipulations des béné-

ficiés », explique la société qui a étudié 7 000 sociétés. Cette situation fait peser une suspicion sur les pratiques comptables dans le monde entier. La Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) doit donc décider à l'occasion de la prochaine réunion de son conseil à Madrid les 8 et 10 juillet de mettre sur pied un groupe de travail chargé de réfléchir à « comment restaurer la confiance sur les marchés financiers ». Il s'interrogera notamment sur les moyens de réduire tous les conflits d'intérêt et notamment sur la séparation des activités de conseil et d'audit, mais aussi sur les meilleurs modes de contrôle des auditeurs ou sur les moyens de leur donner plus d'indépendance vis-à-vis de leurs clients. La France n'échappe pas aux questions.

Les compagnies régionales des commissaires aux comptes de Paris et de Versailles ont constaté que 55 % des commissaires aux comptes ont le sentiment que l'image de leur profession s'est dégradée suite à l'affaire Enron, 93 % d'entre eux estimant que les

risques d'une mise en cause civile ou pénale augmentent. 67 % estiment aujourd'hui nécessaire d'obtenir « une lettre d'affirmation sur la régularité et la sincérité des comptes » de la part du dirigeant de l'entreprise.

Les scandales américains montrent également l'importance du débat sur les normes comptables.

« La volonté de tout marquer à la valeur de marché, finalement, ne fait pas la différence entre ce qui est disponible, ce qui est tangible, le cash en quelque sorte, et des évaluations finalement purement virtuelles »

Les pays de l'Union européenne, dans leur volonté d'avoir un marché financier unifié, avec des normes comptables communes, ont décidé de se rallier aux normes internationales dites IAS (*International Accounting Standard*). Les entreprises cotées devront s'y conformer en 2005. Reste que ces nor-

mes s'inspirent beaucoup plus des standards anglo-saxons que ceux en vigueur actuellement en France. Elles privilégient notamment la comptabilisation de la plupart des actifs à leur valeur de marché (qui peut parfois être une valeur future, reposant sur l'addition des revenus à venir) et non à leur valeur historique. « Or, indique Jean-Fran-

sur les valeurs historiques, sont aussi plus dangereuses ».

Interrogé sur LCI, Charles de Croisset, président du CCF (groupe HSB), déclarait le 28 juin : « La volonté de tout marquer à la valeur de marché, finalement, ne fait pas la différence entre ce qui est disponible, ce qui est tangible, le cash en quelque sorte et des évaluations finalement purement virtuelles. (...) On est en train de nous imposer les normes américaines qui ne sont pas directement à l'origine de ces comportements frauduleux mais dont j'affirme qu'elles les ont facilités en raison de leur extrême sophistication technique et de la difficulté qui résulte à trouver la réalité. » La crise de confiance actuelle donne à l'*International Accounting Standard Board*, l'organisme indépendant qui édicte les normes comptables, et à la Commission européenne, qui devra décider ou non de les adopter, une très grande responsabilité. Elle leur offre aussi les moyens de résister à la mode du tout marché.

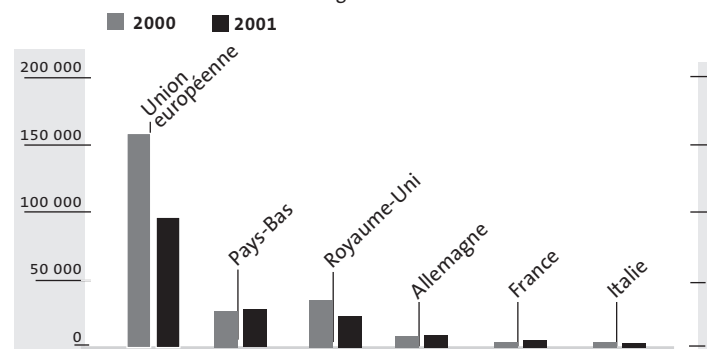
Sophie Fay



## EUROPE

### FORTE CHUTE DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER EN 2001

Flux d'investissements directs étrangers en millions d'euros



Source : Eurostat

■ APRÈS AVOIR ATTEINT UN NIVEAU historiquement élevé en 2000, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) en provenance de pays extra-européens, d'un montant de 97 milliards d'euros, ont baissé de 39 %, selon des données encore provisoires d'Eurostat.

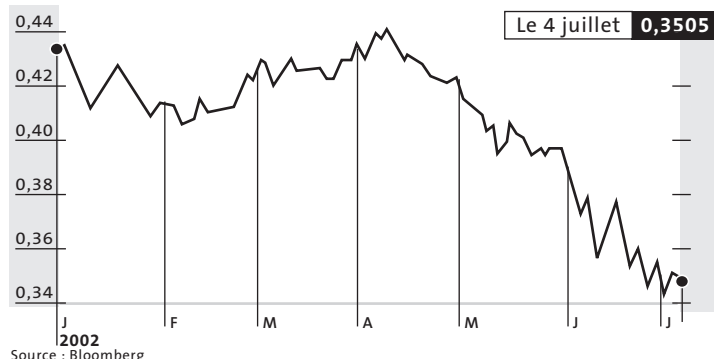
■ L'UNION EUROPÉENNE a continué d'être un investisseur net dans le reste du monde, même si le solde entre les flux entrants et les flux sortants passe de 164 milliards d'euros en 2000 à 105 milliards en 2001, soit 1,2 % du PIB.

■ EN 2001, LES ÉTATS-UNIS sont restés le principal partenaire de l'UE, avec 55 % des investissements réalisés. Viennent ensuite le Canada (9 %) et le Japon (8 %). La baisse des IDE a concerné la plupart des Etats membres, à l'exception de l'Allemagne, la Grèce, la France, les Pays-Bas et la Finlande.

## PAYS ÉMERGENTS

### LES MARCHÉS DÉFIENT LE BRÉSIL

Chute continue du real par rapport au dollar



Source : Bloomberg

■ AU BRÉSIL, L'ENVOLEE DES PRIMES DE RISQUE demandées par les investisseurs et l'effondrement du real font craindre un défaut de paiement sur la dette, qui s'élève à 250 milliards de dollars, dont un quart contracté à l'étranger. Le real atteint des planchers historiques face au dollar.

■ LE SOUTIEN DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ne dissipe pas les craintes liées à la possible élection du candidat du Parti des travailleurs, « Lula », à l'élection présidentielle d'octobre. L'agence Standard & Poor's a une nouvelle fois révisé en baisse sa notation de la dette brésilienne le 3 juillet 2002.

### LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.U.	JAPON
<b>Production industrielle</b> (avril 2002, en %) : Sur un an	-1,4	-1,2	-2,2	1,2	1,2	0,7	-3,6	-5,0	-4,1	n. d.	n. d.
Sur un mois	-0,2	-0,5	0,4	-0,3	0,7	0,4	-1,0	-0,6	1,1	n. d.	n. d.
<b>Prix à la consommation</b> (mai 2002, en %) : Sur un an	1,8*	2,0*	1,0	1,4	3,7	1,5*	-2,4*	3,8*	1,3	1,6	1,1
Sur un mois	0,1*	0,1*	0,0	0,2	0,3	0,1*	0,3*	-0,2*	0,4	0,6	0,3
<b>PIB en volume</b> (1 <sup>er</sup> trimestre 2002, en %) : Sur un an	0,2	0,1	-0,2	-0,7***	2,3***	0,3	0,1	0,1	0,9	1,6	-1,9***
Sur trois mois	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2***	0,3	0,2	0,0	0,0	1,4	-1,2***
<b>Déficit public/PIB (en %)</b> 2000	0,3	1,2	1,2	0,1	-0,3	-1,3	-0,3	2,2	4,3	1	-7,6
<b>Dette publique/PIB (en %)</b> 2000	69,6	64,1	60,3	110,3	60,7	57,6	110,5	56,1	42,8	59,3	105,4
<b>Solde commercial extracommunautaire</b> (en milliards d'euros, avril, 2002)	-4,5	3,1	11,7**	1,5**	-2,2**	-0,9**	1,3**	2,8	-6,0	-31,7	0,5
<b>Investissement (FBCF)</b> (1 <sup>er</sup> trimestre 2002, en %) Sur trois mois	-0,8	-0,7	-0,7	-0,6***	-1,0**	0,3	0,1***	-0,5	-1,3	0,6	-8,1

\* provisoire, \*\* mars 2002, \*\*\*4<sup>e</sup> trimestre 2001

### LES INDICATEURS FRANÇAIS

	Dernier mois connu	Variation sur un an
<b>Consommation des ménages</b>	-1,3 % (05/02)	2 %
<b>Taux d'épargne</b>	16,1 %	+0,6**
<b>Pouvoir d'achat des ménages</b>	-0,3 % (T1 2002)	+0,5
<b>Commerce extérieur</b> (en milliards d'euros) (solde cumulé sur 4 mois)	+1,9 (avril, 2002) +3,5	-
<b>Enquête mensuelle sur le moral des ménages*</b>	-13 (juin)	-9
<b>Enquête mensuelle dans l'industrie*</b> opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	-1 (juin)	+5
<b>Créations d'entreprises</b>	21 915 (05/02)	-1,3 %
<b>Défaillances d'entreprises</b> par date de jugement	3 257 (01/02)	-0,9 %

\* solde de réponses, CVS, en %  
Source : Insee, Douanes

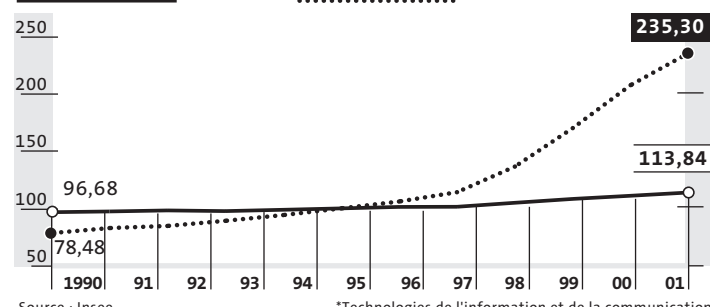
\*\* solde net douze mois auparavant

\*\*\* en glissement

## INNOVATION

### LES LECTEURS DE DVD TIRENT LA CONSOMMATION

Indices de consommation en volume base 100 en 1995  
Ensemble de la dépense de consommation des ménages  
Dépenses des ménages en biens et services des TIC\*



Source : Insee

\* Technologies de l'information et de la communication

■ LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION et de la communication (TIC) représentent 0,4 point des 2,6 % de hausse de la dépense des ménages en 2001, selon l'Insee.

■ LA BAISSÉ DES PRIX dans ce secteur (-6,2 %) explique que, alors que les TIC ne pèsent que 5,6 % dans le budget des ménages, ils contribuent pour 17 % dans la croissance en volume de la consommation. Les achats d'ordinateurs ralentissent (+14,7 % en volume, contre 45,9 % en 1999). Mais les ventes de lecteurs de DVD, de téléviseurs grand écran et de téléphones mobiles croissent fortement.

### UN CHIFFRE

# 6%

LA CROISSANCE ANNUALISÉE DU CANADA AU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2002

En tête du G8 ! Le produit intérieur brut (PIB) du Canada a augmenté de 1,5 % au premier semestre 2002, soit 6 % en taux annualisé, le meilleur résultat depuis fin 1999. Cette forte reprise a déjà mené la Banque du Canada à relever le 16 avril et le 4 juin d'un quart de point à 2,25 % puis 2,5 % son taux cible de financement au jour le jour pour contenir l'inflation. Une hausse décidée indépendamment de la Réserve fédérale américaine, sur laquelle la banque centrale canadienne calque habituellement son action. Le pays se distingue également des Etats-Unis en enregistrant son cinquième excédent budgétaire, de 6 milliards de dollars canadiens (4 milliards d'euros) pour 2001-2002.

Un boom du bâtiment, porté par la pénurie de logements dans les grandes villes, une poussée des exportations, dopée par la baisse de la monnaie nationale face à l'euro, et des consommateurs au moral confiant entretiennent la bonne forme du Canada. Une performance pour le plus petit des pays du G8 par sa population, 31 millions d'habitants, et avant-dernier par son PIB (devant la Russie).

## Iran, Turquie : l'inflation est une arme politique

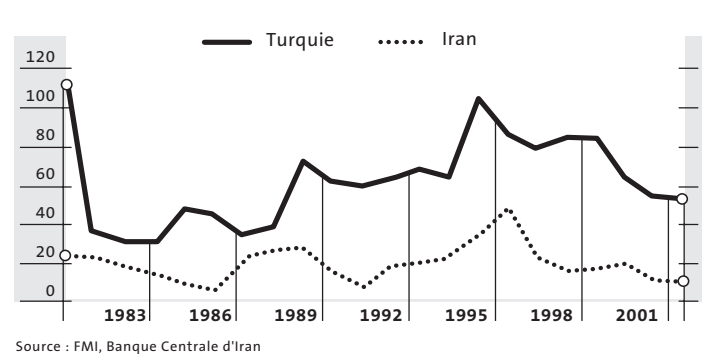
LES DEUX NATIONS VONT ÊTRE AMENÉES À REVOIR LEURS POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET DONC À REDÉFINIR CE QUI RELÈVE DE L'ÉTAT

Il est souvent coutume d'opposer l'Iran et la Turquie : d'un côté, une république islamique au système économique peu performant ; de l'autre, une démocratie laïque dotée d'un secteur privé efficace. La réalité est évidemment plus complexe, et ces deux pays se rejoignent sur un point essentiel : l'ordre politique y est intimement lié à l'ordre monétaire et l'on ne peut réformer l'un sans l'autre.

On constate notamment une inflation forte et régulière, 20 % en Iran et plus de 60 % en Turquie en moyenne annuelle depuis le début des années 1980. Très classiquement, cette inflation est le résultat du financement par la création monétaire de déficits budgétaires importants. Par contre, et c'est plus inhabituel, ces pays n'ont jamais sombré dans l'hyperinflation. Il y a bien eu des crises financières, notamment en Turquie au début 2001, mais, globalement, les autorités sont arrivées à gérer cette inflation, qui a

### LA HAUSSE DES PRIX RESTE SOUS CONTRÔLE

Inflation, en %



Source : FMI, Banque Centrale d'Iran

pourtant toutes les caractéristiques d'un régime hyperinflationniste : manque de confiance de la population dans la monnaie nationale, dollarisation massive (le dollar est utilisé comme moyen de transaction dans le secteur informel en Iran et en Turquie ; plus de 50 % des dépôts bancaires sont en dollars), très larges déficits du secteur public, extrême fragilité du secteur bancaire. Pourtant, ces systèmes tiennent debout. L'Iran a réussi à faire face à des chocs très violents (guerre avec l'Irak, contre-choc pétrolier de 1986), tout en assurant les investissements de base en matière d'infrastructures et d'éducation. La Turquie a réussi une industrialisation rapide en s'appuyant sur un secteur manufacturier privé dynamique et compétitif : le montant des exportations manufacturières représente près de 13 % du produit intérieur brut (PIB), contre, par exemple, 8 % pour la Pologne.

Comment expliquer cette capacité des systèmes économiques à ne pas exploser ? L'existence

d'une rente pétrolière et une politique de contrôle des changes efficace en Iran, une politique intelligente de dévaluation contrôlée en Turquie, ont permis d'éviter une crise inflationniste. Mais il

Il est impossible pour chacun de ces deux pays de modifier l'ordre monétaire sans redessiner un autre type de légitimité politique s'appuyant sur des nouveaux groupes sociaux

existe aussi d'autres raisons. Il faut en fait revenir à ce qui fait la légitimité de la monnaie. D'une part, la légitimité de la monnaie signifie, à l'origine, une adhésion de la population aux « valeurs » défendues par l'Etat : en Iran, il s'agit d'un ensemble de valeurs mêlant islamisme et nationalisme ; en Turquie, il s'agit plutôt de défendre les valeurs d'un régime laïque et nationaliste autoritaire

(attribuant un rôle politique à l'armée). Or c'est aussi la légitimité de ces ordres politique et monétaire qui a permis d'éviter que ces pays s'enfoncent dans une crise financière grave.

Mais l'ambivalence de la monnaie implique également que les groupes sociaux soutenant le régime soient fidélisés par l'octroi d'avantages financiers. En Iran, les bazaris et les fondations religieuses ont réalisé des surprofits grâce à d'énormes subventions sous la forme d'allocations de change ou de crédits bancaires. En Turquie, l'armée et des réseaux proches de l'Etat ont bénéficié directement ou indirectement des dépenses effectuées par des fonds extrabudgétaires, ou des crédits effectués sans véritable contrôle par un certain nombre de banques publiques.

« équilibre » avait été trouvé entre la légitimité de la monnaie et la multiplication des activités quasi budgétaires.

Mais cet ordre politique et monétaire est en crise dans les deux pays. En Iran, le développement des activités quasi budgétaires a contribué à un très fort développement des inégalités, qui mine la légitimité politique. En outre, un tel système politique et économique basé uniquement sur la redistribution de la rente pétrolière ne peut créer les emplois nécessaires pour faire face à la croissance de la population active (plus de 600 000 personnes par an). En Turquie, l'inflation et des taux d'intérêt réels élevés pèsent sur le potentiel de croissance de l'économie. En outre, l'inflation élevée et de larges déficits budgétaires freinent une intégration économique plus prononcée avec l'Union européenne.

Or limiter les activités « quasi budgétaires » impliquerait de définir une frontière claire entre le secteur public et le secteur privé, ce qui est un problème éminemment politique. Il est de ce fait impossible pour chacun de ces deux pays de modifier l'ordre monétaire sans redessiner un autre type de légitimité politique s'appuyant sur des nouveaux groupes sociaux, tout en surmontant les oppositions des groupes bénéficiaires de l'ordre ancien (les bazaris et les fondations religieuses en Iran, l'armée en Turquie). Plus facile à dire qu'à faire !

Thierry Coville  
chercheur associé au département  
Monde iranien (CNRS)



# L'avenir prometteur des PME à l'Est

LA FRANCE ARRIVE AU TROISIÈME RANG DES INVESTISSEURS DIRECTS ÉTRANGERS DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

LJUBLJANA (Slovénie)  
de notre envoyé spécial

Les petites et moyennes entreprises sont une idée neuve en Europe centrale et orientale. Il y a douze ans, elles étaient encore considérées comme des ennemis de classe par les pouvoirs publics en place. Depuis, leurs succès comme leurs échecs sont autant d'indices qui permettent de mieux jauger le niveau d'intégration économique de ces différents pays désireux d'entrer rapidement dans l'Union européenne (UE).

A l'initiative conjointe de la direction des relations économiques extérieures (DREE), de l'Institut français des relations internationales (IFRI) et du Centre franco-autrichien pour le rapprochement économique en Europe, un séminaire sur le rôle des PME dans le processus d'élargissement de l'UE s'est tenu les 27 et 28 juin à Ljubljana (Slovénie). « *Même lorsqu'elles travaillent à l'export, peu de PME françaises osent s'implanter à l'Est, et quand elles sont présentes, c'est le plus souvent parce qu'elles ont suivi des grands groupes qui avaient décidé de s'installer sur place* », a noté M<sup>e</sup> Dana Gruia Dufaut, avocat au barreau de Paris et conseiller du commerce extérieur de la France à Bucarest.

D'emblée, une des premières difficultés consiste à rassembler des données qui soient comparables entre les différents pays d'Europe centrale et orientale (PECO). L'ONU a ainsi établi depuis 1999 un indice du développement des PME qui repose sur les trois paramètres suivants : l'importance de la propriété privée ;

la contribution des PME au produit intérieur brut et la part de la main-d'œuvre employée par les PME dans la population active. Parmi les PECO, la Slovaquie plus le groupe dit de Visegrad, qui regroupe la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie, sont les pays les plus avancés.

En Hongrie par exemple, les 800 000 PME existantes emploient 2,5 millions de salariés et assurent le tiers des exportations. En Slovaquie, les PME plus les sociétés en nom de personnes, une spécificité nationale, comptaient plus de 250 000 employés en 2000, soit 35 % de la population active. Les PME représentaient 28 % des revenus nets de la Slovaquie en 2001.

Dans ce contexte, l'économie française apparaît, selon une enquête de la DREE, comme très active dans les PECO, avec des échanges dynamiques, de l'ordre de 15 % en moyenne par an, depuis 1990, mais dans le même temps ses parts de marchés restent encore faibles, du fait d'un éloignement géographique insuffisamment compensé par des implantations directes. Avec 6 % de parts de marché, la France arrive ainsi en troisième position dans dix des douze PECO candidats à l'adhésion (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie). Elle se trouve loin derrière l'Allemagne (27,2 %) et l'Italie (9,2 %) et juste devant l'Autriche (4,7 %) et le Royaume-Uni (4 %). En

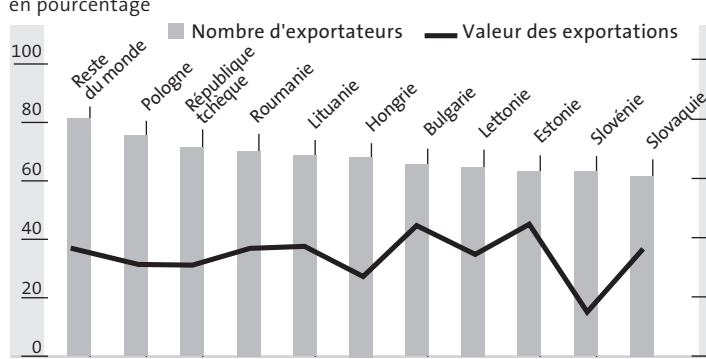
Une dizaine de grands groupes français représentent autour de 80 % des investissements totaux dans les différents PECO et ce sont les PME filiales de ces groupes qui en ont en grande partie bénéficié

termes d'investissements directs étrangers, l'Hexagone se situe aussi en troisième position dans les pays candidats, occupant la première place en Pologne et en Roumanie, les deux nations les plus peuplées, et la deuxième position en Slovaquie.

Les entreprises françaises de moins de 250 salariés représentent

## L'HEXAGONE, UN PARTENAIRE EN CROISSANCE

Poids des PME françaises en nombre et dans les exportations vers les PECO en pourcentage



Source : DREE-Elargissement

77 % des exportateurs, mais 35 % de la valeur des exportations de l'Hexagone en moyenne dans la région, contre respectivement 89 % et 39 % pour le reste du monde. En nombre, les PME exportatrices varient entre 70 % (Estonie) et plus de 80 % (Pologne) du total. En valeur, leur poids s'échelonne de 16 % (Slovénie) à 55 % (Lituanie), avec la Hongrie en situation intermédiaire (30 %).

De fait, une dizaine de grands groupes français représentent autour de 80 % des investissements totaux dans les différents pays, et ce sont les PME filiales de ces grands groupes qui ont en partie bénéficié de leur implantation, même si cela ne concerne pas la majorité des PME implantées dans les PECO. En Pologne, la moitié des implanta-

s'implanter soit dans les grands pays, soit dans ceux qui disposent déjà d'une présence d'entreprises françaises. En termes de secteurs, les PME françaises sont dans l'ensemble réparties de manière équilibrée entre industrie, services et commerce.

Selon l'enquête de la DREE, les PME françaises présentes envisagent l'avenir sur les marchés de cette région comme prometteur (52 %), voire très prometteur (38 %). Pour François Gontard, expert-comptable établi à Paris et à Bucarest, le tout, avant de s'installer à l'Est, est de bien examiner les avantages et les inconvénients. Pour les PME, côté face figure l'accès à des marchés nationaux, à une main-d'œuvre qualifiée, motivée et peu coûteuse, et enfin à des pays qui ont des taux de croissance rapide et qui seront bientôt dans l'Union. Côté pile, il y a la bureaucratie, « *même pour un Français* », souligne M. Gontard, l'interventionnisme politique, l'instabilité juridique des textes et la corruption.

Dans ces conditions, il est important pour un petit entrepreneur soit de s'appuyer sur un grand groupe, soit d'investir par paquets, en s'associant avec d'autres PME, mais aussi de savoir s'entourer, c'est-à-dire ne pas hésiter, d'un côté, à envoyer un salarié de manière permanente sur place et, de l'autre, d'arriver aussi à nouer des relations fiables avec des autochtones.

Alain Beuve-Méry

## DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

# Les vacances gâchées méritent réparation

M. ET M<sup>me</sup> LEITNER, un couple d'Autrichiens, s'inscrivent avec leur fille Simone, âgée de dix ans, au club de vacances Robinson, à Pamfiliya, en Turquie. Il s'agit d'un séjour tout compris de deux semaines avec pension complète et transport, qu'ils réservent auprès d'une agence Kuoni. La famille Leitner arrive au club le 4 juillet 1997. Le début des vacances se passe sans problème. Mais, après huit jours, la petite Simone a des poussées de fièvre qui vont

vices », et un peu plus loin : « *Les Etats doivent adopter les mesures nécessaires pour que l'organisateur de voyages répare les dommages qui résultent pour le consommateur de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat.* »

La Commission européenne, partie à l'instance, soutient que le terme de « dommages » est employé au sens large et qu'il comprend notamment les dommages moraux. Appréciation qui n'est pas partagée par l'Autriche, la

« Les Etats européens doivent adopter les mesures nécessaires pour que l'organisateur de voyages répare les dommages qui résultent pour le consommateur de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat »

jusqu'à 40 degrés, elle vomit et a la diarrhée... Il s'agit d'une intoxication alimentaire par salmonelles, due à la nourriture servie au club. D'autres clients présentent d'ailleurs des symptômes analogues... M. et M<sup>me</sup> Leitner soignent leur fille pendant toutes leurs vacances, qui sont évidemment complètement gâchées !

Quelques semaines après leur retour, les Leitner écrivent au tour-opérateur, TUI, pour lui réclamer un dédommagement, mais TUI ne répond pas. Le couple assigne alors le voyageur devant le tribunal. Ils demandent 1 800 euros de dommages et intérêts. Le tribunal autrichien leur accorde 936 euros pour les douleurs physiques dues à l'intoxication alimentaire de leur enfant, mais les juges refusent d'indemniser le préjudice moral de la famille Leitner « *dû à la perte de l'agrément des vacances* » : ce type de préjudice n'est pas reconnu par le droit autrichien, il ne peut donc être indemnisé.

M. et M<sup>me</sup> Leitner font appel de cette décision. Le Landesgericht (équivalent de notre cour d'appel) de Linz note qu'en effet le droit autrichien ne permet pas d'obtenir des dommages et intérêts pour ce type de préjudice, mais il fait remarquer qu'une directive européenne du 13 juin 1990 (90/314/CE) concernant les voyages à forfait prévoit que, lorsqu'un organisateur de voyage exécute mal son contrat, le consommateur peut être dédommagé.

La cour d'appel autrichienne décide alors, avant de rendre sa décision, d'interroger la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) par le biais d'une question préjudicielle, pour savoir comment elle doit interpréter cette directive. Elle demande en substance si le texte de 1990 prévoit un droit à la réparation du préjudice moral.

Les juges de la Cour européenne relèvent d'abord que l'article 5 de la directive prévoit : « *Les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour que l'organisateur et/ou le détaillant partie au contrat soient responsables à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant de ce contrat, que ces obligations soient à exécuter par eux-mêmes ou par d'autres prestataires de ser-*

France et la Finlande, qui souhaitent s'en tenir à un niveau minimal de protection. Les juges européens notent que cette directive vise à harmoniser les législations nationales, de manière à éviter les distorsions de concurrence entre opérateurs établis dans des Etats membres différents. Or certaines législations nationales reconnaissent l'existence d'un préjudice moral, d'autres pas. Par ailleurs, ajoute la Cour, la directive vise à protéger les consommateurs, et « *la réparation du préjudice causé par la perte de l'agrément de vacances a pour eux une importance particulière* ».

Au vu de ces éléments, la Cour européenne a estimé, dans un arrêt du 12 mars 2002 (affaire C-168/00), que le consommateur doit être indemnisé de tous les préjudices qu'il subit du fait des fautes commises par l'organisateur de voyages, et notamment du préjudice moral.

Les juges ont donc pris en compte l'importance que revêtent les vacances : plus que jamais, celles-ci sont considérées comme un moment de récupération important et privilégié, qui doit être réussi.

Le droit français connaît depuis toujours la notion de préjudice moral. A l'origine, ce préjudice visait à indemniser la peine due au décès d'un proche. Puis, par extension, la notion s'est appliquée à tous les préjudices autres que physique : moral s'oppose ici à corporel. Ainsi, par exemple, une blessure grave donnera lieu à une indemnisation pour la souffrance physique, mais aussi à des dommages-intérêts qui répareront l'aspect psychologique de la douleur. En ce qui concerne les vacances gâchées du fait d'une mauvaise exécution de la prestation, les tribunaux français accordaient déjà des réparations au titre du préjudice moral – souvent qualifié par nos juges de « *préjudice d'agrément* », ce qui paraît plus juste.

L'arrêt de la CJCE ne devrait donc pas bouleverser notre droit. Mais les juges européens semblent ainsi confirmer le slogan publicitaire d'un tour-opérateur : « *On peut tout rater, mais pas ses vacances !* »

Agence Juris Presse

# Pour le Canada, l'Europe est un nécessaire contrepoids à l'emprise des Etats-Unis

LA 8<sup>e</sup> CONFÉRENCE DE MONTRÉAL A PLAIDÉ POUR PLUS D'ÉQUITÉ DANS LES ÉCHANGES MONDIAUX

MONTRÉAL  
de notre envoyé spécial

Un puissant aimant et, en même temps, un encombrant voisin qui oblige, parfois, à chercher ailleurs pour trouver un peu d'air ; ainsi se présentent, aux yeux du Canada, les Etats-Unis vers lesquels Ottawa dirige quelque 85 % de ses exportations, contre 8 % seulement vers l'Europe. Placée sous le thème général des relations entre l'Europe et les Amériques, la huitième édition de la Conférence de Montréal, qui s'est tenue du 24 au 28 juin, a fourni à plusieurs intervenants l'occasion de fustiger, de manière plus ou moins feutrée, la politique extérieure américaine et l'emprise croissante qu'elle exerce sur un nouvel ordre économique mondial encore en construction.

L'un des procureurs dans ce procès intenté à Washington aura été notamment Lyle Vanclief, le ministre canadien (fédéral) de l'Agriculture qui s'en est pris à l'US Farm Bill, la récente loi sur l'agriculture et ses 190 milliards de dollars de subventions destinées aux agriculteurs américains. Une disposition qui, selon lui, montre combien « les

Etats-Unis ont choisi de soutenir le passé » en pénalisant au moins autant les pays riches que les nations en développement, alors que dans la seule région des Amériques comprise entre le Mexique et la pointe sud du continent, on dénombre 177 millions de pauvres.

A la veille du sommet du G7-G8 des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu à Kananaskis, dans les montagnes canadiennes, au cours duquel Jean Chrétien, le premier ministre du Canada, a plaidé avec véhémence la cause de l'Afrique, son ex-ministre des finances, Paul Martin (congédié début juin par le même Jean Chrétien), a lui aussi mis en avant la question de la dette du tiers-monde. « *De quel droit oserions-nous, en tant que communauté internationale, imposer une rente économique sur des actifs qui n'existent pas à des gens qui ne gagnent même pas un dollar par jour ?* », a-t-il demandé.

### GESTION GLOBALE

Refusant de confier à la main invisible de la mondialisation la mission de faire en sorte que « *l'essor sans cesse croissant de l'économie de libre-marché contribue au bien-être de l'humanité* », Paul Martin a estimé que la solution, si elle existe, « *passer invariablement, non par un gouvernement mondial mais par une saine gestion globale des nations souveraines du monde* ». Après tout, « *c'est d'abord aux gouvernements nationaux et non aux institutions internationales qu'incombe la tâche de donner à la communauté internationale les moyens d'agir plus efficacement* ».

A propos des « *élans protectionnistes* » qui, selon lui, proviennent autant des Etats-Unis que de l'Europe, l'ancien grand argentier cana-

dien s'est prononcé en faveur d'une ouverture sans réserve des marchés occidentaux aux produits des pays en développement, au nom de « *l'équité* », symbole de ce que doit être « *réellement une saine gestion publique* ».

Des écarts sociaux et démocratiques « *d'avantage aplanis* », voilà « *l'Amérique intégrée* » à laquelle dit aspirer Pauline Marois, vice-première ministre du Québec. Un concept qui, selon elle, va bien au-delà de la simple zone de libre-échange des Amériques, la ZLEA, que les Etats-Unis souhaitent instaurer sur l'ensemble du continent. En préambule aux propos de Jean-Marie Colombani, le directeur du Monde venu commenter sa vision des relations transatlantiques et le nouveau partenariat qui devrait nouer Washington avec les capitales européennes, M<sup>me</sup> Marois a souligné que, sous peine de déboucher sur « *une Amérique, au singulier, cette zone de libre-échange continentale doit comporter une dimension sociale, tout comme le marché commun de 1957 en Europe* ». Fruit d'un consensus démocratique, elle doit reposer sur des objectifs sociaux, culturels, éducationnels et, bien sûr, économiques. Sinon, « *elle ne vaut pas la peine d'être bâtie* », estime-t-elle. « *La coopération entre les peuples ne peut pas être que matérielle. C'est la grande leçon d'outre-Atlantique.* »

Parlant au nom du gouvernement québécois, la vice-première ministre a milité elle aussi, comme le président mexicain Vicente Fox, à l'origine de la proposition, en faveur d'un Fonds social de développement des Amériques, à l'instar de ce qui se fait en Europe à travers les fonds structurels de développement, « *un système de péréquation*

international qui constitue un éclatant exemple de solidarité en action ».

De passage à la conférence de Montréal la veille, avant de s'achever vers Kananaskis, le chancelier allemand Gerhard Schröder avait anticipé ces propos en estimant que « *tout en acceptant la modernisation nécessaire de notre économie, nous ne devons jamais perdre de vue les besoins des femmes et des hommes, pas plus que nous ne devons reléguer au second rang les fondements de notre modèle social* ». Pour M. Schröder, l'Europe est ancrée « *dans un modèle spécifique de civilisation et de société qui peut se caractériser par la participation de couches importantes de la population aux valeurs acquises et aux conquêtes de la société* ».

Une conception des valeurs qui sous-tend ce modèle et qui ne se différencie que peu « *de la conception des valeurs en vigueur dans la société canadienne* », a ajouté le chancelier allemand, actuellement engagé dans une rude campagne électorale en vue des élections législatives de septembre. Une déclaration qui ne pouvait que satisfaire pleinement Gil Rémillard, ancien membre de plusieurs cabinets au gouvernement québécois, actuel président-fondateur de la Conférence de Montréal et ardent avocat d'un rapprochement entre l'Europe et le Canada. Ne fût-ce que par le biais d'un accord de libre-échange auquel ont déjà souscrit l'Union européenne d'une part, le Mexique et le Chili de l'autre, en attendant un éventuel feu vert donné au Brésil avec lequel sont engagées de délicates négociations.

Serge Marti



# Il n'existe pas une « bonne » politique pour le développement *par Ha-Joon Chang*

Pour la plupart de ceux qui gouvernent l'économie mondiale aujourd'hui – décideurs des pays développés, chefs de grandes entreprises, organisations économiques internationales –, les pays en développement (PED) doivent adopter les « bonnes » politiques économiques et les modèles institutionnels dont les nations développées se sont servies pour assurer leur propre décollage : par exemple la libéralisation du commerce et des investissements, ou une protection légale sans faille des brevets et de la propriété intellectuelle. Beaucoup d'observateurs se sont certes interrogés sur le caractère approprié de ces réformes et de ces institutions pour les PED. Mais ces critiques ne se demandent que rarement si ce sont bien ces voies-là que les pays développés ont empruntées pour s'enrichir.

Or, contrairement aux croyances habituelles, les pays riches ne se sont pas historiquement développés en s'appuyant sur les réformes qu'ils prescrivent aujourd'hui. Presque tous ont usé de protections tarifaires et de subventions pour favoriser la croissance de leurs industries.

L'Angleterre et les Etats-Unis, censés avoir atteint les sommets de l'économie mondiale grâce à leurs politiques fondées sur la liberté des marchés et la libéralisation commerciale, sont en fait les pays qui ont utilisé le plus agressivement ces instruments. Entre les réformes de sa politique commerciale décidées par le premier ministre Robert Walpole en 1721 et sa décision d'ouvrir ses échanges commerciaux vers 1860, la Grande-Bretagne s'est appuyée sur des politiques commerciales et industrielles très dirigistes, comportant des mesures similaires à celles utilisées par le Japon et la Corée du Sud pour développer leurs industries. Pendant cette période, elle a protégé ses entreprises bien plus que ne le fit la France, supposée constituer le contrepoint dirigiste d'une Grande-Bretagne paradig-

me du marché. Ce qui fit dire à Friedrich List, le grand économiste allemand du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que la Grande-Bretagne, prêchant le libre marché à des pays moins avancés comme l'Allemagne et les Etats-Unis ressemblait à quelqu'un qui essaierait de « retirer l'échelle » grâce à laquelle il avait atteint le sommet.

Les Etats-Unis ont une histoire tout aussi « sombre » à cet égard. Entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et la deuxième guerre mondiale, ils ont constitué l'économie la plus fortement protégée du monde. Ce furent des penseurs américains tels qu'Alexander Hamilton, le premier secrétaire au Trésor des Etats-Unis, qui les premiers élaborèrent systématiquement l'argument dit des « industries naissantes », justifiant la protection des entreprises manufacturières dans les pays moins développés. En protégeant

quand l'Amérique aura extrait de la protection tout ce qu'elle peut en tirer, elle aussi se mettra à libéraliser son commerce ». Lorsque, après la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis atteignirent le premier rang économique, ils commencèrent également à « retirer l'échelle » en prônant la libéralisation de leur commerce aux PED.

L'histoire est identique en matière d'essor institutionnel. Lors des premières étapes de leur croissance, les pays riches d'aujourd'hui ne disposaient en rien d'institutions « basiques » telles qu'une administration professionnelle, une banque centrale, un cadre légal pour les brevets et la propriété intellectuelle. Ce fut seulement après 1883 que le gouvernement fédéral américain commença à recruter ses employés selon un processus concurrentiel. La banque centrale, institution chère au cœur des éco-

nomistes défenseurs du marché, n'est pas apparue avant le début du XX<sup>e</sup> siècle dans la plupart de ces pays. La Réserve fédérale américaine n'a été créée qu'en 1913, et la banque centrale italienne n'a pas disposé du monopole d'émission monétaire avant 1926. De nombreux pays n'ont pas permis les brevets d'inventions étrangères avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En particulier, la Suisse et la Hollande refusèrent de mettre en place un droit des brevets jusqu'en 1907 et 1912 respectivement, malgré les pressions internationales, « volant » ainsi les technologies inventées à l'étranger.

On peut alors logiquement se demander si les recommandations faites aujourd'hui par les pays riches n'ont pas le même objectif... Ce n'est en effet nullement une coïncidence si la croissance économique est devenue plus difficile durant les deux dernières décennies. C'est durant cette période que les pays riches ont commencé à mettre la pression sur les PED afin que ceux-ci adoptent un prétendu « standard mondial » en matière de politiques et d'institutions.

Comment changer cela ? Premièrement, les faits historiques concernant les expériences réelles des pays développés devraient être davantage rendus publics. Pas seulement pour réhabiliter la vérité, mais aussi pour permettre aux PED d'effectuer des choix mieux informés. Deuxièmement, il faut admettre que les recettes orthodoxes ne marchent pas et qu'il n'existe pas de « modèle » que chacun devrait appliquer. Troisièmement, les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient être réécrites de sorte que les PED puissent utiliser plus activement les tarifs et les subventions pour leur essor industriel. Enfin, un meilleur fonctionnement des institutions doit être encouragé. Cependant, il ne peut être assimilé à l'imposition précipitée à tous les pays d'un ensemble d'institutions préalablement fixé, car le développement institutionnel est un processus lent et coûteux.

S'ils ont la latitude d'adopter les politiques économiques et les institutions les mieux appropriées à leurs conditions spécifiques, les PED seront capables de s'en sortir plus rapidement. A long terme, cela bénéficiera aussi aux pays riches, en augmentant leurs opportunités en matière de commerce et d'investissement. Le fait que ces Etats ne comprennent pas cette analyse constitue la vraie tragédie de notre époque.

**Ha-Joon Chang** enseigne à la faculté d'économie de l'université de Cambridge. Cet article s'appuie sur son livre, « Kicking Away the Ladder – Development Strategy in Historical Perspective », publié par Anthem Press (Londres, juin 2002).

« S'ils ont la latitude d'adopter les politiques économiques et les institutions les mieux appropriées à leurs conditions spécifiques, les pays en développement seront capables de s'en sortir plus rapidement »

leurs industries, les Américains allaient contre les conseils d'éminents économistes tels qu'Adam Smith et Jean-Baptiste Say, qui voyaient l'avenir du pays dans l'agriculture. Cependant, ils connaissaient la véritable nature du jeu. Ils savaient que la Grande-Bretagne avait acquis son avance économique grâce aux mesures de protection et aux subventions, et donc qu'ils devaient faire de même s'ils voulaient réussir un tant soit peu.

Critiquant les recommandations britanniques en faveur de la libéralisation commerciale, Ulysses Grant, le héros de la guerre de Sécession et président des Etats-Unis entre 1868 et 1876, avait répliqué que « dans deux cents ans, les industries, les Américains allaient contre les conseils d'éminents économistes tels qu'Adam Smith et Jean-Baptiste Say, qui voyaient l'avenir du pays dans l'agriculture. Cependant, ils connaissaient la véritable nature du jeu. Ils savaient que la Grande-Bretagne avait acquis son avance économique grâce aux mesures de protection et aux subventions, et donc qu'ils devaient faire de même s'ils voulaient réussir un tant soit peu. Critiquant les recommandations britanniques en faveur de la libéralisation commerciale, Ulysses Grant, le héros de la guerre de Sécession et président des Etats-Unis entre 1868 et 1876, avait répliqué que « dans deux cents ans,

Tout cela, bien entendu, reste fragile et modeste, comme en témoignent les prévisions pour 2002 : pour l'ensemble de l'Europe, une croissance globale de 1,3 %. Un peu

de l'Europe. Et le Japon ? Là, c'est la douche froide. Noriko Hama, économiste en chef de Mitsubishi, esquise un sourire sceptique à propos des chiffres affichés par le Cabinet Office nippon pour le premier trimestre 2002 (1,4 %, soit 5,7 % en termes annuels). Selon elle, la situation du Japon reste calamiteuse, rien ne marche. « Ne vous fiez pas à l'apparente reprise du premier trimestre, dit-elle en substance, ceci est imputable essentiellement à la reconstitution des stocks chez les clients étrangers des entreprises japonaises et aux largesses des finances publiques. » On peut penser que ce jugement, assis principalement sur les aspects financiers, fait bon marché du dynamisme des jeunes ingénieurs et cadres japonais, qui, eux, semblent décidés à bouger. Mais comment contredire sérieusement Noriko Hama qui, depuis dix ans, ne s'est (malheureusement) jamais trompée ?

Voilà pour l'analyse classique de la conjoncture : celle où prévalent les indices. Le cocktail socioéconomique propre à chaque pays incorpore deux ingrédients principaux : l'art de combiner les facteurs de production, et la capacité à mobiliser la confiance. Sur le premier point, la conférence de Dublin a bénéficié de l'exposé du professeur Bart van Ark, enseignant à Groningue (Pays-Bas) et à Yale (Etats-Unis). Il ne se contente pas de déplorer l'écart de productivité globale entre Europe et Etats-Unis, il l'explique. On évoque souvent le volume comparé des investissements : ce n'est pas faux, dit-il, mais, ce qui compte surtout, et principalement pour les investissements dans les technologies de l'information et de la com-

munication (TIC), c'est la façon de s'en servir. Mettre l'accent à titre principal sur les machines, c'est faire fausse route : l'avantage décisif, c'est la systématisation, l'organisation, l'art de la combinatoire organisationnelle : ce que Bart van Ark appelle les « intangibles ».

La preuve : quand on étudie, d'une part, les firmes ayant associé à leur investissement en TIC une réorganisation et, d'autre part, celles qui ne l'ont pas fait, on trouve un écart spectaculaire : d'un côté un gain de productivité de 4 % en deux ans, de l'autre 0,5 % seulement. Là est la force des entreprises américaines. Voilà qui nous éloigne singulièrement de la conjoncture, objectiverait-on. Pas du tout. Le fait que les Américains, pourtant directement touchés, aient réagi plus vite que nous après le choc du 11 septembre est l'expression d'une impressionnante capacité de réaction, connue de longue date mais considérablement amplifiée par l'avance américaine dans les technologies nouvelles et leur utilisation.

Le deuxième ingrédient de la croissance, c'est la confiance : le nerf de la Bourse, peu évoqué à Dublin et pourtant si présent. Le degré de confiance correspond à l'état de la société. Les institutions, les lois, les codes, les régulations, les réflexes culturels comptent autant, sinon plus, que le nombre de machines. Cela milite en faveur d'une révision en profondeur de nos concepts et du métier de conjoncturiste. Les plus novateurs verront s'ouvrir devant eux un véritable boulevard.

**Albert Merlin** est vice-président de l'Institut Presaje (économie, droit, justice)

## LIVRES

par Annie Kahn

# L'innovation, nerf de la guerre

► **THE FREE-MARKET INNOVATION MACHINE**, de William J. Baumol (Princeton University Press, 2002, 318 p., 46,28 €)

**C'EST À UNE REMISE EN CAUSE** radicale de la théorie microéconomique que nous invite William J. Baumol. Pour cet économiste américain, professeur d'économie à l'université de Princeton, l'innovation, les efforts consentis en recherche et développement (R & D), sont le principal facteur expliquant l'extraordinaire croissance du modèle capitaliste.

Plus que le prix, c'est le degré d'innovation d'un produit ou d'un service qui serait l'avantage compétitif majeur dans un univers oligopolistique. Sous estimer ce paramètre (comme l'a fait jusqu'à présent la théorie) est « comme de jouer Hamlet sans le personnage du prince du Danemark », affirme-t-il.

### TENDANCE GLOBALE

L'innovation est donc devenue le nerf de la guerre économique. William J. Baumol pousse la comparaison. Avoir la meilleure R & D est aussi crucial que d'être équipé du meilleur armement dans un conflit classique. Il ne peut y avoir de retour en arrière. Les budgets de R & D sont condamnés à croître. Pour l'auteur, les quelques ralentissements observés ces dernières décennies, au début des années 1970 et des années 1990 aux Etats-Unis, ne doivent pas conduire à infirmer la tendance globale.

Tout en se situant dans la filiation de Joseph Schumpeter, économiste autrichien du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui avait déjà mis en évidence le rôle central de l'entrepreneur dans la théorie économique, il s'en démarque néan-

moins en montrant comment l'innovation est devenue une activité « programmée » (*routinized*). Les retours en sont calculés comme pour tout autre investissement.

Cette rationalisation économique d'une activité autrefois vécue comme aléatoire a également conduit à accélérer la dissémination des résultats de la recherche. Pour William J. Baumol, il est en effet clair que les entreprises ont globalement plus intérêt à favoriser la plus grande utilisation par d'autres de leurs découvertes. Et non de faire de la rétention d'information, comme il a parfois été dit. Il dissèque une à une les raisons à la base de ce choix stratégique. La pratique des entreprises confirmerait ces dires, qu'elles agissent en vendant des licences, ou en formant des consortiums ou autres formes de partenariats. Cette diffusion agit comme un coefficient multiplicateur. Elle amplifie notablement la contribution de l'innovation à la croissance.

Bien qu'étayée, sa théorie ne manquera pas de soulever moult critiques. Pour de nombreux économistes, la course à l'innovation n'est pas optimale économiquement, et elle contribue à la destruction de valeur (en rendant prématurément obsolètes certains produits, par exemple). William J. Baumol prend les devants en réfutant ces arguments. Optimiste, l'auteur est convaincu du rôle moteur que l'innovation continuera de jouer à l'avenir. Parce que l'innovation se nourrit d'elle-même.

# L'Europe, l'Amérique et le conjoncturiste

par Albert Merlin

En fait de diagnostics macroéconomiques, nous sommes tous largement pourvus. Plus rares sont les lieux où l'on parle de la conjoncture des tôles minces, des stocks de papier carton ou des commandes de roulements à billes. C'est là un des atouts majeurs du Council of Economists, réuni trois fois par an par le Conference Board Europe sous la houlette de l'économiste Derek Riley. Cet « avantage comparatif », lié à l'assiduité des quelque trente-cinq économistes travaillant dans les plus grands groupes industriels et financiers euro-

sieurs mois la plupart des branches d'activité ont dépassé le creux de la vague et entamé un mouvement de reprise. Dans l'acier, le verre plat, la chimie, le papier, les stocks sont au minimum. Les indices des prix industriels ont amorcé leur remontée. Dans la sidérurgie, l'économiste du groupe allemand Thyssen, Mark Baier, présente la hausse des prix à l'exportation non comme un frémissement, mais comme un véritable redressement.

Tout cela, bien entendu, reste fragile et modeste, comme en témoignent les prévisions pour 2002 : pour l'ensemble de l'Europe, une croissance globale de 1,3 %. Un peu

de l'Europe. Et le Japon ? Là, c'est la douche froide. Noriko Hama, économiste en chef de Mitsubishi, esquise un sourire sceptique à propos des chiffres affichés par le Cabinet Office nippon pour le premier trimestre 2002 (1,4 %, soit 5,7 % en termes annuels). Selon elle, la situation du Japon reste calamiteuse, rien ne marche. « Ne vous fiez pas à l'apparente reprise du premier trimestre, dit-elle en substance, ceci est imputable essentiellement à la reconstitution des stocks chez les clients étrangers des entreprises japonaises et aux largesses des finances publiques. » On peut penser que ce jugement, assis principalement sur les aspects financiers, fait bon marché du dynamisme des jeunes ingénieurs et cadres japonais, qui, eux, semblent décidés à bouger. Mais comment contredire sérieusement Noriko Hama qui, depuis dix ans, ne s'est (malheureusement) jamais trompée ?

Voilà pour l'analyse classique de la conjoncture : celle où prévalent les indices. Le cocktail socioéconomique propre à chaque pays incorpore deux ingrédients principaux : l'art de combiner les facteurs de production, et la capacité à mobiliser la confiance. Sur le premier point, la conférence de Dublin a bénéficié de l'exposé du professeur Bart van Ark, enseignant à Groningue (Pays-Bas) et à Yale (Etats-Unis). Il ne se contente pas de déplorer l'écart de productivité globale entre Europe et Etats-Unis, il l'explique. On évoque souvent le volume comparé des investissements : ce n'est pas faux, dit-il, mais, ce qui compte surtout, et principalement pour les investissements dans les technologies de l'information et de la com-

« Depuis que les comptes nationaux règnent sans partage sur l'analyse macroéconomique, la référence aux courbes n'est plus de saison »

péens, a été tout particulièrement ressenti à la récente réunion qui s'est tenue à Dublin. A quoi s'est ajoutée, cette fois-ci, un effort sensible pour compléter l'analyse conjoncturelle classique par une dimension structurelle, voire sociétale.

Depuis que les comptes nationaux règnent sans partage sur l'analyse macroéconomique, la référence aux courbes n'est plus de saison. Résultat : une myriade d'erreurs de diagnostic. Exemple : lorsqu'on juge décevante la conjoncture européenne actuelle, cela vient du fait que l'on se réfère aux niveaux d'activité du début de l'année 2001 ; si, en revanche, on observe le profil des courbes, on s'avise que depuis plu-

plus au Royaume-Uni (1,8 %), un peu moins en Allemagne, la France se situant pratiquement à la moyenne. C'est nettement moins bien que les Etats-Unis (on prévoit 2,5 %), dont on ne cesse pourtant, de ce côté-ci de l'Atlantique, de souligner les difficultés. Eclatement de la bulle, plongeon de Wall Street, critiques quotidiennes sur la gouvernance des entreprises, rien de tout cela n'empêchera les Etats-Unis d'accroître encore, cette année, leur avance sur l'Europe.

Directeur de la prévision chez SKF, Philippe Eulaerts, analyste réputé de l'industrie mondiale, confirme qu'en 2002 les commandes viennent beaucoup plus des Etats-

# PARUTIONS

■ **DES LIEUX ET DES LIENS, POLITIQUES DU TERRITOIRE À L'HEURE DE LA MONDIALISATION**, de Pierre Velt

Voici un plaidoyer en faveur de l'« *Etat cosmopolite* » cher à Kant, un Etat qui ne soit ni minimal ni une somme d'Etats-régions repliés sur leurs égoïsmes locaux. Son auteur rappelle que la distance n'est plus l'étalon qui permet d'ordonner les compétences et de répartir les richesses. Le progrès technique et la mondialisation sont passés par là. Il n'y a pas d'autre solution que de trouver un juste équilibre entre l'Europe, l'Etat-nation et les régions, car la victoire de l'un des membres de ce triptyque entraînerait l'appauvrissement de tous. Il n'y a plus qu'à réussir cette solidarité encore inédite (Ed. de l'Aube, 154 p., 13 €).

Al. F.

■ **LES PRATIQUES DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE, HUIT CAS D'ENTREPRISES**, sous la direction de Jean-Louis Levet  
L'intelligence économique fait désormais partie du paysage des entreprises françaises. Pour la rendre moins théorique, l'équipe de Jean-Louis Levet passe en revue l'usage qu'en ont fait des géants comme L'Oréal ou l'Aerospatiale, mais aussi des PME-PMI.

Trois leçons peuvent en être provisoirement tirées : il n'y a pas un seul modèle ; la réussite n'est pas une question de moyens : l'intelligence économique est un facteur déterminant de compétitivité et d'identité. Des exemples à suivre (Ed. Economica, 114 p., 15 €).

Al. F.

■ **AGRICULTURE, UN TOURNANT NÉCESSAIRE**, par le Groupe de Bruges

Le Groupe de Bruges avait appelé, en 1996, l'Europe et le monde agricole à réfléchir à une nécessaire évolution de la politique agricole commune. La vingtaine de personnalités qui le composent ont décidé d'actualiser leur réflexion, car les exigences de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement et de l'ouverture de l'Union européenne obligent à bouleverser le système compensateur actuel. Demain, le revenu des agriculteurs sera la résultante d'une rémunération offerte par le marché et d'une autre – complémentaire – offerte pour les services rendus à la collectivité. Il faut enfin reconnaître la multifonctionnalité des agriculteurs (Ed. de l'Aube, 932 p., 12 €).

Al. F.

■ **GOUVERNANCE MONDIALE**, sous la direction de Pierre Jacquet, Jean Pisani-Ferry et Laurence Tubiana.

Le Conseil d'analyse économique – rattaché au premier ministre – publie le rapport définitif consacré au thème de la gouvernance mondiale. Cette version enrichie de près d'une vingtaine de contributions extérieures offre une analyse poussée des institutions économiques internationales et des enjeux de leur réforme actuellement en débat.

Pour corriger certains effets de la mondialisation, les auteurs plaident en faveur de davantage d'actions collectives, et tracent pour cela des pistes. Sans se cacher que « la période semble peu propice à l'établissement de règles mondiales », contrairement aux espoirs qui avaient pu naître au lendemain des attentats du 11 septembre (La Documentation française, 2002, 507 p., 15 €).

L. C.



## Le travail saisonnier sort tout doucement de l'ombre

COMME CHAQUE ANNÉE À LA MÊME ÉPOQUE, DES CENTAINES DE MILLIERS DE JEUNES VONT SE LANCER DANS LES « JOBS D'ÉTÉ ». SYNDICATS, POUVOIRS PUBLICS ET CERTAINES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS TENTENT D'AMÉLIORER LEUR SITUATION, EN PARTICULIER DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

Sept hôteliers de Lourdes ont été condamnés, le 25 juin, à des peines d'amende allant de 200 à 6 000 euros pour avoir employé des jeunes stagiaires issus de l'école hôtelière de Poznan, en Pologne, sans respecter les règles du droit du travail. Ils travaillaient autant d'heures que les salariés à temps plein, avec un seul jour de repos hebdomadaire et pour une très faible indemnisation.

Alors que débute l'été, cette affaire rappelle que le sort des travailleurs saisonniers continue de ternir l'image de la première destination touristique au monde, avec 75,5 millions de visiteurs en France en 2000. Précarité, horaires contraignants, faibles salaires, manque de logements, non-respect du droit social... Le tableau n'est pas brillant pour une industrie qui emploie au total plus de 1 725 000 salariés dont 420 000 saisonniers. C'est aussi le secteur le plus verbalisé en matière de travail illégal après le bâtiment, selon le secrétariat d'Etat au tourisme. La complexité grandissante des méthodes utilisées complique la tâche des inspecteurs du travail, trop peu nombreux. Des em-

ployeurs recourent par exemple à des sociétés étrangères, qui fournissent une main-d'œuvre bon marché (faux stagiaires, etc.).

Beaucoup d'acteurs ont pourtant intérêt à ce que la situation s'améliore : les employeurs du tourisme, qui se plaignent régulièrement d'un manque de main-d'œuvre ; les syndicats de salariés, qui montent de plus en plus souvent au créneau et mènent des campagnes d'information auprès des saisonniers. Leurs initiatives sont parfois originales, comme le projet Ethos, lancé avec l'appui de la CFDT par la Fédération du commerce, de l'hôtellerie et du tourisme des Commissions ouvrières, le syndicat espagnol dont la finalité est d'élaborer un code éthique de responsabilité sociale pour les entreprises du secteur. Un site Internet (proyectoethos.org) a été ouvert dans la péninsule Ibérique en juin, dans le but de recenser les bonnes pratiques. Financée en partie par des fonds européens, cette opération, dont la fédération patronale espagnole de l'hôtellerie est partenaire, devrait être transposée en France en septembre.

Un programme gouvernemental en quinze mesures avait été lancé

début 2000, sur la base du rapport d'Anicet Le Pors, conseiller d'Etat, à qui Michelle Demessine, alors secrétaire d'Etat au tourisme, et Martine Aubry, ministre de l'emploi, avaient demandé de faire des propositions pour améliorer la situation des saisonniers du tourisme. Deux ans après, où en est-on ? Diverses instances de suivi et d'impulsion ont été mises en place, et, selon le secré-

mesures : des dispositions facilitant l'accès aux aides au logement ou aux HLM ont été prises. Mais l'objectif de construire ou de réhabiliter 6 000 logements en trois ans est loin d'être atteint : seuls 2 000 sont en projet. Quant aux commissions départementales de concertation sur le logement, qui devaient s'implanter sur une dizaine de sites et réunir différents acteurs (pouvoirs publics, professionnels, collectivités locales, partenaires sociaux) afin de recenser les besoins et mettre en œuvre les projets, seules la moitié sont en place.

Une étude menée par la CFDT en Savoie, en Haute-Savoie et dans l'Isère (300 questionnaires envoyés entre février et avril 2002) révèle, par exemple, que 58 % des saisonniers sont logés par l'employeur, à titre gratuit pour deux tiers d'entre eux, mais dans un peu plus d'un cas sur deux la cohabitation leur est imposée. 4 % sont logés dans des conditions « misérables : voiture, cave, cage d'escalier... »

Les trois quarts des saisonniers habitent « dans une pièce, avec ou sans commodités, majoritairement partagée » avec d'autres. Pour la CFDT, « le droit au logement est

largement bafoué ». Néanmoins, quelques initiatives intéressantes ont vu le jour : en Savoie, un projet d'accord entre les partenaires sociaux devrait être signé en septembre, définissant notamment ce qu'est un logement décent.

« Nous sommes satisfaits des quinze mesures écrites mais pas de la lenteur avec laquelle elles s'appliquent », déplore Johnny Ramos, secrétaire nationale de la fédération CFDT des services. « Il y a un manque de volonté politique et patronale », renchérit Jacques Tord, conseiller confédéral CGT pour l'emploi et la précarité, qui compte « relancer très vite le gouvernement sur ce dossier ».

« Il s'agit d'une branche où le dialogue social est embryonnaire, et d'une population qui n'a jamais été reconnue », rappelle Lilian Halls French, chargée de mission de l'inspection générale du tourisme. « Pour autant, une dynamique est enclenchée. Nous nous plaçons dans une perspective durable, pour construire un véritable droit au logement des saisonniers. Et ça, c'est nouveau. »

Francine Aizicovici

## A Arcachon, une Maison consensuelle

SYNDICALISTES, CHEFS D'ENTREPRISE ET FONCTIONNAIRES SONT RÉUNIS POUR OFFRIR UN LARGE ÉVENTAIL D'INFORMATIONS

BORDEAUX

de notre correspondante

L'endroit ne paie pas de mine mais l'emplacement est stratégique : à La Teste, sur le bassin d'Arcachon, trois bâtiments préfabriqués blancs sont posés à côté de la départementale 150, appelée la « route de Bordeaux » par les gens du coin, qui l'empruntent souvent. Derrière : la gare SNCF. Devant : un paysage de carte postale avec le petit port sinueux de La Teste.

C'est dans ce décor pittoresque que s'est installée, depuis le 17 juin et pour trois mois, la « Maison des saisonniers », un lieu unique en Aquitaine. La porte est ouverte de 8 h 30 à 19 heures à tous les actuels et futurs employés saisonniers et aux employeurs des cafés, hôtels et restaurants du bassin.

Deux animateurs se relaient pour l'accueil. Leur mission consiste à donner des renseignements sur le droit et la réglementation du travail, sur les conditions d'accès au logement, les opportunités de se professionnaliser après une saison, sur la santé et les conduites à risque. « En fonction de leur demande, nous orientons et mettons en relation les gens avec nos partenaires, présents ou non sur place », ajoute Cécile Benoit, animatrice.

La Maison est une plate-forme où se côtoient syndicalistes, chefs d'entreprise, fonctionnaires. Un inspecteur du travail est présent chaque mercredi après-midi. Deux jours par semaine, on y trouve une antenne de la permanence d'accueil, d'in-

formation et d'orientation (PAIO), réservée aux jeunes. La CFDT et la CFTC sont également là, ou moins une journée par semaine, ainsi que les syndicats patronaux, à travers la fédération régionale de l'hôtellerie de plein air et l'union des métiers de l'industrie hôtelière. « C'est un lieu neutre pour les intervenants, qui permet d'ouvrir un dialogue dépassionné », note Thierry Chiochia, permanent fédéral régional de la CFDT représentant le secteur des services. « A travers cette structure, les patrons vont nous voir autrement que comme des adversaires », espère Thierry Fricconnet, secrétaire CFDT chargé des services en Dordogne, venu à La Teste par curiosité.

Pour le moment, les sujets prioritaires traités entre partenaires – l'emploi et les difficultés de logement – ne sont pas trop polémiques. « Quand nous allons aborder les problématiques d'accueil, des conditions de travail, des contradictions du discours, ou des départs inopinés des saisonniers, on va forcément se fâcher », pressent Gerardo Deustua, chargé de mission à la communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon sud (Cobas), porteuse du projet.

SIGNALÉTIQUE DÉFAILLANTE

Scotchées sur un mur, des offres d'emploi de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), mises à jour, sont régulièrement consultées. Un conseiller de l'ANPE est présent chaque jour pour aiguiller et accompagner les demandes. Audrey n'en revient pas. Son projet initial n'ayant pu se concrétiser, l'étudiante dans une école de commerce de Bordeaux s'est mise à chercher, un peu en catastrophe et au dernier moment, un job d'été sur le bassin. Elle avait entendu parler de la Maison via l'office de tourisme de La Teste.

Malgré une signalétique défaillante – pas de panneau à l'exception de celui situé devant les préfabriqués, ni d'indications sur les plans de la ville – elle ne regrette pas d'être venue : « Je gagne du temps et je cible mieux car je n'ai pas besoin d'aller prospecter directement les hôtels, assure la jeune femme de 23 ans. De plus, les agences d'intérim ne me pro-

posaient rien, je ne savais pas vers qui ou quoi m'orienter. »

Sans être présents sur place, d'autres partenaires se sont associés à la démarche : les Assedic, les centres communaux d'action sociale et les centres médico-sociaux des cantons concernés, le comité local pour le logement autonome des jeunes, des associations caritatives et socio-éducatives. « Toutes les problématiques des saisonniers peuvent s'exprimer ici et on ne veut pas les laisser repartir avec des demi-réponses », résume Gerardo Deustua.

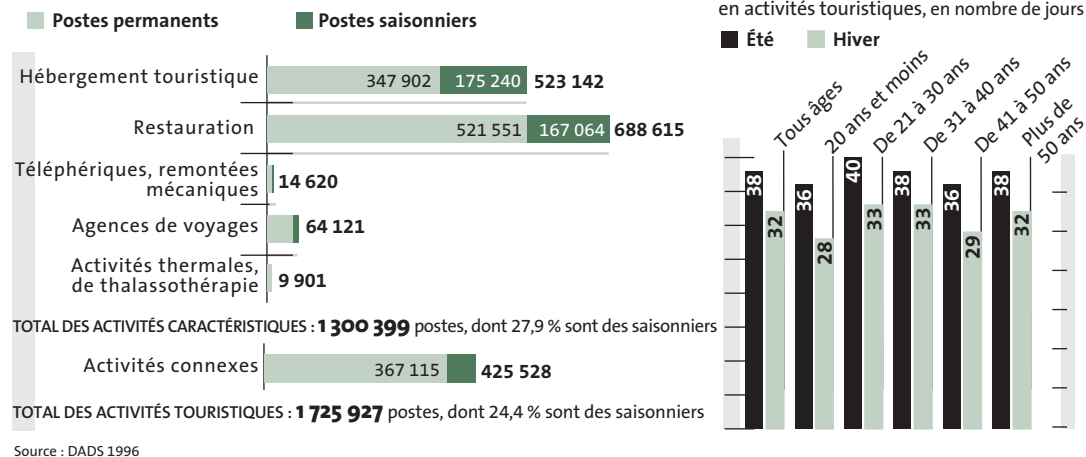
L'idée de cette Maison a germé, dans le courant de l'été 2001, au sein de la Cobas présidée par François Deluga, maire socialiste du Teich, commune du sud-bassin. Un chargé de mission a été recruté pour étudier le fonctionnement des six autres plates-formes réparties en France et pour monter le projet girondin. En dix mois, la Maison avait ses fondations. Mais elle n'est que la partie émergée des ambitions de la Cobas. Gerardo Deustua veut profiter de cet outil pour réaliser des enquêtes approfondies sur la saisonnalité autour du bassin d'Arcachon, pour travailler en réseau avec les autres Maisons et créer de nouveaux dispositifs.

Dans un premier temps, les deux animateurs font remplir un questionnaire au public et aux responsables d'entreprises rencontrés, « afin d'avoir une typologie fine du sujet », confie le chargé de mission. De son côté, mais en concertation avec la Maison de La Teste, la direction départementale du travail et de l'emploi va lancer une enquête sur le logement des saisonniers sur le littoral girondin. Une autre étude sera menée à l'automne 2002 sur les critères de recrutement, par branche professionnelle. En parallèle, une enquête réalisée avec l'Insee, doit analyser les déclarations d'embauche. M. Deustua se donne cinq ans pour démontrer l'intérêt d'une telle structure dans une région où la population triple l'été venu. « Je souhaite que cette initiative aide à faire évoluer les mentalités et les comportements. Mais je ne sais pas à quelle vitesse. »

Claudia Courtois

### PRÈS DU QUART DES EMPLOIS NE SONT PAS PERMANENTS

Nombre total de salariés des activités touristiques, pour l'année 1996



## Plus de 420 000 emplois dans le tourisme

60 % SONT DES JEUNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE DONT BEAUCOUP D'ÉTUDIANTS

Pour avoir une photographie précise des travailleurs saisonniers du tourisme, il faut se reporter au rapport d'Anicet Le Pors, conseiller d'Etat et ancien ministre communiste de la fonction publique, publié en janvier 1999 à partir de données de 1996. Il constitue la première étude globale sur cette catégorie de salariés. Réalisé à la demande de Michelle Demessine et de Martine Aubry, alors respectivement secrétaire d'Etat au tourisme et ministre de l'emploi et de la solidarité, il formulait trente et une propositions pour l'amélioration des conditions de travail. Etat des lieux.

● On estime le nombre d'emplois de travailleurs saisonniers dans le

tourisme à 420 000. La plus grande partie (360 000) se concentrent dans les activités classiques : hébergement touristique (hôtels, auberges de jeunesse et refuges, terrains de camping...); restauration, cafés, tabacs et débits de boisson; agences de voyage; téléphériques et remontées mécaniques; activités thermales et de thalassothérapie. Les activités connexes (charcuterie, boulangerie, pâtisserie, commerces d'alimentation générale...) accueillent environ 60 000 salariés.

● La grande majorité des saisonniers du tourisme (88 %) travaillent dans des établissements de moins de dix salariés. Les deux tiers ont moins de 25 ans. Une forte proportion travaillent à temps partiel (42 % l'été, 37 % l'hiver). Le plus souvent, ces travailleurs bénéficient de contrats à durée déterminée (ils sont, en moyenne, de 38 jours l'été et de 32 jours l'hiver).

● Près de 60 % des saisonniers sont des employés. Les ouvriers occupent 14 % des emplois d'été, 20 % de ceux d'hiver, les cadres et professions intellectuelles supérieures 3 % en été, 4 % en hiver. Environ 70 % des saisonniers d'été travaillent dans leur département de résidence, tandis que 13 % viennent d'un département limitrophe

et 17 % d'un département plus éloigné.

● Le rapport définit trois typologies de saisonniers. D'abord, les « professionnels du tourisme saisonnier », qui constituent une population relativement bien insérée socialement, qualifiée ou disposant d'une expérience professionnelle solide, soit 20 % de la population considérée. Ensuite, les « pluriactifs ou multisalariés locaux », qui cumulent, à côté de leur activité touristique, une deuxième qui ne l'est pas (agriculture, artisanale, commerçante ou salariée). Cette catégorie (20 % de l'ensemble) se trouve le plus souvent dans les zones de montagne.

Enfin, la grande majorité des travailleurs salariés (60 %) se compose de « jeunes en insertion ». On y trouve des étudiants qui n'ont pas vocation à faire carrière dans le secteur ; des jeunes qui ont entrepris une formation dans des métiers susceptibles d'ouvrir des débouchés dans le tourisme (cuisinier, moniteur sportif, etc.) ; et enfin des jeunes, « sans doute les plus fragilisés au regard de l'emploi et de la condition sociale, que rien ne prédisposait au tourisme, qui ne disposent pas de formations préalables dans ce domaine et ne sont pas étudiants. »

M. L.



# Employeurs-salariés : un partage des responsabilités souvent ambigu

LE PRINCIPE  
DE DÉLÉGATION  
DE POUVOIR  
EST UTILISÉ  
DE MANIÈRE  
ABUSIVE

**H**aro sur les lampistes. L'annonce de la mise en examen de quatre salariés de l'usine AZF de Toulouse, occupant tous des postes subalternes, le 14 juin dernier, a replacé sous les feux de l'actualité la question de la responsabilité du salarié et de l'employeur, notamment en matière d'hygiène et de sécurité. Pour les syndicats, la procédure qui consiste à mettre en cause des opérateurs et non des responsables hiérarchiques est « inadmissible ». Surtout elle fait fi selon Dominique Maréchal, membre du bureau national de la CFDT, du principe établi par le code du travail selon lequel un employeur a une obligation générale de sécurité envers ses salariés, dont il ne peut se dédouaner que s'il a consenti une vraie délégation de pouvoir à un subalterne. « Cette responsabilité pénale est fondamentale en droit du travail et s'explique par le lien de subordination. Seul l'employeur a, en effet, les moyens et l'autorité pour prendre les mesures propres à assurer la sécurité des salariés », précise Dominique Maréchal.

Pendant la mise en cause des dirigeants, est moins évidente depuis la loi de juillet 2000, qui réduit la responsabilité pénale des personnes morales. Voté à l'origine pour permettre aux élus locaux d'échapper à des plaintes à répétition, ce texte concerne également les chefs d'entreprise.

La loi nouvelle distingue désormais entre la faute ayant un lien direct avec le dommage et celle qui n'a qu'une conséquence indirecte. Si les personnes physiques n'ont pas causé directement le dommage mais ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, les possibilités de poursuite sont désormais plus restreintes. Ainsi les personnes ne pourront être responsables pénalement que s'il est établi qu'elles ont commis une faute qualifiée ou délibérée. « Si cette loi était appliquée à la lettre, elle ébranlerait tout le système », s'inquiète Dominique Maréchal. Pour l'instant ce n'est pas vraiment le cas. Les quelques arrêts rendus depuis montrent que la jurisprudence semble ne faire que peu de cas de cette nouvelle définition.

Face aux obligations de l'employeur en matière de sécurité, le salarié a aussi sa part de responsa-

*d'insécurité générale au travail* », remarque Pascal Rennes, responsable de l'activité juridique de la CGT. Pour Jacques Grinsnir, avocat spécialiste en droit social, le danger n'est pas aussi patent. « Cette décision ne contredit pas la responsabilité de l'employeur. C'est lui qui reste le garant d'un résultat de sécurité. »

Si, à ce jour, aucun juge ne s'est saisi de cet article en pénal, beaucoup voient dans ce cumul de dispositions nouvelles, le début d'un vent mauvais pour les salariés. « Les employeurs vont s'appuyer sur la loi de juillet 2000 et sur la pratique de la délégation de pouvoir, pour faire porter le chapeau aux employés », craint Dominique Maréchal. En effet, depuis longtemps, le chef d'entreprise peut s'exonérer de la responsabilité pénale qui pèse sur lui en déléguant ses pouvoirs à un salarié (article L. 263-2 du code du travail). A la base, le procédé n'a rien de pervers. Dans les entreprises

de l'employé. Chez Carrefour, la tentative de mettre en place un système de subdélégation pour des chefs de rayon s'est soldée sous la pression des syndicats par un échec. « Aujourd'hui le problème est réglé chez nous, confirme Serge Corfa, délégué syndical du groupe Carrefour, mais en tant que conseiller prud'homme, je vois passer un grand nombre de contentieux qui révèlent qu'il y a un très fort décalage entre l'autorité réelle du délégataire et les responsabilités qu'on lui fait endosser. »

La balle n'est pas, en général, du côté du salarié. Présentée comme une promotion ou une augmentation de ses responsabilités, l'employé peut difficilement refuser. Pour Pascal Rennes, « les délégataires devraient pourtant avoir les moyens de négocier le droit de délégation. Ils ont aussi, théoriquement, le droit de retrait dans le cas de situations dangereuses, mais dans la pratique leur marge de manœuvre est très étroite ». Du point de vue des juristes, les abus sont pourtant de plus en plus réprimandés. « La délégation de pouvoir faite pour des raisons uniquement de protection ne résiste pas à l'examen », remarque Nicolas Contis, avocat spécialiste en contentieux au sein du cabinet Bredin Prat & Associés. « Et plus encore la subdélégation, qui apparaît souvent comme très suspecte aux yeux du juge d'instruction », poursuit Jean-François Carlot, avocat spécialiste en matière de contentieux de la responsabilité, risques d'entreprise et assurances.

Pour ce juriste, beaucoup de choses sont aussi à mettre au compte de l'ignorance. « La responsabilité des dirigeants est très mal connue et souvent guère comprise. Les chefs d'entreprise tombent souvent des nues quand on leur en parle. De fait, mon travail consiste souvent d'abord à rassurer, à les assister plutôt que de leur assurer une défense pure. »

Catherine Rollot

« En tant que conseiller prud'homme, je vois passer un grand nombre de contentieux qui révèlent qu'il y a un très fort décalage entre l'autorité réelle du délégataire et les responsabilités qu'on lui fait endosser »

bilité. Le 28 février 2002, la chambre sociale de la Cour de cassation a estimé que « le salarié, même s'il n'a pas reçu de délégation de pouvoir, doit répondre des fautes qu'il a commises dans l'exécution de son contrat de travail, s'il n'a pas pris soin, en fonction de sa formation et de ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que celles des autres ». Une décision qui a provoqué chez les syndicats une grande inquiétude. « Si l'on commence à faire prévaloir des obligations générales de cette nature, il est à craindre que l'on instaure un sentiment

dont la structure est complexe, l'absence physique du chef d'entreprise rend bien souvent impossible un contrôle par lui seul de toutes les règles. Pour pallier cette difficulté, la jurisprudence l'autorise donc à transférer ses pouvoirs et ainsi ses responsabilités à une personne dotée de la compétence, l'autorité et des moyens suffisants pour les assumer.

Et c'est là que le bât blesse. Certains employeurs n'hésitent pas, pour se protéger, à multiplier les délégations et les subdélégations quel que soit le niveau hiérarchi-

## Les entreprises manquent de données fiables sur les politiques salariales

DIFFICILE  
POUR LES DRH  
DE CONNAÎTRE,  
EN TEMPS RÉEL,  
LES PRATIQUES  
DE LEURS  
CONCURRENTS

**F**aut-il ou non augmenter les salaires ? Si le gouvernement Raffarin a refusé de donner un coup de pouce au smic, chaque entreprise se pose la question en une période d'incertitude économique où ni la reprise ni la récession ne semblent donner un cap clair. Un signal gouvernemental aurait eu le mérite d'éviter un tel dilemme : il aurait suffi de suivre le mouvement ! Mais, en l'occurrence, chefs d'entreprise et directeurs des ressources humaines (DRH) devront arbitrer une éventuelle mesure d'augmentation générale en fonction des possibilités financières, bien sûr, mais aussi de l'inflation, du climat social et aussi... de l'attitude des autres entreprises. Car en la matière le mimétisme impose le plus souvent sa loi.

D'où l'intérêt d'études retraçant l'évolution générale des salaires d'une année sur l'autre. Malheureusement, celles-ci ne sont pas à l'unisson. Ainsi, une étude publiée le 25 juin par Adecco, l'un des leaders de l'intérim français, fait état d'une hausse de 4,5 % du salaire brut mensuel médian des non-

cadres en 2001, alors qu'une étude du ministère du travail (Dares) à partir de l'enquête trimestrielle Aceso (activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre), parue également en juin, indique une hausse de 2,5 % pour l'ensemble des salariés entre le premier trimestre 2001 et le premier trimestre 2002, 2,7 % pour les ouvriers, 2,6 % pour les employés, 2,2 % pour les professions intermédiaires et 2,3 % pour les cadres.

Car les sources sur cette information essentielle sont délicates à manier. L'étude la plus exhaustive est celle qu'établit l'Insee à partir des déclarations annuelles des données sociales (Dads). Mais la dernière, publiée en mars 2002, concernait l'évolution des salaires... entre 1999 et 2000. L'enquête Aceso a le mérite d'être plus fraîche : la dernière, déjà citée, inclut les chiffres du premier trimestre 2002. Mais elle est moins complète, car menée auprès d'un échantillon d'entreprises de 10 salariés et plus.

A première vue, l'étude publiée depuis trois ans par Adecco viendrait donc combler un manque

majeur. Le Lab'Ho, centre de recherches d'Adecco, se base sur les rémunérations versées par les entreprises de plus de 20 salariés pour les 2,3 millions de missions confiées en 2001. Plus d'une centaine de tableaux détaillent le montant des salaires et leur évolution, pour plus de cinquante métiers dans les vingt-deux régions françaises.

### SEUILS D'ENTRÉE

Mais les intérimaires sont-ils représentatifs de l'ensemble des salariés ? Le Lab'Ho a cherché à gommer d'éventuelles disparités en ne retenant que le salaire horaire brut de base plus les primes et en retranchant l'indemnité de fin de mission et les congés payés, rappelant que la loi contraignait les entreprises à rémunérer l'intérimaire de la même façon qu'un salarié permanent. « Il ne s'agit cependant pas de dresser une statistique des rémunérations réelles, admet Tristan d'Avezac, chargé de la communication d'Adecco, mais plutôt de donner une idée des seuils d'entrée dans une profession, hors ancienneté. Cette étude

### AUGMENTATIONS ET NÉGOCIATIONS

Se conformer aux accords de branche paraît être la solution la plus simple lorsqu'il s'agit d'augmenter l'ensemble des rémunérations. Écartés le temps des accords sur les 35 heures, les salaires sont réajustés dans les négociations professionnelles : ils ont fait l'objet de 22 % des accords au premier semestre 2001 (dernier chiffre disponible) contre 13 % en 2000.

Mais, comme l'indique une étude de la Dares de février 2001, « la négociation des salaires en entreprise revêt une tout autre ampleur que celle retracée par les bilans établis par le ministère du travail : elle aurait concerné [en 1998, année test de l'étude] 6 millions de salariés, à mettre en regard des 2 millions couverts par les accords salariaux dûment enregistrés. L'écart vient de ce que la négociation s'éloigne dans la pratique des procédures légales ».

Selon la Dares, 55 % des dirigeants d'entreprises de plus de 20 salariés négocieraient ainsi chaque année l'évolution des rémunérations avec les représentants de leur personnel, alors que 10 % seulement se contentent d'appliquer l'accord de branche, et 20 % prennent des décisions unilatérales.

permet surtout d'établir des comparaisons d'une année et d'une région à l'autre à partir d'une même méthodologie. »

Sage modestie, puisque l'étude des données Aceso donne des résultats beaucoup moins optimistes que ceux d'Adecco. L'écart peut s'expliquer par la différence entre les champs considérés (moins de 20 salariés pour Adecco, moins de 10 pour la Dares), mais surtout par le recours inégal à l'intérim selon les secteurs et, au sein d'un même secteur, selon les entreprises. Plutôt que l'évolution des salaires des non-cadres, l'étude Adecco reflète donc celle des salaires des seuls intérimaires.

Toutefois, les deux études convergent pour constater un net accroissement du rythme des augmentations de salaires en 2001 par rapport à 2000 : 4,5 % contre 2,8 % selon Adecco, 2,4 % contre 1,7 % selon la Dares. En 2000, selon les données Dads traitées par l'Insee, le salaire moyen annuel brut a augmenté de 2,8 % pour les cadres, 2,2 % pour les ouvriers, 1,4 % pour les professions intermédiaires, 0,9 % pour les employés, soit une hiérarchie inverse de celle observée pour 2001 par la Dares ! Comme le note aussi le Lab'Ho, le gel des rémunérations lié aux 35 heures n'a pas résisté à plusieurs mois de reprise économique, et les salaires ont continué d'augmenter alors que les premiers nuages commençaient à obscurcir l'horizon à la mi-2001. Tardant à partager les fruits de la croissance avec les catégories professionnelles les moins élevées, les entreprises y ont finalement été contraintes... au moment où le cycle conjoncturel se retournait.

Antoine Reverchon

### LIVRES

par Marie-Béatrice Baudet

## Utopies ?

► RÉCONCILIER L'ENTREPRISE ET LA SOCIÉTÉ, de Didier Livio

(Editions Village Mondial, 2002, 192 p., 24 €)

### AU DÉBUT, ON PREND PEUR.

Didier Livio, homme d'entreprise plutôt pragmatique, se laisse embarquer dans une série de clichés et d'envoies lyriques qui laissent imaginer que son livre va manquer de consistance, en dépit de l'objectif que l'auteur s'est fixé : « Ce manifeste a pour ambition de réinventer l'entreprise en en comprenant la dimension proprement politique. »

Passons donc rapidement sur les trois premiers chapitres où l'homme explique, entre autres, que sa famille lui a transmis un don pour le bonheur : « Je suis profondément persuadé que nous avons tout pour être heureux ici, dans cette vie, là, sur cette terre. Mon combat est largement inspiré par le besoin de partager cette aptitude. »

### « SAUTS CONCEPTUELS »

Quand il n'est pas messianique, Didier Livio, ancien président du Centre des jeunes dirigeants (CJD) dont le mandat fut parmi les plus constructifs, a des idées qui méritent le détour. Il appelle ainsi ses lecteurs à le suivre dans un certain nombre de « sauts conceptuels ». L'une de ses premières idées tombe à pic, en cette période où la défiance vis-à-vis des maîtres du monde et de l'entreprise va grandissant.

Le jeune patron aimerait « faire exister l'entreprise en droit », et précise ses intentions : il s'agit de passer un contrat entre d'un côté, la communauté des actionnaires – gérée dans la société des capitaux – et la communauté de travail, réunie dans une instance à déterminer. Didier Livio développe alors la marche à suivre juridique, s'inspirant notamment des travaux de

Jacques Barthélémy, spécialiste du droit des sociétés.

Cette reconstruction juridique, argumente l'auteur, amène également à repenser la comptabilité de l'entreprise, distincte de la comptabilité de la société des capitaux. Là encore, les propositions sont intéressantes. Il pense, par exemple, « qu'il faudrait réintégrer dans un bilan le coût des dysfonctionnements que l'entreprise fait subir à la collectivité quand elle licencie ses salariés sans se préoccuper de leur avenir et qu'elle n'a pas veillé à leur employabilité, ou quand elle porte atteinte à la santé des hommes par le stress », etc.

Délaissant un instant la microéconomie, l'auteur aimerait que soient décloisonnées les quatre sphères économiques qu'il a identifiées : l'économie marchande, l'économie non marchande, l'économie intermédiaire et l'économie protégée. De façon, explique-t-il, « à éviter que l'économie marchande ne se dédouane aussi facilement des dysfonctionnements sociaux qu'elle crée, mais aussi pour que l'économie sociale et solidaire ne s'exonère pas d'une nécessaire rigueur de gestion ».

Qui est à même de mener tous ces chantiers ? Les partenaires sociaux, évidemment, à condition qu'ils soient représentatifs. L'auteur, qui se souvient de ses passes d'armes avec le Conseil national du patronat français (CNPF), aiguisé sa plume pour dénoncer « un patronat devenu aussi corporatiste que les maîtres de forge, même s'il est à une échelle interprofessionnelle ». Plus sévère avec ses « frères d'armes » qu'avec les syndicats, il estime donc qu'il « devient nécessaire de désinstitutionnaliser [le Medef] ». Là encore, vaste programme.

## PARUTIONS

### ■ DROIT DU TRAVAIL ET SOCIÉTÉ, de Jacques Le Goff

Imposants. Les deux tomes de ce traité, plus de 1 500 pages au total, ne semblent pas a priori engageants pour une matière souvent sévère. Il faut pourtant se plonger dans l'ouvrage de Jacques Le Goff pour découvrir une nouvelle façon d'aborder les rives austères du droit du travail. L'auteur n'hésite pas à faire appel à d'autres disciplines (économie, sociologie, histoire) pour éclairer son analyse. Objectif de ce maître de conférences en droit public à l'université de Brest : ne pas se contenter de décrire, mais faire comprendre l'environnement social et les enjeux de ce droit en perpétuelle mutation.

L'ouvrage, en deux tomes, l'un consacré aux relations individuelles de travail, l'autre aux relations collectives, se lit facilement grâce à un style imagé et vivant. Les chapitres sont émaillés par exemple de références cinématographiques pour peindre le malaise des cadres, de titres décalés et parfois poétiques (les institutions représentatives des salariés présentent ainsi un surprenant « paysage de bocage » et une « structure feuilletée »)... (Presses universitaires de Rennes, 2002, 1 014 p. et 590 p., 44,21 € et 30 €).

M. Bo.

### ■ DE LA GALÈRE À L'ENTREPRISE, de Claude Alphanodéry

L'économie solidaire, un tiers secteur ? Claude Alphanodéry rejette cette appellation, qui ferait de ce domaine une sorte de « second choix du capitalisme » et des entreprises en relevant des structures peu attractives et peu compétitives. Il veut au contraire les replacer dans le monde économique actuel et mettre en valeur leur utilité.

Au travers de cet ouvrage sous-titré « Pour de nouvelles formes de financement solidaire : l'expérience de France Active », Claude Alphanodéry, qui a présidé cette association durant dix ans avant que Christian Sautter ne prenne la relève en 2001, illustre le lien entre action solidaire et activité économique, à la base de ce réseau qui aide les chômeurs, y compris en très grande difficulté, à créer leur entreprise.

En mettant à leur service de l'expertise, des financements et un accompagnement serré, France Active peut afficher un taux de survie des entreprises aidées de 80 % au bout de cinq ans, alors que la moyenne nationale est d'environ 50 % (Editions Charles Léopold Mayer/Alternatives économiques, 2002, 117 p., 7,6 €).

F. A.

### ■ LE CHÔMAGE, de Jacques Freyssinet

Combien touche un chômeur ? Comment le chômage frappe-t-il de façon inégale selon le sexe, l'âge, le niveau de formation ? Ce livre sera utile à tous ceux qui veulent des réponses claires et précises dans le cadre de leurs études, ou qui cherchent simplement à faire le point sur le sujet. Jacques Freyssinet, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales et professeur à l'université Paris-I, apporte des chiffres, des définitions, et dresse un bref rappel historique du sujet.

Une présentation de la dimension sociale du chômage et du « traumatisme » qu'il occasionne éclaire intelligemment ce petit livre. Sa dixième réédition est révélatrice de son succès (La Découverte, coll. « Repères », 2002, 128 p., 7,95 €).

M. Bo.